



Revue stratégique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Tunisie



**Revue stratégique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Tunisie,
Institut Tunisien des Etudes Stratégiques –Programme Alimentaire Mondial**

Juillet 2017

Rapport rédigé par :

- Slaheddine Makhlouf
- Karim Ben Kahla
- Asma Souissi

Avec l'appui de :

- Mohamed Hédi Sehili
- Magid Chaabane
- Agustin Depetris
- Gina Seilern
- Esben Marcussen

Mise en forme du document:

- Nadia Mesghouni

PREFACE

La crise alimentaire mondiale de 2007-2008 a été marquée, par l'envolée des prix agricoles sur les marchés internationaux, elle a, également, entraîné une détérioration de la situation alimentaire de plusieurs centaines de millions d'êtres humains à travers le monde et a aggravé la crise économique internationale.

Ses répercussions sur notre pays, si elles ne se sont pas traduites par des émeutes comme dans d'autres régions du monde, elles ont eu, toutefois, de sérieuses conséquences : importantes charges budgétaires additionnelles pour couvrir l'explosion des dépenses de la caisse générale de compensation (triplement des subventions entre 2006 et 2008 passants de 321 M.D en 2006 à 1048 M.D en 2008), ralentissement de la croissance et inflation, généralement, supérieure à la croissance du P.I.B. posant à la fois le problème de la forte dépendance de la Tunisie pour son alimentation envers l'étranger et celui du risque d'une possible dégradation de la situation nutritionnelle d'une frange de la population parmi les plus démunis.

Ces vulnérabilités apparues, à l'occasion de cette crise, dans un domaine aussi crucial pour la sécurité et la stabilité du pays ainsi que l'adhésion de la Tunisie aux O.D.D ont encouragé l'Institut Tunisien des Etudes Stratégiques à engager une revue stratégique ayant pour finalité de mettre en place une stratégie nationale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'horizon 2030.

Pourquoi sécurité alimentaire et nutritionnelle ? Tout simplement parce que le concept de sécurité nutritionnelle complète celui de sécurité alimentaire en y ajoutant la disponibilité de services de santé et une connaissance suffisante des bonnes pratiques nutritionnelles.

Cette revue est essentiellement collaborative et inclusive faisant, notamment, participer autant d'expertise locale que possible ainsi que l'essentiel des intervenants publics et privés et les représentants des organisations nationales et de la société civile concernés par cette problématique. En effet l'enjeu est important et nulle avancée significative en matière de sécurité alimentaire n'est envisageable en l'absence d'une appropriation et d'une responsabilisation de l'ensemble des acteurs de la scène nationale.

Les travaux effectués dans le cadre de cette revue montrent qu'il existe des motifs de satisfaction tel que le classement mondial de la Tunisie dans la catégorie de pays « *good performance* », mais aussi des inquiétudes à l'instar de la faiblesse du produit intérieur brut par habitant, une grande dépendance envers le marché mondial pour un nombre significatif de produits de base et d'importants défis à relever liés aux changements climatiques, à la gestion de l'eau et à l'urbanisation incontrôlée. La gouvernance dans des domaines stratégiques tel que celui de la commercialisation des produits agricoles, la vulnérabilité du

monde rural, la détérioration de l'environnement et les risques sécuritaires, apparaissent également comme des facteurs clés pour toute nouvelle vision dans ce domaine.

Nous considérons, néanmoins que les défis peuvent être relevés si les bonnes décisions sont prises aux moments opportuns. En effet la Tunisie a besoin de réformes pour notamment : améliorer son taux de croissance (un minimum annuel de 4% est nécessaire pour faire reculer la pauvreté donc les risques d'insécurité alimentaire). Il est urgent aussi de maîtriser l'inflation, assurer une gouvernance participative de la question de la sécurité alimentaire, améliorer les performances des instruments de mise en œuvre de la politique sociale (caisse générale de compensation, programme national d'aide aux familles nécessiteuses, aide médicale gratuite et cantines scolaires), assainir le climat social et assurer la sécurité publique.

La large participation nationale à cette revue, les contributions de l'expertise nationale et de nos partenaires internationaux (O.M.S, F.A.O, B.A.D, A.F.D) et l'appui du Programme Alimentaire Mondial nous ont été précieux dans l'identification des recommandations que nous soutenons dans le cadre de cette stratégie. Qu'ils soient tous remerciés.

Dr. Hatem Ben Salem

Table des matières

INTRODUCTION	7
CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA REVUE	7
CADRE ET METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA REVUE	10
PARTIE I : ETAT DES LIEUX DE LA SECURITE ALIMENTAIRE, NUTRITIONNELLE ET AGRICOLE EN TUNISIE	13
I-1- Diagnostic de la sécurité et des risques liés à l'agriculture	13
I-1-1- Situation économique globale du secteur agricole	13
a- Production, valeur ajoutée et contribution au PIB	13
b- Les investissements agricoles	17
c- Facteurs de production et contraintes productives	19
d- La balance commerciale alimentaire	21
I-1-2- Evaluation des risques qui pèsent sur les intrants agricoles	26
a- Les terres, les territoires et les sols	26
b- L'eau et les ressources hydriques	35
c- Les risques liés aux changements climatiques	39
d- Les risques liés à la biosécurité et bio sûreté	43
e- Les risques liés à l'usage des semences, engrais et pesticides	45
I-1-3- Evaluation des risques qui pèsent sur la production et la commercialisation des produits agricoles	49
a- Les risques liés aux maladies infectieuses et aux ravageurs	49
b- Les risques liés à la logistique	49
c- Les risques liés aux circuits de distribution :	52
d- Les risques liés au manque de vulgarisation et d'encadrement des agriculteurs	52
I-2- Diagnostic de la sécurité alimentaire et des risques liés à l'alimentation	53
I-2-1- Les stocks et les flux alimentaires : la disponibilité alimentaire en Tunisie	53
a- La production de denrées alimentaires	54
b- Les stocks alimentaires	55
c- Les importations de produits alimentaires	55
d- Les industries agroalimentaires	58
e- Qualité des aliments et des ressources nutritionnelles	60
f- Répartition des apports énergétiques	61
g- Les carences nutritionnelles	61
I-2-2- L'Accès à l'alimentation	62
a- Les circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche	62
b- Grande, moyenne et petite distribution	63
c- Infrastructure, accès à l'alimentation et aux circuits de distribution	64
d- Les barrières monétaires à la consommation	66
e- Le pouvoir d'achat, le revenu et les dépenses d'alimentation	67
f- Evolution de l'indice des prix des produits alimentaires domestiques	68
g- Caractéristiques des ménages et des populations les plus touchées par des problèmes nutritionnels	69
h- La situation alimentaire des catégories fragiles	74

i-	Une faible prévalence de la sous-alimentation	75
j-	Profondeur du déficit alimentaire	75
I-2-3-	L'utilisation des produits alimentaires	75
a-	La consommation alimentaire	76
b-	Choix individuels et habitudes alimentaires	76
c-	Le gaspillage alimentaire	77
d-	L'Etat « nourricier »	79
e-	Les maladies en rapport avec la nutrition	81
f-	Surpoids, obésité, anémie et retard de croissance	82
g-	Protection des consommateurs, contrôles qualité et hygiène	84
h-	L'indice de sécurité alimentaire mondiale	87
I-2-4-	La stabilité alimentaire	87
PARTIE II : LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LA QUESTION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE EN TUNISIE		89
II-1-	Les principaux choix publics en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle	89
II-1-1-	La sécurité alimentaire dans les plans de développement et les programmes de la coopération internationale	89
II-1-2-	Quelques caractéristiques de la politique agricole	93
a-	Les avantages accordés au secteur agricole	93
b-	Le Programme national de mise à niveau des exploitations agricoles PNME	95
c-	La question de l'agriculture biologique	96
d-	Critiques de la politique agricole	98
II-1-3-	La gestion des ressources naturelles et les politiques de l'environnement	100
a-	Les réformes foncières	100
b-	Les stratégies de conservation des eaux et des sols (CES)	102
c-	La gestion des ressources en eau	104
d-	La politique des semences et des plants	108
e-	La politique de la biodiversité et de bio sécurité	109
f-	La protection de l'environnement	115
II-1-4-	La politique sociale : sécurité alimentaire et protection sociale	115
a-	La Caisse Générale de Compensation	116
b-	Le Programme national d'Aide aux Familles nécessiteuses	119
c-	Le Programme National d'Alimentation Scolaire	118
d-	L'autonomisation des femmes rurales	120
II-1-5-	La politique de santé	121
a-	Caractéristiques générales du système de santé	121
b-	La loi sur la sécurité sanitaire, la qualité des produits alimentaires et des aliments d'animaux	122
c-	Les contrôles des résidus de pesticides dans les aliments	123
II-1-6-	La Politique de gestion des risques et des catastrophes naturelles	124
II-2-	Les principaux résultats de la Tunisie en matière d'indicateurs de l'ODD 2	126

PARTIE III : LES DEFIS DE LA SECURITE ALIMENTAIRE, NUTRITIONNELLE ET AGRICOLE EN TUNISIE

134

III-1- Les défis liés à la gestion du foncier et des terres agricoles	134
III-2- Les défis liés à la gestion de l'eau	135
III-3- Les défis liés à la gestion des ressources humaines agricoles	143
III-4- Les défis liés au financement des activités et à l'assurance des produits agricoles	148
III-6- Les défis liés à la gestion de la biosécurité et de la biodiversité	151
III-7- Les défis de la « bonne » Gouvernance	152
III-8- Les défis liés à l'accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA)	157
III-9- Les défis liés au climat des affaires	160
III-10- Les défis liés aux recours aux TIC et à l'agriculture intelligente	161
III-11- Les défis liés à la sécurité alimentaire stricto sensu	162
III-12 - Les défis liés au dispositif de protection sociale	162

PARTIE IV- RECOMMANDATIONS

166

IV-1- Construire une vision de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole	166
IV-2- (P)rendre compte de la complexité de la politique de sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole	175
IV-4- Recommandations relatives à l'alimentation et à la santé humaine	181
IV-5- Les mesures structurelles et transversales relatives à l'agriculture	183
IV-6- Les mesures sectorielles et spécifiques	186

CONCLUSION

188

BIBLIOGRAPHIE

190

ANNEXES

196

Annexe n°1: Questionnaire d'évaluation de la sécurité et des risques agricoles dans les régions

Annexe n°2 : Guide d'entretien l'Etat nourricier

Annexe n°3 : Liste des entretiens effectués

Annexe n°4 : Les risques agricoles

Annexe n°5 : Synthèse de la consommation des tunisiens

Annexe n°6 : L'indice de sécurité alimentaire mondiale

Annexe n°7 : Cadre juridique de l'agriculture biologique

Annexe n°8 : Les mesures sectorielles et spécifiques

Abréviations et Acronymes

ANPE :	Agence Nationale de la Protection de l'Environnement
ARP :	Assemblée des Représentants du Peuple
AVFA :	Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricole
BNG :	Banque Nationale des Gènes
CCD :	Convention sur la lutte Contre la désertification
CBBC :	Centre de biotechnologie de Borj Cedria
CBS :	Centre de biotechnologie de Sfax
CCGC :	Coopérative centrale des grandes cultures
CCNUCC :	Convention cadre des nations unies sur les changements climatiques
CCSPS :	Coopérative centrale des semences et plants sélectionnés
CDB :	Convention sur la diversité biologique
CGDR :	Commissariat Général au développement Régional
CNDD :	Comité National pour le Développement Durable
CNUED :	Conférence des nations unies sur l'environnement et le développement (Rio, 1992)
COSEM:	Coopérative centrale des semences
CRDA :	Commissariat régional au développement agricole
CRRHAB:	Centre Régional de Recherche en Horticulture et Agriculture Biologique, C. Mariem
CRRAO:	Centre régional de recherche en agriculture oasisienne, Dégache
CTC :	Centre technique des céréales
CTAB :	Centre technique de l'agriculture biologique
CTPT :	Centre technique de la pomme de terre
DGACTA:	Direction Générale de l'Aménagement et de la Conservation des terres Agricoles
DGAT :	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire/MEHAT
DGBGTH:	Direction Générale des Barrages et des Grands Travaux Hydrauliques/MARH
DGEDA:	Direction des Études et du Développement Agricole/MARH
DGEQV:	Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la vie/MEDD
DGDD :	Direction Générale du développement durable/MEDD
DGF :	Direction Générales des Forêts/MARH
DGFIOP:	Direction Générale du Financement, des Investissements et des OP/MARH
DGPCQPA:	Dir. G de la Protection et du Contrôle de la Qualité des Productions Agricoles/MARH
DGPP :	Direction Générale de la pêche et la pisciculture/MARH
DGRE :	Direction Générale des Ressources en Eaux/MARH
DGGREE:	Direction Générale du Génie Rural et de l'exploitation des eaux/MARH
ENMV :	École Nationale de Médecine Vétérinaire de Sidi Thabet.
ESHECM:	École supérieure d'horticulture et d'élevage de Chott Mariem
ESAK :	École supérieure d'agriculture du Kef
ESAM :	École supérieure d'agriculture de Mograne
ESEM :	École supérieure d'élevage de Mateur
FAO :	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM (GEF):	Fonds pour l'environnement mondial
FNARC:	Fondation nationale pour l'amélioration de la race chevaline.
GDA :	Groupement de développement agricole
GFIC :	Groupement forestier d'intérêt collectif
GIFruits:	Groupement interprofessionnel des fruits
GIL :	Groupement interprofessionnel des légumes
GIPP :	Groupement interprofessionnel des produits de la pêche
GOVPF:	Groupement obligatoire des viticulteurs et producteurs de fruits
INAT :	Institut National Agronomique de Tunisie

INM :	Institut National de la Météorologie
INRAT :	Institut National des recherches agronomiques de Tunisie
INRGREF:	Institut National des recherches en génie rural, eaux et forêts
INS :	Institut National de la Statistique.
INSAT :	Institut national des sciences appliquées et de la technologie
INSTM :	Institut national des sciences et technologies de la mer
IO :	Institut de l'olivier
IP :	Institut Pasteur de Tunisie
IRA :	Institut des Régions Arides
IRESA :	Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles
ISPT :	Institut sylvo-pastoral de Tabarka
ISPAB :	Institut supérieur de Pêche et d'Aquaculture de Bizerte
OEP :	Office de l'Élevage et des Pâturages
ONAGRI :	Observatoire National de l'Agriculture
ONGDRN :	Observatoire National pour la Gestion Durable des Ressources Naturelles
ONC :	Organisme National de Coordination
ONH :	Office national de l'huile
ODESYPANO :	Office du développement Sylvo-pastotal du Nord Ouest
ORD :	Offices Régionaux de développement
OSS :	Observatoire du Sahara et du Sahel
OTED :	Observatoire de Tunisie pour l'Environnement et le Développement Durable/MEDD
OTD :	Office des terres domaniales
PAM :	Programme Alimentaire Mondiale
PGRN :	Programme de Gestion des Ressources Naturelles
PNAS :	Programme National d'Alimentation Scolaire
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE :	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RAC/SPA:	Centre des Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées
SYNAGRI :	Syndicat National des Agriculteurs
SMSA :	Sociétés Mutuelles de base de Services Agricoles
SMVDA :	Sociétés de Mise en Valeur et de Développement Agricole
SPS :	Sanitaires et phytosanitaires
UTAP :	Union Tunisienne de l'agriculture et de la pêche
UTICA :	Union Tunisienne de l'industrie, du Commerce et de l'artisanat

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1: EVOLUTION DE LA STRUCTURE DU PIB EN % (MD DE 2005)

FIGURE 2: VALEURS AJOUTEES PAR SECTEUR D'ACTIVITE AUX PRIX COURANTS

FIGURE 3 : VALEUR AJOUTEE DE L'AGRICULTURE EN POURCENTAGE DU PIB

FIGURE 4: CONTRIBUTION A LA CROISSANCE DU PIB (STRUCTURE EN %) (MD DE 2005)

FIGURE 5 : INDICE DE PRODUCTION DES RECOLTES (2004 A 2006=100)

FIGURE 6 : INDICE DE PRODUCTION VIVRIERE (2004 A 2006=100)

FIGURE 7 : INDICE DE PRODUCTION DE BETAIL (2004 A 2006=100)

FIGURE 8: DEPENSES PUBLIQUES EN AGRICULTURE EN POURCENTAGE DU TOTAL DES DEPENSES DE L'ETAT

FIGURE 9: COMPARAISON SECTORIELLE DE LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE

FIGURE 10: EVOLUTION DE L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITE DU CAPITAL ET DU TRAVAIL AGRICOLE

FIGURE 11: NOMBRE DE TRACTEURS PAR 100 KM CARRES DE TERRES ARABLES

FIGURE 12: RENDEMENT DES CEREALES (KG PAR HECTARE)

FIGURE 13 : IMPORTATION ET EXPORTATIONS AGRICOLES (EN MILLIONS DE DINARS)

FIGURE 14 : EVOLUTION DU SOLDE DE LA BALANCE ALIMENTAIRE 2000-2014

FIGURE 15 : TERRES AGRICOLES EN POURCENTAGE DU TERRITOIRE

FIGURE 16: REPARTITION DES TERRES A VOCATION AGRICOLE

FIGURE 17: REPARTITION DES TERRES AGRICOLES

FIGURE 18 : PLUVIOMETRIE MENSUELLE MOYENNE

FIGURE 19 : EVOLUTION DES RESSOURCES EN EAU EN M3/AN/HABITANT

FIGURE 20: REPARTITION DES USAGES DE L'EAU SELON LES SECTEURS

FIGURE 21 : TEMPERATURE MENSUELLE MOYENNE PAR DECENNIE

FIGURE 22 : CONSOMMATION D'ENGRAIS (KILOGRAMMES PAR HECTARE DE TERRES ARABLES)

FIGURE 23 : SUPERFICIE DE CEREALES TRAITEE PAR PESTICIDES AU NORD (EN HECTARES)

FIGURE 24 : VALEUR DES IMPORTATIONS ALIMENTAIRES PAR RAPPORT AUX EXPORTATIONS TOTALES DE MARCHANDISES (%) (MOYENNE SUR 3 ANS)

FIGURE 25 : DISTRIBUTION EN (%) DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS ALIMENTAIRES (EN VALEUR) EN 2014

FIGURE 26 : QUANTITES DES PRINCIPAUX PRODUITS ALIMENTAIRES IMPORTES (AUTRE QUE LES CEREALES) DE 2010 A 2014

FIGURE 27 : VARIATION PAR PRODUIT DES VOLUMES IMPORTES ET DES DEPENSES D'IMPORTATION ENTRE 2016 ET 2015

FIGURE 28 : CONSOMMATION DE BLE EN POURCENTAGE DE L'APPORT CALORIQUE TOTAL SOURCE

FIGURE 29: EVOLUTION DE L'ASPECT QUALITATIF DE LA RATION ENERGETIQUE EN TUNISIE

FIGURE 30: POURCENTAGE DES ROUTES BITUMEEES SUR L'ENSEMBLE DU RESEAU ROUTIER (%)

FIGURE 31 : PRODUIT INTERIEUR BRUT PAR HABITANT (EN EQUIVALENT POUVOIR D'ACHAT)

FIGURE 32: DEPENSES EN NOURRITURE EN % DU REVENU

FIGURE 33: NIVEAUX D'INDICE DE PRIX A LA CONSOMMATION FAMILIALE ET GLISSEMENT D'INDICE DE PRIX A LA CONSOMMATION FAMILIALE (BASE 100 EN 2010)

FIGURE 34: EVOLUTION DES TAUX DE PAUVRETE ET DES TAUX DE PAUVRETE EXTREME (2000-2015)

FIGURE 35 : REPARTITION DES TAUX DE PAUVRETE PAR REGION

FIGURE 36 : TAUX DE PAUVRETE EXTREME PAR REGION (2010-2015)

FIGURE 37 : LES PRINCIPAUX ALIMENTS GASPILLES DANS LA RESTAURATION PRIVEE

FIGURE 38 : PRINCIPAUX PRODUITS GASPILLES DANS LES RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

FIGURE 39 : POURCENTAGE DES UNITES DE LOGEMENT AVEC ACCES AU RESEAU D'EAU POTABLE

FIGURE 40 : TARIFS DOUANIERS ET TAXES D'ACCISE REELS APPLIQUES SUR LES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DE L'UE

FIGURE 41 : TAUX EFFECTIF DE PROTECTION DE L'AGRICULTURE

FIGURE 42 : ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN TUNISIE

FIGURE 43: RESERVE D'EAUX DES BARRAGES FIN AOUT EN MILLION DE M3

FIGURE 44: PERTES D'EAUX RESULTANT DE FUITES

FIGURE 45: PERTES TOTALES D'EAUX

FIGURE 46 : ÉVOLUTION DU RENDEMENT DES RESEAUX AU COURS DE LA PERIODE (2010-2015)

FIGURE 47: COMPARAISON COUT DE PRODUCTION/PRIX DE VENTE DE L'EAU POTABLE

FIGURE 48: POPULATION RURALE EN POURCENTAGE DE LA POPULATION TOTALE

FIGURE 49: ÉVOLUTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

FIGURE 50: LES FEMMES DANS LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

FIGURE 51: ÉVOLUTION DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

FIGURE 52: PRODUCTIVITE DU TRAVAIL AGRICOLE (VALEUR AJOUTEE PAR TRAVAILLEUR EN PRIX CONSTANTS DE 2010)

FIGURE 53 : L'ENDETTEMENT DES AGRICULTEURS

FIGURE 54: PERTES DUES AUX FAIBLESSES DU CLIMAT DE L'INVESTISSEMENT (EN POURCENTAGE DES VENTES)

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES PUBLICS (EN DINARS COURANT)

TABLEAU 2 : COMPARAISON SECTORIELLE DE L'EVOLUTION MOYENNE DE LA PRODUCTIVITE DES FACTEURS (1962-2020)

TABLEAU 3 : PRINCIPAUX PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES IMPORTES (EN MILLIONS DE DINARS)

TABLEAU 4 : PRINCIPAUX PRODUITS EXPORTES

TABLEAU 5 : PRODUCTION DU SECTEUR DE LA PECHE (EN TONNE)

TABLEAU 6 : SUPERFICIES AGRICOLES UTILISEES ET IRRIGUEES/NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES (SOURCE : ANNUAIRE DE L'AGRICULTURE, 2014)

TABLEAU 7 : REPARTITION DE LA SUPERFICIE AGRICOLE SELON LA CATEGORIE D'OCCUPATION DU SOL (UNITE : HECTARE)

TABLEAU 8 : EVOLUTION DE LA TAILLE MOYENNE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

TABLEAU 9: EVOLUTION DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES EN EAU EN TUNISIE (MARHP, 2015)

TABLEAU 10 : LA MOBILISATION DES RESSOURCES EN EAUX EN MILLIONS M3

TABLEAU 11: INDEX DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE LA TUNISIE

TABLEAU 12 : IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

TABLEAU 13 : VALEUR AJOUTEE DU SECTEUR AGRICOLE

TABLEAU 14: CERTIFICATIONS DES ENTREPRISES DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE

TABLEAU 15: INDICE DE PERFORMANCE LOGISTIQUE (IPL) DE LA TUNISIE

TABLEAU 16: PREVALENCE DE LA SOUS-ALIMENTATION (%) (MOYENNE SUR 3 ANS : 2014-2016)

TABLEAU 17: PRINCIPAUX CONSTATS DU DIAGNOSTIC DU PROGRAMME D'ALIMENTATION SCOLAIRE

TABLEAU 18: EVOLUTION DE L'ETAT NUTRITIONNEL DE LA POPULATION TUNISIENNE (%) SELON L'INDICE DE MASSE CORPORELLE ENTRE 1985-2015

TABLEAU 19: OBJECTIFS ET SOUS-OBJECTIFS DE RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE SELON L'AFD

TABLEAU 20 : LIMITES DE LA POLITIQUE DE TRAITEMENT DES EAUX

TABLEAU 21 : REALISATION DES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE BIO-DIVERSITE

TABLEAU 22: ÉVOLUTION DES CHARGES DE LA C.G.C (EN M.D)

TABLEAU 23: NIVEAU DE SUBVENTION DE CERTAINS PRODUITS (EN MILLIMÈS)

TABLEAU 24 : ÉVOLUTION DES TRANSFERTS (EN DINARS/MOIS)

TABLEAU 25: INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DE SANTE (NOMBRE)

TABLEAU 26 : PERSONNEL MEDICAL

TABLEAU 27: INFRASTRUCTURE PRIVEE DE SANTE (NOMBRE)

TABLEAU 28: LES RÉSULTATS DE LA TUNISIE EN MATIÈRE D'INDICATEURS DE L'ODD 2

TABLEAU 29: ÉLÉMENTS POUR UNE STRATEGIE DE GESTION DE L'EAU

TABLEAU 30 : PERTES D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR AGRICOLE

TABLEAU 31: PLACE DE LA FEMME DANS L'AGRICULTURE

TABLEAU 32: MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA LIBERALISATION DU SECTEUR AGRICOLE SELON LA BANQUE MONDIALE

Résumé

Introduction

Cette revue stratégique vise à réaliser quatre objectifs :

- Élaborer un diagnostic et une analyse participative et exhaustive de la sécurité alimentaire et de la situation nutritionnelle dans le cadre de l'Objectif 2 du développement durable,
- Evaluer les progrès réalisés par les politiques, les programmes et les capacités institutionnelles mises en œuvre par la Tunisie ainsi que les flux de ressources visant à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle,
- Identifier les défis et les éventuelles lacunes ou faiblesses de ces politiques et programmes,
- Formuler des propositions dégager et hiérarchiser les actions qui seront nécessaires pour combler les lacunes et accélérer les progrès vers une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La sécurité alimentaire et nutritionnelle concerne non seulement les questions de l'alimentation stricto sensu, mais également différents domaines qui relèvent du développement, la paix et la sécurité globales, tels qu'énoncés par les ODD. L'étude s'est aussi basée sur une hypothèse fondamentale que la sécurité alimentaire et nutritionnelle est inséparable de la sécurité agricole.

Durant les deux dernières décennies, l'agriculture tunisienne a réalisé d'importants progrès notamment en atteignant l'autosuffisance dans certains produits (lait, viandes, fruits et légumes), en limitant la dépendance aux importations et en s'imposant sur des marchés externes grâce à des produits d'un bon rapport qualité/prix.

L'étude reconnaît aussi que le système de protection sociale fait partie des instruments principaux pour améliorer la résilience et protéger les plus vulnérables dans des situations fragiles. Le système de protection sociale est un mécanisme dont le rôle est d'atténuer et, chaque fois que c'est possible, éliminer l'insécurité alimentaire et la faim à l'échelle des ménages et de chacun de leurs membres. Des programmes de protection sociale bien conçus et bien mis en œuvre peuvent traiter efficacement les causes de l'insécurité alimentaire.

Mais face aux défis de différents ordres que la Tunisie doit relever, on peut légitimement se poser la question si la surface agricole disponible pourra nourrir 14 millions d'habitants en 2050 ? Si la Tunisie pourra réaliser les objectifs des ODD sur lesquels elle s'est engagée ?

Diagnostic de la situation alimentaire et nutritionnelle en Tunisie

Le diagnostic réalisé dans le cadre de la présente revue interpelle essentiellement par le nombre important de risques qui pèsent sur la sécurité alimentaire de la Tunisie à un moment où le pays connaît une transition politique majeure ; en effet il ressort du diagnostic réalisé, essentiellement ce qui suit :

Dans le **secteur agricole**

- Une baisse relative de la part de l'agriculture dans le PIB, et une valeur ajoutée qui reste faible et en deçà de ce que des pays comparables arrivent à réaliser,
- Une productivité des facteurs (et notamment du capital) qui reste relativement faible,

- Un secteur qui joue le rôle d'amortisseur des chocs qui déstabilisent l'économie tunisienne,
- Un secteur qui a pu récupérer son retard de production par rapport à la moyenne mondiale mais qui s'est fait dépassé par celui de pays comparables et qui connaît encore une grosse variabilité qui décourage l'investissement et la prise de risques,
- Un déficit de la balance alimentaire qui s'est nettement aggravé après 2011,
- Un investissement qui stagne,
- De nombreuses menaces liées notamment aux changements climatiques et à l'épuisement et la dégradation de certaines ressources naturelles,
- Des problèmes de gouvernance et un faible encadrement administratif et professionnel.

Disponibilité des aliments

- En général, la « disponibilité alimentaire » ne pose pas de problèmes en Tunisie : les aliments sont disponibles, soit produits localement soit importés.
- L'amélioration de la production et de la productivité locale n'a pas empêché l'augmentation de l'importation des produits alimentaires :
 - Les denrées alimentaires représentent 9,2%,
 - La part des céréales dans la valeur des importations alimentaires dépasse 43%, suivi par les huiles végétales et les sucres et dérivés.
- Néanmoins, il y a des risques :
 - Changement climatique et dégradation des ressources naturelles (eau, sols et terre),
 - La dépendance aux importations des céréales (environ 60%),
 - Biosecurité, maladies infectieuses, logistique et stockage.

Accès

- L'accès **physique** est quasiment assuré à l'échelle nationale :
 - La distribution de la production agricole et de la pêche est assurée par le secteur public, tandis que le secteur privé monopolise les circuits de distribution des produits avicoles,
 - Le réseau routier assure la quasi-totalité des déplacements des personnes et environ 80% du transport de marchandises,
 - Risques : dégradation des infrastructures et baisse de la performance en logistique
- Mais l'accès **économique** est mis en question par des barrières économiques et monétaires, dont : l'inflation et la perte du pouvoir d'achat, le chômage, la dépendance aux importations ; et la faible croissance économique.
- Les groupes les plus vulnérables quant à l'accès à l'alimentation sont :
 - Les habitants des zones rurales,
 - Les habitants des zones du Centre Ouest et du Nord Ouest (où les taux de pauvreté dépassent les 32%),
 - Les femmes et les enfants : en particulier les femmes rurales chef de familles monoparentales (main d'œuvre agricole occasionnelle et sous-rémunérée).

Utilisation

- Les habitudes alimentaires changent, mais les céréales demeurent prédominantes :
 - Augmentation des produits d'origine animale notamment du lait et des produits laitiers,
 - Forte augmentation de la part des protéines animales dans la ration protéinique,
 - Néanmoins, les céréales apportent toujours près de 50% des besoins énergétiques, et la Tunisie a le plus haut indice d'apport calorique provenant du blé au monde.
- Le gaspillage alimentaire reste un grave problème :

- Le principal produit gaspillé par les tunisiens est le pain (environ 16%)
- Dans la grande distribution, le gaspillage alimentaire atteint 2,8 millions de dinars, et en moyenne 17 DT par mois dans les ménages.
- Les risques de santé et la maladie liée à la nutrition :
 - Environ 46% des tunisiens sont en surpoids, et les femmes sont les plus affectées par les problèmes d'obésité,
 - Haute prévalence de l'anémie (29%), et
 - La transition alimentaire peut causer une transition épidémiologique : expansion du diabète, des maladies cardiovasculaires, cérébro-vasculaires et de certains cancers.

Stabilité

Quelques facteurs menacent la stabilité de la sécurité alimentaire, dont :

- La dépendance aux importations des céréales,
- La croissance de la valeur des importations alimentaires, volatilité des prix dans les marchés intérieurs et internationaux des produits de base,
- La dégradation de la variabilité de la production et des disponibilités des produits alimentaires,
- Un Score de Stabilité politique et d'absence de violence/terrorisme qui a diminué, et les troubles sociaux,
- Autres risques associés au changement climatique (moyen / long terme).

Revue des politiques en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle

1- L'état de la sécurité alimentaire : La Tunisie n'a, depuis de nombreuses décades, jamais connu de situation de pénurie alimentaire et /ou de graves difficultés d'approvisionnement ayant entraîné une quelconque insécurité alimentaire. Les questions de disponibilité et d'accès aux produits alimentaires ne se sont jamais posées depuis de longues années. D'ailleurs elle est, l'un des trois pays africains, à être classée au niveau mondial dans la catégorie « good performance » en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

2- La couverture sociale : La Tunisie dispose d'un socle social relativement étoffé. D'ailleurs c'est grâce à ce filet social et plus particulièrement à la Caisse Générale de Compensation que le pays a pu se prémunir des répercussions de la crise alimentaire mondiale de 2007-2008.

3- Le système de santé : La couverture du système de santé en Tunisie est assez bonne. D'énormes progrès ont été accomplis depuis l'indépendance ; notamment en matière de santé de la mère et de l'enfant. Toutefois des effets indésirables commencent à apparaître (obésité notamment). Ces effets indésirables touchent particulièrement les femmes et sont pour une certaine part dues aux distorsions créées par les choix arrêtés en matière de subvention (prix des produits subventionnés encourageant une consommation déséquilibrée).

4- A côté de ces aspects, il y a lieu de noter aussi l'intérêt accordé depuis le milieu des années quatre vingt à la nécessaire stabilité macroéconomique, à la protection de l'environnement et à la question de la sécurité.

Risques et défis en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle en Tunisie

Des risques, on recense beaucoup. Ils concernent : les problèmes fonciers, l'usage non raisonné des pesticides, l'épuisement des nappes phréatiques, la pollution, la désertification, l'inadaptation des circuits de distribution, la faible organisation du monde rural, le soutien institutionnel insuffisant accordé au secteur agricole, la hausse des coûts de production et à la consommation, le ralentissement de la croissance, les changements climatiques, le stress hydrique.

Ajouté ces risques le pays doit relever les défis pour se prémunir l'impact de l'insécurité alimentaire. Ces défis concernent particulièrement :

- La disponibilité des aliments : le pays est largement dépendant de l'étranger pour sa nourriture et l'accroissement de la production nationale est entravé par les conditions climatiques et les faiblesses techniques et financières,
- L'accès physique et économique aux aliments: cette dimension constituera le principal défi durant les prochaines années. En effet le ralentissement de la croissance conjugué à la faiblesse du P.I.B par habitant se répercute sur la capacité des plus démunis à réduire leur dépenses relative à l'alimentation voire à l'éducation,
- L'utilisation et les habitudes de consommation: sont tributaires des prix pratiqués sur le marché intérieur. Tant que persistent les distorsions actuelles en matière de prix de produits subventionnés, la consommation du tunisien aura tendance à rester déséquilibrée,
- La stabilité : le risque concernant cette dimension est lié à l'équilibre de la balance commerciale alimentaire.

En plus de ces défis relatifs à la sécurité alimentaire stricto-sensu notre pays doit relever plusieurs autres défis dont notamment :

- Le changement climatique et l'érosion des ressources naturelles disponibles (ressources en eau et sols limitées, territoire agricole abîmé, envasement des barrages),La libéralisation des échanges, avec notamment l'ouverture programmée des frontières aux produits agricoles dans le cadre des accords de l'OMC et de l'ALECA avec l'UE.,
- L'inclusion et le développement régional en général et celui rural en particulier qui tarde à se concrétiser,
- Les problèmes de ciblage des bénéficiaires du filet de protection sociale,
- L'agriculture n'est pas attractive pour les jeunes, peu respectueuse des droits des travailleurs, et à faible teneur technologique,
- Le morcellement du foncier et à la prolifération des petites exploitations,
- Le cadre institutionnel peu incitatif, bureaucratique et peu transparent.

Les recommandations pour les axes prioritaires pour atteindre l'objectif faim zero

Compte tenu de ce qui précède, la présente revue soutient la nécessité **d'une nouvelle stratégie nationale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.**

Très rapidement, la Tunisie devra mettre en place un nouveau modèle de développement pour répondre aux attentes des agriculteurs, des consommateurs, mais aussi de l'ensemble des citoyens en instaurant de nouveaux rapports entre les villes et la campagne, les régions de l'intérieur et du Sud et celles du littoral et du Nord.

La stratégie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle devrait également prendre en compte l'évolution des rapports géopolitiques entre le nord et le sud de la méditerranée, entre les pays développés et le reste du monde.

Le succès de la stratégie préconisée dépend évidemment de plusieurs facteurs dont le plus important est le facteur **confiance**. Cette confiance ne peut exister que si cette stratégie profite à Tous et, mise en œuvre d'une manière participative. Elle implique particulièrement :

1. Des mesures politiques :

- La mise en place d'un **Conseil National de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle** regroupant : l'autorité politique, le monde des affaires, le milieu scientifique, la société civile et les régions pour souligner l'existence d'un engagement politique national fortement déterminé à atteindre les objectifs de la stratégie et exprimer le choix d'une démarche participative pour sa réalisation,
- La mise en place de Conseils régionaux de la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour promouvoir des mécanismes régionaux de consultation à même d'améliorer continuellement les programmes locaux mis en œuvre.

2. Des mesures horizontales :

- L'élaboration d'un indice national de sécurité alimentaire : cet indice établi périodiquement par l'I.N.S permettra de suivre l'avancement de la stratégie nationale et ce en vue d'apporter en temps utile les correctifs nécessaires aux politiques mises en œuvre.

3. Des mesures sectorielles :

a. Le secteur agricole :

- Lancement d'un programme de soutien spécifique aux petits exploitants qui sera accompagné par des ajustements des politiques macroéconomiques (libération du marché de travail par exemple), Le renforcement de l'autosuffisance par le développement des approvisionnements céréaliers nationaux ;
- L'adoption d'une nouvelle politique d'importation, confier l'activité d'importation à l'office du commerce et revoir les missions de l'office des céréales et l'office de l'huile vers l'amélioration de l'infrastructure de stockage dans leurs domaines respectifs et un appui plus conséquent aux producteurs,
- La réduction des risques commerciaux à travers une meilleure coordination et intégration régionales, et/ou l'investissement dans des réserves stratégiques (matérielles et virtuelles en rapport avec les marchés à terme afin de couvrir environ trois mois d'importations),
- La séparation de l'activité de production et de distribution aussi bien de l'énergie électrique que de l'eau et les confier à deux entités juridiques indépendantes, la fixation de minima en pourcentage du P.I.B agricole à consacrer aux travaux de conservation des eaux et du sol et pour la lutte contre la désertification et en pourcentage du budget du Ministère de l'Agriculture pour la vulgarisation agricole, l'adoption d'une nouvelle approche concernant la question de l'eau, privilégiant la réutilisation des eaux usées, la lutte contre le gaspillage et les pertes au cours du transport et la désalinisation de l'eau de mer ;
- La valorisation des produits locaux par le développement des chaînes de valeurs, l'encouragement de la culture biologique et le recours aux signes distinctifs de qualité (produits de terroir et appellations d'origine),
- La création de nouvelles structures de commercialisation des produits agricoles avec un nouveau statut juridique et un nouveau mode de gestion, Le remplacement du programme de mise à niveau des circuits de distribution des produits alimentaires, par un autre programme plus en rapport avec les besoins de l'économie nationale

b. La protection sociale et alimentation scolaire :

- L'amélioration de l'efficacité du dispositif de protection sociale qui constitue un solide investissement dans le capital humain et un moyen efficace d'inclusion sociale.

- La mise en œuvre d'un socle national de protection sociale contenant les garanties élémentaires de sécurité sociale. Ces garanties devraient assurer au minimum à toute personne dans le besoin, tout au long de la vie :
 - ✓ L'accès aux soins de santé essentiels, y compris les soins de maternité
 - ✓ La sécurité élémentaire de revenu pour les enfants, accès à l'alimentation, à l'éducation, aux soins et à tous les autres biens et services nécessaires;
 - ✓ La sécurité élémentaire de revenu pour les personnes d'âge actif qui sont dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant, notamment pour les cas de maladie, de chômage, de maternité ou d'invalidité;
 - ✓ La sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées.

- Affirmer davantage le rôle de l'alimentation scolaire en tant qu'élément indispensable du socle de protection sociale
- Améliorer le ciblage pour atteindre les familles les plus démunies et les faire bénéficier de l'alimentation scolaire. Ce programme constitue un transfert de revenu fiable et un moyen indirect d'alléger les frais de scolarité, pour réduire l'abandon scolaire,
- La généralisation du programme des cantines scolaires à toutes les écoles primaires et instauration d'une nouvelle forme de gestion participative des établissements primaires,
- Etablir des liens avec les groupes d'agriculteurs locaux, notamment à travers les organisations communautaires de femmes rurales, et les cantines pour promouvoir l'utilisation des denrées produits localement et favoriser le développement local.

c. L'éducation nutritionnelle

- La définition et la mise en œuvre d'une stratégie interministérielle de rationalisation de la consommation de certains produits stratégiques à travers la politique de prix, d'une part, et des programmes d'éducation nutritionnelle, d'autre part,
- La définition et l'application de programmes de formation et de sensibilisation focalisés sur la qualité des denrées alimentaires et adaptés aux différentes catégories de consommateurs,
- Encourager la consommation des produits de terroir et informer sur les méfaits de certains produits importés.

d. La protection du consommateur

- Le renforcement du contrôle de la qualité, en dotant les structures de contrôle des moyens techniques,
- la mise en œuvre des normes relatives à la classification des produits frais.

e. La politique de sécurité

- L'adoption d'une démarche privilégiant l'approche préventive en matière de gestion des risques sécuritaires.

Enfin il est essentiel de préciser que les ingrédients du succès de toute entreprise sont : une vision et une volonté politique, un climat social sain, une démarche participative et inclusive, une situation sécuritaire sereine, un climat des affaires attractifs et une stabilité macroéconomique sur les courts, moyens et longs termes.

Introduction

Contexte et justification de la revue

1. L'autosuffisance alimentaire a été un objectif constant de la politique agricole tunisienne depuis l'indépendance en 1956.
2. La nouvelle Constitution tunisienne du 27 janvier 2014 comporte plusieurs dispositions qui concernent la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle affirme dans son article 38 le droit des tunisiens à la santé. L'article 44 dispose que l'eau potable est un droit garanti à chaque citoyen. Il précise que la préservation de cette ressource et la rationalisation de son utilisation est un devoir de l'Etat et de la société. L'article 45 « garantit le droit à un environnement sain et équilibré ».
3. Cette importance donnée à des droits sociaux qui concernent la question de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole est loin d'être fortuite. En effet, la baisse structurelle du poids du secteur agricole dans l'économie ayant coïncidé avec la montée des inégalités entre les régions, « on peut voir dans la crise du monde rural et agricole et l'aggravation des inégalités socio-territoriales, les causes profondes de la chute du régime de Ben Ali (Gana, 2013). »
4. Le 25 septembre 2015, les États membres de l'ONU ont adopté l'Agenda 2030 et un ensemble de 17 objectifs de développement intitulés Objectifs de Développement Durable (ODD) qui visent à mettre fin à la pauvreté, à protéger la planète et à assurer la prospérité pour tous. Chaque objectif a des cibles spécifiques (soit un total de 169 cibles), et les pays du monde entier se sont engagés à atteindre ces objectifs au cours des 15 prochaines années. Les ODD prolongent et élargissent l'agenda de développement des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui ont expiré en 2015 et c'est dans ce cadre que s'inscrit ce travail.
5. L'ordre du jour de l'Agenda 2030 a été adopté par les États membres de l'ONU pour servir de repère à un effort mondial coordonné visant à répondre à des aspirations communes pour les 15 années à venir. Les ODD sont définis comme étant intégrés et indivisibles, de nature globale et universellement applicables. Ils reconnaissent l'interconnexion des dimensions socio-économiques et environnementales du développement durable et donc la nécessité de poursuivre concomitamment l'ensemble des objectifs afin d'atteindre chacun d'eux.
6. Le deuxième objectif de développement durable (ODD-2) vise à: «éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable». Il se divise en cinq cibles sur la base d'une approche intégrée pour Éliminer la faim en assurant l'accès à une alimentation adéquate pour tous en tout temps; Mettre fin à toutes les formes de malnutrition; Doubler la productivité agricole et des revenus pour les petits producteurs alimentaires; Assurer des systèmes alimentaires durables, inclusifs et résilients; et Préserver la diversité génétique des semences, des plantes et des animaux.
7. La réalisation de l'ODD2 dépend fortement des avancées au niveau des autres ODD, tout comme le progrès vers l'élimination de la faim contribue positivement au progrès vers les autres objectifs mondiaux.

8. Les domaines d'interconnexion entre les ODD varient en pertinence et en intensité dans différents contextes nationaux et régionaux. En Tunisie, la réponse aux attentes de la jeunesse et la mise en place des bases pour une croissance économique soutenue permettant à chacun de prospérer, a été une priorité pour le Gouvernement. Reconnaître et agir sur l'interconnexion entre les priorités de développement en Tunisie est indispensable pour orienter le pays vers une voie de développement durable conformément aux objectifs définis par l'Agenda 2030.
9. Sans paix, sécurité et stabilité, les agriculteurs ne peuvent pas cultiver, les marchés alimentaires ne fonctionnent plus normalement et les conditions nécessaires pour une sécurité alimentaire stable s'érodent. Parallèlement, le problème de la durabilité de l'alimentation, de la nutrition et de l'agriculture en Tunisie et dans les autres pays du monde est en rapport étroit avec la paix, la justice et la stabilité nationale (ODD 16).
10. Les femmes nourrissent leurs familles, participent à la production et à la commercialisation des produits alimentaires. Leur rôle est essentiel pour mettre fin au cycle intergénérationnel de la faim. Pourtant, elles manquent souvent d'accès de base aux ressources dont elles ont besoin pour atteindre leur potentiel. Travailler à l'égalité des genres (ODD 5) dans les efforts de développement est donc essentiel pour vaincre la faim et la malnutrition.
11. L'accès à la nourriture est souvent entravé par la disponibilité alimentaire, mais pas seulement. Le manque de pouvoir d'achat suffisant pour fournir des aliments nutritifs et une vie saine est également un défi notable dans de nombreuses communautés rurales où la pauvreté est plus prononcée. Un effort coordonné pour stimuler le développement régional est essentiel pour lutter contre la pauvreté qui entrave l'accès à la nourriture (ODD 1), pour réduire les inégalités nationales (ODD 10) et contribuer à une croissance économique inclusive (ODD 8).
12. Il est crucial d'adopter des pratiques agricoles durables et résilientes qui augmentent la productivité des petits agriculteurs, tout en conservant la qualité de la terre. L'agriculture durable est essentielle pour la sécurité alimentaire à long terme, mais aussi pour permettre aux populations en situation d'insécurité alimentaire dans les zones rurales d'obtenir un rendement suffisant pour un régime alimentaire varié et sain et/ou de vendre sur le marché et d'accéder à un revenu suffisant pour acquérir des aliments nutritifs.
13. L'accès à des aliments nutritifs est essentiel pour assurer une vie saine et promouvoir le bien-être à toutes les catégories d'âges (ODD 3). Mais la nourriture n'est pas toujours utilisée de manière optimale et les habitudes alimentaires peuvent entraîner une malnutrition et des maladies. L'éducation de qualité (ODD 4) est donc un aspect important de l'amélioration de la nutrition et de la promotion de l'agriculture durable. Dans le même temps, les aliments nutritifs sont une condition préalable à la capacité des enfants à apprendre à l'école.
14. Assurer l'accès à l'énergie propre est une autre composante essentielle du développement d'une société fondée sur les principes de l'Agenda 2030. Le développement durable doit tenir compte des conséquences du changement climatique. La sécurité alimentaire est de plus en plus menacée à mesure que le réchauffement de la terre s'accroît. Les personnes les plus pauvres sont plus exposées aux chocs liés au climat. Les catastrophes climatiques augmentent la faim en détruisant les terres, l'élevage, les cultures et les vivres.

15. L'ODD 17: « Partenariats pour les objectifs », constitue un appel à la collaboration, au partenariat et à la coordination entre les parties prenantes, afin de les aider à atteindre leurs objectifs communs. Il les encourage à communiquer clairement leurs priorités et leurs contributions aux ODD afin de favoriser les synergies, améliorer l'efficacité et assurer la durabilité de chaque étape de la progression vers les ODD.
16. Ce rapport a été conçu dans l'esprit de l'ODD 17: un processus à l'échelle nationale ; objet de consultations approfondies auprès d'un large éventail de secteurs, dont les représentants ont apporté les études déjà réalisées, leurs idées et leurs commentaires et qui ont été continuellement informés des résultats.
17. En tant que tel, l'Examen stratégique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Tunisie vise à guider le gouvernement, la société civile, le secteur privé et les acteurs internationaux dans l'élaboration de leurs stratégies, politiques et programmes de manière concertée et ciblée, ce qui garantit des progrès accélérés vers l'ODD 2, Créant des opportunités pour la prospérité et l'avancement de la Tunisie sur tous les objectifs de développement durable.
18. La revue stratégique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle fait partie de la mise en place de l'agenda 2030. Elle est le fruit d'une collaboration entre l'Institut Tunisien des Etudes Stratégiques et le Programme Alimentaire Mondial.
19. Cette revue stratégique a lieu dans un contexte politique, économique et social particulier. Après la transition politique clôturée par la promulgation d'une nouvelle constitution et l'organisation d'élections démocratiques, la transition économique tarde à se réaliser et le pays a du mal à retrouver ses précédents taux de croissance.
20. Alors que, la Tunisie avait relativement bien réussi la mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement, la crise libyenne et le contexte international s'ajoutent à l'instabilité politique et aux revendications sociales pour peser sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Encadré 1 : Les cinq cibles de l'ODD 2

2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.

2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.

2.a Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.

2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha.

2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires.

Cadre et méthodologie d'élaboration de la revue

21. Cette revue stratégique se propose de réaliser quatre objectifs :

- Diagnostiquer et élaborer une analyse participative et exhaustive de la sécurité alimentaire et de la situation nutritionnelle dans le cadre de l'Objectif 2 du Développement Durable en Tunisie;
- Analyser les politiques publiques adoptées en la matière et évaluer les progrès réalisés les programmes et les capacités institutionnelles ainsi que les flux de ressources visant à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- Discuter les défis et les « Gaps » de ces politiques et identifier les éventuelles lacunes ou faiblesses de ces politiques et programmes;
- Enfin, dégager une liste de propositions et hiérarchiser les actions nécessaires pour combler les lacunes et accélérer les progrès vers une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle.

22. Selon la FAO, la sécurité alimentaire est une situation caractérisée par le fait que toute la population a en tout temps un accès matériel et socioéconomique garanti à des aliments sans danger et nutritifs en quantité suffisante pour couvrir ses besoins alimentaires, répondant à ses préférences alimentaires, et lui permettant de mener une vie active et d'être en bonne santé.

23. Quatre grandes dimensions caractérisent cette sécurité alimentaire :

- La **disponibilité** : portant sur le « côté de l'offre » de la sécurité alimentaire, elle est déterminée par le niveau de production alimentaire, les niveaux de provisions, et le commerce net;
- L'**accès** : de bonnes provisions alimentaires au niveau national ou international ne garantissent pas en soi la sécurité alimentaire des ménages. Les inquiétudes par rapport à l'accès insuffisant aux aliments ont mené à des politiques focalisées sur le revenu, les dépenses, le marché et le prix des aliments pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire;
- L'**utilisation** : porte sur la façon dont le corps optimise les différents nutriments présents dans les aliments. De bonnes pratiques de soins et d'alimentation, de préparation des aliments, de diversité du régime alimentaire, et de distribution des aliments à l'intérieur du ménage ont pour résultat un apport adéquat d'énergie et de nutriments. Ceci s'ajoute à une bonne utilisation biologique des aliments consommés, et détermine l'état nutritionnel des individus;
- La **stabilité** : même si l'apport alimentaire est actuellement adéquat, le risque existe toujours de souffrir d'insécurité alimentaire si l'accès aux aliments est irrégulier. Les conditions climatiques défavorables (sécheresses, inondations), l'instabilité politique (troubles sociaux), ou les facteurs économiques (chômage, augmentation du prix des aliments) pourraient ainsi avoir un impact sur l'état de sécurité alimentaire.

24. Cette revue stratégique portera aussi bien sur la question de l'offre et des capacités agricoles de la Tunisie que celle de la demande plus spécifiquement liée à la consommation et à la nutrition.

25. En plus d'une revue des études et des rapports publiées en rapport avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle, cette revue stratégique aura recours à quatre approches de collectes de données relatives à la situation tunisienne :

- Afin d'élaborer une cartographie des risques liés aux activités agricoles dans les régions, un questionnaire a été adressé aux vingt-quatre Commissariats Régionaux au Développement Agricole (CRDA) de la Tunisie (Annexe N°1).
- Afin d'évaluer et de comprendre les situations où c'est l'Etat qui se charge directement de l'alimentation des citoyens (ce que nous appelons l'Etat nourricier), un autre questionnaire a été adressé aux représentants des Ministères de la justice (pour les prisonniers), de la santé (pour les malades hospitalisés), de l'éducation (pour le programme d'alimentation scolaire), de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (pour les restaurants universitaires), de la défense (pour les casernes) et du ministère de la famille (pour les maisons de retraite) (Annexe N°2).
- Deux focus groups ont été organisés :
 - Le premier focus group avec les représentants du Ministère de l'agriculture et les institutions qui lui sont rattachées ainsi que les structures professionnelles, a porté sur « L'agriculture tunisienne et les défis de la sécurité alimentaire », cette rencontre a traité les principaux risques et les options de gestion des risques en matière de production agricole,

- Le deuxième focus group avec des acteurs des secteurs sociaux particulièrement de la santé a porté sur « La sécurité alimentaire : entre contraintes économiques, techniques, sociales et culturelles ». Au cours de cette rencontre les participants ont discuté les stratégies et les capacités institutionnelles pour une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle en Tunisie.
- Treize entretiens avec des experts et des personnes ressources nous ont permis d'approfondir certains points spécifiques et d'obtenir des informations et des documents complémentaires (voir annexe 3).
- Enfin deux séances de restitution ont été conduites pour présenter les résultats préliminaires de la revue aux parties prenantes afin de recueillir leur feedback. Deux séminaires organisés afin de mener une consultation avec les parties prenantes du système et de présenter les résultats préliminaires de cette étude ainsi que de recenser les avis des acteurs clés ayant participé à la 1^{ère} consultation.

Partie I : Etat des lieux de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole en Tunisie

I-1- Diagnostic de la sécurité et des risques liés à l'agriculture

I-1-1- Situation économique globale du secteur agricole

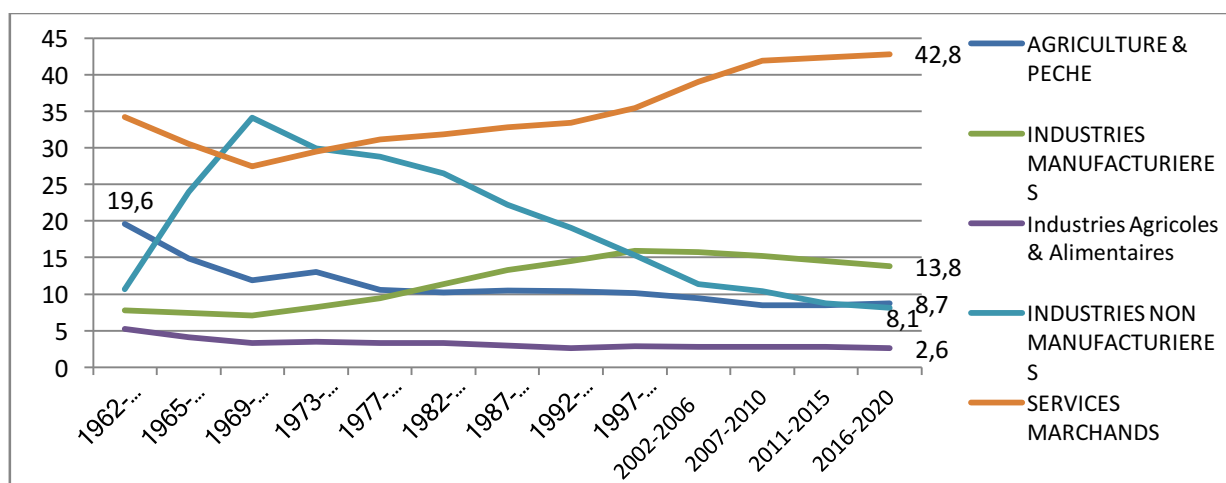
26. La situation économique du secteur agricole tunisien peut être résumée en sept principales tendances :

- Une baisse relativement importante de la part de l'agriculture dans le PIB;
- Une valeur ajoutée qui reste faible et en deçà de ce que des pays comparables arrivent à réaliser;
- Une productivité des facteurs (et notamment du capital) demeure relativement faible;
- Un secteur qui joue le rôle d'amortisseur des chocs déstabilisant le reste de l'économie tunisienne;
- Un secteur qui a pu récupérer son retard de production par rapport à la moyenne mondiale mais qui s'est fait dépassé par celui de pays comparables et qui connaît encore une trop grosse variabilité qui décourage l'investissement et la prise de risques;
- Un déficit de la balance alimentaire qui s'est nettement aggravé après 2011;
- Un investissement privé et public qui n'évolue pas de manière conséquente.

a-Production, valeur ajoutée et contribution au PIB

27. La contribution du secteur agricole au PIB tunisien n'a cessé de reculer. Elle est passée de 19,6% en 1964 à 8% en 2016.

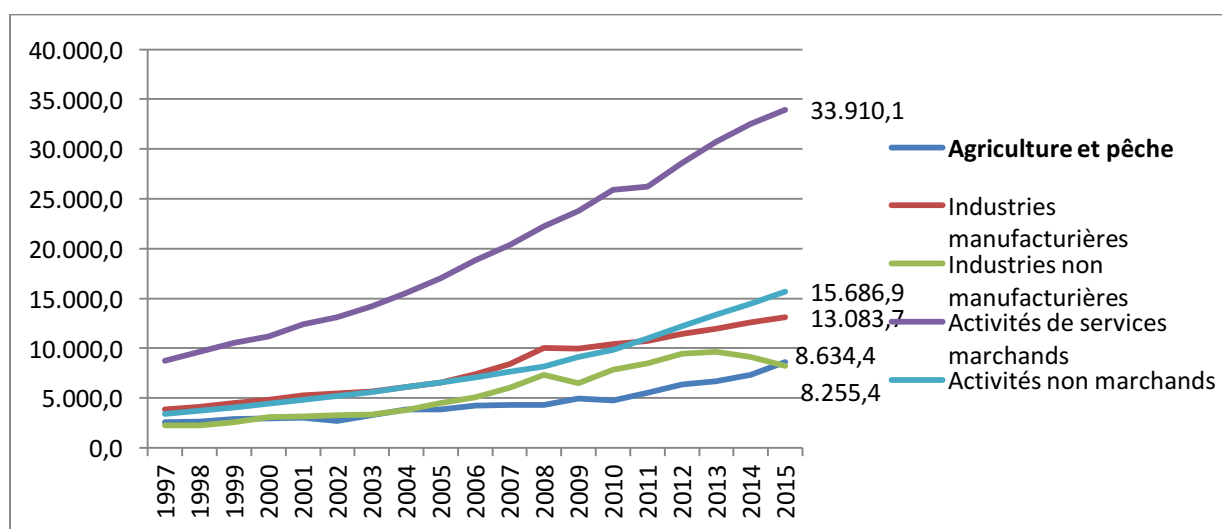
Figure 1 : Evolution de la structure du PIB en % (MD de 2005)



Source: INS

28. La productivité et la valeur ajoutée de l'agriculture tunisienne restent relativement faibles. En effet, les rendements des principales productions (notamment les céréales produites en pluvial) ont toujours été à la fois faibles et erratiques. De même, les habitudes de commercialisation de la part des agriculteurs (pratique généralisée du fardage) et les circuits de distribution existants (institution du mandataire et coût élevé des charges supportées par l'agriculteur), n'incitent pas à la valorisation des productions agricoles.

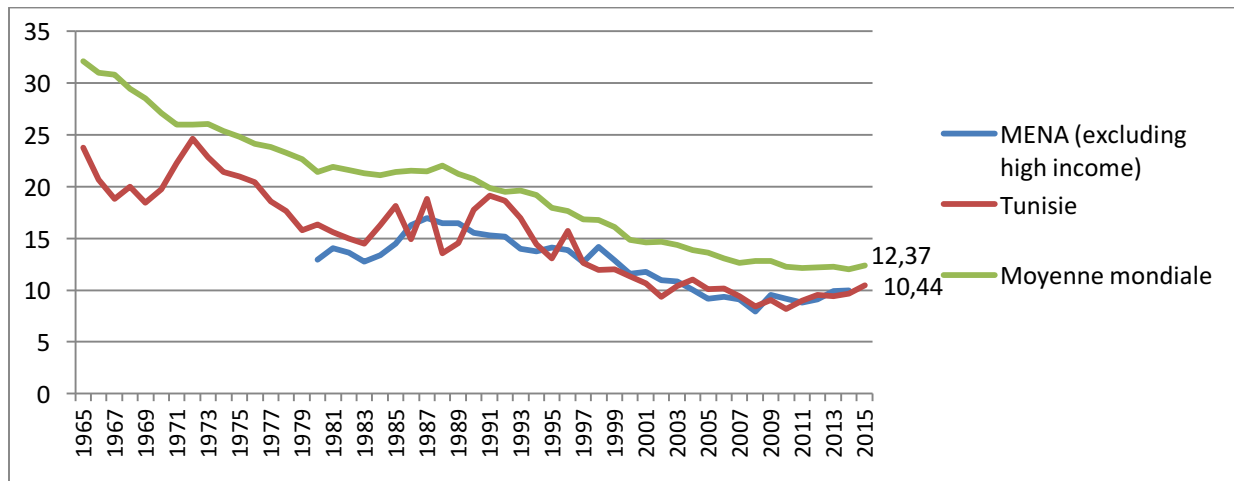
Figure 2: Valeurs ajoutées par secteur d'activité aux prix courants



Source: INS

29. Après avoir baissé jusqu'à atteindre un certain palier et ensuite relativement stagné, la contribution de l'agriculture et de la pêche au PIB a légèrement remonté ces deux dernières années. Mais cette contribution reste relativement faible si on la compare à la moyenne mondiale ou même à la moyenne des pays de la région MENA.

Figure 3 : Valeur ajoutée de l'agriculture en pourcentage du PIB

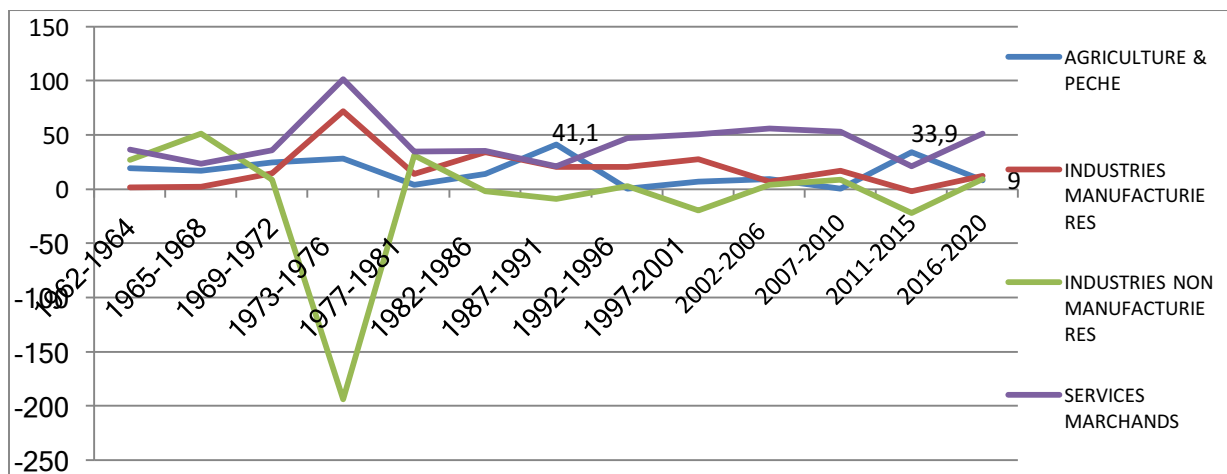


Source : Knoema, Banque mondiale

30. La filière végétale fournit plus de 80% de la valeur totale du secteur agricole et agroalimentaire, les 20% restant sont issus de la filière animale.

31. Malgré ces modestes résultats, l'agriculture tunisienne semble jouer un rôle d'amortisseur des grandes crises économiques et sociales du pays. En effet, aussi bien après le changement à la tête de l'Etat de 1987 et en 2011, c'est elle qui a le plus contribué à la croissance du PIB et a permis à l'économie tunisienne de se maintenir à flot et d'éviter des déséquilibres encore plus graves :

Figure 4: Contribution à la croissance du PIB (Structure en %) (MD de 2005)



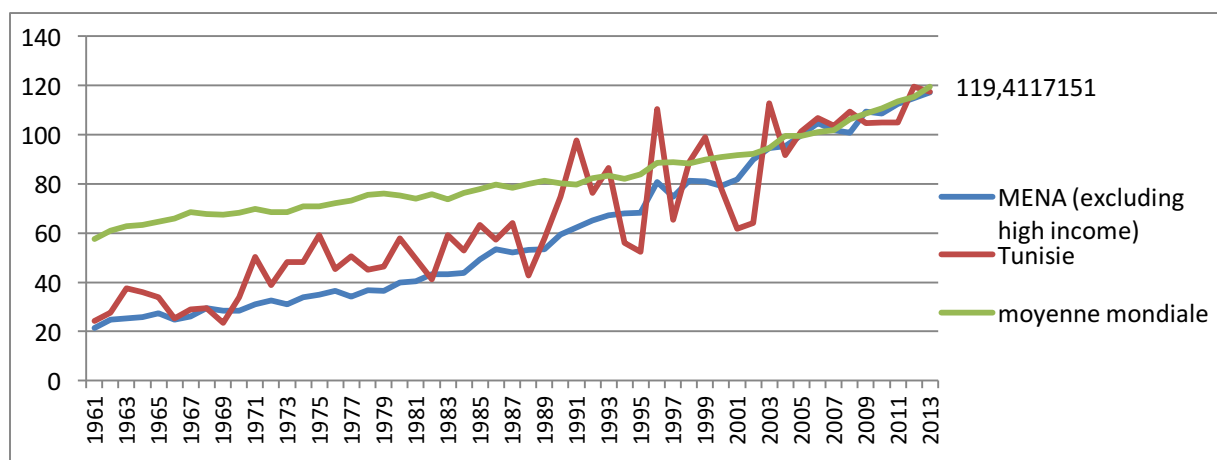
Source: INS

32. Au-delà de sa contribution à la sécurité alimentaire, le secteur agricole apporte donc une certaine stabilité et assurance à l'ensemble de l'économie Tunisienne, puisque même s'il n'est pas très rentable, il permet d'amortir les crises qui touchent les autres secteurs économiques.

33. L'évolution des indices de production des récoltes, de la production vivrière et de production de bétail montre que la Tunisie a rattrapé l'écart qui la séparait de la moyenne

mondiale et, même si elle a perdu son avance par rapport aux pays de la région MENA, elle continue à faire légèrement mieux que leur moyenne.

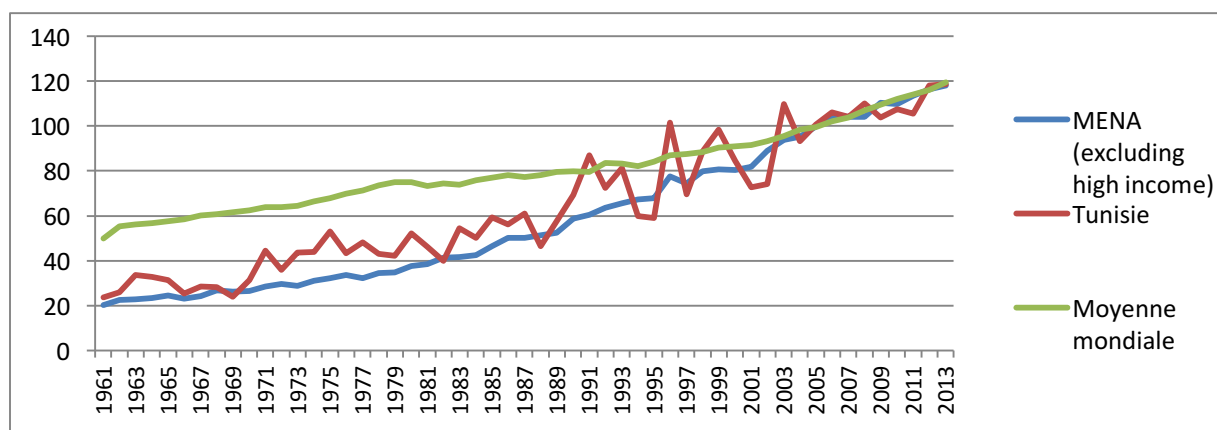
Figure 5 : Indice de production des récoltes¹ (2004 à 2006=100)



Source :Knoema, Banque mondiale

34. Les importantes fluctuations interannuelles de la production agricole montrent la fragilité de ce secteur et sa dépendance aux aléas externes. Ceci constitue un obstacle majeur aussi bien à la dimension stabilité de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, qu'à l'investissement dans ce secteur. En effet, ces fluctuations au niveau des indices de production sont synonymes d'un plus grand risque auquel s'exposeraient les éventuels investisseurs.

Figure 6 : Indice de production vivrière² (2004 à 2006=100)

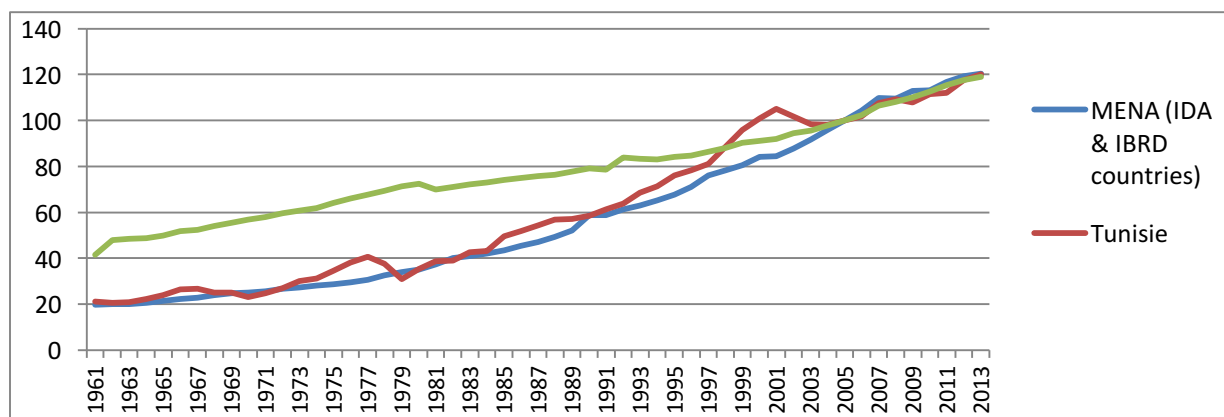


Source :Knoema, Banque mondiale

1 L'indice de production des cultures montre la production agricole pour chaque année par rapport à la période de base de 2004 à 2006. Cet indice porte sur l'ensemble des cultures à l'exception des cultures fourragères.

2 L'indice de production alimentaire porte sur les cultures vivrières qui sont considérées comme comestibles et qui contiennent des nutriments. Le café et le thé en sont exclus parce que même s'ils sont comestibles ils n'ont aucune valeur nutritive.

Figure 7 : Indice de production de bétail³ (2004 à 2006=100)



Source :Knoema, Banque mondiale

35. Si elle peut être rapportée aux aléas de la pluviométrie, cette instabilité des performances est nettement plus forte que dans d'autres régions du monde et pose un défi de gestion des risques et de résilience pour l'ensemble des intervenants dans le secteur.

b- Les investissements agricoles

36. Après avoir dépassé 9% du total des investissements publics au milieu des années 2000, l'effort de l'Etat en faveur du secteur agricole et de la pêche a stagné autour de 7,5% de ces investissements.

Tableau 1 : Evolution des investissements agricoles publics (en dinars courant)

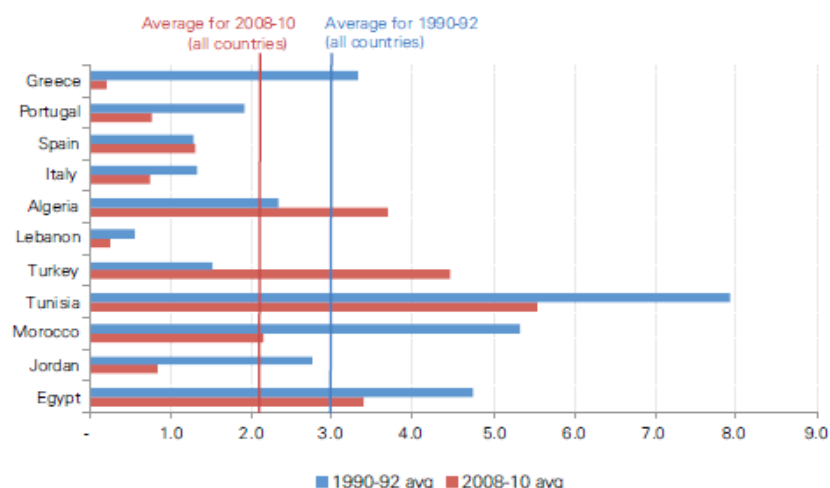
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	*2014
Investissements agricoles	786,6	912,5	921,0	922,8	977,2	1034	1059	1297	1322	1296
Investissements publics	8395	9678	11490	13000	14206	15746	14062	15446	16104	17401
part secteur agricole (%)	9,37	9,43	8,02	7,1	6,85	6,57	7,53	8,4	8,21	7,45

Source : annuaire statistique de l'agriculture, 2014

37. En comparaison avec d'autres pays de la région, cet effort consenti par l'Etat tunisien afin de développer son agriculture est relativement important.

Figure 8: Dépenses publiques en agriculture en pourcentage du total des dépenses de l'Etat

³ L'indice de production animale comprend la production de viande et de lait de toutes sortes, les produits laitiers tels que le fromage, les œufs, le miel, la soie brute, la laine ainsi que les peaux et les cuirs.



Source : FAO (2015)

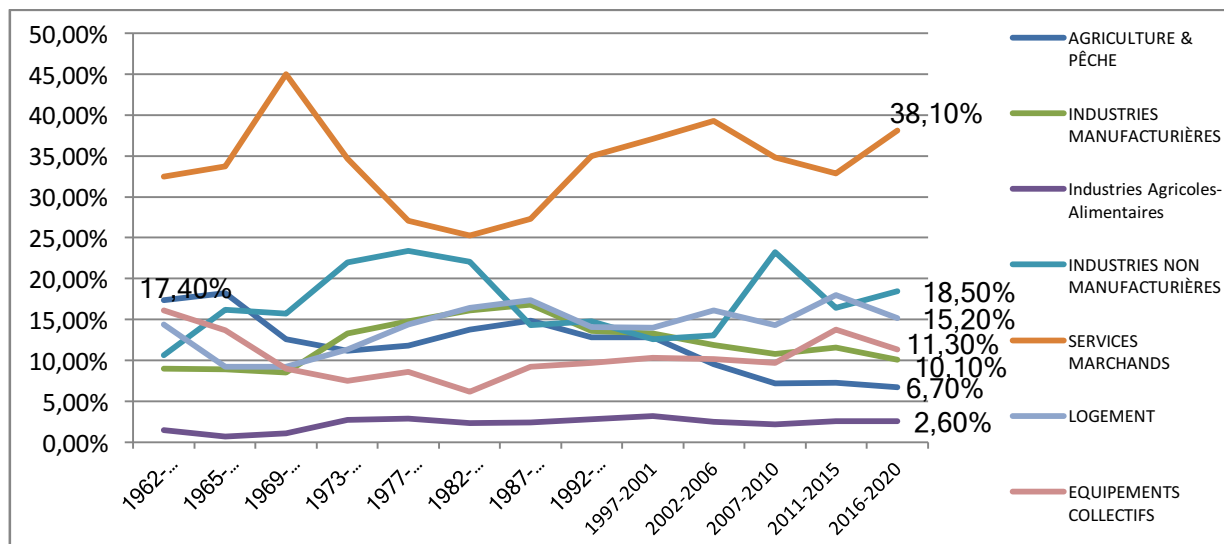
38. L'analyse de l'évolution de l'allocation sectorielle de la formation brute de capital fixe⁴ permet de conclure à la baisse de la part du secteur agricole dans le total des investissements effectués en Tunisie.
39. Les retards et incertitudes qui ont accompagné la promulgation du nouveau code d'investissement ainsi que les perturbations du contexte sécuritaire et social ont contribué à faire en sorte que les investissements privés dans le domaine agricole sont restés relativement faibles (800 millions de dinars en 2015) et ont évolué seulement de 6% entre 2010 et 2015.
40. Malgré les multiples encouragements, et même si l'industrie manufacturière n'est pas bien plus productive que l'agriculture⁵, celle-ci n'a pu attirer qu'une moyenne de 0,5% des IDE sur la période (2006-2012)⁶.
41. Globalement, si le secteur agricole attire relativement moins d'investissements, on peut remarquer que la part des industries agroalimentaires est restée quasiment stable (autour de 2,5%) bien que le secteur privé est devenu l'acteur majeur de cette branche.

Figure 9: Comparaison sectorielle de la Formation Brute de Capital Fixe

4 Pour rappel, il s'agit de la mesure de l'investissement (acquisition de biens de production) en capital fixe des différents agents économiques résidents

5 Selon le rapport "la révolution inachevée" de la Banque mondiale, le secteur des textiles est moins productif que l'agriculture

6 Industrie manufacturière 25.7, Énergie, Pétrole et gaz 60.4, Tourisme et habitat 3.5, Services 9.9.

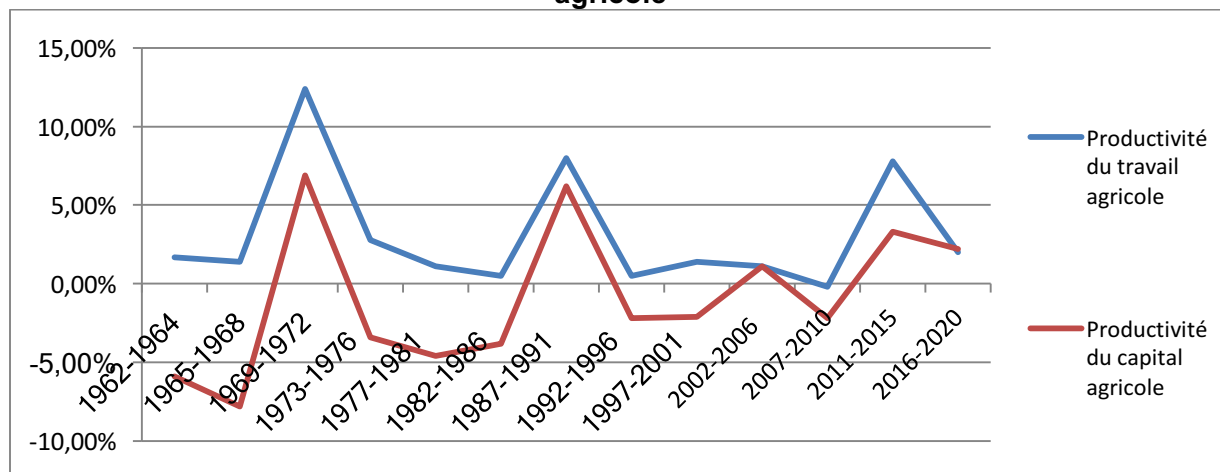


Source : ITCEQ, Ben chaabane (2016)

C- Facteurs de production et contraintes productives

42. Alors que l'évolution de la productivité du facteur travail a été positive, celle du capital agricole a été généralement négative sauf en quatre périodes. Ces évolutions expliquent aussi bien la faible mécanisation du secteur agricole que la réticence du secteur privé à y investir (ne serait-ce que pour renouveler le capital).

Figure 10: Evolution de l'accroissement de la productivité du capital et du travail agricole



Source : ITCEQ Benchabane((2016)

43. Si on prend en compte le fait que l'augmentation des salaires dans le secteur agricole (reflétée notamment par le Salaire Minimal Agricole Garanti, SMAG) est généralement inférieure à celle dans le secteur manufacturier (le salaire minimal industriel garanti, SMIG), la croissance de la productivité du travail agricole peut être expliquée soit par un meilleur rendement de la main d'œuvre (moins d'heures de travail pour de meilleurs résultats ou par la féminisation de ce secteur), soit enfin par la mécanisation. Par contre, le recul de la productivité du capital agricole signifie à la fois un manque de rentabilité des capitaux investis et une faiblesse de l'innovation et du progrès technologique dans le secteur

agricole. Ce recul pourrait également être expliqué par les aléas climatiques et la mauvaise exploitation des ressources naturelles.

Tableau 2 : Comparaison sectorielle de l'évolution moyenne de la productivité des facteurs (1962-2020)

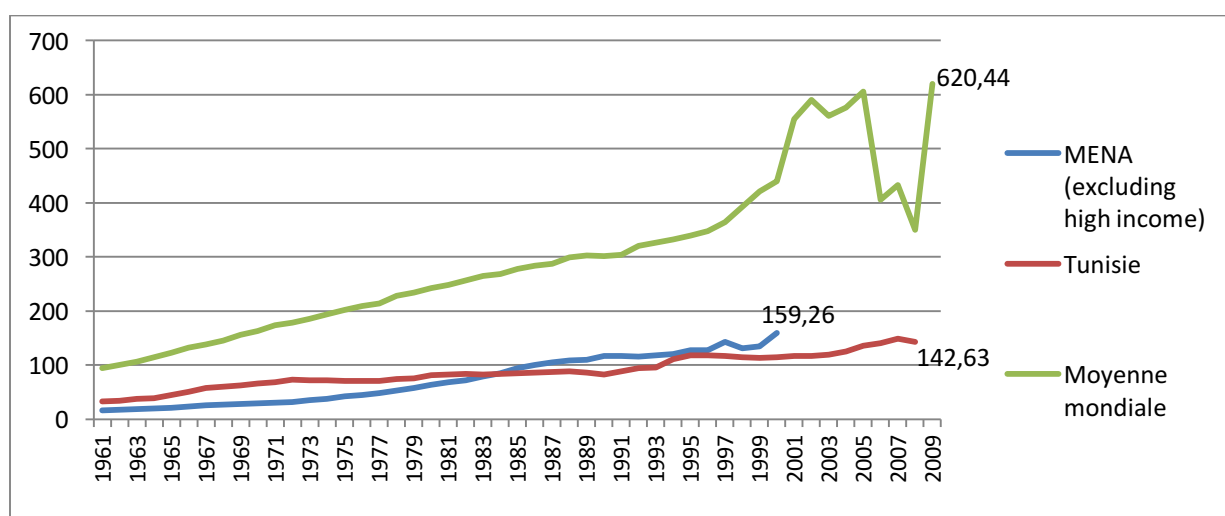
1962-2020	Productivité travail	Productivité capital	Intensité capitaliste	Productivité globale des facteurs
Agriculture et pêche	3%	-0,8%	3,9%	1,1%
Industrie manufacturière	2,6%	1,9%	0,7%	1,3%
Industrie non manufacturière	4,1%	-0,1%	4,2%	1,1%
Services marchands	1,8%	0,1%	1,7%	0,5%
Administration	2,1%	0%	2,1%	1,7%

Source : ITCEQ, Benchabane(2016)

44. La productivité globale des facteurs est une mesure synthétique de la productivité d'ensemble du processus de production. Elle est considérée comme une approximation du progrès technique dans les différents secteurs. Dans le cas tunisien, et sur la période 1962-2020, le secteur agricole présente des résultats relativement faibles et comparables à celui du secteur manufacturier. La faiblesse de la progression de la productivité globale des facteurs résulte des difficultés qu'a le secteur agricole à faire évoluer ses techniques de production et la saturation des moyens mobilisés. Par contre, alors que les gains de productivité devraient être en moyenne deux fois plus élevés dans l'industrie que dans la moyenne de l'économie, nous constatons que ceci n'est pas le cas pour la Tunisie. C'est donc d'un manque d'innovations et d'une stagnation technologique que souffre non seulement le secteur agricole tunisien mais l'ensemble de l'économie.

45. La faible productivité de l'agriculture tunisienne est également à mettre en rapport avec sa sous-mécanisation. En effet, la Tunisie figure parmi les pays où le recours à la mécanisation est le plus faible au monde

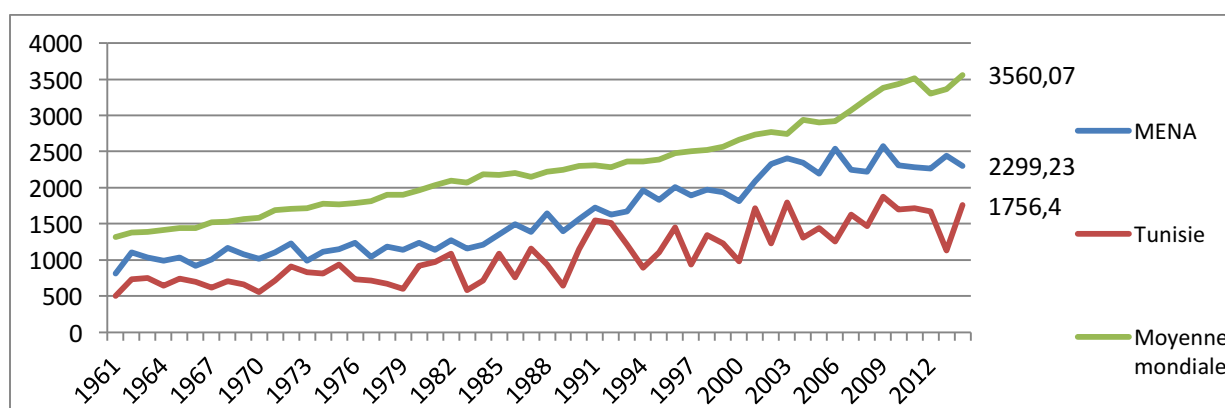
Figure 11 : Nombre de tracteurs par 100 km carrés de terres arables



Source : Knoema, Banque mondiale

46. Avec la dépréciation du Dinar, le coût du matériel agricole est devenu hors de portée de la majorité des petits agriculteurs et risque de saper les efforts du gouvernement pour subventionner leurs acquisitions de machines agricoles.
47. Cette mauvaise situation est particulièrement patente pour les céréales pour lesquelles la Tunisie est mondialement classée 120 (sur un total de 191 pays) en matière de rendement des cultures.

Figure 12 : Rendement des céréales (kg par hectare)



Source : Knoema, Banque mondiale

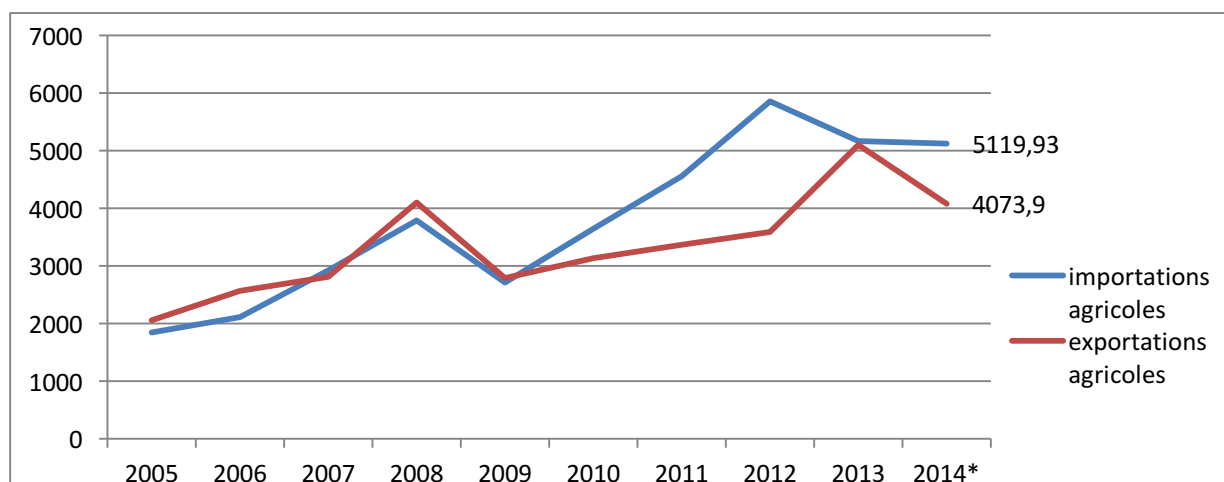
48. Le faible rendement des céréales est lié aux problèmes d'irrigation, de qualité des terres et des intrants. Mais le fait que la Tunisie se laisse distancer par les pays de sa région signifie que des marges de progression existent.

d- La balance commerciale alimentaire

49. En termes de balance commerciale, les exportations tunisiennes sont passées de 12% en 2006 à 60% en 2014 (ONAGRI, 2017), alors que jusqu'en 2009, les exportations agricoles réussissaient à couvrir et à dépasser les importations, le déficit a commencé à se

creuser à partir de 2009 à cause notamment de l'évolution des prix sur les marchés internationaux et des fluctuations de la production nationale liée aux conditions climatiques.

Figure 13 : Importation et exportations agricoles (en millions de dinars)

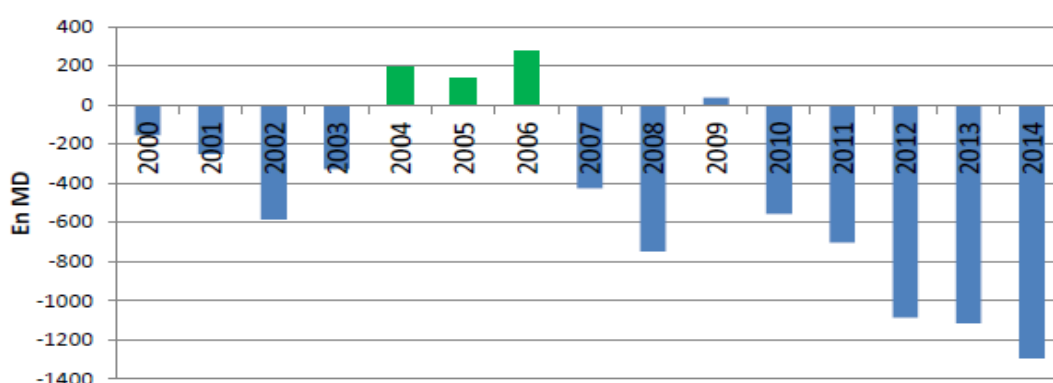


Source : Ministère de l'agriculture, annuaire statistique de l'agriculture, 2014)

50. Sur les quinze dernières années, il n'y a eu que quatre années où les recettes d'exportations ont couvert les dépenses d'importations à savoir les années : 2004 (118%), 2005 (112%), 2006 (120%) et 2009 (102%). **L'une des principales explications de cette situation est la dépendance de l'agriculture tunisienne à d'une pluviométrie aléatoire.**

51. Le pic de la contribution du déficit agricole au déficit commercial total a été atteint en 2012 (19,49% du déficit total). Ce niveau correspond à une tendance globale vers un déficit agricole chronique ayant démarré juste après la révolution et qui se poursuit jusqu'à ce jour.

Figure 14 : Evolution du solde de la balance alimentaire 2000-2014



Source : ONAGRI (2014)

52. Par produit spécifique, les céréales constituent toujours le premier poste d'importation de produits agricoles, alors qu'en contre partie, l'huile d'olive et les dattes constituent les principaux produits d'exportation.

Tableau 3 : Principaux produits Agro-alimentaires importés (en millions de dinars)

importations	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	2015
Total importations	1093,3	1321,9	2042,8	2600,9	1593,2	2182,6	2834,8	3155,6	3545,2	3429	3738
lait et dérivés	44	36	49	79,5	44,4	49,8	64,8	82	79	80,9	51.5
blé dur	42	94,5	333,4	475,5	198,7	343,4	305,5	326	348	435,5	685.2
blé tendre	187,6	241,9	404,2	518,9	225	338,9	478,7	432	551	505,6	500.7
orge	126,6	143,4	266	194,3	16,2	127,2	98,5	182	378	195,5	230.3
semence	118,4	109,3	180	272,5	170,9	277,3	375	394	381	395,5	409.7
pomme de terre	24,6	18,9	66,1	19,7	50,1	20,5	33,5	33,5	39	31,3	32.9
Huiles végétales	244,9	286,7	289	560,6	293,6	268,2	670	567,8	459,5	389,2	383.9
thé et café	32,9	44,1	49,4	76,4	60,7	66,7	110,7	124,1	110,9	105,9	122,3
sucre	119,7	199,8	159	162,3	184,1	287	474,4	368,6	303	322,6	350.5
autre	152,6	147,3	246,7	241,2	349,5	403,6	223,7	645,6	895,8	967	

Source : Ministère de l'agriculture, annuaire statistique de l'agriculture, 2014 ; ONAGRI

53. Il est important de souligner que plusieurs productions font l'objet d'un monopole⁷ :

- L'Office tunisien des céréales détient le monopole des importations et de la collecte des céréales ; les organismes de collecte privés interviennent en tant que prestataires de service pour l'office,
- L'Office tunisien de l'huile détient le monopole d'importation des huiles de colza et de soja commercialisées sous prix administrés ainsi que le monopole des exportations d'huile d'olive en vrac au titre du contingent communautaire,
- L'Office du commerce détient le monopole d'importation de riz et de sucre,
- La centrale d'achat du groupe public de distribution Magasin Général, est la seule société détentrice d'une licence d'importation pour les alcools revendus sur le marché national,
- Enfin, la Régie nationale des tabacs et des allumettes (RNTA), entreprise publique, détient le monopole de fabrication, de distribution et d'importation du tabac en Tunisie.

54. Malgré les efforts de diversification et de développement des exportations agricoles, 75% des produits exportés sont représentés par seulement trois produits : l'huile d'olive, les dattes et les produits de la mer). La diversification des exportations agricoles tarde à se

⁷ <http://agriculture.gouv.fr/tunisie>

réaliser pour des raisons de la compétitivité des prix mais également l'obligation de respecter les normes internationales de sécurité, d'hygiène et de qualité.

Tableau 4 : Principaux produits exportés

exportations en millions de dinars	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	*2014
total exportations	1225,6	1599	1615,5	1849,9	1631,2	1647,8	2126,3	2065,4	2431,3	2048,8
produits de la mer	202,4	225,4	232,8	237,6	181,9	184,6	253,5	213	223,7	231,5
dattes	130,5	117	211	209,2	237,7	286	297,5	344,4	380	388,4
agrumes	15,2	16,1	13,6	24,9	21,5	21,5	18,7	15,6	19	21,8
huile d'olive	476,7	834,9	696	759,1	533,4	444,4	403,5	593,2	820,2	490,2

Source : Ministère de l'agriculture, annuaire statistique de l'agriculture, 2014

55. Certaines filières qui, en apparence, semblent relativement bien se porter, restent dépendantes des importations d'intrants. Il s'agit notamment de la filière laitière qui importe l'essentiel de ses vaches laitières et de la filière avicole où les poules pondeuses et les produits d'alimentation sont importés.

56. Les principales productions du secteur agricole sont :

- Les céréales et plus particulièrement le blé dur et l'orge : les céréales accaparent environ le tiers des superficies labourables. Toutefois s'agissant de cultures fortement dépendantes des conditions climatiques, la production varie énormément d'une année à l'autre (23 millions de quintaux en 2013-2014 et 13 millions de quintaux en 2014-2015) et représente en moyenne 13% de la valeur ajoutée du secteur. Par ailleurs, et malgré les efforts consentis en faveur de cette filière (subvention des semences et des intrants, prix planchers, vulgarisation...) la production reste largement en deçà des attentes (généralement environ 70% des besoins en blé dur et 20% des besoins en blé tendre) ;
- L'huile d'olive : cette culture occupe une position particulière dans l'agriculture tunisienne. La Tunisie est aux premiers rangs au niveau mondial aussi bien en ce qui concerne la production que l'exportation d'huile d'olive (4ème rang pour la production et 2ème rang pour l'exportation). De plus cette filière est très prometteuse en matière d'emploi et de valeur ajoutée (importantes possibilités en matière de conditionnement et/ou d'exportation de produits labellisés : produits biologiques ou d'origines contrôlées) ;
- Les agrumes : c'est la production fruitière la plus importante du pays. De plus c'est une production qui recèle de bonnes potentialités notamment grâce à la bonne réputation des Maltaises locales sur les marchés européens ;
- Les dattes : leur production a connu une évolution appréciable ces dernières années (199000 tonnes en 2014 contre 113000 tonnes en 2005). Malgré que près de 50% des exploitants disposent de petites propriétés (un hectare et moins) une grande partie de la production est exportée. Lors de la campagne 2015-2016 le pays a exporté plus de 100000 tonnes de dattes ce qui a fait de la Tunisie le premier exportateur mondial en ce produit. Il s'agit réellement d'une filière prometteuse à condition de savoir faire face aux risques liés à

la surexploitation des nappes profondes du Sud tunisien (eau non renouvelable) **qui mettrait les palmeraies en danger** ;

- Les raisins : ils sont cultivés aussi bien pour la production de raisins de table que de vin. C'est une filière qui exige beaucoup d'attention, car il s'agit d'une culture riche qui utilise des terres pauvres et qui peut valoir au pays de grandes satisfactions aussi bien localement pour les raisins de table qu'à l'étranger pour le vin. En effet le vin tunisien dispose d'un avantage comparatif face à la concurrence grâce à ses propriétés intrinsèques et à ses signes distinctifs de qualité (appellation d'origine contrôlée) reconnus à l'étranger et qui font la bonne réputation des vins tunisiens sur les marchés extérieurs;
- Les cultures maraichères : celles-ci représentent 16% de la valeur ajoutée du secteur agricole. A l'exception de la pomme de terre au cours de ces dernières années, le pays est autosuffisant en ces produits. Il dispse même d'un petit excédent qui est exporté ;
- Pour la production animale, et compte tenu du niveau de consommation des ménages et à cause des prix intérieurs perçus comme élevés par les consommateurs, le pays est pratiquement autosuffisant en lait et en viande rouge. Il en est de même pour la viande blanche qui semble se substituer de plus en plus, grâce à son rapport qualité/prix avantageux, à la consommation de viande rouge par une frange importante de la population;
- Les produits de la pêche n'ont pas connu un grand essor depuis plusieurs années, et ce malgré les différents projets adoptés pour dynamiser ce secteur.

Tableau 5 : Production du secteur de la pêche (en tonne)

	1999	2006	2010	2014
Pêche	91500	106600	95760	112855
Aquaculture	-	360	354	269

Source : *Annuaire statistique de l'agriculture 2014*

57. Au vu de la précarité de ses performances, le problème qui se pose à l'agriculture tunisienne n'est pas seulement de devenir durablement plus compétitive, mais d'y parvenir sans épuiser les ressources naturelles du pays et de relever les défis qui se posent à elle en matière d'intrants, de processus de production et de commercialisation.

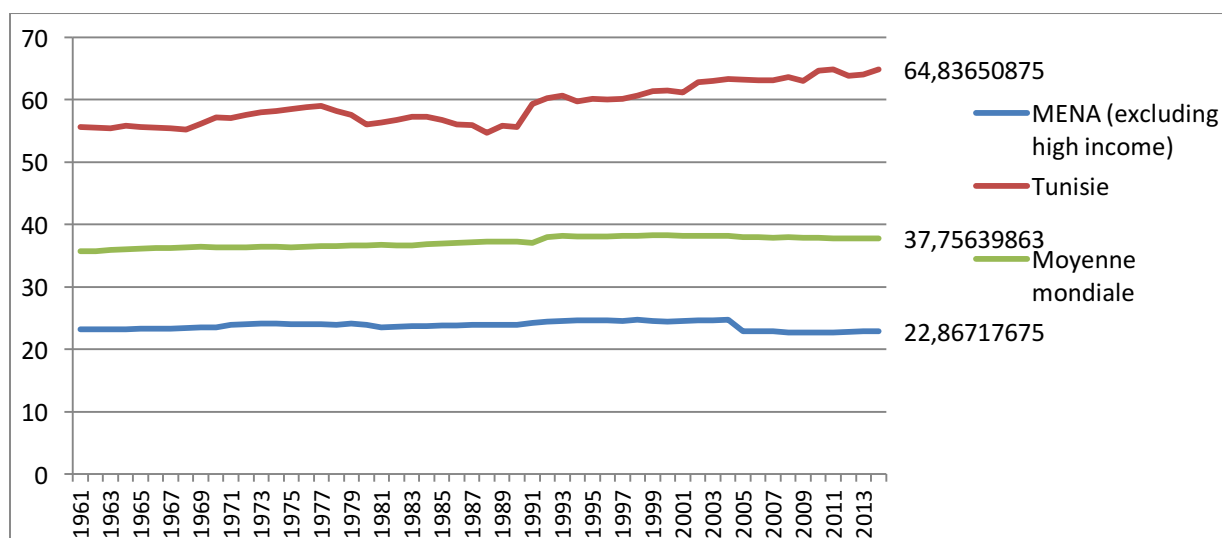
I-1-2- Evaluation des risques qui pèsent sur les intrants agricoles⁸

a- Les terres, les territoires et les sols

a.1. Dotations initiales et disponibilité des terres agricoles

58. Avec une superficie de 163 610 km², la Tunisie est le plus petit pays du Maghreb. Mais, même si sa superficie est relativement étroite, le pays bénéficie d'un relief et d'une géomorphologie qui lui permettent d'avoir un pourcentage de terres agricoles (en comparaison avec le territoire en entier) parmi les plus élevés au monde.
59. En comparaison avec les pays de la région MENA ainsi qu'avec la moyenne mondiale, la Tunisie semble être relativement bien dotée même si en valeur absolue, la superficie du pays est assez petite.
60. Sur un total de 191 pays, la Tunisie est classée 13^{ème} au monde en termes de superficie cultivable par rapport à la superficie totale du pays.

Figure 15: Terres agricoles en pourcentage du territoire



Source :Knoema, Banque mondiale⁹

61. En importance des terres arables par rapport à l'ensemble du territoire, la Tunisie est classée 57 sur 191 pays (18,66% en Tunisie, 13,75% comme moyenne mondiale et 5,66% pour la région MENA). Le pourcentage de terres cultivées en permanence (en pourcentage du territoire) est passé de 8% en 1961 à 15,01% en 2013. Cette même surface est passée de 0,1% en 1961 à 1,14% en 2013 pour la région MENA et de 3,7% à 3,9% pour la moyenne mondiale..

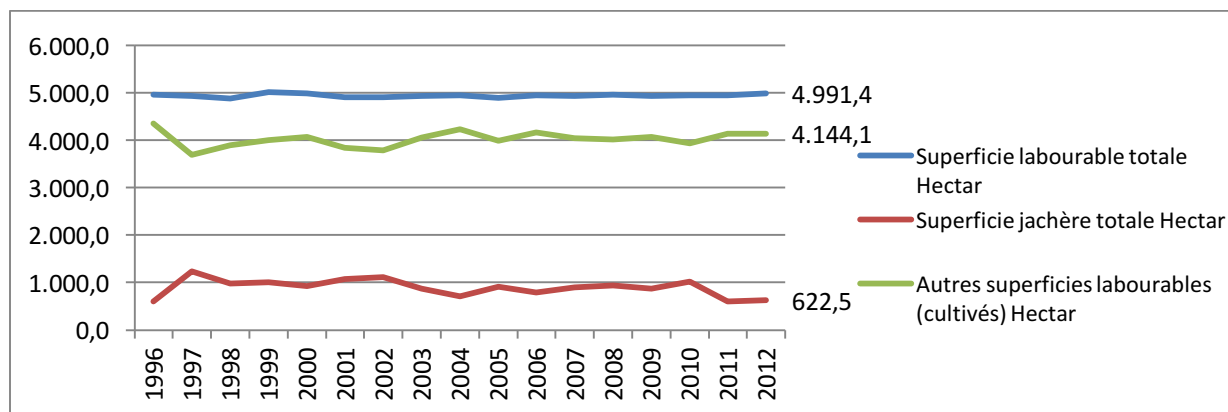
⁸ Voir annexe N° pour l'évaluation des risques qui touchent aux intrants agricoles dans les régions

⁹ Les terres agricoles désignent la part du territoire qui est arable et qui est cultivée ou en pâturage de manière permanente.

a.2. Mobilisation et irrigation des terres

62. La superficie des terres à vocation agricole est estimée à 10 millions Ha, répartie entre 5 millions d'Ha de Terres labourables, 4 millions d'Ha de parcours naturels et 1 millions d'Ha de Forêts et garrigues.

Figure 16: Répartition des terres à vocation agricole

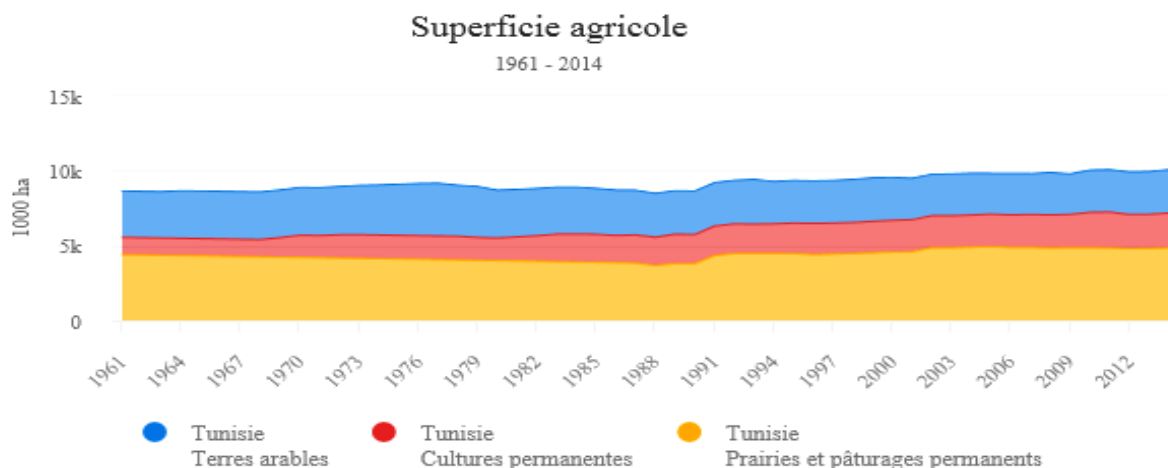


Source : INS

63. En moyenne, les terres en jachère ont reculé alors que les surfaces en arboriculture ont augmenté.

64. La Tunisie a amélioré son pourcentage de terres cultivées de manière permanente et qui sont occupées par des cultures pérennes et/ou saisonnières. Afin de préserver la qualité de leurs sols, ces terres devraient néanmoins être périodiquement mises au repos et ensuite replantées après chaque récolte (à l'exclusion des terres sur lesquelles poussent des arbres destinés à faire du bois ou du bois d'œuvre).

Figure 17: Répartition des terres agricoles



Source: FAOSTAT (mai 28, 2017)

Source : FAOSTAT

a.3. Les surfaces irriguées

65. La superficie équipée pour l'irrigation est estimée à 425 000 Ha. Cela représente 8% de la superficie agricole utile et contribue à raison de 40% à la valeur totale de la production

agricole et de 10% de la valeur des exportations agricoles. 75% de ces terres sont dotées d'équipements d'économie de l'eau.

- 66.** Les surfaces irriguées ont augmenté pour atteindre 4,3% de la superficie agricole utilisée. La Tunisie est ainsi classée 35ème au monde en superficie agricole irriguée et 38ème au monde en termes de terres biologiques (sur un effectif de 191 pays).

Tableau 6 : Superficies agricoles utilisées et irriguées/nombre d'exploitations agricoles (Source : annuaire de l'agriculture, 2014)

Hectare	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Superficie agricole Utilisée totale (SAU) (ha)	9031580	9243 870	9243870	9254490	9304580	9304620	9289070	9288730	9286440	9 273360	9279480	9278630	9275430	10452740	10452920
Superficie agricole irriguée totale (ha)	340780	345960	358810	347690	355530	356020	373150	381050	395940	404410	436570	419030	415930	437500	457800
Nombre d'exploitations agricoles	471 000	480 000	480 000	483 000	485 000	488 130	486 540	515 548	515 880	516 180	517 287	518 233	518975	511458	509810
SAU/Nbre exploitations	19,17	19,25	19,25	19,16	19,18	19,06	19,09	18,01	18,00	17,96	17,93	17,90	17,87	20,43	20,50
SAI/Nbre exploitations	0,72	0,72	0,74	0,71	0,73	0,72	0,76	0,73	0,76	0,78	0,84	0,80	0,80	0,85	0,89

67. Le tableau précédent montre que la superficie agricole utilisée ainsi que celle irriguée ont évolué positivement et sont passées respectivement de 9 304 508 hectares en 2004 à 10 452 920 en 2014 et de 355 530 hectares en 2004 à 457 800 en 2014. Simultanément, le nombre d'exploitations agricoles est passé de 485 000 à 509810. Il s'en est suivi que la superficie agricole utile par exploitation ainsi que la superficie agricole irriguée par exploitation ont légèrement augmenté pendant cette même période. En prenant en compte l'utilisation qui en est faite, les 5 millions d'Ha de terres labourables se répartissent comme suit :

- 2 millions Ha d'Arboriculture : (dont 1.6 millions Ha d'oliviers),
- 2 millions Ha de Grandes cultures : (dont 1.6 millions Ha de céréales),
- 0.7 million Ha de Jachère,
- 0.3 million Ha de Cultures diverses.

68. Le tableau suivant retrace l'évolution des usages qui sont fait des terres Tunisiennes. On y remarque notamment un léger recul de la superficie des terres labourables, et une baisse relativement importante des superficies en jachère ainsi que celles consacrées aux céréacultures :

Tableau 7 : Répartition de la superficie agricole selon la catégorie d'occupation du sol (Unité : Hectare)

Indicateur	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Superficie labourable	4936.4	4953.4	4953	4991.4	4970.9	4920
Jachère	869.3	1022.5	814.3	847.3	1144.6	784
Autres terres (cultivés)	4067.1	3930.9	4138.4	4144.1	3826.4	4136
Parcours, Alfa et Broussailles	4852.6	4839.5	4839.1	4798.5	4814.1	4840.7
Bois, forêt	664.2	666.3	666.1	668.4	667.6	692.2
Céréaliculture	1402.4	1243.8	1479.6	1440.2	1158.6	1320.1
Fourrages	422.2	436	441.4	427.9	438.5	417
Légumes	158.2	155.1	156.4	160.3	150.4	156.6
Légumineuses en sec	88.2	84.3	87.5	87.6	81.5	83
Fèves et féveroles	54	57.5	60.3	60.5	55.7	57.6
Petit poids et poichiches	22.9	18.5	19.1	18.7	16.5	16.2
Autres légumineuses	11.3	8.3	8.1	8.5	9.4	9.2
Arboriculture fruitière	2228.6	2244.5	2256	2275.3	2276	2331.7

Source : annuaire statistique de l'agriculture, 2014

69. Les grandes cultures et l'arboriculture du Nord et du Centre détiennent le grand lot des surfaces totales cultivées, évaluées à un peu plus de 5 M ha (Mtimet, 2015).

a.4. La taille des exploitations agricoles

70. L'évolution du nombre des exploitations selon la taille depuis 1960, montre un émiettement continu de celles-ci (SELM I A et ABASSI M, 2013),

Tableau 8 : Evolution de la taille moyenne des exploitations agricoles

En millier	1961-1962		1994-1995		2004-2005	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 5 ha	133	41	251	53	281	54
De 5 à 10 ha	73	22	92	20	109	21
De 10 à 50 ha	106	32	114	24	112	22
De 50 à 100 ha	9	3	10	2	10	2
100 ha et plus	5	2	4	1	4	1
	326	100	471	100	516	100

Source : Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques, *Enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles 2004-2005*

71. Entre l'enquête sur les structures agricoles de 1961-1962 et celle de 1994-1995, la superficie moyenne par exploitation (Ha) est passée de 16 à 11,2 et la superficie agricole disponible par habitant est passée de 1,2 à 0,6. De même entre 1995 et 2005, la Tunisie est passée de 471.000 exploitations (11 Ha en moyenne par exploitation) à 516.000 exploitants en 2005 (10,2 Ha en moyenne par exploitation). Près de 75 % des exploitations ne couvrent que 26 % des surfaces cultivées et ont une taille moyenne qui ne dépasse pas les 10 Ha.

72. Bien que la taille moyenne atteigne 10,2 ha, on constate que 54 % des exploitations disposent d'à peine 2 hectares.

73. Pour 2015, les estimations tablent sur une superficie moyenne de 9 ha pour un nombre total de 570 000 exploitations (Bessaoud, Ton Nu, 2017).

a.5. Le régime de propriété des terres

74. Selon le régime de propriété, les terres agricoles Tunisiennes se répartissent comme suit :

- Terres domaniales (820 000 ha en 1964, 500 000 ha en 2001 dont 290.000 restructurés),
- Terres privées (4,7 Millions d'ha en 1964 et 6,2 Millions d'ha actuellement),
- Terres collectives (3 Millions d'ha en 1964 et 1,5 Millions d'ha actuellement. Le reste a été attribué à titre de propriété privée),
- Domaine forestier (1 millions d'ha),

- Terres « habous» (100.000 ha), qui ont un statut gelé¹⁰.
- 75.** 500000 ha sont des terres domaniales appartenant à l'État et sont soit directement exploitées par celui-ci soit indirectement gérés par ses services¹¹ :
- 156000 ha sont directement gérés par l'Office des Terres Domaniales (OTD) à travers 30 agro-combinats qui emploient 10000 agriculteurs salariés de l'État, auxquels s'ajoutent 76 ha d'exploitations dont les dirigeants ont été déchus de leur droit, notamment au moment de la Révolution,
 - 80000 ha sont gérés par 190 SMVDA (Société de mise en valeur et de développement agricole)¹²,
 - 54000 ha sont exploités par les 1 000 lots techniciens,
 - 30000 ha répartis en 2 000 terrains sont loués aux jeunes agriculteurs,
 - 16000 ha sont exploités par 18 unités dirigées par des coopérateurs qui louent la terre à l'État. (mis sous contrôle du Bureau de contrôle des unités de coopératives de productions agricoles (BCUCPA).
- 76.** L'UTAP estime à 350 mille hectares gérés par 40000 agriculteurs, la superficie des terres figées à cause d'un problème de titre de propriété¹³.
- 77.** Elle propose que l'Etat reste propriétaire mais qu'il se retire de la production pour laisser la place à deux types d'exploitations: des lots pour les jeunes agriculteurs qui gèreraient des parcelles de moins de 10 hectares et des SMVDA d'au moins 10 ha comptant plusieurs professionnels agricoles chargés de développer la polyculture et l'élevage.
- 78.** Sur un total estimé de 65000 hectares de terres domaniales occupées illégalement après le 14 janvier 2011, quinze mille hectares ont récemment été récupérés avec l'aide des autorités locales.
- 79.** Même si le Bureau de restructuration des terres domaniales agricoles (BRTDA) veille à ce que le nouveau cahier des charges établi par l'État après le 14 janvier 2011 soit respecté et que l'APIA a le droit de déchéance des droits d'exploitation lorsque le promoteur ne respecte pas ses engagements, notamment la réalisation du programme d'investissement

10 Habous ou «biens de main-morte». « Bien foncier immobilisé ne pouvant être ni vendu ni échangé, le but étant de pérenniser le capital au sein du groupe familial. Le fondateur bénéficie de l'usufruit du bien durant sa vie. À sa mort, l'usufruit revient à la famille à laquelle il appartient. Lorsque la lignée des bénéficiaires vient à s'éteindre, le bien est affecté à des œuvres charitables ou pieuses désignées au préalable par le fondateur. Ce système a été aboli en Tunisie après l'indépendance en 1957 » (FAO, 2014).

11 Après 2011, l'Etat a récupéré 70.000 ha de terres déchues (notamment de la famille et des proches de Ben Ali), qui ont été octroyées d'une manière illégale.

12 Les SMVDA ont été créées en 1993 pour optimiser l'exploitation d'une partie de terres domaniales exploitées exclusivement par l'Office des terres domaniales (OTD). S'étendant sur des superficies de 200 ha au minimum, ces sociétés opèrent dans les activités d'élevage, la céréaliculture et l'arboriculture fruitière. Elles sont également censées concourir à l'effort de la création d'emplois notamment dans les régions.

13 Un décret paru en 2015 vise à redémarrer et accélérer les régularisations.

et de mise à niveau, la création d'emplois et l'encadrement¹⁴, certaines SMVDA continuent à faire de la monoculture sans recruter le personnel nécessaire. Selon, Jaouedi (2015) « le non respect des cahiers des charges, la mauvaise gestion, l'absence d'investissements constituent assurément les causes profondes de l'échec de cette expérience. Bien plus, l'intervention de l'administration tunisienne, principal contrôleur de ces projets, n'était pas performante » (Jaouedi, 2015).

a.6. La qualité des sols, l'érosion et la chute de la fertilité des terres

80. Aujourd'hui, 46 % des cultures sont réalisées sur des terres à fertilité limitée ou très faible et près de 1100000 ha sont cultivées sur des terres sensibles à l'érosion.

81. La première carte de l'érosion des sols du nord et du centre de la Tunisie date de 1980. Elle a notamment montré que, « pour une superficie de l'ordre de 5,6 millions d'hectare situés au nord d'une ligne allant de Sfax à l'Est à Fériana à l'Ouest, la proportion des terres affectée par l'érosion atteint 62 %, soit 3,5 millions d'ha, dont 1 million d'hectares sont fortement à moyennement affectés par l'érosion. Pour la zone du Sud, soit les 10,8 millions d'hectares restants, les risques de désertification ou d'érosion, couvrent l'ensemble de la superficie à l'exception de 17,2 % qui sont faiblement menacés. » (FAO, 2008).

82. La dégradation de la qualité des sols est liée à l'érosion et aux mauvaises pratiques agricoles dont notamment le recours (indirectement encouragé par les primes de l'Etat) à la monoculture céréalière¹⁵.

83. Même si la Tunisie dispose d'un savoir faire ancestral de conservation des sols, les aléas de la politique de développement agricole et la place accordée à la mobilisation et au mode de gestion des ressources naturelles ont « induit, à la fois, une déperdition de ce savoir faire et un rapport parfois conflictuel entre les populations cibles et les agents de l'administration » (FAO, 2008).

84. Enfin, malgré l'existence d'un réseau de 14 laboratoires d'analyse des sols, les agriculteurs tunisiens recourent très rarement aux services de ces structures pour réaliser des analyses de sols car, « en général, ils n'ont pas conscience de l'intérêt, à la fois économique mais aussi environnemental, qui peut résulter de l'exploitation des résultats de ce type d'analyses » (AVFA, 2016). Pourtant, ces laboratoires et les CRDA ont la capacité d'aider les agriculteurs à effectuer les analyses complémentaires pour optimiser les itinéraires de production et mettre en place des plans de la fertilisation des exploitations et les quantités optimales d'engrais à utiliser.

85. La préservation des ressources en sols fait face à trois défis majeurs(Mtimet, 2015):

- La dégradation physique et chimique des sols,

14 Privilégiant la transparence et l'égalité des chances entre les promoteurs, ce cahier des charges comporte cinq chapitres : l'appel d'offres, la mise en valeur, le suivi, le contrôle, les infractions et la déchéance du droit d'exploitation.

15 La dégradation de la qualité des sols est liée à plusieurs phénomènes : l'érosion : résulte de la réduction de la couche arable de manière organique; le tassement : conduit à la baisse de la porosité naturelle du sol ; l'alcalinisation et la pollution chimique; le compactage, qui empêche les plantes d'absorber les nutriments; la salinisation et enfin la désertification

- L'amélioration de la productivité des sols en évitant l'épuisement des terres et en assurant la sécurité alimentaire,
- Le développement durable et la gestion de la durabilité des sols et des systèmes écologiques.

a.7. La désertification

86. La conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement durable tenue à Rio en 1992 a défini la désertification comme "la dégradation des sols dans les régions arides, semi-arides et subhumides sèches, par suite de divers facteurs comprenant les variations du climat et les activités humaines". Parmi les principaux facteurs qui causent la désertification, on cite l'érosion hydrique, l'érosion éolienne, la salinisation et la déforestation.

87. Aujourd'hui 96% du territoire de la Tunisie est directement ou indirectement concerné par ce phénomène.

88. L'ONU a mis en place une Convention de lutte contre la désertification (CLD), entrée en vigueur en décembre 1996. La Tunisie a adopté cette convention en juin 1994 et l'a ratifiée le 22 Janvier 1996. Elle a mis en place un Comité National pour la Lutte Contre la Désertification devenu en juin 2005 le Conseil National de Lutte contre la Désertification (CNLCD).

89. Selon Selmi et Abassi (2013), l'évaluation générale des coûts des dommages environnementaux, pour l'eau, l'air, les sols et forêts, le littoral et les déchets s'élève à une moyenne de 2.5% du PIB¹⁶. La dégradation des sols liée à la désertification se manifeste de la façon suivante (Selmi, Abassi, 2013, b)

- 51.9% de la superficie totale du pays est concernée par l'érosion hydrique, 8 millions d'ha sont affectés par une érosion hydrique forte et 0.5 millions d'ha, touchée par une érosion hydrique moyenne. L'érosion hydrique retire 10000 à 30000 ha de terres annuellement, soit 0,1 à 0,3% du PIB ;
- L'érosion éolienne affecte essentiellement le sud et le centre du pays (notamment les gouvernorats de Mahdia, Kairouan, Sidi Bouzid, Gabès et Sfax). la perte en sol est évaluée entre 0,35 et 0,69% du PIB ;
- La superficie touchée par la salinisation moyenne à forte est évaluée à 12 millions d'ha, environ 78% de la superficie du pays. Environ 50% des périmètres irrigués sont affectés par la salinisation des sols dont environ 10% sévèrement et près de 100 000 ha de terres irriguées souffrent de la salinisation à différents degrés. La salinisation retire ainsi 3 000 ha de terres productives (irriguées) chaque année et coûte 0.3% du PIB.

90. D'un point de vue technique, la solution pour faire face à la salinisation consiste en la succession cultures irriguées-jachère-cultures en pluvial. Mais ceci reste tributaire de la perception de la salinité par les agriculteurs, de leur capacité d'assurer un juste apport d'eau d'irrigation permettant de répondre à la fois aux besoins en eau des cultures et aux

¹⁶ Le plan de développement économique et social de la Tunisie (2016-2020) estime Le coût de la dégradation de l'environnement à plus de 2,7% du PIB

besoins de lessivage des terres et à la maintenance des réseaux de drainage de façon à maintenir dans le sol une concentration de sels tolérable par les cultures.

91. La désertification est liée aux conditions naturelles et climatiques mais également aux pratiques agricoles qui surexploitent la terre sans qu'il y ait d'infrastructure de soutien.
92. En effet, cette surexploitation des terres agricoles peut être liée à des considérations productivistes mais également de survie pour certains paysans pauvres et qui ne peuvent se permettre d'épargner pour laisser se reposer la terre et sacrifier ainsi les bénéfices immédiats au profit de bénéfices à plus long terme.
93. Dans l'un des scénarios d'une étude menée par l'INRA, une hausse de 2 degrés de la température moyenne globale d'ici 2050, ferait perdre aux pays du Maghreb la moitié de leurs surfaces cultivables.
94. Plusieurs actions et programmes ont été mis en œuvre pour freiner la désertification ¹⁷:
 - En 1998, la préparation d'un Programme d'action national de lutte contre la désertification ayant permis de développer un cadre général pour toutes les actions et les projets liés à la lutte contre la désertification au niveau national (boisement, la conservation des eaux et des sols, les pâturages, la recherche scientifique dans le domaine de la désertification ...) et les projets horizontaux (soutenir les capacités et les associations, le suivi et l'évaluation des projets par le biais des indicateurs et la sensibilisation) ;
 - Préparation de douze programmes d'action régionaux et de douze programmes locaux dans les gouvernorats et les zones les plus vulnérables à la désertification (1997 - 2010) ;
 - Elaboration de plusieurs études stratégiques relatives à l'état de la désertification en Tunisie ;
 - Préparation d'un système de circulation de l'information en matière de lutte contre la désertification (SCID) contenant les bases de données sur les ressources naturelles ainsi que les programmes de travail et les projets visant à lutter contre la désertification ; (Voir SCID)
 - Mise à jour du Plan national de lutte contre la désertification, en collaboration avec les structures nationales, régionales et locales ;
 - Projet de gestion des systèmes Oasiens et de promotion de l'économie verte.

b- L'eau et les ressources hydriques

95. La Tunisie est caractérisée par des ressources en eau limitées et une pluviométrie très variable. L'agriculture consomme plus de 80% des ressources hydriques mobilisables du pays. Actuellement plus de 90% des ressources sont mobilisées (Tableau 2). La croissance de la population qui est passée de 5,6 millions à 11,2 millions d'habitants, entre 1975 et 2015, a aussi réduit les disponibilités en eau douce par personne et par année, (UNPD, 2014). D'après le « World Resources Institute », le pays sera classé trente-troisième quant au risque éminent de pénurie d'eau, dans quelques décennies. En effet, la Tunisie risque

17 <http://www.environnement.gov.tn/index.php?id=72#.WSYKNNy1vIU>

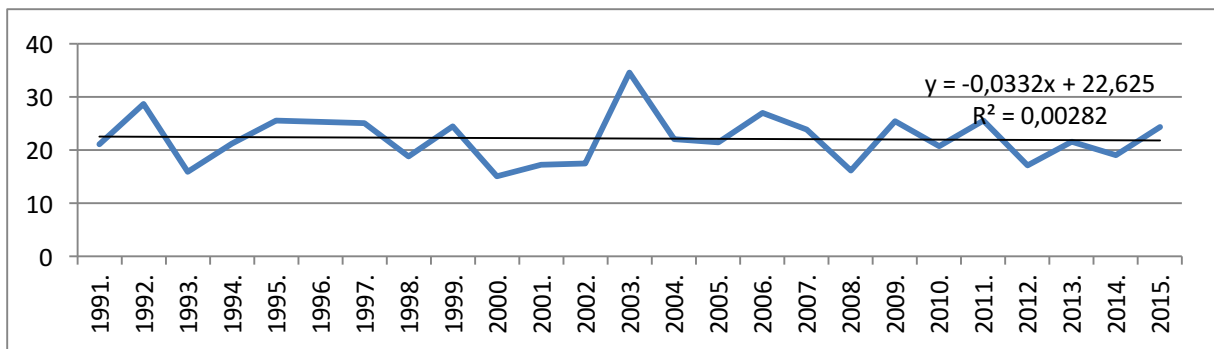
de perdre plus de 80% de ses ressources d'eau non renouvelable d'ici 2040 (Luo et al., 2015).

96. L'allocation des eaux disponibles se fait à hauteur de 79% pour l'agriculture, 15% pour l'alimentation, 3% pour l'industrie et 1% pour le tourisme.

b.1. Une faible pluviométrie

97. Recevant en moyenne 230 mm/an, soit 36 milliards de m³/an et possédant une réserve de 450 m³ d'eau par an et par habitant en 2015, la Tunisie est bien au-dessous du seuil de pauvreté hydrique (500 m³ par personne par an).
98. Bien que la période ne soit pas suffisamment longue pour nous permettre de conclure de façon certaine, on peut remarquer que sur les 25 dernières années il y a eu une légère tendance (coefficient de -0,0332) à la baisse de la pluviométrie mensuelle moyenne.

Figure 18 : Pluviométrie mensuelle moyenne



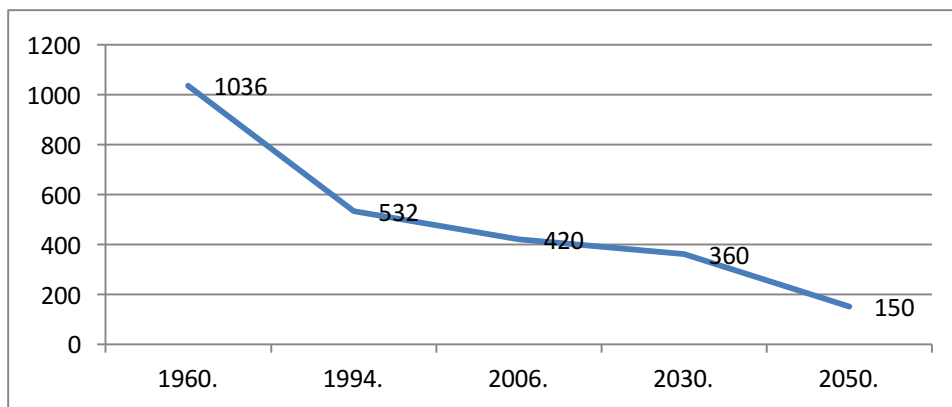
Source : Climate Change Knowledge Portal, calculs des auteurs

99. Selon les experts de la FAO, la Tunisie est au neuvième rang des zones menacées de pénurie en eau (l'Egypte arrive au premier rang) (Besbes, 2011).

b.2. Un faible potentiel hydrique

100. Le potentiel hydrique conventionnel de la Tunisie est donc constitué à 55% par des eaux de surface et à 45% d'eaux provenant des nappes souterraines.
101. L'évolution des ressources hydriques par habitant montre une très forte baisse sur une période qui ne dépassera pas le siècle :

Figure 19 : Evolution des ressources en eau en m³/an/habitant



Source : ITES (2009)

- 102.** La Tunisie constitue ainsi un pays semi-aride soumis à des périodes de sécheresse de plus en plus longues et fréquentes et dont les ressources en eaux sont inégalement réparties et menacées.
- 103.** Près de 58 % des ressources en eau sont constituées par des eaux de surface et dépendent donc de la pluviométrie. Situation d'autant plus difficilement tenable que les statistiques montrent une légère mais constante baisse de cette pluviométrie.
- 104.** Le potentiel hydrique de la Tunisie s'élève à 5 milliards de mètres cubes, dont près de 2 milliards sont consacrés à l'agriculture. La répartition des ressources hydriques se présente de la façon suivante¹⁸ :

Tableau 9: Evolution de la mobilisation des ressources en eau en Tunisie (MARHP, 2015)

Année	1956	1990	2008	2015	2020*
Volume d'eau mobilisée (km ³)	0,5	2,6	4,1	4,3	4,6
Pourcentage d'eau mobilisée (%)	8	57	88	90	95
Infrastructure :					
- Barrages	3	17	29	34	44
- Barrages collinaire	-	22	224	230	275
- Lac collinaire	-	830	827	894	950
- Forages	550	1800	5017	5400	6000
- Puits de surface	2000	100000	138000	138000	138000

Source : MARHP, 2015.*estimation

b.3. Une forte mobilisation des ressources hydriques

Tableau 10 : La mobilisation des ressources en eaux en millions m3

¹⁸ <http://www.apia.com.tn/lagriculture-tunisienne-investmenu->

		Potentiel global	Ressources mobilisables	Mobilisation exploitation	Taux de mobilisation	Moyens de mobilisation
Eaux de surface		2700	2170	1800	83%	grands barrages barrages collinaires lacs collinaires
Eaux souterraines	Nappes phréatiques	745	745	780	105%	forages profonds
	Nappes profondes	1380	1380	1100	80%	puits de surface.
Total		4825	4295	3680	86%	

Source : Tlili (2009)

b.4. Les eaux non conventionnelles

105. Les eaux non conventionnelles sont reproduites soit par dessalement des eaux saumâtres ou de mer soit par épuration des eaux usées. Pour le cas de la Tunisie, plus de 55% des eaux dessalées alimentent le réseau d'eau potable du sud du pays. En ce qui concerne l'épuration des eaux usées la Tunisie dispose de 110 stations publiques d'épuration d'eau dont la capacité théorique totale est estimée à 823,2 10 3m³ /j soit environ 300Mm³/an. Cependant, jusqu'à en 2012, le taux d'utilisation des eaux non conventionnelles ne dépassait pas les 3% (INS, 2014).

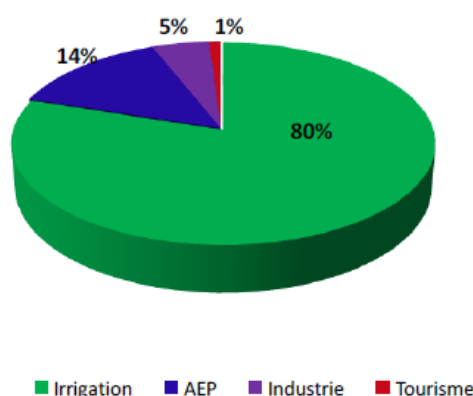
106. Le renforcement du potentiel hydrique de la Tunisie par les eaux non conventionnelles est estimé à 150 Mm³ en 2016 à raison de 60 Mm³ pour les eaux dessalées et 90 Mm³ pour les eaux usées traitées et réutilisées. Selon la stratégie nationale de développement durable (2014-2030), à partir de l'année 2016, seule l'évolution du potentiel des eaux non conventionnelles est envisagée pour atteindre 330 Mm³ en 2030. Le volume potentiel total mobilisé en 2030 est estimé à 4780 Mm³ (MEATDD, 2014). Le recours à l'exploitation des ressources en eaux non conventionnelles peut représenter une alternative pour remédier au manque d'eau. Malheureusement, le développement de leur usage à court terme est limité par le coût de l'énergie dans le cas du dessalement et par la désapprobation des usagers dans le cas des eaux épurées.

107. Aujourd'hui il est clair que l'offre d'eau commence à atteindre ses limites. Les programmes d'économie et de valorisation de l'eau notamment pour le secteur agricole sont indispensables pour arriver à satisfaire les besoins et réaliser le développement socioéconomique des générations futures. Une meilleure gestion de la demande en eau et l'intégration de la gestion des eaux virtuelles joueront un rôle important dans l'équilibre hydrique du pays (MEATDD, 2014).

b.5. Les usages de l'eau et le développement socio-économique

108. Le volume moyen d'eau de surface consommée est estimé à 2600 millions de m³/an pour les trois dernières années. Environ 2080Mm³ sont destinée à l'agriculture irriguée, 365Mm³ servent pour l'approvisionnement en eau potable (AEP), 130Mm³ sont destinées à l'industrie et uniquement 25Mm³ sont consommés par le secteur touristique. La répartition en pourcentage des volumes d'eau attribués à chaque secteur sont représentés par le Figure 1, (source: MA, 2016).

Figure 20: Répartition des usages de l'eau selon les secteurs



Source : Ministère de l'agriculture, 2016

109. Le défi de la rareté croissante de l'eau pour l'agriculture est amplifié par l'augmentation des coûts de production des eaux non conventionnelles, de la dégradation du sol, de l'épuisement des eaux souterraines, de l'augmentation du gaspillage et de la pollution de l'eau (Rosegrant et al. 2009). En effet, la pollution est un autre facteur non moins responsable des tensions relatives aux ressources hydriques qui se lie à son tour au développement socio-économique. Les polluants issues des eaux usées et des affluents domestiques, agricoles et industriels convergent vers les cours d'eau et s'infiltrent dans les nappes phréatiques. Ainsi, la pollution aggrave les problèmes d'approvisionnement, et engendre une diminution considérable de la disponibilité des eaux en Tunisie.

b.6. Les inégalités régionales face à la problématique de l'eau

110. Le réseau hydroFigure de la Tunisie est variable du Nord (80% des eaux de surface) au Centre (15%) puis au Sud (5%). Les eaux de surface sont, actuellement, mobilisées à environ 80%. Les ressources en eaux souterraines sont évaluées à 1.840 millions de m³/an dont 1.176 millions se trouvent au niveau des nappes profondes dont la plupart sont situées dans le Sud.33% de la superficie du territoire est affectée par une aridité variable et de nombreuses zones sont caractérisées par une surexploitation des ressources hydriques.

111. Le gouvernement mise sur le développement d'un système de transfert d'une partie des eaux du nord vers le centre, le Cap Bon et même Sfax pour combler le déficit pluviométrique et assurer un équilibre entre l'approvisionnement de l'eau potable et de l'eau destinée à l'irrigation et au secteur agricole dans son ensemble.¹⁹

C- Les risques liés aux changements climatiques

19 <http://www.flehetna.com/fr/actu/nationale-internationale/3177-coup-d-envoi-au-systeme-de-transfert-des-eaux-du-nord-vers-le-centre-et-le-cap-bon>

- 112.** La Tunisie a été l'un des premiers pays à avoir ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) en 1993 et le Protocole de Kyoto en 2002.
- 113.** Dès le milieu des années 2000, le ministère de l'environnement et du développement durable, a été désigné comme structure focale nationale chargée d'assurer la coordination entre les différents départements ministériels dans le domaine du changement climatique (Rapport Ministère de la santé, Ministère de l'environnement et du développement durable, 2010).
- 114.** Par ailleurs, la Tunisie s'est dotée d'une stratégie nationale d'adaptation du secteur agricole, des ressources naturelles et des écosystèmes aux changements climatiques ainsi que d'une stratégie nationale d'adaptation du littoral face à une élévation accélérée du niveau de la mer suite aux changements climatiques (Rapport Ministère de la santé, Ministère de l'environnement et du développement durable, 2010)
- 115.** Actuellement, le classement de la Tunisie en termes d'index de performance environnementale est de 53 sur 180 pays. Son score global est de 77.28/100 avec une progression de +5.72% sur 10 ans.

Tableau 11: Index de performance environnementale de la Tunisie

	Score	Classement	Comparé aux pays à PIB comparable	comparé aux pays de la région	variation en 10 ans
Impacts sur la santé	71.02	90	-8.6%	16.68%	0,80%
Exposition au risque environnemental	71.02	90	-8.6%	16.68%	
Qualité de l'air	91.20	34	8.61%	24.58%	4,29%
Pollution de l'aire- exposition moyenne au PM2.5	83.56	87	2.54%	37.7%	
Qualité de l'aire domestique	95.15	55	8.2%	3.18%	
Pollution de l'aire – Excès de PM2.5	96.90	82	15.23%	42.45%	
Assainissement et eaux	81.08	83	1.01%	4.01%	7,33%
Assainissement dangereux	86.01	70	5.85%	0.77%	
Eau de robinet dangereux	76.15	100	-3.95%	7.94%	
Ressources hydriques	82.06	47	40.22%	15.9%	0%
Traitement des eaux usées	82.06	47	40.22%	15.9%	
Agriculture	87.79	84	21.33%	23.3%	12,84%
Efficacité de l'utilisation de l'azote	83.72	92	14.9%	13.15%	
Equilibre de l'Azote	100	1	41.18%	59.15%	
Pêche	61.80	29	31.53%	22.91%	-2,18%
Stock de poisson	61.80	29	31.53%	22.91%	
Biodiversité et environnement	61.04	139	-14.06%	4.31%	24,97%
Zones protégées terrestres (importance des biomes nationaux)	51.36	153	-28.51%	-14.79%	
Zones terrestres protégées (importance des biomes globaux)	61.81	140	-15.96%	1.24%	

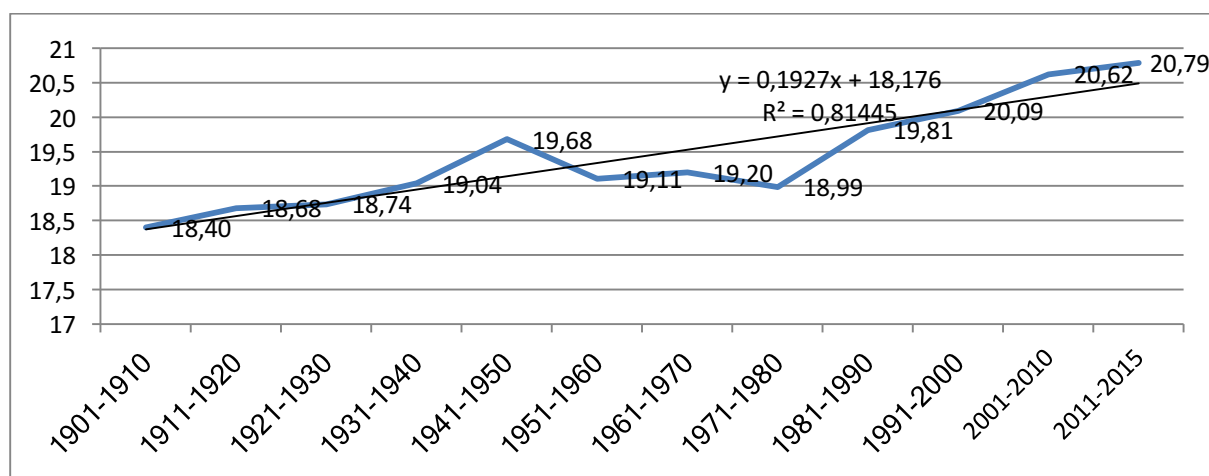
Protection des espèces (National)	55.90	143	-19.47%	4.8%	
Protection des espèces (Global)	56.43	145	-21.05%	2.01%	
Aires marines protégés	79.71	66	11.55%	21.85%	
Climat et énergie	73.94	66	8.24%	22.96%	0%
Accès à l'électricité	100	1	4.66%	5.39%	
Tendance en matière d'émission du CO2 par KWH	64.32	152	-18.77%	-16.43%	
Tendance dans l'intensité en carbone	77.15	56	8.5%	34.24%	

Source : *The Environmental Performance Index (2016)*

c.1. Mise en perspective des changements climatiques

116. Sur une période d'un peu plus d'un siècle, la température décennale moyenne de la Tunisie a connu un net réchauffement qui a atteint + 2,39°.

Figure 21 : Température mensuelle moyenne par décennie



Source : *Climate Change Knowledge Portal, calculs des auteurs*

117. En 1999, le coût de la raréfaction des ressources naturelles, des différentes formes de pollution notamment de l'eau, de l'air et des sols ainsi que des différentes dégradations portées à la nature a été estimé à 2,1% du PIB.

118. S'agissant des futures évolutions climatiques, les modèles économétriques prévoient une augmentation de la température de 1,8 à 2,7°C à l'horizon 2050.

119. Le tableau suivant résume l'ensemble des évolutions prévues pour la Tunisie à l'horizon 2030 et 2050, par l'USAID, (2015) :

Tableau 12 : Impacts des changements climatiques

	Situations passée/ actuelle	Autour de 2030	Autour de 2050

<p style="text-align: center;">Température</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Augmentation des températures annuelles moyennes d'environ 1,4 ° C au 20ème siècle •le réchauffement le plus rapide ayant lieu en été (1.8 ° C) et le moins important au printemps (1.4 ° C) •La majeure partie du réchauffement s'est produite depuis les années 1970, bien que les températures maximales moyennes d'été aient augmenté depuis les années 1960. •Le nombre de jours chauds par an a également augmenté. 	<ul style="list-style-type: none"> •Température annuelle moyenne devrait augmenter entre 0,38 ° C et 2,20 ° C (selon le modèle et la zone). •Températures annuelles maximales devraient augmenter de 1,06 ° C à 1,26 ° C, et les températures annuelles minimales de 0,98 ° C et 1,27 ° 	<ul style="list-style-type: none"> •Augmentation de la température annuelle moyenne d'un minimum de 0,67 à un maximum de 3,33 ° C (selon le modèle et la zone). •Augmentations de température annuelles minimales entre 1.57 ° C et 2.19 ° C, et des températures annuelles maximales entre 1.64 ° C et 2.29 ° C •Augmentation du nombre de jours chauds (surtout en juillet, août, septembre) et diminution du nombre de jours frais
<p style="text-align: center;">Précipitation et Inondation</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Les précipitations annuelles ont diminué de 5% par décennie dans la partie nord de la Tunisie depuis 1950 •Les inondations sont devenues plus fréquentes •Les précipitations printanières ont diminué dans la plupart des régions, mais surtout dans la moitié Est du pays. •Les précipitations d'automne ont diminué principalement dans le Sud. •Il existe une association entre El Niño et les réductions des précipitations 	<p style="text-align: center;">Changement annuel moyen de pluie de 0 mm / jour et -0,1mm / jour</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Réduction annuelle des précipitations de -4,1% à -6,8%, •Diminution de la pluviométrie jusqu'à 20%

Sécheresse	<ul style="list-style-type: none"> •Près des deux tiers de la Tunisie est aride ou semi-aride •23 années sèches de 1907 à 1997 •Sécheresse en 1982, 1987 à 1989, 1993 à 1995 •La pire sécheresse sur plus de 50 ans est intervenue entre 1999 et 2002 	Estimations sont très incertaines	<ul style="list-style-type: none"> •La combinaison de températures plus élevées et de précipitations en déclin devrait réduire les ressources en eau
Élévation du niveau de la mer et Surveillance de tempête	<ul style="list-style-type: none"> •Les niveaux de la mer ont augmenté en moyenne de plus de 3,1 mm chaque année depuis 1992 •Depuis 1990, les niveaux de la mer Méditerranée ont augmenté à un taux de 5 à 10% plus rapide que le taux moyen du 20ème siècle 	Augmentation totale du niveau de la mer du bassin méditerranéen se situant entre 6,86 et 17,92 cm	<ul style="list-style-type: none"> •Les niveaux de la mer devraient augmenter entre 3 et 61 cm •Entre 1% et 3% du territoire de la Tunisie sera affecté par une élévation du niveau de la mer de 1 mètre

Source USAID (2015)

120. Les changements climatiques prévisibles constituent ainsi l'un des principaux défis pour l'agriculture et la sécurité alimentaire tunisienne.

121. Alors qu'on s'attend d'ici 2030 à une augmentation de la fréquence et de l'intensité des années extrêmes sèches, une succession de 2 à 3 années de sécheresse occasionnerait une baisse d'environ la moitié de la production oléicole en sec et des superficies de l'arboriculture en sec en général. Le cheptel (bovins, ovins et caprins) baisserait jusqu'à 80% au Centre et au Sud et de quelque 20% au Nord (GIZ, Gouvernement Tunisien, 2014).

d- Les risques liés à la biosécurité et bio sûreté²⁰

122. Occulté avant la révolution, le débat sur les OGM n'a toujours pas pris la place qu'il devrait avoir dans le nouveau contexte démocratique de la Tunisie. Si les « pour » avancent les arguments de l'amélioration des rendements, la résistance au stress environnementale ainsi que l'amélioration de la qualité des aliments ; les « contre » évoquent les risques de dépendance, les prix surélevés des semences et les impacts non encore maîtrisés sur la sécurité alimentaire et la santé. Le principe de précaution est alors présenté comme

²⁰ La Biosécurité consiste à protéger l'environnement et les hommes des risques biologiques produits par l'Homme alors que la Bio sûreté vise à protéger l'Homme des risques biologiques "naturels", "accidentels", ou "délibérés" (Rym Benkhalifa 2016, Biosûreté-Biosécurité : élaboration d'un code de conduite, Institut Pasteur)

recours pour éviter des situations irrévocables et pour interdire les produits contenant des OGM ou alors rendre obligatoire leur étiquetage et traçabilité.

123. Ne faisant pas l'objet d'analyses pour détecter les OGM, la Banque Nationale des Gènes exige que les produits alimentaires importés en Tunisie soient soumis à l'autorisation de ses laboratoires, afin de garantir leur traçabilité génétique.

d.1. L'érosion génétique

124. La question des ressources génétiques est centrale pour analyser l'évolution de la sécurité alimentaire et la biodiversité dans un pays.

125. Dans les régions historiquement connues pour leurs ressources génétiques traditionnelles, une érosion massive et accélérée entraîne « la disparition de nombreuses espèces végétales bien adaptées aux conditions locales du milieu, généralement peu favorables aux génotypes introduits en Tunisie pour leur haut rendement » (Selmi, Abassi, 2013,c).

126. Le cinquième rapport national sur la biodiversité affirme que les variétés locales sont en danger d'extinction vu la tendance à l'intensification de l'agriculture et l'utilisation des variétés introduites²¹.

127. Selon le directeur général de la Banque des gènes, près de 11000 espèces tunisiennes sont répertoriées à l'étranger sans l'accord des autorités et pratiquement toutes les races locales de bovin ont disparu. Plus de 1.650 accessions de céréales et de fourrages typiques du terroir national ont été rapatriées des banques de gènes étrangères. Des variétés complètement disparues des pratiques culturelles, depuis plus d'un siècle ont été ainsi ramenées en Tunisie grâce aux interventions de la BNG

128. La Tunisie dispose pourtant d'un laboratoire d'analyse des OGM d'un niveau international et de quatre autres laboratoires qui permettraient notamment d'obtenir des contre-expertises sont en cours de finalisation.

129. L'érosion génétique est due à plusieurs facteurs :

- L'absence d'une loi qui préserve les espèces tunisiennes et d'un contrôle aux frontières constituent une menace pour les espèces locales.
- Le projet de loi prévoyant notamment la mise en place d'une commission nationale de biosécurité tarde à venir.
- La préférence de plusieurs agriculteurs pour les espèces à forte productivité. Or, Si les espèces locales n'ont pas une productivité élevée, elles ont une forte capacité d'adaptation aux conditions climatiques et une qualité particulièrement intéressante.
- Les essais de nouvelles variétés et semences qui visaient à valoriser les végétaux introduits (variétés dites améliorées), ont eu pour effet d'entraîner une érosion génétique importante concernant aussi bien le patrimoine végétal qu'animal. Au lieu d'enrichir le patrimoine génétique, ces essais ont débouché sur des pertes considérables en biodiversité.

²¹Pour rappel, la biodiversité recouvre la diversité des gènes (diversité intra spécifique) ; la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes qui les portent.

- Alors que pour exporter les agriculteurs tunisiens on généralement besoin d'une attestation de non transformation génétique, la Tunisie reste ouverte et sans contrôle pour les produits agricoles qui viennent de l'étranger. Si bien qu'on importe sans contrôler si les produits sont génétiquement transformés (Il n'y aucune loi qui interdit l'importation de produits OGM ou qui oblige de passer par le contrôle).

d.2. Engagement de la société civile et mouvement pour la souveraineté alimentaire

130. Parallèlement à l'activisme juridique des autorités publiques, la société civile tunisienne et plus particulièrement certaines associations militantes a commencé à s'organiser afin de promouvoir la transparence en matière de biosécurité.

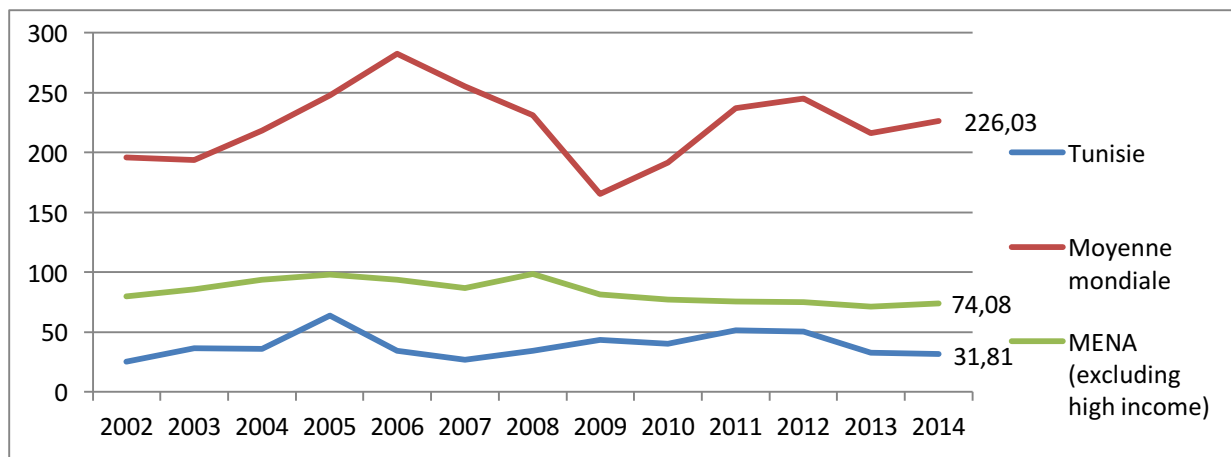
131. Des associations comme l'Association Tunisienne de Permaculture, Agriculture biologique : Forum pour la souveraineté alimentaire, Acacias For All (entreprise à vocation sociale) et l'Association de Sauvegarde de l'Oasis de Chenini (ASOC-Gabès): point focal RADDO en Tunisie (Réseau Associatif de développement Durable des OASIS), ont ainsi lancé une « Fête des semences paysannes ». Affirmant que les semences hybrides prennent trop de place en Tunisie, que l'agrobusiness basé sur des semences « améliorées » est source de dépendance et même de gaspillages pour les petits agriculteurs, ces associations tentent de mener des actions visant la sensibilisation des agriculteurs et à sauvegarder les semences tunisiennes en appliquant le principe de précaution.

e- Les risques liés à l'usage des semences, engrais et pesticides

e.1. Le recours aux engrais et aux pesticides

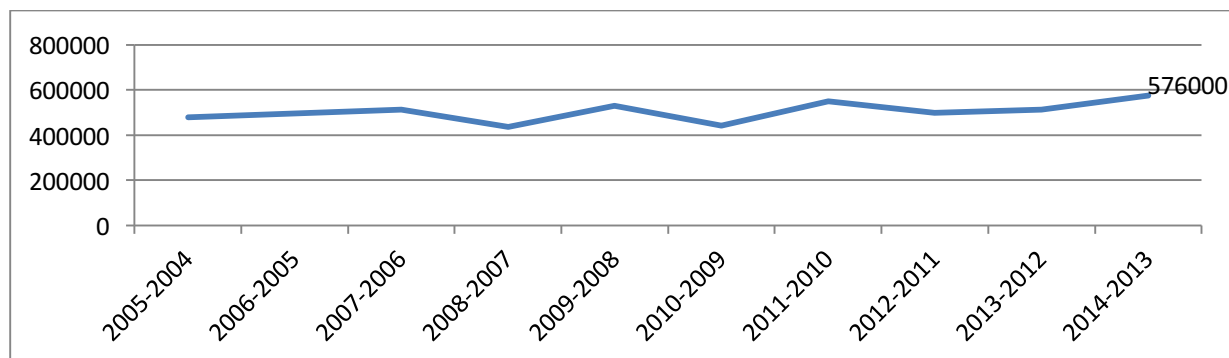
132. Alors que la Tunisie est l'un des principaux pays exportateurs de phosphates au monde, le recours aux engrais y est nettement plus faible que la moyenne mondiale et celle des pays comparables (région MENA).

Figure 22 : Consommation d'engrais (kilogrammes par hectare de terres arables)



Source : Knoema, Banque mondiale

Figure 23 : Superficie de céréales traitée par pesticides au Nord (en Hectares)



Source : *Annuaire statistique de l'agriculture, 2014.*

e.2. L'usage immodéré des pesticides et ses effets sur les sols et la biodiversité

133. La Tunisie importe annuellement, près de 5000 tonnes de pesticides et accorde 700 autorisations d'importation. Environ 150 opérations de contrôle à l'import sont effectuées et 600 échantillons sont analysés²².

134. L'utilisation des pesticides continue à progresser (en tonnes): En 2010 elle était de 3182,1 Tonnes ; en 2011 elle est passée à 4586,5 Tonnes et enfin, en 2012, elle est de l'ordre de 6425,3 Tonnes 5^{république tunisienne, PNUD, 2014}):

135. Le recours de plus en plus important aux pesticides et aux engrais peut-être mis en rapport avec l'usage des semences hybrides. Celles-ci ont été encouragées par la vision hyper productiviste défendue dans les années 60 par certaines institutions internationales. En imposant aux agriculteurs le rachat constant de graines, d'engrais et de pesticides, cette approche appauvrit les sols et les ressources en eau, déstabilise la biodiversité et nécessite toujours plus d'engrais et de pesticides. »²³

e.3. Pesticides périmés et de mauvaise qualité

22 Données publiées par le ministère de l'Agriculture à l'occasion d'un séminaire sur « le rôle du ministère de l'agriculture dans la protection des plantes et le contrôle des pesticides, des semences et des plants » (<https://www.babnet.net/cadredetail-121023.asp>)

23 <https://reporterre.net/La-Tunisie-est-confrontee-a-la-pollution-et-au-manque-d-eau>

- 136.** Le continent africain est particulièrement concerné par le problème des pesticides considérés comme nocifs pour la santé.
- 137.** En Afrique subsaharienne, « plus de 50000 tonnes de pesticides périmés dégradent l'environnement ». selon la Banque mondiale, « Ces produits polluants peuvent causer des cancers, des allergies, des troubles de la reproduction, des dérèglements immunitaires et des lésions du système nerveux »²⁴.
- 138.** En 2005, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) a débloqué 25 millions de dollars pour éliminer ces stocks en Afrique du Sud, en Éthiopie, au Mali, en Tanzanie, et en Tunisie²⁵.
- 139.** En 2007, le stock tunisien de pesticides périmés a été évalué à 1170 tonnes répartis sur 150 sites et 230 magasins (Bouguerra, 2016).
- 140.** Selon le président de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP), affirme que les pesticides utilisés par les agriculteurs tunisiens « ne sont pas de qualité ». « Idem pour certains engrais, lesquels ne sont pas conformes aux normes affichées sur leurs emballages ». Ces dérives seraient liées à un déficit en matière de contrôle des analyses et de distribution des pesticides et des engrais²⁶. Si, afin de faire face à ce problème, il est possible d'avoir recours aux traitements biologiques, ceci exige le développement de la recherche scientifiques afin d'éviter certains effets secondaires. Selon des experts et des agriculteurs tunisiens, de vieux stocks d'insecticides interdits en Europe seraient encore écoulés en Tunisie²⁷.

e.4. Des pesticides et des OGM dans les aliments

- 141.** Les opérations de contrôle des pesticides sont effectuées dans le marché qui compte 30 entreprises offrant 300 postes d'emplois. Les variétés de pesticides importées sont soumises à l'homologation du Ministère en charge de l'agriculture.
- 142.** L'Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et Environnemental des Produits (ANCSEP) a mené en 2003 et 2005 une étude en deux phases pour estimer la présence des résidus de pesticides dans les produits alimentaires. Parmi les 247 échantillons collectés :
- 30% étaient sans aucun résidu ;
 - 13.8% présentaient des résidus de matières actives mais à des taux inférieurs aux LMR ;
 - 1.6% n'étaient pas conformes aux normes nationales et internationales avec des taux de résidus de pesticides supérieurs aux LMR ;
 - 54.7% présentaient des matières actives pour lesquelles il n'y avait pas de LMR.
- 143.** Les toxi infections alimentaires peuvent être aiguës et liées à des germes ou plus lentes liées à une pollution chimique. C'est ce deuxième type de risque qui est le moins connu.

24 <http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2013/08/05/obsolete-pesticide-stockpiles-an-unwanted-legacy-of-the-african-landscape>

25 <http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2013/08/05/obsolete-pesticide-stockpiles-an-unwanted-legacy-of-the-african-landscape>

26 Cité dans <https://www.babnet.net/cadredetail-121023.asp>

27 Certains agriculteurs nous ont parlé du D4D par exemple.

144. Selon l'ANCSEP ces résultats sont du même ordre que ceux publiés dans d'autres pays et ne seraient pas très alarmants. Cependant, ces données ont révélé qu'il y a une mauvaise utilisation assez courante des pesticides. L'ANCSEP en conclut à l'urgence « d'activer l'élaboration de guides de bonnes pratiques concernant l'utilisation, le transport, le stockage et la gestion des pesticides et de leurs emballages ainsi que l'élaboration d'un plan de surveillance nationale des résidus de pesticides et sa mise en œuvre en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture » (ANCEP, 2006).

145. Les recommandations issues de cette étude ont été de (Dekhil, 2014):

- Activer l'élaboration et mettre en œuvre de guides de bonnes pratiques concernant l'utilisation, des pesticides,
- Mettre en œuvre un plan de surveillance nationale des résidus de pesticides,
- Réviser la norme Tunisienne NT 117.03 et renforcer le cadre juridique pour instaurer la traçabilité ;
- Initier une stratégie de surveillance et de veille pour le secteur des pesticides.

146. Une autre enquête portant sur « La contamination de la chaîne alimentaire par les contaminants chimiques minéraux et organiques (2007) » a abouti à trois principales recommandations :

- Mettre en place un plan de surveillance des métaux lourds au niveau des différents maillons de la chaîne alimentaire,
- Activer la révision de la norme tunisienne NT 117.02 fixant, les limites maximales tolérées des contaminants dans les denrées alimentaires,
- Inviter le MARH pour réviser la carte agricole en prenant en compte les aspects sanitaires liés à l'environnement.

147. Enfin, une enquête exploratoire sur la présence des OGM dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale en Tunisie (2007), a conclu à la présence confirmée de ces organismes dans les aliments pour animaux (maïs et T de soja).et à l'absence de précautions particulières. En ce qui concerne les aliments à usage courant, quatre recommandations ont été formulées :

- Accélérer la finalisation des textes réglementant toute la filière,
- Renforcer les capacités analytiques en matière d'OGM,
- Mettre en place des plans de surveillance des produits importés (semences....),
- Mettre en place un programme d'information et de sensibilisation.

e.5. Un marché des pesticides et des engrais trop concentré (forts risques de dépendance)

148. Aujourd'hui trois grandes multinationales contrôlent 72% du marché mondial des pesticides et 61% de celui des semences²⁸.

149. L'évolution de ces marchés et les concentrations industrielles qui ont eu lieu durant ces dernières années font craindre à plusieurs experts un risque de dépendance des Etats et des agriculteurs des pays en développement (Clapp, 2017).

28 Il s'agit de Bayer-Monsanto ; Dow-Dupont et Chemchina-Syngenta.

150. L'intensification de l'agriculture, l'épuisement des ressources naturelles et la sur utilisation des engrais chimiques et des pesticides qui vont polluer l'environnement et aggraver les problèmes de santé est dûe soit à la concurrence et à la course aux rendements, soit à des stratégies de survie d'agriculteurs qui ne peuvent se permettre le luxe de préserver leurs terres et qui sont engagés dans une sorte de fuite en avant pour ne pas disparaître. C'est ainsi par exemple, que plusieurs agriculteurs du nord-ouest du pays, sont enfermés dans le cercle vicieux d'une « faible productivité agricole et de l'absence de revenus qui entraînent une surexploitation des ressources naturelles et une restriction des opportunités d'amélioration de leurs conditions de vie. Dans certains cas, la pauvreté est directement causée par la dégradation des terres résultant de la surexploitation"(Banque mondiale, 2015).

I-1-3- Evaluation des risques qui pèsent sur la production et la commercialisation des produits agricoles²⁹

a- Les risques liés aux maladies infectieuses et aux ravageurs

151. Avec la mondialisation, les ravageurs et les maladies transfrontalières augmentent tandis que la résistance aux antimicrobiens constitue une menace pour la santé humaine. Les dernières années ont connu une forte progression de ces maladies touchant les plantes et les animaux. De plus en plus résistantes, aux antibiotiques, ces épidémies risquent de se transformer en pandémies et compromettent la sécurité alimentaire des individus (FAO, 2017).

152. Plusieurs maladies ont eu des répercussions assez importantes sur l'agriculture tunisienne durant ces dernières années. Il s'agit notamment de la maladie du feu bactérien, le Tristeza, le charançon rouge, et la mineuse de tomate.

153. D'autres maladies très dangereuses qui sévissent dans les pays voisins constituent une véritable menace pour l'agriculture tunisienne. Il s'agit notamment de :

- La *Xylella fastidiosa*, qui est apparue en 2013 en Italie et qui menace les oliviers méditerranéens,
- Le Bayoud du palmier dattier, qui risque de se propager à partir de la frontière algérienne,
- Le Charançon rouge, qui a été déclaré en 2011 à Tunis dans les palmiers d'ornement, mais pour lequel le véritable risque pour les palmiers dattiers du sud vient de la Libye.

b- Les risques liés à la logistique

b.1. Les routes et pistes en milieu rural

154. La Tunisie dispose d'un réseau de 13 000 km de pistes en milieu rural aménagées et gérées par le Ministère en charge de l'équipement.

155. Les contraintes budgétaires de l'Etat pèsent sur la construction et l'entretien ces pistes. Aussi, lors de la conférence internationale pour la Tunisie 2020, tenue les 29 et 30 novembre 2016, le gouvernement a proposé un projet de développement de 2000 km de

²⁹ Voir annexe N 4 pour le détail des évaluations quantitatives de ces risques dans les régions

pistes en milieu rurale dans 22 gouvernorats du pays pour un coût global de 700 Millions de dinars.

b.2. Le stockage des produits agricoles

156. Ne disposant que rarement de capacités de stockage, les agriculteurs sont souvent soumis au chantage de quelques spéculateurs, d'intermédiaires ou de grossistes qui arrivent à imposer leurs prix et conditions de vente.

157. S'agissant des céréales, leur collecte est assurée par trois types d'opérateurs:

- Directement par l'Office des céréales (ODC) qui ne collecte que 2% des céréales,
- Les sociétés mutuelles de service agricoles (SMSA, ex-coopératives) qui sont au nombre de trois et qui collectent 40% des céréales vendues,
- Les opérateurs privés (négociants ou transformateurs) qui sont au nombre de neuf et qui collectent 58% des quantités (42% des agriculteurs ne donnent pas leur céréales à l'office des céréales).

158. Ne couvrant que près de 45% des besoins, la capacité de stockage reste insuffisante pour faire face à une éventuelle crise de la production ou du marché international. C'est ainsi que les silos portuaires sont insuffisants et, étant implantés dans des ports en eau peu profonde, ils ne peuvent recevoir de gros navires (maximum 25 000 t). Par ailleurs, le parc de silos est vieillissant et n'obéit pas aux normes technico-économiques modernes (on y a recours à la collecte au vrac qui ne permet pas de différencier les blés par leur qualité et mélange de variétés). Enfin, les trois principales SMSA intervenant dans la collecte des céréales connaissent des problèmes de management (rigidité des statuts, gestion très dépendante de l'Office des céréales, endettement, insuffisance des investissements, manque de confiance des agriculteurs) (Rastoin, Benabderrazik, 2014) et se trouvent depuis déjà plus d'une dizaine d'années dans une situation de «dépôt de bilan» (ITES, 2016).

159. Le stockage des céréales dépend également des prix proposés aux agriculteurs. En effet, Le taux de collecte a souvent oscillé autour de 50% ce qui traduit deux tendances: l'importance de l'autoconsommation en zones rurales et celle des pertes post-récolte. Il est donc fréquent de constater des différences entre les quantités de céréales collectés et celles produites. « le ministère de l'agriculture explique la différence entre la quantité de céréales collectée par rapport au volume global de la récolte par le fait que les agriculteurs gardent une partie de leurs récoltes pour leur consommation, leurs besoins en semences et en alimentation du bétail ou écoulent une part de leur production sur le marché parallèle. De l'autre côté, les producteurs du secteur et l'UTAP affirment que les agriculteurs ne disposent pas des moyens nécessaires au stockage de ces quantités de céréales non collectés par les opérateurs privés. Selon eux, la faiblesse des quantités collectées est liée à la réticence des agriculteurs à livrer leurs récoltes aux centres de collecte, en raison des faibles prix à la production. La fédération nationale des céréaliers avait d'ailleurs mis en garde contre les risques que représentent des prix à la production insuffisamment rémunérateurs, puisqu'ils favorisent les ventes sur le marché parallèle, voire d'exportation d'une partie de la récolte vers l'étranger.» (Gana, 2013).

160. La capacité de collecte et de stockage ne permet donc pas de répondre aux besoins de la filière et présente de sérieux risques durant les années de bonnes récoltes (ITES, 2016).
161. S'agissant des produits frais, la Tunisie comptait 190 entreprises d'Entreposage frigorifique (API, 2014) mais les connexions « entre l'activité de production et les autres maillons de la filière (stockage, transformation, conditionnement, transport, etc.) sont relativement faibles » (République tunisienne, AFD, 2011).

b.3. Les pertes et gaspillages agricoles

162. la FAO estime à 30 à 50 % de pertes et de gaspillage de produits agricoles à un stade ou un autre de la chaîne alimentaire dans le monde. Ces pertes seraient de l'ordre de 30% pour les pays d'Afrique du Nord et de l'Asie de l'Ouest. Dans les pays à faible revenu, une partie considérable de la perte d'aliments survient en amont, « lors de la récolte et durant la manutention post-récolte, du fait des infrastructures médiocres, du faible niveau de technologies, d'une base de connaissances limitée et du manque d'investissements dans la production. Les pertes d'aliments tendent aussi à être causées par des contraintes techniques et relatives à la gestion en matière de récolte, de stockage, de transport, de transformation, de conditionnement et de commercialisation » (FAO, 2017).
163. Afin de limiter les pertes et gaspillages le long de la chaîne alimentaire, il faudrait notamment veiller à mieux protéger les cultures après les récoltes par de bonnes conditions de stockage et de transport tout en luttant contre les maladies et les ravageurs.
164. Même si plusieurs acteurs et experts rencontrés dans le cadre de la revue stratégique ont insisté sur l'importance de ce phénomène, il n'existe pas de travail d'évaluation précise des pertes et gaspillages alimentaires sur des filières entières. Excepté quelques enquêtes de l'Institut National de la Consommation, ce problème n'est pas chiffré et reste peu pris en compte dans les politiques de développement du secteur agricole et agro-alimentaire (Khaldi, 2017).
165. Tout compte fait, alors que les pays en développement connaissent essentiellement des pertes des denrées destinées à la consommation et que les pays développés subissent plutôt des déchets d'aliments mis au rebut, la Tunisie semble subir ces deux phénomènes à la fois.
166. Le contrôle des pertes et du gaspillage des produits agricoles et alimentaires, le long de toute la chaîne de valeur permettrait de couvrir une bonne partie des déficits de la Tunisie. En effet, sur les dix dernières années, les taux de collecte pour les céréales n'ont pas dépassé les 52% pour le blé dur, 17% pour l'orge, 59% pour le blé tendre et 13% pour le Triticale (Rastoin, benabderrazik, 2014).

b.4. Mauvaise coordination entre les acteurs de la chaîne logistique

167. Ne pouvant stocker les semences ni les produits finis (notamment la Tomate), les agriculteurs subissent des pertes du fait des retards liés à la livraison des intrants (semences, vaccins, médicaments, etc.) et des retards au niveau de la livraison des produits aux huileries, aux usines de transformation des tomates, et aux silos de stockage

des céréales. Pour les produits congelés (poisson et autre), ces retards entraînent de grandes pertes dues à la rupture de la chaîne du froid.

C- Les risques liés aux circuits de distribution :

168. Les circuits de distribution des produits agricoles sont souvent désuets, inadaptés et présentent un coût/avantage élevé. C'est pour cela qu'ils sont peu attractifs et qu'une grande partie de la production est souvent écoulee dans les circuits parallèles. Les principaux handicaps sont constitués par :

c.1. Les intermédiaires et intervenants

169. Les institutions du mandataire, du maquignon et de l'acheteur sur pied : ils constituent la principale entrave à une commercialisation efficace des produits agricoles. En effet l'intervention du mandataire (métier du XXIème siècle et qui dans la plupart des pays est remplacé par les grossistes) ne confère aucune valeur ajoutée aux produits qui lui sont confiés, malgré une rémunération, en général plus élevée que celle perçue par l'agriculteur. Or c'est ce dernier qui supporte et les coûts de production et l'ensemble des risques y compris ceux liés à l'activité propre du mandataire (vol et/ou mévente).

170. Quant au maquignon son rôle se limite, quand il ne fausse pas les règles de la concurrence dans les marchés aux bestiaux, à imposer aux petits agriculteurs ses conditions les plus draconiennes pour l'achat de leurs animaux et à les revendre directement aux bouchers ou dans les marchés aux bestiaux à des prix sans commune mesure avec les prix d'achat.

171. Enfin et en ce qui concerne l'acheteur sur pied qui exerce essentiellement dans le secteur des fruits, il se distingue surtout par son activité spéculative.

c.2. L'infrastructure de commercialisation

172. L'infrastructure de commercialisation des produits agricoles est constituée principalement par les marchés de gros, les parcs aux bestiaux et les abattoirs. Elle est dans un état de délabrement avancé. Elle est généralement donnée en gestion à des professionnels du secteur. Même si toutes les études effectuées durant les 30 dernières années ont conclu que ces infrastructures constituent un frein au développement du secteur agricole, rien n'a été fait à ce jour pour changer la situation et même le programme de mise à niveau qui a été engagé constitue une réponse inappropriée aux problèmes de commercialisation des produits agricoles.

c.3. Coûts de commercialisation et inefficacités des contrôles

173. Il s'agit essentiellement de la marge de distribution des produits frais, des modes de gestion de l'infrastructure de commercialisation, des coûts parfois exorbitants de la commercialisation et des contrôles de qualité frileux et peu incisifs de la part des organes de répression des fraudes malgré une réglementation suffisamment étoffée.

d- Les risques liés au manque de vulgarisation et d'encadrement des agriculteurs

174. Mise sous la responsabilité de l'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricoles (AVFA), la vulgarisation a contribué à la formation des agriculteurs, à l'introduction de nouvelles variétés et a permis la participation du secteur à des projets de recherche. Elle

est assurée par un réseau de vulgarisation du terrain composé de 24 unités de coordination au niveau des gouvernorats, 187 cellules territoriales de vulgarisation (CTV) au niveau des délégations et 849 cellules de rayonnement agricoles (CRA) au niveau local. D'autres acteurs interviennent de façon plus ponctuelle dans des actions de formation/vulgarisation. Il s'agit notamment des offices concernés par l'activité; des Commissariats Régionaux au Développement Agricole (CRDA) ; des syndicats agricoles et des différentes organisations internationales de développement. Toutefois, l'ensemble du dispositif de vulgarisation ne compte aujourd'hui que 414 vulgarisateurs en équivalent plein temps, soit un taux d'encadrement de 1 vulgarisateur pour 1246 exploitants. Ce qui est de nature à pénaliser la petite et moyenne exploitation qui ne peut pas faire recours aux conseillers agricoles privés, d'autant plus que le secteur reste très peu structuré avec des organisations professionnelles de base peu engagées dans le processus d'encadrement technique et de formation. En effet sur les 516 000 exploitations, seulement 27 000 exploitants adhèrent à des sociétés mutuelles de services agricoles (SMSA) (Bessaoud ,Ton Nu, 2017).

175. Les multiples dispositifs de la vulgarisation et de la formation professionnelle agricoles et de pêche souffrent encore de difficultés dont notammen (Bessaoud ,Ton Nu, 2017) :

- La profession n'est pas impliquée dans le pilotage du dispositif de formation et de vulgarisation,
- Plusieurs thématiques de fond ne sont pas traitées telles que le financement, le rôle du secteur privé, la gouvernance des centres de formation,
- Le coût élevé de la formation qui peut compromettre la durabilité de son financement public,
- Le faible attrait des jeunes pour les centres de formation,
- Un dispositif de formation qui ne fournit pas de réponse au chômage rural,
- Une coordination insuffisante entre les intervenants de la vulgarisation,
- L'implication insuffisante de la profession au niveau de l'identification des besoins et de la mise en œuvre des actions de vulgarisation ;
- La vulnérabilité des petites et moyennes exploitations en l'absence d'un encadrement,
- La vulgarisation est essentiellement pensée pour et exécutée par des hommes,

I-2- Diagnostic de la sécurité alimentaire et des risques liés à l'alimentation

176. La demande en denrées alimentaires croît lentement à l'échelle mondiale. Cependant, pour combler l'écart entre l'offre et la demande, une augmentation de 70% de la production mondiale d'ici 2050 est nécessaire. Ceci représente un défi vu les changements climatiques, la dégradation des ressources naturelles notamment de l'eau et du sol, le manque d'investissement dans son entretien et son utilisation durable (FAO, 2009). Le diagnostic de la sécurité alimentaire à l'échelle globale et l'identification des régions les plus menacées contribuera à la réalisation des objectifs du développement durable.

I-2-1- Les stocks et les flux alimentaires : la disponibilité alimentaire en Tunisie

177. La disponibilité alimentaire représente la quantité d'aliments physiquement présents dans un pays. Elle englobe la production nationale, les stocks de réserves, les importations commerciales et l'aide alimentaire (FAO, 2004).

178. En Tunisie, les disponibilités alimentaires se sont améliorées très rapidement depuis l'indépendance. Il est important de noter que la valeur des importations a triplé entre 2005 et 2014 (INS, 2014) et la production nationale s'est nettement améliorée. **La Tunisie ne reçoit aucune aide alimentaire extérieure.**

179. Les disponibilités alimentaires en Kg/personne/an n'ont pas cessé de croître depuis les années quatre-vingt. Les disponibilités en légumes ont augmenté au total de presque 100 kg/personne/an, en raison du surcroît de la transformation et du conditionnement de ces produits. Les produits d'origine animale, les fruits et les sucres sont également de plus en plus disponibles. Seules les disponibilités en céréales ont légèrement diminué entre 2010 et 2013 (Tableau1, Annexe 5).

a- La production de denrées alimentaires

180. La céréaliculture pluviale représente la première culture exercée en Tunisie du point de vue de la superficie cultivée. Elle est essentiellement représentée par le blé dur et l'orge, et dans une moindre mesure par le blé tendre. Les rendements sont très variables et tributaires des conditions climatiques, Pendant la campagne 2013-2014, la production totale a été de 23 millions de quintaux contre seulement de 13 millions pour la campagne 2014-2015 où les conditions climatiques étaient beaucoup plus défavorables. L'instabilité de la production céréalière moyenne fait que le taux de couverture des besoins locaux ne dépasse pas les 40% en général. Ce sont les importations qui comblent ce déficit de disponibilité interne.

181. En ce qui concerne la production oléicole, très sensible à la pluviométrie, elle a atteint les 350 000 tonnes en 2014-2015 alors que pendant la campagne 2015-2016, la production n'a pas dépassé les 140 000 tonnes. Pour la campagne 2016-2017, les prévisions annoncent une baisse de 20% par rapport à l'année précédente. L'huile d'olive représente le pilier des exportations de produits alimentaires. Plus de 76% de la production nationale moyenne est destinée à l'exportation. La conduite en mode biologique et l'introduction d'un label tunisien représentent des opportunités pour améliorer la valeur des exportations et combler le déficit de la balance commerciale alimentaire.

182. Pour les dattes, durant la campagne 2015-2016, l'exportation de près de 100800 tonnes a permis à la Tunisie d'occuper la première place mondiale en tant qu'exportateur de dattes, en termes de valeur.

183. La production moyenne des cultures maraichères entre les campagnes 2009-2010 et 2013-2014 est estimée à 3,2 millions de tonnes. Elle représente 16% de la valeur de la production agricole totale du pays. Les espèces les plus cultivées en termes de tonnage produit sont la tomate (39%), la pastèque et le melon (15%), l'oignon (12%), la pomme de terre (11,5%) et le piment (10%)

184. En ce qui concerne la production laitière, elle est estimée à plus de 1,2 millions de tonnes ce qui couvre la totalité des besoins locaux. La production moyenne de viande rouge en 2014 est de l'ordre de 106000 tonnes dont 90% proviennent des espèces ovine et bovine.

185. Le volume de la production de viande blanche est passé de 132 000 tonnes en 2005 à 211 000 tonnes en 2014 (à raison de 86% de viande de poulet de chair et 24% de dinde). La production d'œufs est estimée de 2 milliards d'unités en 2014.

b- Les stocks alimentaires de la Tunisie

186. Les capacités de stockage de la Tunisie entre secteur public et privé sont limitées, d'où la difficulté de constitution d'un stock stratégique pour une période longue ou moyenne. Il s'agit essentiellement d'un problème d'infrastructure. Les stocks alimentaires de régulation de la volatilité des prix du marché intérieur sont généralement associés au mois du Ramadan.

b.1. Les Stocks stratégiques

187. La mise en place de stocks stratégiques est très pertinente dans le cas de forte dépendance à l'égard des importations de produits de base (Ayel et al, 2013). Cependant, pour le cas de la Tunisie, les capacités de stockage des céréales ne couvrent que 45% des besoins. Ce qui représente une vraie menace en situation de crise ou de forte augmentation des prix mondiaux.

b.2. Les Stocks de régulation

188. Le Groupement interprofessionnel des légumes (GIL) a commencé la constitution des stocks de régulation de pomme de terre de consommation depuis 1981 afin d'assurer l'approvisionnement des marchés locaux pendant les périodes de soudure entre les campagnes de production. Durant la période de 1998 à 2014, la moyenne des stocks était de 22.498 tonnes dont 78 % réalisées par les stockeurs privés et 22 % assurées par le GIL.

189. En ce qui concerne les fruits et les légumes, les niveaux technologiques des unités de stockage en Tunisie ainsi que le savoir faire devront subir un plan de mise à niveau dans leur majorité. La surgélation de fruits et légumes est encore inexistante en Tunisie.

190. En ce qui concerne le lait, le décret n° 99-658, fixe les règles et les modalités relatives à l'institution d'un stock de régulation de lait frais stérilisé de 40 millions de litres et d'une prime de stockage, depuis 1999. En 2007, un deuxième décret a porté institution d'une prime au titre de la contribution aux frais de stockage de la poudre de lait produite à partir du lait frais local pendant la période de haute lactation et fixe les modalités et les procédures de son octroi (Décret n° 2007-244).

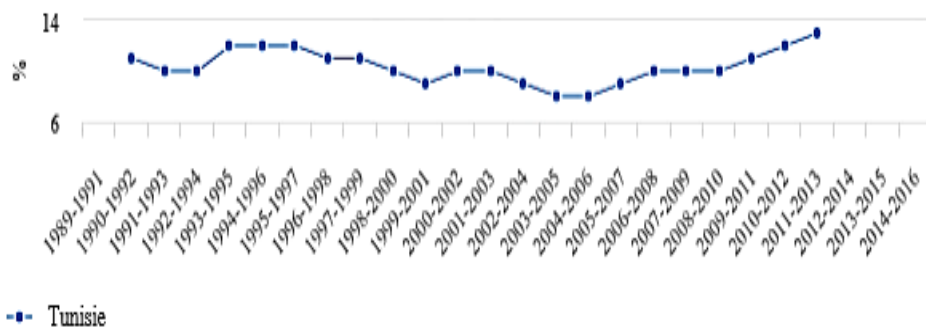
191. Concernant les autres produits alimentaires, un programme de stockage d'œufs, de viande de poulet, d'escalope de dinde, et d'eau minérale est établi chaque année. Pour ce qui est des produits agroalimentaires importés, tels que le sucre, le thé et le café, l'office du commerce de Tunisie (OCT) dispose de stocks pour 3 mois de consommation de ces produits.

C- Les importations de produits alimentaires

192. Les importations alimentaires représentent environ 9% des importations totales de la Tunisie en 2016 (ONAGRI, 2017). La valeur des importations alimentaires par rapport aux exportations totales de la Tunisie a progressivement baissé entre 1990 et 2005 pour

atteindre environ les 7%. A partir de 2005, cette valeur a plutôt tendance à croître. Elle a atteint les 14% en moyenne entre 2011 et 2013 (Figure 24)

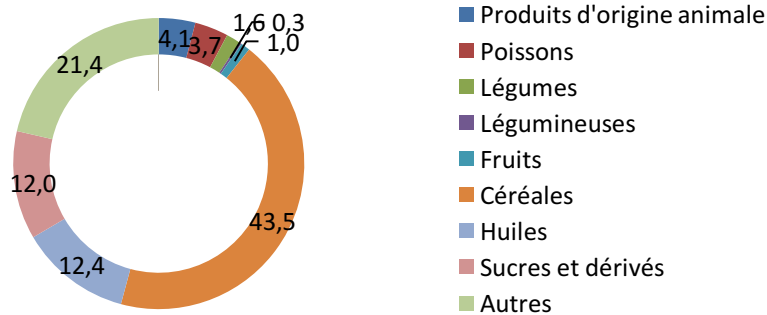
Figure 24 : Valeur des importations alimentaires par rapport aux exportations totales de marchandises (%) (Moyenne sur 3 ans)



Source : FAOSTAT, 2017

193. La Tunisie est un importateur chronique de céréales, quel que soit le niveau de production nationale atteint. La part des céréales de la valeur des importations alimentaires dépasse les 43% (Figure 25). En 2016, les importations céréalières qui regroupent le blé dur, le blé tendre, l'orge, et le maïs, ont atteint un niveau très élevé de 3831,2 mille tonnes soit environ 25% de plus qu'en 2011. Les importations du blé tendre représentent à elles seules 31% de la valeur des importations agroalimentaires totales du pays. Au-delà de leur importance quantitative, les importations de céréales dépendent des décisions (notamment les éventuelles restrictions quantitatives des exportations) de quelques grands pays : l'Ukraine et la Russie.

Figure 25 : Distribution en (%) des importations des principaux produits alimentaires (en valeur) en 2014



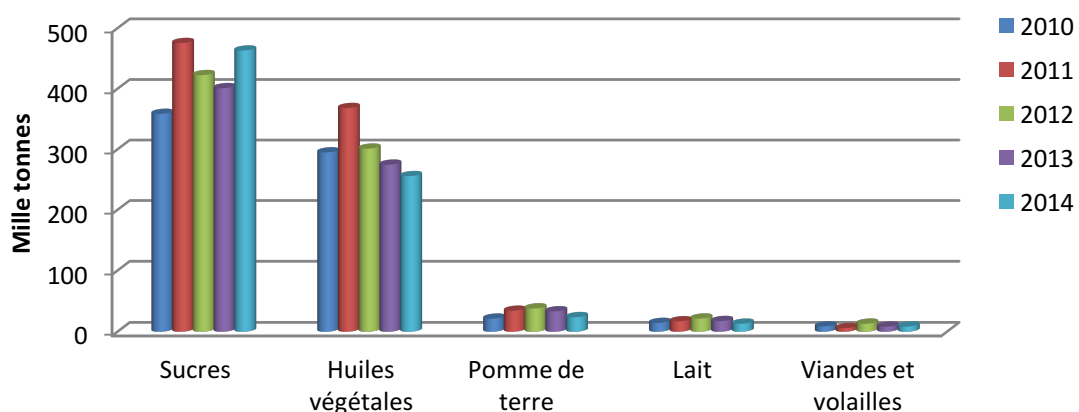
194. Les évolutions de la demande mondiale de céréales devraient augmenter la vulnérabilité de la Tunisie. En effet, entre 2000 et 2030, la demande de céréales destinées à la consommation humaine devrait croître de 50%, celle destinée à l'alimentation des animaux devrait quasiment doubler.

195. Autre que les céréales, la Tunisie importe les huiles végétales qui représentent 12,4% des importations alimentaires, les sucres et dérivés (12%) et les produits d'origine animales (4%).

196. La Tunisie importe presque la totalité de ses besoins alimentaires du secteur avicole, 18% des fourrages pour bétail au cours des saisons de grandes pluviométries et 38% au cours des saisons de sécheresse (Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, Agence Française de développement, 2011).

197. En termes de volume, après les céréales, les sucres et les huiles végétales occupent les parts les plus importantes (Figure 26).

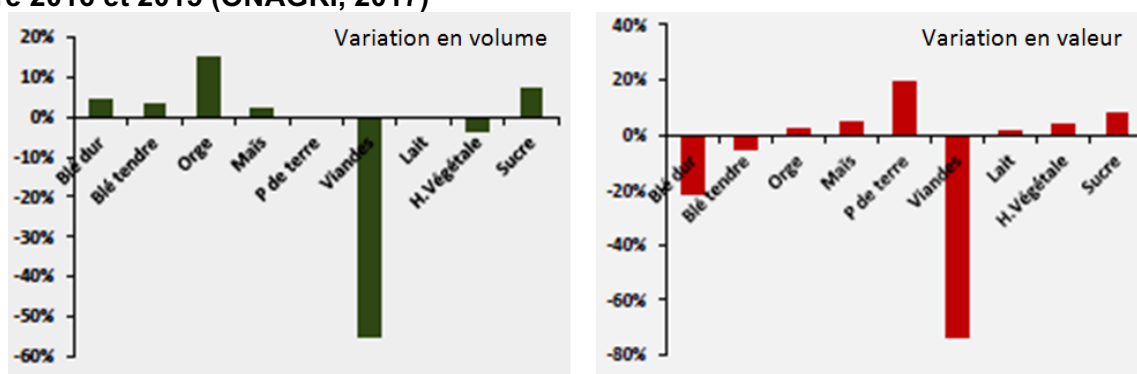
Figure 26 : Quantités des principaux produits alimentaires importés (autres que les céréales) de 2010 à 2014 (INS, 2014)



Les importations de ces produits entre 2015 et 2016 ont varié de la façon suivante (Figure 27):

- Céréales : + 5% en volume et - 8,2% en valeur ;
- Huiles végétales : -3,4% en volume et +3,6% en valeur ;
- Lait : volume constant et +1,2% en valeur ;
- Sucre et ses dérivés : + 7% en volume et +8% en valeur ;
- Viandes et volailles : - 55% en volume et -73,5% en valeur.

Figure 27 : Variation par produit des volumes importés et des dépenses d'importation entre 2016 et 2015 (ONAGRI, 2017)



198. Le suivi des importations, de la production et de la demande des céréales, notamment celles du blé tendre dont la demande a largement dépassé la production nationale renforçant ainsi la dépendance aux importations, ne peut que souligner le déficit structurel de la balance commerciale alimentaire de la Tunisie. En effet, même les exportations record de l'huile d'olive en 2015 n'ont pas permis d'éviter le déficit qui n'a cessé d'augmenter pour atteindre (-1095 MD) en fin 2016 contre (-95 MD) en 2015. Le poids du déficit de la balance agricole et agroalimentaire dans le déficit global du commerce extérieur du pays a respectivement atteint 8.7% en 2016 contre 0,75% en 2015. A l'instar des autres pays importateurs nets de céréales, la Tunisie est soumise à des risques relatifs aux disponibilités de l'offre et de volatilité des prix à l'échelle internationale. Maintenir des réserves stratégiques en céréales peut s'avérer indispensable (ONAGRI, 2014) .

d- Les industries agroalimentaires

199. Malgré sa contribution appréciable à l'emploi et le nombre important d'entreprises du secteur, la contribution de l'industrie agroalimentaire au P.I.B reste en deçà des attentes (Tableau 13).

Tableau 13 : Valeur ajoutée du secteur agricole

	2011	2012	2013	2014	2015
V.A industrie agroalimentaire (en M.D)	1889	2066	2236	2220	2647
% du P.I.B	3	3	3	2,7	3,1

Source : Annuaire statistique de l'agriculture 2014

200. Le secteur de l'agro-industrie compte un millier de sociétés privées (18% des entreprises industrielles en Tunisie), emploi plus de 70.000 personnes et participe à niveau de 3 % du PIB . Il a connu des transformations de fond à cause notamment des changements du rythme de vie et des habitudes de consommation des tunisiens, de l'émergence et du pouvoir croissant des supermarchés, de la concurrence féroce avec les produits importés et de la mise en place du Programme de mise à niveau.

201. S'il a continué globalement à croître depuis les années quatre-vingt, ce secteur a connu un recul de son importance relative comparable à celle observée pour le secteur agricole. En effet, alors que ces industries représentaient près de 70 % de la production des industries manufacturières au début des années 1960, elles n'ont contribué en 2012 qu'à

19% de la valeur ajoutée des industries manufacturières. L'évolution du secteur est expliquée notamment par l'accroissement des exportations des produits transformés et par le développement de nouveaux produits de plus en plus élaborés. A prix courant en million de dinars, la valeur ajoutée du secteur est passée de 1543 MD en 2008 à 2645 MD en 2015 avec un taux de croissance annuel moyen de 8%. La production dans les différentes branches du secteur est caractérisée par des variations annuelles suite aux fluctuations de la production agricole fortement tributaire des conditions climatiques. Le Tableau 3 (Annexe 5) illustre l'évolution de la production des principaux produits agroalimentaires entre 2008-2014. En termes de quantité produite destinée à la consommation humaine, c'est le secteur des boissons qui occupe la première place suivi par la farine et semoule ensuite les huiles végétales, le lait, les vins, les pâtes alimentaires, l'huile d'olive, le sucre et le concentré de tomate.

202. Le système qualité regroupe toute la documentation relative à la gestion de la qualité (démarche, certification, réglementations et référentiels). Il décrit l'organisation, les actions, les procédures et les moyens déployés pour que la qualité souhaitée soit atteinte. En Tunisie, Sur 939 entreprises qui ont choisi un système de qualité ISO et qui sont certifiées, 195 appartiennent au secteur de l'agro-industrie³⁰ soit uniquement le 1% de ces entreprises. À ces entreprises il faudrait rajouter 68 autres qui ont mis en place un système de maîtrise de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires (HACCP) ou un Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail (OHSAS)³¹.(Tableau 14)

Tableau 14: Certifications des entreprises du secteur agroalimentaire

ISO 9001	98
ISO 9002	12
ISO 14001	14
ISO 22000 ³²	68
HACCP	62
OHSAS	6

203. Conscient de son importance en tant que locomotive pour le secteur agricole, le gouvernement a créé une zone dédiée aux industries alimentaires dans le technopôle de Bizerte. Compte tenu des potentialités que présentent certaines branches de l'industrie agroalimentaire en matière de production, d'exportation, de compétitivité et de valeur ajoutée, une nouvelle stratégie de promotion du secteur a été élaborée, basée sur l'encouragement de la production et de l'exportation, la promotion du partenariat, du développement technologique et de la mise en réseau. Les branches concernées sont au nombre de sept, à savoir: l'huile d'olive, les produits de la mer, les dattes, les vins, les sardines, les conserves de tomate, les semi-conserves, le lait et ses dérivés.

204. Les principales contraintes du secteur agroalimentaire sont (Banque mondiale, 2015):

30 Source : <http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/certifdbi.asp?action=list&idsect=05> consulté le 7 mai 2017

31 Il est à noter qu'une seule entreprise peut avoir un ou plusieurs certificats

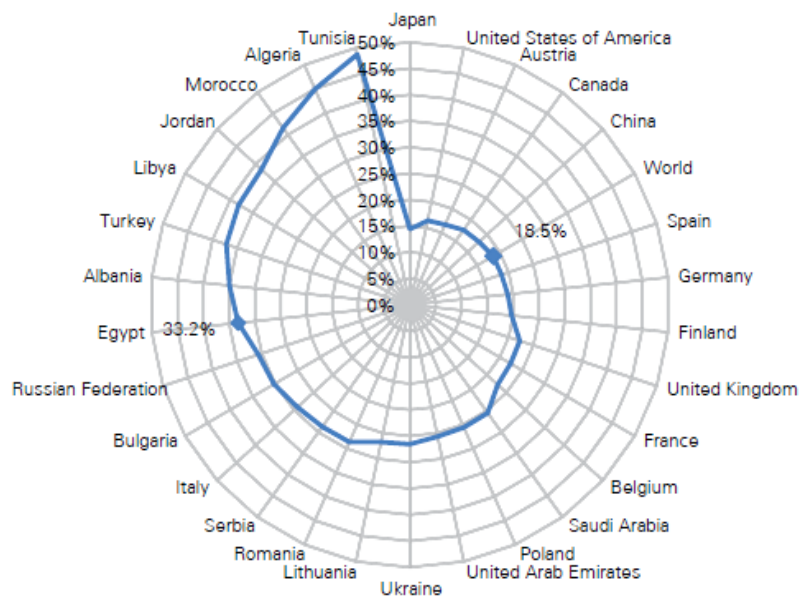
32 C'est depuis 2001, que la Tunisie a introduit le standard international des systèmes de management de la sécurité alimentaire développé par l'organisme ISO (ISO 22000).

- Les défaillances et la protection artificielle du marché par les biais de droits et de restrictions quantitatives appliqués aux importations, du contrôle gouvernemental sur certains canaux de commercialisation, et de la position dominante d'établissements parapublics peu performants,
- Le sous-développement des capacités d'offre et de traitement de la production, des entraves majeures existent dans l'offre foncière, l'adoption de technologies, les fonds de roulement, l'emballage et la capacité de management,
- Une mauvaise planification stratégique du développement des exportations,
- La segmentation horizontale due au manque de communication directe entre les différents acteurs de chaque sous-secteur, et au manque d'incitations à communiquer les informations importantes sur le marché.

e- Qualité des aliments et des ressources nutritionnelles

205. Malgré la régression quantitative dans le régime alimentaire tunisien, les céréales continuent à contribuer majoritairement aux apports calorifiques de la ration alimentaire des tunisiens avec 49,2%. Comparée aux pays de la région MENA, aux pays méditerranéens et à plusieurs pays à l'échelle mondiale, la Tunisie présente le plus haut pourcentage de la consommation du blé en pourcentage de l'apport en calories (Figure 28).

Figure 28 : Consommation de blé en pourcentage de l'apport calorifique total Source



Source : FAO, 2015

206. En 2015, les céréales assuraient respectivement, 50,9% et 42,5% des apports protéiniques et ferriques. En outre, environ 50,8% des apports en calcium sont assurés par les produits laitiers et les œufs (Tableau 4, Annexe 5).

207. La contribution des fruits à la ration énergétique et nutritive ne dépassait pas les 6% en 2015. En revanche, les légumes et les légumineuses assurent environ 34,1% des apports en fer et 21,8% des apports en calcium.

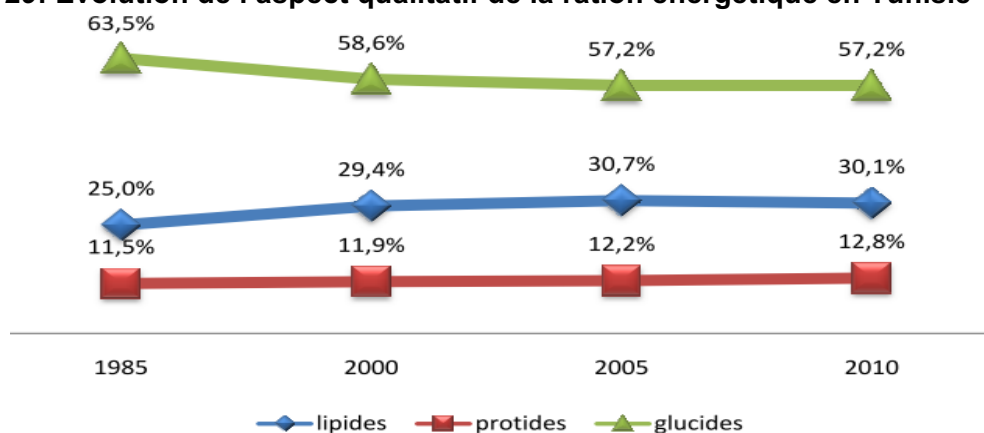
208. Une augmentation remarquable de la part des protéines animales dans la ration a été enregistrée. En effet, le rapport du ratio protéine animale / protéine végétales qui ne dépassait pas les 0,3 en 2000 est passé à 0,51 en 2015 (INS, 2017).

209. D'après le Tableau 5 (Annexe 5), le taux d'adéquation positif pour presque tous les nutriments indique que les apports moyens de nutriments dans la ration alimentaire des tunisiens dépassent leurs besoins moyens à l'échelle nationale pour l'année 2015. En effet ce taux positif indique le pourcentage de l'excédent des apports par rapport aux besoins. En contrepartie, seuls les apports en vitamine B2 semblent insuffisants par rapport aux besoins moyens journaliers. Un déficit de 5,4% est enregistré à l'échelle nationale mais ce taux peut chuter pour atteindre -14% dans les zones rurales.

f- Répartition des apports énergétiques

210. La composition de la ration énergétique moyenne des tunisiens a évolué comme l'indique la Figure 29. Les apports énergétiques provenant des glucides ont diminué pour atteindre 57,2% en 2010 alors qu'en 1985, ils représentaient 63,5%. Les apports en lipides forment environ 30% en 2010, alors que les apports en protéines ne représentent que 12,8% ce qui implique une augmentation qui ne dépasse pas 1,3% par rapport à 1985.

Figure 29: Evolution de l'aspect qualitatif de la ration énergétique en Tunisie



Source : INS (2010)

g- Les carences nutritionnelles

211. Sur le plan national, les problèmes de carence liés à l'alimentation sont de plus en plus surclassés par **les problèmes de surpoids et d'obésité**. Les maladies de carences telle que l'anémie et le retard staturo-pondéral persistent notamment pour les groupes démunis qui seront mieux identifiés ultérieurement. Sur le plan national, l'adéquation entre apports et besoins en calories, en fer, en calcium et en vitamines a commencé à devenir positive depuis 2005 (exception faite pour la vitamine B2). En 2015, la couverture dépasse largement les besoins au moins de 10 % pour la majorité de ces nutriments. Sur le plan régional, certaines disparités persistent et certains groupes de la population, notamment les habitants des zones rurales dans les régions du Nord Ouest, du Centre Ouest et du

Sud sont toujours incapables de couvrir leurs besoins en vitamine B2 et B3. Un déficit en apport énergétique de 0,7% est aussi enregistré au Sud Est (Tableau 6, Annexe 5).

212. Des disparités selon le statut socioprofessionnel et le nombre de personnes par ménage ont également été détectés. Les actifs sans professions (les chômeurs), les ouvriers agricoles et les employés faisant partie de famille nombreuse n'arrivent pas à assurer un apport suffisant de certains nutriments. Les femmes, dont le taux de chômage est pratiquement le double de celui des hommes (23% pour les femmes contre 12% pour les hommes en 2016) et qui représentent presque 60% de la main d'œuvre agricole non permanente, courent ainsi plus le risque de ces carences.

213. Pour résumer la situation, en termes d'indicateurs de disponibilité alimentaire, la suffisance des apports énergétiques alimentaires moyens est de 148% (valeur moyenne entre 2014-2016). Cette valeur dépasse la moyenne mondiale (123%) pour la même période. La valeur moyenne de la production alimentaire est de 346 \$/capita contre 311\$/capita à l'échelle mondiale entre 2011 et 2013. La part de l'approvisionnement en énergie alimentaire provenant des céréales, des racines et des tubercules a légèrement diminué. En contre partie, la proportion moyenne de protéines a atteint 97gr/capita/jour contre une moyenne mondiale de 79 gr/capita/jour pour la période 2009-2011. Cependant, pour la moyenne de trois ans (2009-2011) la disponibilité moyenne en protéines d'origine animale qui est environ de 29 g/personne/jour reste inférieure à la moyenne mondiale qui représente 31g/personne/jour. Le Tableau 7 (Annexe 5) détaille l'évolution des différents indicateurs de la sécurité alimentaire liés à la disponibilité établis par la FAO et qui résument bien la situation de la disponibilité alimentaire aussi bien quantitativement que qualitativement.

La situation de la Tunisie ne cesse de s'améliorer quant à ses disponibilités alimentaires quantitatives. Même durant la crise alimentaire mondiale en 2008, la Tunisie n'a pas connu de vrais problèmes de disponibilité d'aliments. Les problèmes d'approvisionnement occasionnels notamment en produits subventionnés tels que les huiles de mélange et le sucre sont généralement attribués à des perturbations de la distribution ou à quelques comportements frauduleux au niveau de la distribution.

I-2-2- L'Accès à l'alimentation

214. L'accès à l'alimentation comprend deux volets, à savoir l'accès **physique** et l'accès **économique**. En ce qui concerne l'accès physique, il s'agit de la possibilité d'atteindre les sources d'approvisionnement alimentaire. Les facteurs qui influencent à différents niveaux l'accessibilité physique aux aliments sont la nature des aliments, les marchés d'alimentation disponibles, la disponibilité de moyens de transport, de stockage, de conservation et de transformation ainsi que la distance à parcourir pour avoir accès aux aliments. L'accès économique implique d'avoir suffisamment de ressources financières pour acquérir les produits alimentaires au prix du marché pour la consommation individuelle ou familiale (Pouliot, 2008).

a- Les circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche

215. La distribution de la production agricole et de la pêche est assurée en Tunisie par le secteur public à travers les équipements suivants :

- 100 marchés de production et de gros des fruits et des légumes,

- 35 marchés de gros de poissons,
- 241 marchés de détails dont 16 pour les poissons,;
- 148 marchés aux bestiaux,;
- 217 abattoirs des viandes rouges.

216. Le secteur privé monopolise les circuits de distribution des produits avicoles (grande, moyenne et petite distribution). Ce secteur compte environ 32.000 commerçants de gros et de détail. (Ministère du commerce et de l'artisanat, Institut National de la Consommation, 2011).

217. Les circuits de distribution formels subissent des risques liés à :

- La contrebande de produits agricoles et alimentaires vers les marchés libyen et algérien. Ces exportations anarchiques sont sources de pénuries et de hausse des prix de certains produits agricoles ;
- Le non respect par certains agriculteurs des circuits de distribution officiels (ce qui a conduit à la spéculation et à la monopolisation des produits agricoles),
- Les comportements anarchiques de vente de produits agricoles par des commerçants ambulants dans les places publiques ou sur les routes à la périphérie et même à l'intérieur des zones urbaines de Tunisie ;
- L'importation frauduleuse de certains produits qui inondent le marché et concurrencent déloyalement les produits tunisiens.

218. Depuis 2007, l'Etat tunisien a lancé un programme de mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche en coopération avec l'Agence française de développement³³. L'objectif principal de ce programme est la modernisation et l'amélioration des infrastructures de distribution des quatre filières : Fruits et légumes, Viandes, Produits de la pêche et Produits avicoles. Le programme s'articule principalement autour des actions suivantes :

La mise à niveau physique des infrastructures de distribution conformément aux normes techniques, d'hygiène et environnementales,

- La valorisation de la qualité des produits,
- L'amélioration des modes de gestion et de suivi des activités de distribution,
- La structuration du mode de mise en œuvre des projets de création ou de mise à niveau des équipements.

b- Grande, moyenne et petite distribution

219. Les différentes structures de distributions se distinguent par une diversité de l'offre, une certaine relation client/vendeur, des modalités de vente (horaires, crédits, type d'achat, etc.), des conditions d'accès physique différentes et des prix plus ou moins différents. Les consommateurs tiennent compte de ces différences pour effectuer leurs approvisionnements en fonction de leur localisation, leur budget et leur sensibilité aux différentes caractéristiques de l'offre.

33 Ministère du commerce, (2017). http://www.commerce.gov.tn/Fr/programme-national-de-mise-a-niveau-des-circuits-de-distribution-des-produits-agricoles-et-de-la-peche-2007-2016_11_77

220. La grande distribution a envahi les zones urbaines où elle réalise un chiffre d'affaires de 10 % du PIB tunisien et emploie près de 300 milles salariés. La part de marché de la grande distribution ne cesse de croître d'une année à l'autre, passant de 12 % en 2006 à près de 20 % en 2009.

221. La grande distribution attire plutôt les petits ménages, les communaux, les gens plus instruits, ceux ayant un revenu fixe ou élevé, ceux ayant un accès facile ou encore possédant une carte de crédit. C'est d'ailleurs à ces mêmes consommateurs qu'on associe une légère amélioration de la qualité alimentaire. Cependant, l'approvisionnement s'effectue toujours largement auprès des épiciers de quartier malgré un choix et un rapport qualité prix jugé inférieur. (Ministère du commerce et de l'artisanat, Institut National de la Consommation, 2011)

222. La généralisation des supermarchés et l'introduction des hypermarchés au début des années 2000 dans la distribution tunisienne, constituent un moment fort et risqué, à moyen et long terme, d'impacter la production agricole. En effet, les supermarchés « ont besoin d'aliments standardisés, transformés dans des unités industrielles, ce qui suppose la création d'unités de transformation des aliments automatisées et à grande échelle qui demandent la standardisation de la production agricole ce qui, dans de nombreux cas, a requis la concentration de la production primaire et le remembrement des terres agricoles ». Selon le FAO, ceci imposera plus de coordination verticale voire des intégrations au niveau des chaînes de valeur (installations de production primaire, de transformation et de distribution). Ceci devrait également s'accompagner d'une « automatisation de la transformation à grande échelle, une plus forte intensité de capitaux et de connaissances et une concentration accrue du secteur agro-alimentaire entre les mains d'un plus petit nombre d'agents. »(FAO, 2017)

223. Une étude menée en Tunisie, sur la consommation des produits laitiers et leurs lieux d'approvisionnement en milieu urbain a montré que la majorité des ménages (65,1 %) font leurs achats aux épiceries. La proximité du domicile et la confiance envers le marchand sont les premiers critères de sélection de ce lieu d'approvisionnement. 5 % des consommateurs déclarent qu'ils bénéficient aussi de crédits pour subvenir à leurs besoins ; (Institut National de Nutrition et de Technologie Alimentaire avec l'appui de l'institut de recherche pour le développement, 2007)

224. En effet, dans les quartiers populaires et dans les zones rurales, un nombre élevé de petites épiceries résistent encore (environ 17 500) et assurent 85% du commerce de détail en Tunisie. La plupart vendent entre autre du pain qui constitue leur produit d'appel et accordent des petits crédits à la consommation au voisinage du quartier (Rastoin, Benabderrazik., 2014).

C- Infrastructure, accès à l'alimentation et aux circuits de distribution

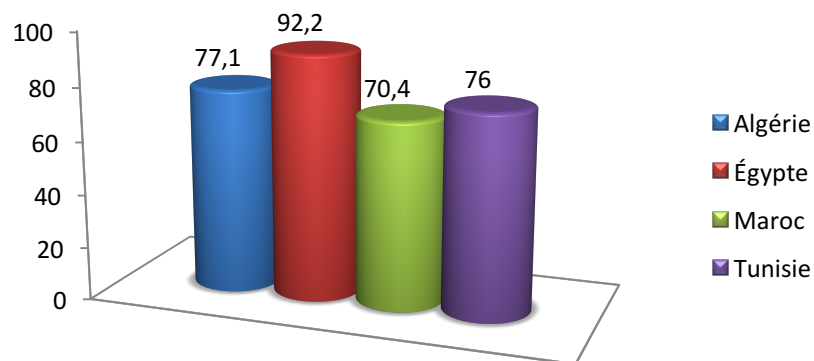
225. Les routes pavées: La Direction Générale des Ponts et Chaussées gère le réseau routier qui connecte les différentes régions du pays et qui assure la quasi-totalité des déplacements des personnes et environ 80% du transport de marchandises. L'infrastructure routière tunisienne comprend 360 km d'autoroutes et environ 19750 Km de routes, revêtues à hauteur de 12750 Km (soit près de 65%).Le réseau routier classé est réparti comme suit (Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, 2012).

- Routes Nationales : 3938 Km
- Routes Régionales : 5117 Km
- Routes Locales : 2453 Km
- Routes en cours de classification : 1242 Km

226. Quant au réseau des pistes d'intérêt rural, il se développe sur une longueur d'environ 13000 Km.

227. Le pourcentage des routes bitumées est estimé à 76%. Parmi les pays du nord de l'Afrique. Seule l'Égypte présente un pourcentage plus élevé (Figure 30).

Figure 30: Pourcentage des routes bitumées sur l'ensemble du réseau routier (%)



Source : FAOSTAT, 2017

228. Densité routière³⁴ : En Tunisie la densité du réseau routier ne dépasse pas les 12 km/100 Km² de la surface totale du pays. La densité routière atteint les 500 km/100 km² dans certains pays tels que le Bahreïn et la Belgique. Elle se situe autour de 190 en France. Dans les pays voisins comme le Maroc et l'Égypte la densité routière est aux alentours de 14 km/km² de la surface du pays. Tenant compte de la petite superficie de la Tunisie l'infrastructure routière en Tunisie reste très faible.

229. Chemin de fer : En Tunisie, les chemins de fer couvrent 3835 km en 2014 et sont légèrement moins importants que ceux de l'Algérie et de l'Égypte. Ils représentent le double de ceux du Maroc, mais restent très modestes en comparaison avec les lignes ferroviaires des pays développés. Les chemins de fer en France et en Allemagne sont respectivement 8 et 9 fois plus longs que ceux de la Tunisie. La densité du réseau ferroviaire (pour 100 km² de surface totale du pays) représente 1,3 km /km². Ce qui représente aussi le double de la densité au Maroc. En Algérie et en Égypte la densité est estimée respectivement de 0,5 et 0,2 km/100 km². Le volume de marchandises transportées par voie ferrée, mesurées en tonnes métriques est de l'ordre de 2024 millions de tonne-km en 2014.

34 La densité routière est le rapport entre la longueur du réseau routier total du pays et la superficie du pays. Le réseau routier comprend toutes les routes du pays: autoroutes, routes principales ou nationales, routes secondaires ou régionales et autres routes urbaines et rurales.

- 230.** Les ports maritimes : L'infrastructure maritime a été développée pour différents secteurs relatifs aux différentes activités économiques. En Tunisie il existe 41 ports de pêche. Ils sont équipés pour assurer l'activité de la pêche, le stockage et la distribution des produits de mer. Ils sont installés sur les 1320 km de côtes soit une moyenne d'un port tous les 32km. Les ports de commerce sont au nombre de 7 dont deux sont polyvalents, deux sont spécialisés dans le trafic pétrolier, un pour les produits chimiques, un pour les conteneurs et les roulants et un de trafic divers.
- 231.** Les Ports aériens : Les aéroports en Tunisie sont au nombre de 7. La capacité totale est de 12,950 millions de voyageurs.
- 232.** En qualité, l'infrastructure tunisienne n'a cessé de se dégrader depuis 2012 et la performance de la Tunisie par rapport à l'indice de performance logistique montre un net recul qui représente un véritable risque aussi bien pour les activités agricoles que pour l'accès et le commerce des aliments (Tableau 15).

Tableau 15: Indice de performance logistique (IPL) de la Tunisie

Année	Rang IPL	Score IPL	douane ³⁵	douane	Infrastructure ³⁶	Infrastructure	Expéditions internationales ³⁷	Expéditions internationales	Compétences logistiques ³⁸	Compétence logistique	Suivi et traçabilité ³⁹	Suivi et traçabilité	rapidité ⁴⁰	rapidité
2012	41	3.17	33	3.12	54	2.88	65	2.88	40	3.12	40	3.25	35	3.75
2010	61	2.84	73	2.43	65	2.56	22	3.36	109	2.36	102	2.56	58	3.57
2007	60	2.76	39	2.83	44	2.83	55	2.86	88	2.43	60	2.83	105	2.80
2014	110	2.55	146	2.02	118	2.30	73	2.91	120	2.42	124	2.42	80	3.16
2016	110	2.50	147	1.96	93	2.44	133	2.33	90	2.59	84	2.67	99	3.00

Source : Banque mondiale

d- Les barrières monétaires à la consommation

- 233.** Le taux d'inflation qui ne cesse d'augmenter a atteint actuellement les 5% (INS, 2017). De plus, en raison de l'augmentation des prix de consommation et du taux de chômage estimé en 2016 à 15,5%, **la classe moyenne de la population tunisienne est passée de 80% en 2011 à 67% en 2015**. D'une autre part, depuis la révolution, le taux de croissance économique en Tunisie est très faible et le PIB par habitant (en équivalent pouvoir d'achat) qui a enregistré entre 1990 et 2015 une évolution de 88% a varié négativement (-0,21%) entre 2014 et 2015 (Figure 31). Ces éléments contribuent à rendre l'accès à une

35 Efficacité du processus de dédouanement (c.-à-d. Vitesse, simplicité et prévisibilité des formalités) par les organismes de contrôle des frontières, y compris les douanes;

36 Qualité des infrastructures liées au commerce et aux transports (par exemple, les ports, les chemins de fer, les routes, les technologies de l'information);

37 Facilité d'organisation des expéditions à prix compétitif;

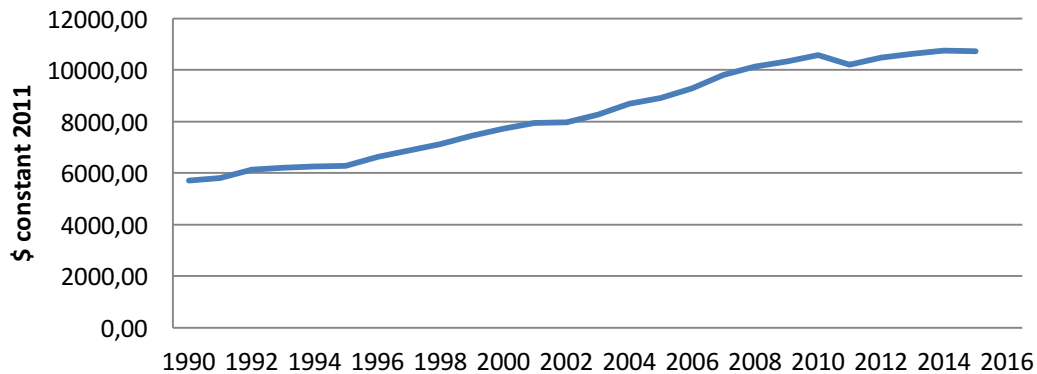
38 Compétence et qualité des services logistiques (p. Ex., Opérateurs de transport, courtiers en douane);

39 Capacité de suivre et de suivre les envois;

40 La rapidité des expéditions pour atteindre la destination dans le délai de livraison planifié ou prévu.

alimentation saine et équilibrée plus compliqué, particulièrement, pour les catégories les plus vulnérables.

Figure 31 : Produit intérieur brut par habitant (en équivalent pouvoir d'achat)



Source : Banque mondiale, 2017

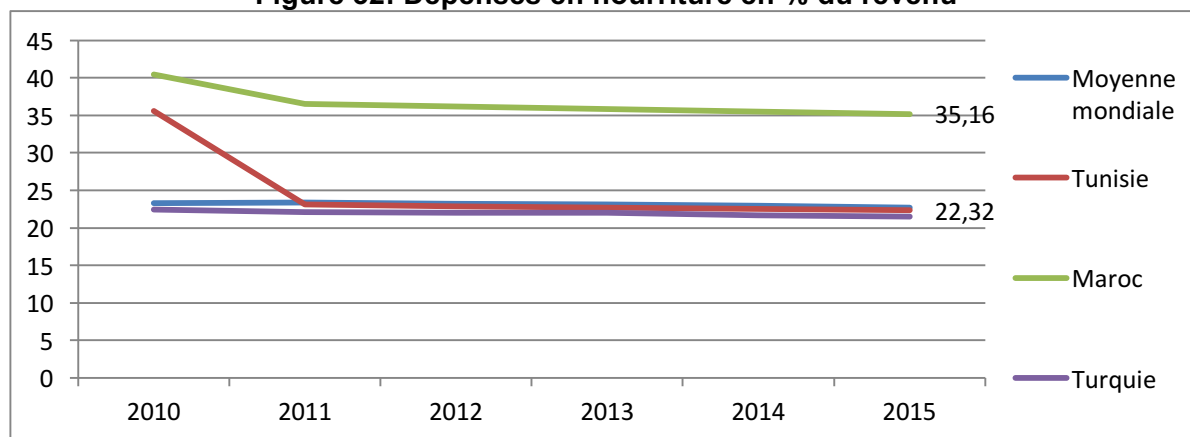
234. Cette situation est rendue encore plus risquée par la forte dépendance du pays pour sa nourriture envers l'étranger et dont le coût financier (car il s'agit pour l'essentiel de produits subventionnés par la C.G.C) est de plus en plus insupportable pour le budget de l'Etat. Ce qui obligera tôt ou tard ce dernier à procéder à des ajustements douloureux des prix de ces produits de base. Ajustements qui auront sans aucun doute, s'ils ne sont pas accompagnés par des mesures spécifiques d'aide à la population pauvre, des conséquences négatives en matière d'accès à la nourriture pour les plus démunis.

e- Le pouvoir d'achat, le revenu et les dépenses d'alimentation

235. Durant la période allant de 2011-2015, la croissance annuelle moyenne du revenu national disponible des ménages n'a pas dépassé les 6%. La consommation étant étroitement liée au revenu, sa croissance annuelle était légèrement supérieure et était estimée à 6,8% durant la même période.

236. La part de l'alimentation dans le budget des ménages tunisiens est importante mais elle est en baisse. Elle est passée au niveau national d'environ 50% en 1968 à 28,9% en 2015 (INS, 2015). Selon les données de l'Organisation Mondiale de l'Alimentation, cette part ne représente que 22,3% pour la même année (FAOSTAT, 2016). Elle est légèrement inférieure à la moyenne mondiale estimée à 23,35% (Figure 32). Sur 86 pays la Tunisie est classée 37 en termes de dépenses en nourriture en pourcentage du revenu.

Figure 32: Dépenses en nourriture en % du revenu



Source : Knoema, à partir des données de la FAO, 2016

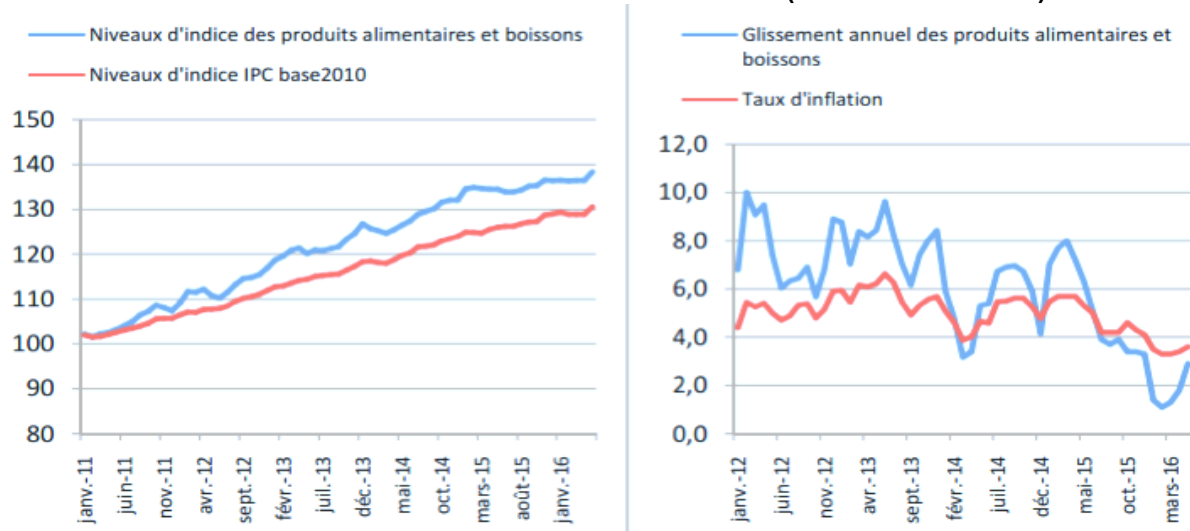
237. Les céréales qui représentaient plus que 30% des dépenses alimentaires en 1968 se situent actuellement à la quatrième place et ne représentent qu'environ 13,4% de ces dépenses à l'échelle nationale soit 3,9% des dépenses totales. Cette valeur arrive à 15% dans les régions du Centre Ouest et du Nord Ouest. A l'échelle nationale, la première place est actuellement occupée par les viandes et volailles avec 23,5% des dépenses alimentaires suivi par le lait et les produits laitiers avec 14,5% et les légumes avec 14,1%.

238. Si on considère les tranches de dépenses destinées à la consommation alimentaire, il ressort des résultats de l'enquête sur la consommation des ménages (2015) que les tunisiens ont tendance à consommer plus de céréales lorsque leurs revenus augmentent. En effet, la variation de la consommation des céréales entre la classe de dépenses la plus faible à la plus forte est de l'ordre de 50kg/ménage/an. De même, plus les revenus augmentent, plus les tunisiens se permettent de consommer des viandes et des volailles, du lait et des fruits.

f- Evolution de l'indice des prix des produits alimentaires domestiques

239. Depuis la révolution les niveaux d'indice de prix progressent rapidement notamment les niveaux d'indice de prix à la consommation familiale des produits alimentaires qui ont augmenté d'environ 40% entre 2011 et 2016 (Figure 33). Le glissement d'indice de prix à la consommation familiale des produits alimentaires et l'augmentation du taux d'inflation sont le résultat de cette accélération du rythme d'augmentation des prix de ces produits.

Figure 33: Niveaux d'Indice de Prix à la Consommation Familiale et Glissement d'Indice de Prix à la Consommation Familiale (Base 100 en 2010)



Source : INS (2015)

g- Caractéristiques des ménages et des populations les plus touchées par des problèmes nutritionnels

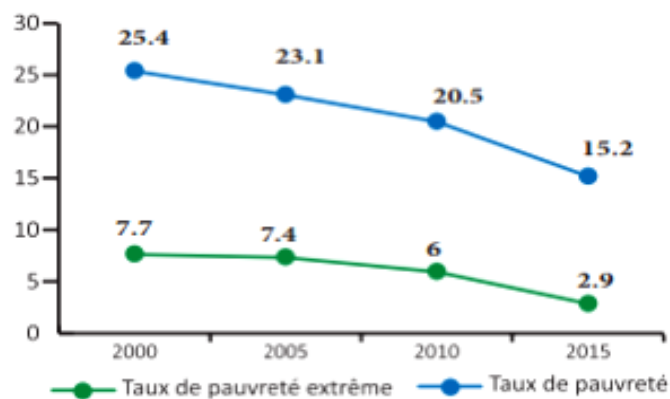
240. Le profil nutritionnel des ménages permet de constater que les inégalités d'ordre socio-économique se répercutent sur la situation nutritionnelle et sanitaire de ces ménages. Les carences en micronutriments, l'obésité et les maladies non transmissibles, ainsi que les maladies d'origine alimentaire sont parmi les principaux défis liés à la nutrition auxquels le pays fait face.

g.1. La pauvreté

241. D'après l'enquête nationale sur la consommation des ménages, la part budgétaire consacrée à l'alimentation pour le premier et le deuxième décile de dépenses (les plus faibles) est respectivement de l'ordre de 37% et 39% alors qu'elle ne représente que 28% pour l'ensemble de la population en 2015. Par son importance dans le budget familial, l'alimentation occupe une position spécifique chez les ménages défavorisés.

242. Les taux de pauvreté sont, entre autres, mesurés en termes de pauvreté nutritionnelle et les seuils sont déterminés selon les apports énergétiques alimentaires. En Tunisie, le taux de pauvreté estimé à 25% en 2000, est passé à 15,2% en 2015. A son tour le taux de pauvreté extrême est actuellement à 2,9% contre 7,7% en 2000 (Figure 34)(INS, 2016).

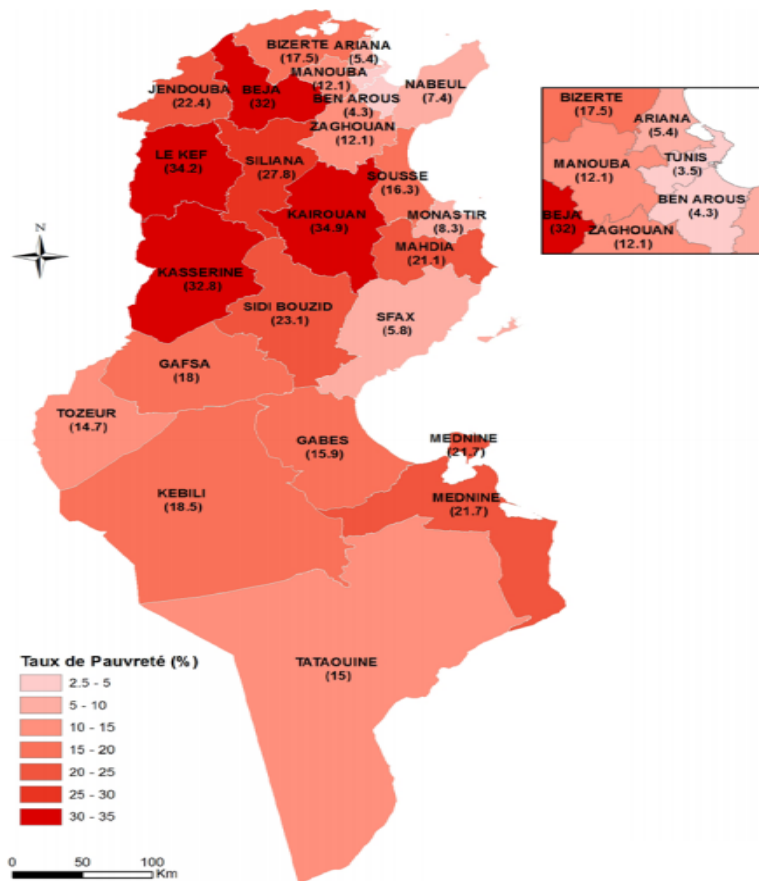
Figure 34: Evolution des taux de pauvreté et des taux de pauvreté extrême (2000-2015)



Source : INS (2015)

243. Ces taux sont variables selon les régions de la Tunisie. Malgré leur rétraction globale au fil du temps, les régions du Centre Ouest et du Nord-Ouest affichent encore des taux de pauvreté élevés (34,4% au Kairouan, 32,8% au Kasserine et 34,2% au Kef), suivis par les régions du Sud du pays (21,7% à Médenine) (Figure 35).

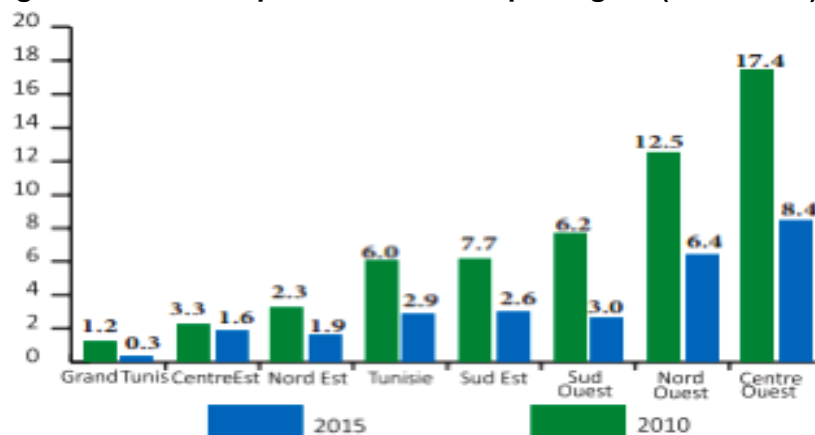
Figure 35 : Répartition des taux de pauvreté par région



Source: INS, 2015

244. La pauvreté se concentre dans les zones rurales où le taux de pauvreté est aux alentours de 26% contre 10,1% dans le milieu urbain. Le niveau de vie dans les zones urbaines frôle le double de celui du milieu rural. Cette situation qui persiste depuis la décennie 2000/2010 s'est encore dégradée depuis. Les régions internes du pays, particulièrement le Centre Ouest, le Nord Ouest et le Sud Ouest sont les plus affectés par la pauvreté extrême (Figure 36).

Figure 36 : taux de pauvreté extrême par région (2010-2015)



Source : INS, 2015

245. Les groupes démunis dépensent environ 39% de leur revenu pour s'alimenter. Dans les zones rurales, ils consomment en moyenne 30 kg/capita/an de plus de blé dur que les habitants du milieu urbain. Ils sont aussi des plus grands consommateurs de sucre et des huiles et ils consomment en moyenne 20 kg de moins de fruits et 7kg de moins de viandes. Au Centre Ouest la consommation du blé dur est le triple de celle au Grand Tunis. Au Nord Ouest et au Sud elle frôle le double. En moyenne la consommation des fruits dans ces régions est de 20 à 30kg de moins que la moyenne nationale.

246. L'analyse de l'enquête Nationale sur le Budget et la consommation des ménages de 2010 montre que la subvention annuelle moyenne perçue par individu diffère selon la classe sociale au détriment des plus pauvres. En effet, alors que les pauvres bénéficient de 64 dinars, les non pauvres ont accès à 87 dinars par an. Ainsi, les premiers touchent en moyenne près de 23 dinars de moins de subventions annuelles en produits alimentaires de base que les seconds (l'INS, 2013).

D'une façon générale, l'alimentation des ménages à faible revenu se base sur le blé dur, le blé tendre, les légumes, les œufs, les huiles végétales subventionnées et le sucre. Ils consomment très peu ou pas du tout de viandes et de poissons. Ces groupes ont du mal à accéder à une nourriture équilibrée et variée en raison des contraintes physiques et monétaires. Ceci les expose aux risques de plusieurs maladies en rapport avec la nutrition telles que l'obésité, les carences et l'hypertension.

g.2. L'éducation

247. Les programmes d'alimentation scolaire contribuent au fait que les familles envoient les enfants à l'école et les y laissent, ce qui augmente ainsi la scolarisation et permet de lutter contre l'absentéisme. Une fois que les enfants sont scolarisés, reste à relever le défi de l'apprentissage, ce à quoi les programmes d'alimentation scolaire peuvent contribuer. Chez les enfants d'âge de scolarisation, mauvaise santé et mauvaise alimentation diminuent le développement cognitif, soit pour des raisons physiologiques, soit en réduisant leur capacités de participation, voir les deux. La faim à court terme, fréquente chez les enfants qui ne mangent pas le matin et qui le plus souvent habitent loin de l'école, provoque des difficultés de concentration et de réalisation de tâches complexes. Les études comparatives prouvent que les écoliers qui bénéficient des programmes alimentaires scolaire ont des chances d'améliorer leur niveau de scolarité⁴¹

248. Les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2014 indiquent que jusqu'à l'âge de 24 ans, le pourcentage des analphabètes ne dépasse pas les 3%. Alors qu'entre 35 et 44 ans, 21,3% des femmes sont encore analphabètes contre 8,7% d'hommes. Le pourcentage le plus élevé de personnes analphabètes (82,5%) est observé chez les femmes âgées de 65 ans et plus.

249. Il existe une forte relation entre l'éducation, le revenu et l'alimentation (Andrieu et al, 2006). L'éducation a un double effet sur l'alimentation. D'une part, les personnes les plus affectés par la pauvreté sont souvent des personnes ayant un faible niveau d'éducation. Plus de 60% des ménages pauvres ont généralement un chef de famille qui n'a pas reçu d'éducation et/ou qui soit en chômage ou qui travaille comme ouvrier dans le secteur industriel ou agricole. Les limites budgétaires de ces groupes font que leurs alimentation

⁴¹ Repenser l'alimentation scolaire : Filet de protection sociale, Développement de l'enfant et secteur de l'éducation. Banque Mondiale Programme Alimentaire Mondial 2009

soit riches en matières grasses, sucre et pâtes. D'un autre côté, l'éducation influence les choix alimentaires des ménages. Ces choix se répercutent sur l'état nutritionnel et sur la santé. D'après une enquête de l'Institut National de Nutrition, les femmes ayant un niveau d'étude supérieur présentent les prévalences les plus faibles d'obésité (INN, 2000).

250. L'une des lacunes dans les résultats publiés de l'enquête quinquennale sur la consommation des ménages en Tunisie, c'est l'absence d'une analyse de l'effet du niveau de l'éducation sur la structure de la consommation alimentaire, et notamment celui de la femme comme premier responsable de l'alimentation au sein de la majorité des ménages,

g.3. La question du genre

251. Ce sont généralement les femmes qui ont le moins de ressources pour accéder aux aliments. D'une part, elle ne représente que 28% de la population active. D'une autre part, Le gap salarial entre femmes et hommes est estimé à -35,5%⁴² pour le secteur non structuré⁴³. Contrairement au salaire des hommes, le salaire des femmes a toujours été inférieur au SMIG. Dans le secteur privé et structuré, le gap de salaire moyen entre les femmes et les hommes est estimé à -25,4%. Pour le salaire médian, l'écart de salaire entre femmes et hommes est de -17% (Centre de Recherche et des Etudes Sociales, 2012).

252. Les femmes rurales sont généralement vulnérables. Elles sont les plus touchées par la pauvreté et elles prennent rarement avantage des possibilités de développement. Elles ont des difficultés à accéder aux services de base et aux sources de revenus, formation, sensibilisation, vulgarisation, propriété, financement et nouvelles technologies, qui puissent améliorer les systèmes de production et sauvegarder les écosystèmes. Les femmes actives en milieu rural, constituent 25% du total des femmes actives (32,3% pour les hommes). La part des femmes dans la population active en milieu rural ne représente que 22,6% (taux de féminisation). Ces statistiques dénotent une grande invisibilité de la contribution économique réelle des femmes rurales dans la réalisation de la sécurité alimentaire non seulement à l'échelle familiale mais aussi à l'échelle nationale, ainsi que de leurs emplois précaires ou économiquement non comptabilisés. Le manque de ressources et d'autonomie financière fragilisent non seulement la situation alimentaire de la femme mais aussi la situation alimentaire de toute la famille et notamment les familles rurales dont le chef de famille est féminin.

Dans un contexte de forte inflation et d'une volatilité de prix des produits alimentaires sans précédent, les difficultés d'accès à une alimentation équilibrée en Tunisie sont renforcées par des disparités socio-économiques. Une combinaison assez complexe des éléments suivant caractérise les ménages présentant le plus de problèmes nutritionnelles en raison d'une alimentation riche en calories mais moins variée et moins saine :

La pauvreté : qui se concentre dans les zones rurales et dans les régions intérieures du pays, notamment, dans les régions du Centre Ouest, Nord Ouest et Sud du pays.

42 INS,(1997, 2002, 2007 et 2012) Enquête micro-entreprises en Tunisie.

43 Selon, l'Institut National de la Statistique, le secteur non structuré correspond aux entreprises de moins de 6 employés, dont le statut juridique est « personnes physiques » et n'ont pas de tenue de comptabilité.

L'analphabétisme : qui caractérise plus les femmes (25%) que les hommes (12%). Sachant que la femme est le premier responsable du choix des ingrédients et de la préparation des repas dans la majorité des ménages.

Les disparités liées aux genres : qui ne jouent pas en faveur de la femme (emploi, salaires, formation et financement.)

h- La situation alimentaire des catégories fragiles

h.1. Les enfants en bas âge

253. En Tunisie l'allaitement au lait maternel des nouveaux nés est encore une pratique très courante. 96% des enfants de moins de 5 ans des deux sexes sont allaités au sein. Dans le milieu rural, ce pourcentage est légèrement supérieur il est de l'ordre de 97%. Cependant, l'allaitement maternel exclusif ne touche qu'environ 8,5% des nourrissons aussi bien en milieu urbain que rural. Seulement 18% des enfants sont allaités convenablement. La moitié des enfants reçoivent des suppléments liquides avant même de commencer à être allaité. L'utilisation du biberon est assez répandue dans le pays. 72% des enfants de moins de deux ans ont été alimentés au biberon (MICS, 2013).

254. Ces pratiques d'alimentation des enfants en bas âge sont plutôt favorables à la croissance et à la santé de l'enfant. Certains progrès restent à faire pour favoriser l'allaitement maternel exclusif, décourager l'usage du biberon et pour l'adéquation de l'alimentation complémentaire.

h.2. Les femmes enceintes et allaitantes

255. La consommation énergétique moyenne des femmes enceintes est proche de celle recommandée sans aucune différence entre le milieu rural et urbain. Elle est de l'ordre de 2308 ± 393 kcal/j. Les apports protéiques sont plus importants en milieu urbain. Seulement 5% des femmes enceintes ont des apports en dessous de leurs besoins réels. La répartition des macronutriments paraît adéquate et conforme aux normes. La prévalence de l'anémie est modérée et environ la moitié des femmes anémiques le sont par manque de fer (INNTA, 2000).

256. Pour les femmes allaitantes, les apports énergétiques et protéiniques sont plus faibles que les recommandations. Un nombre non négligeable de ces femmes ont des apports inférieurs aux apports de sécurité. Ces femmes sont à risque de carence protéino-énergétique et d'une production lactée non convenable. Une disparité selon le milieu est observée en ce qui concerne les apports protéiques: les femmes urbaines ont un apport en protéines totales et en protéines animales plus élevé que les femmes rurales. L'anémie touche à peu près le tiers des femmes allaitantes. L'origine ferriprive est retrouvée chez plus de la moitié des cas (INNTA, 2000).

257. La population des femmes allaitantes en insuffisance pondérale donc " à risque" du point de vue nutritionnel est faible et peu différente de celle de la population féminine adulte. Par contre, la prévalence de l'indice de masse corporelle ≥ 30 pendant l'allaitement est significativement moins importante que celle observée chez les femmes non enceintes et

non allaitantes. De ce fait, le risque pour diverses maladies chroniques semble faible chez les femmes allaitantes (INNA, 2000).

h.3. Les personnes âgées

258. Les apports énergétiques moyens des personnes âgées sont conformes aux normes conseillées. Les apports en protéines couvrent les besoins. Cependant, une augmentation de la prévalence de la maigreur et une diminution de celle de l'obésité sont enregistrées au fur et à mesure que l'âge avance. Ce phénomène caractérise surtout la population urbaine hommes et femmes. Chez les ruraux, la composition corporelle semble plus stable, aussi bien chez le sexe masculin que féminin (INNA, 2000).

259. C'est dans les régions du Nord Ouest et du Sud que l'on observe les proportions les plus faibles d'obèses et de maigres. Les régions du Grand Tunis et du Nord Est se caractérisent par un mélange d'hommes et de femmes âgés obèses.

i- Une faible prévalence de la sous-alimentation

260. Malgré les problèmes d'accès aux aliments qui menacent la sécurité alimentaire des ménages les plus démunies, la prévalence de la sous-alimentation n'a pas dépassé les 5% depuis les années 1990 (FAO, 2016). En effet, la situation de la sous-alimentation en Tunisie est assez confortable par rapport à la moyenne mondiale, à la moyenne des pays en voie de développement et aux autres régions de l'Afrique (Tableau 16).

261. Tableau 16: Prévalence de la sous-alimentation (%) (Moyenne sur 3 ans : 2014-2016)

Monde	10,8
Pays en voie de développement	12,9
Afrique	18,9
Tunisie	5

Source : FAO, 2016

j- Profondeur du déficit alimentaire

262. Le pourcentage du déficit de l'apport énergétique par rapport au besoin journalier est d'environ -0,7%. Ce déficit n'est enregistré que dans la région du Sud Est du pays. L'intensité du déficit alimentaire ne dépasse pas les 3kcal/personne/jour.

I-2-3- L'utilisation des produits alimentaires

263. L'expansion de la consommation hors ménage et du gaspillage alimentaire aussi bien au sein des ménages que dans la restauration public et privée sont parmi les principales caractéristiques du changement des habitudes alimentaires en Tunisie. La transition alimentaire consiste à un passage d'une alimentation basée sur les céréales et les légumineuses à une alimentation qui comprend davantage des produits d'origine animale, de graisse et des sucres et qui tend à devenir excessive par rapport aux besoins énergétiques d'une vie sédentaire. En parallèle, on assiste à une transition nutritionnelle où on passe d'une diminution de la malnutrition des jeunes enfants au surpoids puis à l'obésité chez les enfants et les adultes, surtout en milieu urbain. D'où le phénomène de

transition épidémiologique caractérisé par l'expansion du diabète, des maladies cardiovasculaires, cérébro-vasculaires et de certains cancers (Ben Romdhane et al, 2002).

a- La consommation alimentaire

- 264.** Le régime alimentaire tunisien est un régime méditerranéen, réputé pour être sain et équilibré. Ce régime est en train de connaître des changements. L'évolution des quantités consommées par personne et par an entre 1985-2015 est présentée dans le Tableau 2 (Annexe.5).
- 265.** Les changements de la structure de la consommation alimentaire se traduisent par une diminution relative de la consommation des céréales traditionnelles, orge et blé dur. Mais on assiste à une augmentation de consommation du blé tendre, du riz et des produits à base de céréales comme les biscuits et les pâtisseries. Ce phénomène s'accroît au fur et à mesure que la population s'urbanise.
- 266.** La consommation des produits subventionnés tels que le lait a connu une mutation structurelle. L'installation des centres régionaux de collecte, la collecte du lait directement chez les producteurs, la transformation et le conditionnement intensifiés d'un produit aussi périssable explique l'augmentation de la consommation du lait qui a quasiment triplé pour toutes les régions entre 1985 et 2015.
- 267.** Pour les fruits, l'un des piliers du régime méditerranéen de référence, la consommation des tunisiens reste modeste comparativement à celle des autres pays du bassin méditerranéen. La demande des fruits fluctue ce qui peut être expliqué par l'instabilité des prix et de l'offre du marché. La consommation des légumes est plus régulière et diversifiée et passe de 77,6 en 1985 à 85,3 kg/capita/an en 2015.
- 268.** Toutefois, de grandes disparités de consommation existent entre les régions et les milieux d'habitat. Les disparités sont liées à plusieurs facteurs notamment au phénomène d'urbanisation. Les disparités de consommation sont généralement en faveur des zones urbaines à l'exception de celle des céréales, des huiles et des sucres. Pour les fruits la consommation est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural, soit 86,6 kg/capita/an contre 68,4kg/capita/an respectivement pour l'année 2015. De même pour le lait et les viandes, les citadins consomment, respectivement, en moyenne 47,2 kg et 6,8 kg de plus que les habitants des zones rurales (INS, 2017).
- 269.** D'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la transition de la demande alimentaire en Tunisie est similaire à celle qui s'est produite dans la majorité des pays méditerranéens qui ont connu, eux aussi, une augmentation de la demande en protéines animales au détriment de la consommation des céréales au cours des dernières décennies (OMS, 2004). Cette transition est le résultat d'une combinaison de la croissance démographique, de la hausse des revenus et de l'urbanisation (Padilla et al, 2005).

b- Choix individuels et habitudes alimentaires

270. Les tunisiens sont de plus en plus adeptes de l'alimentation en dehors de la maison, soit durant les journées de travail soit comme acte de sociabilité ou moyen de loisir en famille. La contribution des repas pris dehors dans les apports caloriques constitue 13% en 2010 (INS, 2010).

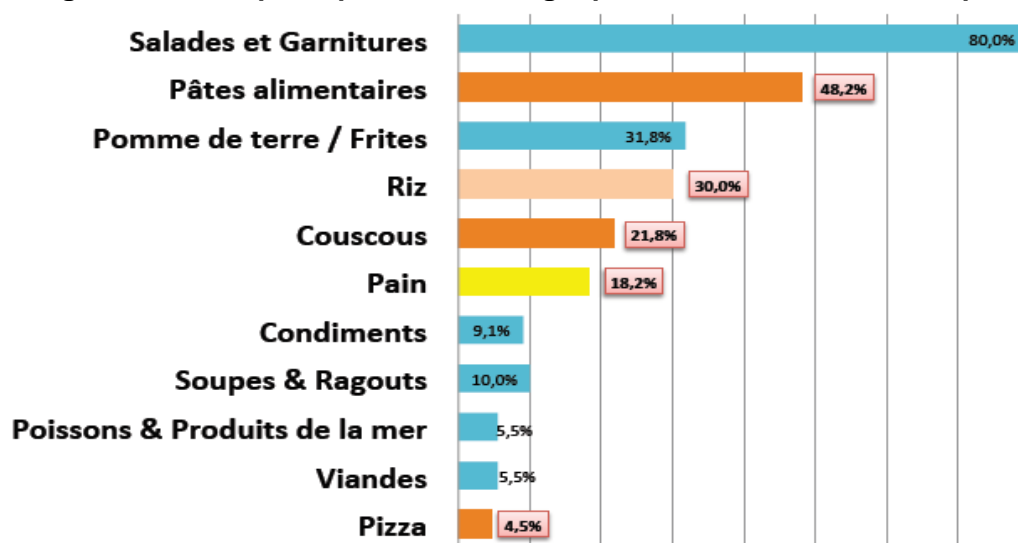
271. En effet, selon les résultats d'une enquête sur l'évolution des habitudes de consommation incluant 1022 ménages répartis dans les différentes zones urbaines de plusieurs gouvernorats en Tunisie, la moitié des ménages ont au moins l'une des personnes qui prend le petit déjeuner à l'extérieur. Plus de 50% des ménages participants ont confirmé manger dehors au moins deux fois par semaine, tandis que 13,7% ont admis qu'ils ont recours à manger à l'extérieur de la maison au moins deux fois par mois. Cependant, la préparation des plats à la maison persiste dans 95% des ménages en particulier pour le dîner. Le rôle des femmes dans le processus de cuisson et de manger à la maison est toujours central, avec une faible participation de l'homme qui consiste essentiellement à proposer les plats à cuisiner pour 22% des ménages (INC, 2016) Ce qui est confirmé par les résultats de l'enquête sur le budget temps qui stipule que les femmes consacrent environ deux heures par jour à la préparation des repas, contre six minutes pour les hommes (Ministère des affaires de la femme, 2011).

C- Le gaspillage alimentaire

272. Le gaspillage alimentaire commence à l'échelle des exploitations agricoles pour continuer durant tout le cycle de vie des aliments aussi bien au long de la chaîne de transformation et de distribution que chez les consommateurs finaux qui sont majoritairement les ménages.

273. Dans la grande distribution, le gaspillage alimentaire atteint 2,8 millions de dinars. Les principales raisons de ces pertes alimentaires sont liées à la rupture de la chaîne de froid, à des failles au niveau de la gestion des commandes et des stocks et au manque de qualification du personnel. D'après les résultats de l'enquête réalisée par l'INC auprès des restaurants collectifs privés, l'estimation du taux de gaspillage est de 16%. Les principaux produits gaspillés dans la restauration privée sont les salades, les pâtes alimentaires et les frites (Figure 37).

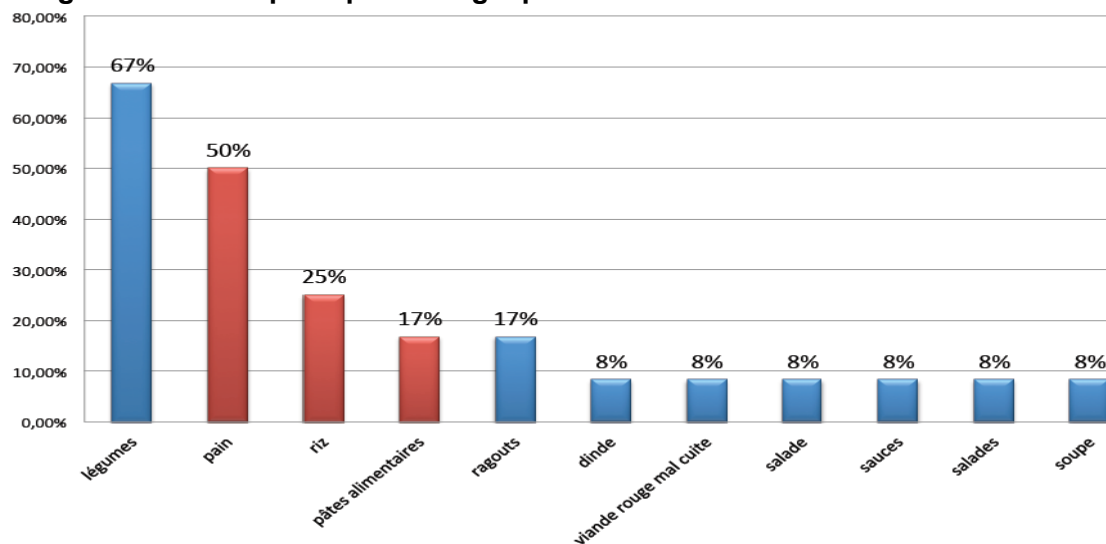
Figure 37. : Les principaux aliments gaspillés dans la restauration privée



Source : INC, 2017

274. Le taux de gaspillage alimentaire atteint les 11% dans les restaurants universitaires (INC, 2017). Les principaux produits gaspillés par les étudiants sont les légumes, le pain, le riz et les pâtes alimentaires (Figure 38).

Figure 38 : Principaux produits gaspillés dans les restaurants universitaires



Source : INC, 2017

275. Le gaspillage alimentaire au niveau des ménages tunisiens coûte en moyenne 17 DT par personne et par mois. Ce qui représente environ 5% du total des dépenses alimentaires moyennes, selon une enquête de terrain, réalisée par l'Institut National de la Consommation (INC). L'enquête a porté sur un échantillon de 2004 personnes réparties sur tous les gouvernorats. 70% des ménages interviewés affirment qu'ils jettent les restes des aliments ou les donnent à leurs animaux. Le principal produit gaspillé par les tunisien est le pain. Le gaspillage du pain est évalué à 900.000 pains par jour, soit une valeur de 100 millions de dinars par an. Environ 16% du pain achetés fini dans les poubelles, suivi par les produits à base de céréales (10%), les légumes (6,5%), les fruits (4%), le lait et ses dérivés (2,3%) et les viandes (2%). L'achat irrationnel des aliments, les quantités d'aliments préparées qui dépassent les besoins et la mauvaise conservation des plats et des aliments sont parmi les causes les plus pertinentes du gaspillage alimentaire à l'échelle des ménages tunisiens. Ces phénomènes enregistrent des records durant le mois de Ramadan.

276. A cet égard, L'INC a entrepris à partir de 2015 une stratégie nationale de réduction du gaspillage du pain dont les objectifs se résument à :

- Réduire le gaspillage de pain de 10% durant les deux premières années et de 30% sur 5ans ;
- Sensibiliser le consommateur sur la nécessité de rationaliser la consommation du pain,
- Inciter les pouvoirs publics à adopter de nouvelles catégories de pain (exemple : 30% son et 70% farine) ;

- Accompagner les boulangers pour l'amélioration de la qualité,
- Impliquer les structures publiques dans la lutte contre le gaspillage du pain (cantines, restaurants universitaires, hôpitaux, etc.).

Durant le mois de Ramadan, les mesures de contrôle sanitaire dans les établissements de vente et de stockage de produits alimentaires, dans les marchés populaires, les grandes surfaces et les établissements ouverts au public sont intensifiées. Les campagnes de sensibilisation nutritionnelles aussi sont plus nombreuses et plus médiatisées. Durant ce mois, l'acquisition de plusieurs produits alimentaires passe du simple au double. La consommation alimentaire globale augmente de 15% et en particulier le pain, les produits laitiers et les pâtes alimentaires. Le gaspillage alimentaire au sein des ménages atteint son apogée, 66% des ménages gaspillent le reste des plats cuisinés, 46% jettent du pain, 32% des fruits, 20% des sucreries, 19% des viandes et 18% des produits laitiers.

d- L'Etat « nourricier »

d.1. L'alimentation dans les prisons

277. Selon les statistiques de la direction générale des prisons et de la rééducation, le nombre de repas servis annuellement est passé de 32 432 805 en 2010 à 26 183 640 en 2016. Simultanément le budget alloué à ces repas est passé de 16 350 mille dinars (en 2010) à 19 940 mille dinars en 2016. Le coût moyen d'un repas est ainsi passé de 0,504 dinars en 2010 à 0,761 en 2016. Cette même direction affirme qu'il y a un contrôle de la qualité des repas servis quotidiennement et par unité. Les principaux risques associés à ce service d'alimentation dans les prisons sont ceux de rupture des stocks, de résiliation des contrats conclus avec les fournisseurs et la longueur des procédures de réalisation des contrats d'approvisionnement. Afin de faire face à ces risques, la direction demande aux prisons d'avoir un stock de sécurité et d'entamer les procédures des marchés suffisamment à l'avance. Parmi les mesures qui permettraient de sécuriser l'alimentation au niveau des prisons, nous citons :

- Le développement de l'agriculture dans les espaces existants estimés à plus de 2000 Ha
- Le recours à la sous-traitance pour assurer la nourriture
- L'amélioration des moyens et des conditions de la nutrition (aménagement des locaux de stockage et des cuisines ; recrutement de techniciens en hygiène ; la signature de conventions avec les vétérinaires afin d'assurer l'opération de contrôle des produits (notamment pour les viandes rouges et blanches)

d.2. L'alimentation dans les restaurants universitaires

278. La direction générale des affaires estudiantines déclare que le nombre de repas servis annuellement est passé de 17 385 554 en 2010 à 14 731 280 en 2016. Simultanément, le budget alloué à ces repas est passé de 20 713 214.529 dinars à 22 464 925 628 dinars. Le coût moyen d'un repas est ainsi passé de 1.191 dinars en 2010 à 1.524 en 2016. Le système de contrôle de la qualité des repas servis est basé sur plusieurs intervenants : l'autocontrôle assuré par les techniciens en nutrition et en hygiène ; la formation continue des cuisiniers et des chefs cuisiniers ; le changement périodique du matériel ; les contrôles inopinés par des commissions spécialistes en la matière ; une expertise bactériologique

des repas assurée par un laboratoire agréé sous contrat et des analyses périodiques pour la santé des agents intervenants dans les cuisines.

279. Face aux risques associés aux services de restauration universitaire, le Ministère a procédé à l'élaboration d'un manuel de procédures d'hygiène dans les restaurants universitaires ; à la formation et à la sensibilisation du personnel ; à la révision et l'amélioration annuelle des cahiers des charges et au suivi du respect de ses clauses ; à l'organisation périodique de visites de médecins vétérinaires conventionnés par les offices des œuvres universitaires ; à la promotion de l'autocontrôle par les établissements et à l'application des préalables du système HACCP (fiches de contrôles). Par ailleurs, le Ministère envisage de doter les offices des œuvres universitaires d'un statut administratif garantissant plus d'autonomie et de flexibilité (EPNA au lieu d'EPA), d'imposer le système de contrôle HACCP et de renforcer le système d'audit externe et interne.

d.3. L'alimentation dans les cantines scolaires

280. L'alimentation scolaire ne constitue pas une nouveauté. En effet et à l'instar de la plupart des pays du monde, et particulièrement les pays développés, la Tunisie a dès l'indépendance initié un programme d'alimentation scolaire.

281. Généralisé à ses débuts, ce programme; a connu, notamment durant les deux décennies 1990-2010, un certain recul car il a été restreint aux familles en situation précaire et aux régions de l'intérieur. Ce programme ciblait en 2014/2015 officiellement 238.252 élèves inscrits dans 2.469 écoles (soit environ 55% des écoles du pays), mais en réalité le nombre de bénéficiaires estimé dépassait les 300000 élèves à cause d'un problème de sous-ciblage⁴⁴. Le budget alloué pour chaque repas est de 0,8 D/jour/élève soit une charge annuelle officielle par élève de 96 D/an sur la base de 120 repas par an pour 200 jours ouvrables (la charge annuelle réelle est 79,3 D si on tient compte du chiffre réel de bénéficiaires).

282. Le diagnostic du programme a révélé des faiblesses au niveau de la dimension organisationnelle et juridique du programme ainsi que, des méthodes de budgétisation et les instruments de la supervision.⁴⁵

283. La chaîne d'approvisionnement des écoles constitue le maillon faible du système. Opérant au niveau local selon un modèle complètement décentralisé où la passation des marchés est du seul ressort du directeur de l'école, l'approvisionnement se fait généralement à crédit à des prix au détail surévalués. L'absence de procédures de contrôle de la qualité et le manque de compétence en matière managériale et nutritionnelle remettent en cause l'efficacité et l'efficacé de tout le système d'alimentation scolaire.

284. Du point de vue nutritionnel, malgré les efforts consentis par les directeurs à satisfaire les besoins des élèves, l'absence d'infrastructure des cantines et de formation des préposés à la préparation des repas font que l'alimentation servie soit monotone, peu diversifiée est qualitativement déséquilibrée. Ce déséquilibre touche particulièrement les protéines d'origine animale et le calcium nécessaires à la croissance des élèves.

⁴⁴ PAM (2014). Le Programme d'Alimentation Scolaire: Étude des coûts.

⁴⁵ PAM (2014). Le système de l'alimentation scolaire en Tunisie.

285. Enfin, les normes de sélection des bénéficiaires, c'est à dire les critères de ciblage, sont rarement applicables, obsolètes et inopérantes dans la majorité des cas.

d.4. L'alimentation de la petite enfance

286. Il y a près de 200.000 enfants qui fréquentent les crèches et les jardins d'enfant soit 37% des enfants de moins de 6 ans. Les enfants sont répartis sur 4223 jardins d'enfant dont 90% font partie du secteur privé et environ 323 crèches (100% secteur privé).

287. Concernant l'alimentation des enfants dans ces établissements, les interventions du Ministère se résument en une note (une circulaire) destinée aux différents établissements pour arrêter de donner la collation de 10h qui empêche les enfants de prendre des repas complets à Midi et en quelques journées de sensibilisation concernant les repas équilibrés qu'il faut servir aux enfants. Aucun contrôle de la quantité ou de la qualité de l'alimentation n'est pris en charge par le ministère et aucune loi ne l'autorise. Les services de l'hygiène, du ministère de la santé font des contrôles annuels et envoient des rapports au ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance.

e- Les maladies en rapport avec la nutrition

288. Les maladies non transmissibles (MNT) comme le cancer, le diabète, l'hypertension et l'insuffisance rénale chronique sont responsables de 82% des décès en Tunisie⁴⁶. Les données du ministre dévoilent des pourcentages "alarmants" (OMS, 2017):

- 19% des Tunisiens de plus de 15 ans sont diabétiques,
- 44% des Tunisiens de plus de 15 ans souffrent de dyslipidémie,
- 36% des plus de 15 ans sont hypertendus dont 9,5% des jeunes âgés entre 15 et 19 ans,
- 40% des adultes (entre 35 et 70 ans) souffrent également d'hypertension,
- 50 % des hommes et 10% des femmes fument,
- 36% des femmes et 21% des hommes (âgés entre 15 et 19) sont anémiques,
- 30% des Tunisiens âgés de plus de 35 ans ont un taux de triglycérides trop élevés,
- 70% sont atteints de caries dentaires,
- Environ 15000 nouveaux cas de cancer sont détectés par an,
- 10000 cas d'insuffisance rénale chronique sont enregistrés.

289. L'évolution rapide de ces maladies non transmissibles est étroitement associée à l'alimentation et à la sédentarité. En effet, 33% des tunisiens exercent une activité physique modérée ou intense dont 38% des femmes et 28% des hommes alors que plus de 65% sont sédentaires. Uniquement 13% des hommes pratiquent régulièrement du sport contre 6% pour les femmes(OMS, 2017).

290. Des disparités régionales apparaissent même au niveau des maladies non transmissibles associées à l'alimentation. La prévalence du diabète est très élevée dans le

46 Rapport sur le droit à la santé en Tunisie réalisé par l'Association tunisienne de défense du droit à la santé (ATDDS)

district de Tunis (23%) et dans le Centre Est (19%). La plus faible prévalence est enregistrée au Centre-Ouest (13%). En contre partie la dyslipidémie prédomine dans Nord-Ouest (51%) et dans le Centre-Ouest (50%). Sa prévalence la plus faible est enregistrée au Nord-est (40%). L'hypertension artérielle affecte plus de 40% des habitants du Sud-est et moins de 31% de la population du Sud-ouest (OMS, 2017).

- 291.** D'après le Ministère de la Santé, le tunisien consomme 14g/jour de sel ce qui dépasse le double de la quantité recommandée par jour (5à 6g/jour), les taux de sucres dans les yaourts et dans les boissons gazeuses locaux sont supérieurs à la moyenne mondiale.
- 292.** L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a mis en place un plan d'action global pour la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles afin de réduire de 25% la mortalité prématurée causée par ces maladies en 2025.
- 293.** En se basant sur les recommandations de l'OMS, le ministère de la santé a élaboré un programme de prévention et de lutte contre des fléaux tels que les anémies et l'obésité et un programme pour réduire la consommation du sel, sucre et matière grasse dans les produits alimentaires industrialisés.
- 294.** Dans une première étape, puisque environ 30% du sel consommé proviendrait du pain, une stratégie nationale de lutte contre la surconsommation de sel a donc été pensée, inspirée par l'expérience d'autres pays comme la Grande Bretagne, la France, le Koweït et le Bahreïn. L'objectif de cette stratégie est de réduire de 40% la teneur en sel du pain. Des expériences pilotes ont démarré dans la région de Bizerte et seront généralisées en fonction des résultats obtenus. Par la suite, plusieurs actions sont prévues afin de réduire progressivement le sel, le sucre et la graisse dans les produits agro-alimentaires. A commencer par la réduction du sel dans les fromages, de la matière grasse du lait demi-écrémé et du sucre dans les aliments transformés. L'importation de l'huile de palme a été interdite. un logo "qualité santé" est prévu d'être apposé sur les produits agro-alimentaires, jugés favorables à la santé.

f- Surpoids, obésité, anémie et retard de croissance

- 295. Actuellement environ 46% des tunisiens sont en surpoids.** Le pourcentage de la population âgée entre 20 et 69 ans souffrant de l'obésité a très légèrement diminué entre 2010 et 2015 de 10,4% à 10% (Tableau 18). Ce sont les femmes qui sont les plus affectées par les problèmes d'obésité (13% contre 6,6% chez hommes). En contrepartie, le surpoids touche environ 48,7% des hommes âgés entre 20 et 69 ans et 43,6% des femmes. Les problèmes de surpoids et d'obésité croient avec l'âge et ce sont les habitants des zones urbaines et des grandes villes qui sont les plus touchés aussi bien par l'obésité que par le surpoids 47.

Tableau 18: Evolution de l'état nutritionnel de la population tunisienne (%) selon l'indice de masse corporelle entre 1985-2015

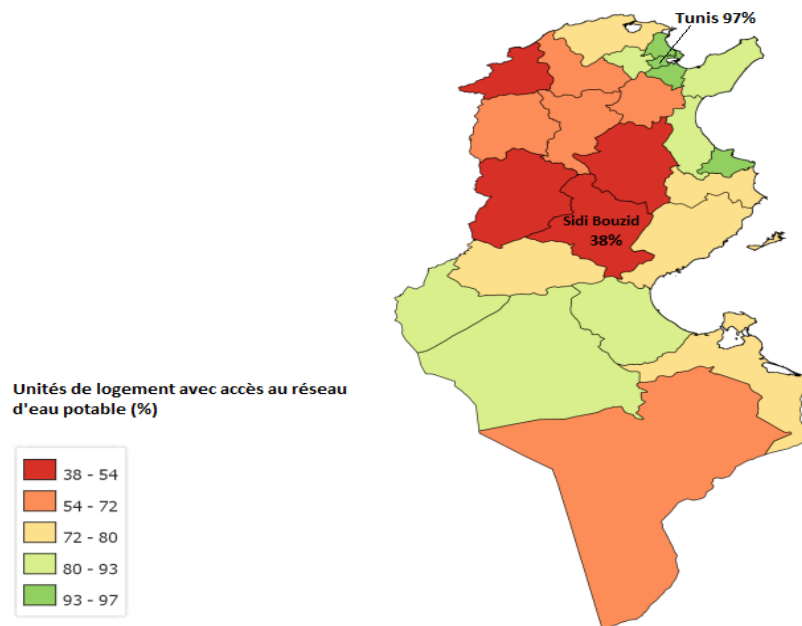
Etat nutritionnel	1985	1995	2000	2005	2010	2015
Maigreur et dénutrition	3,3%	2,4%	2,1%	2,0%	1,4%	1,3%

Normalité	63,1%	49,0%	51,7%	49,0%	43,2%	42,7%
Surpoids	26,0%	37,4%	34,0%	38,1%	45,0%	46%
Obésité	7,6%	11,2%	12,2%	10,9%	10,4%	10%

Source : enquête INS (2015)

- 296.** D'après l'Institut de la Nutrition et de Technologie Alimentaire (2016) « en 25 ans, la prévalence de surpoids a augmenté de 67 % chez les adultes de 35-70 ans et la prévalence de l'obésité a été multipliée par 2,5 fois. La prévalence d'obésité a doublé chez les hommes et triplé chez les femmes. Chez les enfants de moins de 5 ans, l'obésité est passée de 6,3 % en 2006 à 9,5 % en 2012. En 2005, l'obésité touchait 4,1 % des adolescents de 15-19 ans et 4,5 % des filles alors que le surpoids était signalé chez 17,4% et 20,7%, respectivement. Entre 1996 et 2005, le surpoids a été multiplié par 5 chez les garçons et par 1,5 chez les filles alors que l'obésité a quadruplé chez les 2 sexes ».
- 297.** Cependant, d'autres chiffres beaucoup plus alarmants sont divulgués par les résultats de l'enquête réalisée par le Ministère de la santé en collaboration avec l'OMS "Tunisian Health Examination Survey- 2016" dont les résultats ne sont pas encore officiellement publiés. Le pourcentage des tunisiens souffrant de surpoids a encore augmenté pour atteindre les 64,5% (72,4% des femmes et 56% des hommes) alors que l'obésité touche environ 30% de la population (39% des femmes contre 19% des hommes).10% des adolescents entre 15 et 19 ans sont atteints d'obésité contre 35% des adultes âgés entre 35 et 70ans. Quant à l'obésité abdominale, elle touche plus de 82% des femmes et 50% des hommes. L'obésité touche plus de 30% de la population au Centre-est, au Nord-est et au district de Tunis et environ 23% des habitants du Centre-Ouest.
- 298.** Selon cette même enquête, 29,2% de la population tunisienne est anémique à cause d'une alimentation non équilibrée. Ainsi, en plus de lutter contre le surpoids et l'obésité, la Tunisie doit également faire face à certains problèmes de carences, notamment, les anémies chez les femmes enceintes et les enfants, l'insuffisance pondérale chez les enfants préscolarisés ainsi que certaines carences en nutriments ou vitamines. L'anémie affecte plus de 30% des habitants du district de Tunis, du Nord-est et du Sud-ouest et moins de 25% au Centre-Ouest.
- 299.** Le tableau 8 de l'annexe 5 résume l'évolution des indicateurs de la sécurité alimentaire en relation avec la dimension « utilisation ». En dehors de la prévalence de l'anémie chez les enfants âgés de moins de 5 ans qui a augmenté de 23,9% en 2000 à 29,5% en 2011, le reste des indicateurs ont enregistré une amélioration significative.
- 300.** En ce qui concerne le pourcentage de la population ayant accès à des Sources d'eau potable améliorées, il est passé de 80% en 2000 à 97% en 2014. Ce chiffre est bien au dessus de la moyenne mondiale estimée à 88% et de la moyenne de la région MENA (92%). Néanmoins, une grande disparité dans l'accès des logements au réseau public de l'eau potable est enregistrée à l'échelle régionale. Ce pourcentage qui atteint les 97% au Grand-Tunis, ne dépasse pas les 38% à Sidi Bouzid. Il varie entre 38% et 72% dans toutes les régions du Nord Ouest, du Centre Ouest et dans le gouvernorat de Tataouine au Sud du pays (Figure 39).

Figure 39 : Pourcentage des unités de logement avec accès au réseau d'eau potable



301. En ce qui concerne le reste des indicateurs de la sécurité alimentaire associés à l'utilisation des aliments, 91% de la population a accès à des installations d'assainissement améliorées. Le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans émaciés ne dépasse pas les 3%. Le pourcentage de ceux qui souffrent d'une insuffisance pondérale est de l'ordre de 2,3%. Cependant, 10% de ces enfants présentent un retard de croissance et 29,5% sont anémiques. La prévalence de l'anémie chez les femmes enceintes est également de 29% (FAO, 2016).

302. Aucune donnée concernant la prévalence de carence en iode n'est disponible depuis l'an 2000. En effet, le programme d'iodation du sel alimentaire a permis de surpasser ce problème. Cependant, depuis 2011 « la chaîne de commercialisation du sel iodé en Tunisie n'est plus contrôlée et 4 sur 5 opérateurs ne pratiquent plus l'iodation du sel », selon une représentante de l'Institut National de la nutrition et de la Technologie Alimentaire.

Malgré l'amélioration de la majorité des indicateurs liés à l'utilisation des aliments. La transition nutritionnelle en Tunisie est assez alarmante. Selon l'ancien ministre de la Santé, Salah Ben Ammar, la Tunisie risque une catastrophe sanitaire dans 30 ans, si les Tunisiens ne changent pas leur comportement alimentaire.

g- Protection des consommateurs, contrôles qualité et hygiène

303. Le cadre juridique et institutionnel de protection des consommateurs en Tunisie est relativement bien étoffé. Plusieurs textes et structures interviennent afin de sécuriser les consommateurs et d'éviter les abus des producteurs ou des revendeurs. D'une part, ces réglementations protègent les consommateurs contre les abus commerciaux en imposant les normes relatives à la fixation des prix, les techniques de vente, la facilité de paiement, la publicité et les règles du commerce électronique. D'autre part, elles garantissent la qualité des produits acquis, en instaurant un système national de normalisation qui garanti, entre autres, la conformité des produits alimentaires au standards de santé et d'hygiène et la répression des fraudes.

- 304.** D'autres textes plus spécifiques (dont notamment la Loi n° 99-30 du 5 avril 1999 relative à l'agriculture biologique) complètent le cadre juridique de la consommation de produits agricoles.
- 305.** Au-delà des textes réglementaires, les normes internationales en matière de qualité des produits de l'agro-industrie présentent une protection supplémentaire pour les consommateurs⁴⁸.
- 306.** Le contrôle qualité et la sécurité sanitaire des produits fait intervenir les agents des Ministères de l'Agriculture, du Commerce, de la Santé et de l'Intérieur afin de contrôler la conformité des produits commercialisés.
- 307.** Plusieurs acteurs interviennent dans le contrôle des denrées alimentaires : les équipes d'hygiène du Ministère de la Santé⁴⁹, les équipes municipales, celles des Ministères chargés de l'agriculture, du commerce, du tourisme, de l'industrie et les Services de la Douane. L'Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et Environnemental des Produits.
- 308.** Cette multiplicité des intervenants crée des problèmes de coordination vue l'absence de programmes concertés. Par ailleurs, et comme autres difficultés du contrôle, on trouve le manque de formation et/ou d'expertise des contrôleurs, des problèmes relatifs aux résultats des analyses effectuées ; la difficulté d'application des mesures de fermeture, en cas d'infractions due à des problèmes techniques (qualité des dossiers d'infraction) et/ou administratifs (absence de volonté d'appliquer la réglementation); la difficulté d'organiser le commerce de certains produits périssables et le comportement imprudent des consommateurs (Ministère de la santé, Ministère de l'environnement et du développement durable, 2010).
- 309.** La Direction de l'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement (DHMPE) est responsable de la gestion des risques liés aux aliments. Elle opère des contrôles sanitaires à la production (notamment sur les unités d'eau embouteillées et les industries agro-alimentaires) ainsi que des contrôles à la distribution (des inspections sanitaires au niveau des marchés et vendeurs de gros et des détaillants ainsi que sur les autres établissements qui servent des aliments, en particulier les restaurants et les établissements touristiques, mais aussi la restauration collective (foyers universitaires et cantines scolaires et des colonies des vacances) (Ministère de la santé, Ministère de l'environnement et du développement durable, 2010). Les éventuelles infractions vont de l'avertissement à des demandes de fermeture de l'établissement visité.
- 310.** Une récente étude nationale menée par le ministère de la Santé sur l'évaluation de certains produits de grande consommation (eaux minérales embouteillées, boissons gazeuses et jus) a montré que Le taux moyen de conformité aux bonnes pratiques d'hygiène est de ⁵⁰:

48 En Tunisie, sur 939 entreprises ayant choisi le système qualité et qui sont certifiées, 195 appartiennent au secteur de l'agro-industrie Source : <http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/certifdbi.asp?action=list&idsect=05> consulté le 7 mai 2017

49 Le Ministère de la Santé dispose de près de 600 contrôleurs et 22 laboratoires de DA

50 <http://www.flehetna.com/fr/actu/nationale-internationale/3178-le-taux-moyen-de-conformite-aux-bonnes-pratiques-d-hygiene-dans-les-unites-de-production-de-jus-reste-faible>

- 89% dans les unités de production d'eaux embouteillées,
- 60% dans les unités de production de jus,
- 84% unités de production des boissons gazeuses.

311. Le système actuel de sécurité sanitaire des aliments présente des atouts tels que la bonne répartition des services de contrôle sur le territoire national, le contrôle déployé à l'importation et à l'exportation des produits et la réactivité satisfaisante de toutes les instances de contrôle en cas de problèmes. Cependant, il présente également plusieurs faiblesses, à savoir :

- Le chevauchement des opérations de contrôle et de responsabilité des actions de contrôle. Ceci est lié beaucoup moins aux textes en vigueur qu'au chevauchement des missions et au désir de monopolisation de certaines attributions,
- Le contrôle sanitaire partiel et inefficace: la production primaire et le secteur du commerce (distribution) ne sont pas suffisamment contrôlés voire faiblement contrôlés,
- La multiplicité des procédures de contrôle des produits, qui se basent sur les prélèvements d'échantillons,
- L'absence d'un organisme indépendant d'évaluation des risques auquel auront accès les gestionnaires du risque,
- Les différents systèmes de surveillance et de vigilance des différents intervenants souffrent d'un manque de coordination et de partage des informations,
- La communication à propos du risque pose parfois problème, surtout face à la multiplicité des intervenants en matière de gestion du risque et des conflits d'intérêt entre eux,
- La faible implication du consommateur dans Le système de sécurité sanitaire des aliments,
- Le manque de qualification des agents chargés du contrôle, l'inadéquation des moyens matériels des services de contrôle avec les missions qui leur sont imparties et la faiblesse des budgets alloués aux fais d'analyses.

312. Ces faiblesses montrent le besoin d'une restructuration institutionnelle, d'une refonte législative et d'une harmonisation à l'international.

Les cinq premiers mois de 2017 ont vu 532 cas d'intoxication alimentaire collective, 52% de ces intoxications ont été enregistrées en milieu scolaire, 38% dans le milieu familial et 10% dans le milieu public⁵¹. La plus part des intoxications d'élèves sont dues à la consommation de nourriture provenant d'épiceries situées à proximité des établissements scolaires, d'où la décision d'inscrire ce type de commerces sur la liste des endroits prioritaires qui doivent subir des contrôles sanitaires.

51 <http://www.flehetna.com/fr/actu/nationale-internationale/3178-le-taux-moyen-de-conformite-aux-bonnes-pratiques-d-hygiene-dans-les-unites-de-production-de-jus-reste-faible>

h- L'indice de sécurité alimentaire mondiale

313. Selon l'indice de sécurité alimentaire mondiale « Global Food Security Index » (GFSI) qui examine les questions fondamentales de l'accessibilité, la disponibilité, la qualité et la sécurité des aliments, la Tunisie occupe la 53ème place sur 113 pays et son score global est de 57,9/100. Les principales forces de la Tunisie consistent en la salubrité des aliments, la faible proportion de la population au dessous du seuil de la pauvreté mondiale, la suffisance de l'offre des produits alimentaires et la présence de programmes de filets sociaux de sécurité alimentaire. Cependant, les dépenses publiques en R & D agricole, la volatilité de la production agricole et le produit intérieur brut par habitant (\$ PPA) représentent les principales faiblesses qui menacent la sécurité alimentaire. Les détails de l'estimation de cet indice ainsi que les différents scores d'indicateurs estimés pour la Tunisie sont récapitulés dans l'Annexe 6

I-2-4- La stabilité alimentaire

314. En plus des risques liés à la disponibilité, à l'accès et à l'utilisation des aliments, la stabilité de ces dimensions est aussi une source de menaces pour la sécurité alimentaire en Tunisie. D'un côté, le cadre géopolitique engendré par les révolutions arabes et notamment celles de la Tunisie et de la Libye n'ont pas été sans conséquence quant à la stabilité économique, sociale, sécuritaire et politique du pays. Le Score de Stabilité politique et d'absence de violence/terrorisme qui a diminué de 0,16 à -0,84 reflète bien ces effets. D'autre part, la croissance de la dépendance aux importations des céréales qui a atteint les 60% en 2011 reflète la fragilité et l'instabilité de la production nationale de céréales.

315. La valeur des importations alimentaires par rapport aux exportations totales de marchandises a augmenté pour atteindre les 13% en moyenne entre 2011 et 2013 contre 9% entre 2003 et 2005. Cette croissance dans un contexte de déficit de la balance commerciale et de faible développement économique contribue à l'instabilité de la sécurité alimentaire en Tunisie.

316. L'évolution des prix des produits alimentaires a une forte incidence sur la sécurité alimentaire au niveau des ménages et du pays surtout dans un contexte de volatilité des prix dans les marchés internationaux des produits de base. L'indice de volatilité des prix des produits alimentaires dans les marchés intérieurs est estimé de 4,6 en 2014 contre 9 en 2009.

317. La variabilité de la production alimentaire par habitant est passée de 60\$/capita à 15\$/capita entre 2000 et 2013. De son côté, la variabilité des disponibilités des produits alimentaires par habitant a chuté de 82kcal/capita/jour à 24kcal/capita/jour en 2011. Ce sont tous des éléments alarmants quant à la situation de la sécurité alimentaire en Tunisie. L'évolution détaillée de tous ces indicateurs est illustrée dans le tableau 9 (Annexe 5). Les ajustements des politiques commerciales, agricoles, environnementale et toutes les politiques connexes pour appuyer les objectifs de sécurité alimentaire et de développement durable s'avèrent bien nécessaires.

L'instabilité sociale, économique et politique affecte la situation de la sécurité alimentaire en Tunisie et provoque l'instabilité de toutes ces dimensions.

Partie II : Les politiques publiques et la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Tunisie

318. Dès l'indépendance du pays, la sécurité alimentaire a constitué un objectif prioritaire pour les pouvoirs publics. Si les premières politiques publiques visaient à atteindre cet objectif en réalisant l'autosuffisance alimentaire définie en termes de souveraineté alimentaire, il est apparu à partir des années 70 qu'il fallait revoir cette approche et évaluer les progrès accomplis dans ce domaine en fonction des avancées réalisées en termes d'équilibre de la balance commerciale alimentaire.

319. Pour la réalisation de cette sécurité alimentaire, une politique agricole volontariste a été mise en œuvre : des réformes ont été engagées et d'importants programmes d'infrastructures ont été entrepris. L'ensemble des mesures destinées à la réalisation de cet objectif ont été prises dans le cadre de politiques publiques couvrant différents domaines : agricole, social, environnemental, santé et sécurité comme il est présenté ci-dessous.

II-1- Les principaux choix publics en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle

II-1-1- La sécurité alimentaire dans les plans de développement et les programmes de la coopération internationale

320. Le plan de développement de la Tunisie pour la période 2016-2020 se donne comme objectif la réalisation d'une « Agriculture moderne garantie de la sécurité alimentaire ». Pour cela, il prévoit la réalisation des principales actions suivantes :

- Moderniser l'activité agricole et intensifier la production agricole
- Résoudre les problématiques à caractère foncier, lutter contre le morcellement de la propriété et veiller à l'utilisation efficace des terres domaniales agricoles ;
- Promouvoir le secteur de l'aquaculture et protéger la richesse halieutique.

321. Ce plan prévoit un taux de croissance de l'agriculture de 5% et prévoit un budget d'environ 2 409 milliards de dinars pour la protection de l'environnement, le développement durable et l'économie verte, dont 12% pour la lutte contre la pollution, 40% pour l'assainissement, 19% pour la gestion des déchets, 23% pour la protection du littoral et seulement 1,3% pour la protection des ressources naturelles (Gafrej, 2016).

322. Le 5e Axe des politiques et réformes prévues, annonce le lancement d'une économie verte qui serait le « pilier du développement durable »

323. En matière de protection de la richesse naturelle, ce même plan de développement de la Tunisie pour la période 2016-2020 prévoit les principales actions suivantes :

- Mettre à jour les cartes des terres agricoles pour les protéger contre l'expansion urbaine,
- Développer les forêts et impliquer les populations locales habitant dans la forêt et alentours dans la gestion forestière
- Réformer le code forestier pour renforcer la gestion participative,
- Lutter contre la désertification, l'érosion et l'exploitation abusive des pâturages et protéger le sol,
- Intensifier les travaux de conservation des eaux et du sol.

324. Ces objectifs viennent prolonger ceux du XI^e plan de développement économique et social de la Tunisie (2009-2014) qui s'était fixé pour finalité de « garantir un développement agricole équilibré et durable dans l'objectif de consolider la souveraineté nationale, la promotion des agriculteurs et l'amélioration de leurs revenus ». Cinq axes d'interventions avaient été retenus :

- **Le développement de la production sur la base de la rentabilité pour :**
 - Mettre à profit les résultats des cartes agricoles de production en tant qu'instrument d'orientation de la production et des investissements économique et des avantages comparatifs,
 - Promouvoir de nouvelles cultures et des cultures à haute valeur ajoutée,
 - Mise à niveau des exploitations agricoles en vue d'améliorer leurs performances,
 - Promouvoir la contribution de l'agriculture irriguée dans la production agricole totale de 35 % au milieu du X^eme Plan à 50 % en 2009 (notamment par l'extension des superficies irrigables de 30 000 hectares supplémentaires, le réaménagement des anciens périmètres irrigués et leur insertion de nouveau dans le potentiel productif,
 - Améliorer la productivité du secteur irrigué à travers l'amélioration du taux d'intensification et l'utilisation optimale des techniques de production),
 - Mettre en œuvre des stratégies sectorielles de production qui peut tenir compte des nouvelles données en matière technique et de marketing,
 - Mettre en œuvre une stratégie spéciale d'adaptation de l'agriculture tunisienne aux changements climatiques.
- **La promotion des différents maillons de la filière avant et après production pour :**
 - Atteindre une meilleure maîtrise de la production de semences et plants adaptés à la réalité agricole tunisienne (consolidation des programmes de recherche agricole et orientation des travaux de recherche vers les variétés pour lesquelles la Tunisie dispose d'avantages comparatifs),
 - Rapprocher les services et les intrants des producteurs agricoles tout en améliorant leur qualité et en les contrôlant davantage,
 - Consolider la concurrence au niveau des différents maillons de l'étape «avant production» en vue de mieux maîtriser les coûts des intrants et des services, ainsi que d'augmenter le taux d'utilisation des intrants,
 - Minimiser les pertes après récolte à travers des aires de stockage et des moyens de transport adéquats, tout en adoptant des processus de transformation adaptés aux particularités des produits agricoles tunisiens et qui préservent sa qualité,
 - Renforcer les programmes visant la modernisation et la mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de pêche ,
 - Assurer une plus grande libéralisation du commerce de distribution des produits agricoles et la dynamisation de l'initiative privée dans ce domaine (libéralisation des marges au niveau du commerce de distribution, non-recours à la fixation des prix au niveau des marchés de gros (même de manière conjoncturelle), et poursuite de

l'effort d'élimination des monopoles d'État en matière de certaines activités commerciales à l'instar de la collecte et de l'importation de certaines céréales),

- Promotion de l'activité de suivi, d'évaluation, d'information et de mise à jour des données sur les filières agricoles (promotion du système des statistiques agricoles et les systèmes d'information géoFigure, développer les informations précises sur les filières agricoles).

- **Approvisionnement régulier des marchés et revenu adéquat des producteurs pour :**

- Développer les cultures de primeurs et d'arrière-saison qui permettront un plus grand étalement de l'offre des produits agricoles dans le temps,
- Poursuivre des opérations de constitution de stocks de régulation qui contribueront à la garantie de l'approvisionnement régulier des marchés,
- Consolider les efforts de coordination entre les différents intervenants en plus de l'harmonisation des relations entre les producteurs agricoles eux-mêmes à travers leurs structures professionnelles, notamment en ce qui concerne l'écoulement de la production,
- Instituer des normes minima au niveau de l'offre des produits agricoles sur les marchés,
- Introduire plus de transparence au niveau des transactions, et créer des marchés virtuels pour certains produits sous la forme de bourse.

- **La transformation, un soutien nécessaire au développement agricole pour :**

- Assurer une plus grande promotion du secteur de transformation des produits agricoles et élargir son champ d'intervention,
- Diversifier ses produits.

- **L'amélioration de la balance commerciale alimentaire pour :**

- Promouvoir le taux des exportations alimentaires dans le produit intérieur brut agricole de 22 % au cours du Xème Plan à 33 % au cours du XIe Plan,
- Diversifier la production et la développer sur la base de la rentabilité économique et des avantages comparatifs, en plus des efforts visant à rendre les produits plus adaptés aux exigences des marchés extérieurs, notamment en matière de normes et de sécurité,
- Valoriser les produits tunisiens à l'exportation à travers l'emballage, la présentation et la diversification des marchés,
- Mieux réagir vis-à-vis des marchés des produits qui continueront à être importés d'une façon structurelle (blé tendre, sucre, huiles végétales, maïs, soja) et profiter des situations favorables en mettant à profit et en capitalisant l'expérience accumulée chez certains offices,
- recourir aux techniques pratiquées au niveau des bourses internationales de certains produits pour garantir un approvisionnement régulier du pays et profiter des baisses de prix au cours des périodes de fortes productions et/ou d'accumulation des stocks,
- Réaliser l'équilibre de la balance commerciale.

325. Dans une importante étude visant l'actualisation de la politique agricole tunisienne, le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement tunisien et l'Agence Française de Développement (2011) ont considéré que l'objectif global de renforcement de la sécurité alimentaire de la Tunisie peut être décliné en quatre objectifs principaux (Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, AFD, 2011) :

- Adapter la politique d'importation à l'instabilité des marchés internationaux, notamment en renforçant les capacités d'anticipation, en organisant une réelle complémentarité entre acteurs publics et privés, en élargissant (dans le respect des règles de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) la gamme des instruments de politique commerciale extérieure,
- Stimuler et stabiliser l'offre locale de produits agricoles, en particulier à travers la mise au point d'itinéraires techniques (processus recherche / développement) adaptés à la diversité des problématiques des territoires et des systèmes de production, l'appui à la reconversion de ces systèmes, l'évolution de la politique foncière et la promotion de démarches adaptées des aménagements hydroagricoles,
- Renforcer la compétitivité de l'offre nationale de produits agricoles, tout en garantissant une exploitation durable des ressources naturelles (au premier rang l'eau) et un équilibre de développement entre les territoires,
- Favoriser l'accès à une alimentation suffisante et équilibrée.

326. A leur tour, ces quatre objectifs ont été décomposés en 16 sous-objectifs de renforcement de la sécurité alimentaire (Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, AFD, 2011).

Tableau 19: Objectifs et sous-objectifs de renforcement de la sécurité alimentaire selon l'AFD

Objectifs	Sous-objectifs
Adapter la politique d'importation à l'instabilité des prix internationaux	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités d'anticipation, à travers un système d'information adapté aux nouveaux enjeux, • Améliorer l'organisation des importations à travers, d'une part, une redéfinition des rôles respectifs des opérateurs privés et publics et, d'autre part, un élargissement de la gamme des instruments aux frontières, • Optimiser le coût de la politique d'importation et de soutien des prix intérieurs, en améliorant les « performances » des politiques de prix en termes de compétitivité des produits locaux, d'une part, et de coût budgétaire, d'autre part..
Stabiliser l'offre locale de produits agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la résilience des systèmes de production au changement climatique, • Améliorer la pertinence et l'efficacité de la politique de l'eau destinée à l'agriculture, • Meilleure prise en compte des problématiques spécifiques aux petites exploitations des zones marginales.
Renforcer la compétitivité de l'offre nationale de produits agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Alléger les contraintes structurelles à la modernisation de l'agriculture, • Renforcer la participation des populations rurales aux actions de développement, • Encourager l'investissement dans le secteur agricole, • Améliorer les performances économiques des exploitations agricoles, • Améliorer la qualité des produits agricoles nationaux, en réponse à l'évolution de la demande des consommateurs.
Favoriser l'accès à une alimentation	<ul style="list-style-type: none"> • Définir et appliquer des programmes de formation et de communication focalisés sur la qualité des denrées alimentaires et adaptés aux différentes catégories de consommateurs,

suffisante et équilibrée

- Étudier les possibilités d'amélioration du ciblage des subventions à la consommation afin d'accroître leur équité et réduire les gaspillages
- Renforcer le contrôle de la qualité générique, en généralisant les méthodes de traçabilité,
- Améliorer le système de catégorisation et de classification des produits,
- Définir et mettre en œuvre une stratégie interministérielle de rationalisation de la consommation de certains produits stratégiques à travers la politique de prix, d'une part, et des programmes d'éducation nutritionnelle, d'autre part.

Source : Gouvernement tunisien, AFD (2011)

II-1-2- Quelques caractéristiques de la politique agricole

a- Les avantages accordés au secteur agricole

327. En plus des incitations à l'investissement agricole gérées par l'APIA et l'existence d'un SMAG inférieur au SMIG, l'État tunisien encourage le secteur agricole en lui accordant des avantages fiscaux et des protections tarifaires.

a.1. Les avantages fiscaux

328. La nouvelle loi portant refonte du dispositif des avantages fiscaux⁵² prévoit que les revenus provenant des investissements directs au titre du développement agricole et de pêche bénéficient d'une déduction totale pendant les 10 premières années, sans minimum d'impôt. Au-delà de cette période de déduction totale, les revenus et bénéfices réalisés au titre de l'investissement direct et les bénéfices exceptionnels bénéficient de :

- Une déduction de 2/3 de ces revenus et bénéfices, pour les personnes physiques soumises à l'impôt sur le revenu.
- Une imposition au taux réduit de 10% au titre de ces bénéfices, pour les personnes morales.

329. D'autres avantages fiscaux prévus par loi sus-mentionnée relativement, notamment, aux équipements importés ou fabriqués localement⁵³.

a.2. Les protections tarifaires

330. Les produits agricoles continuent à être soumis à des droits de douane bien plus élevés par rapport aux normes internationales.

331. Les protections tarifaires varient beaucoup d'une catégorie de produits à l'autre. Mais elles sont au plus haut pour les denrées alimentaires et les produits pour animaux.

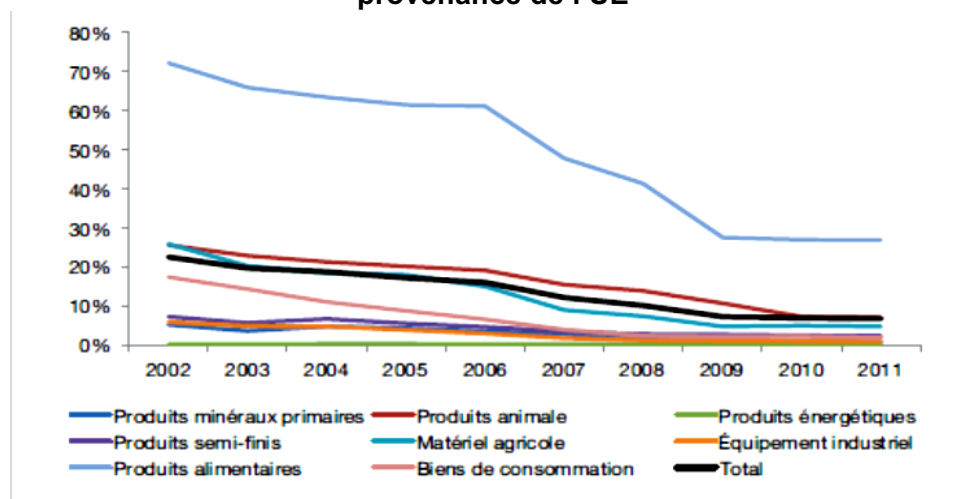
⁵² Loi n° 2017-8 du 14 février 2017 portant refonte du dispositif des avantages fiscaux.

⁵³ Les équipements importés bénéficient de l'exonération des droits de douane, de la suspension de la TVA.

- Les équipements fabriqués localement bénéficient de la suspension de la TVA.

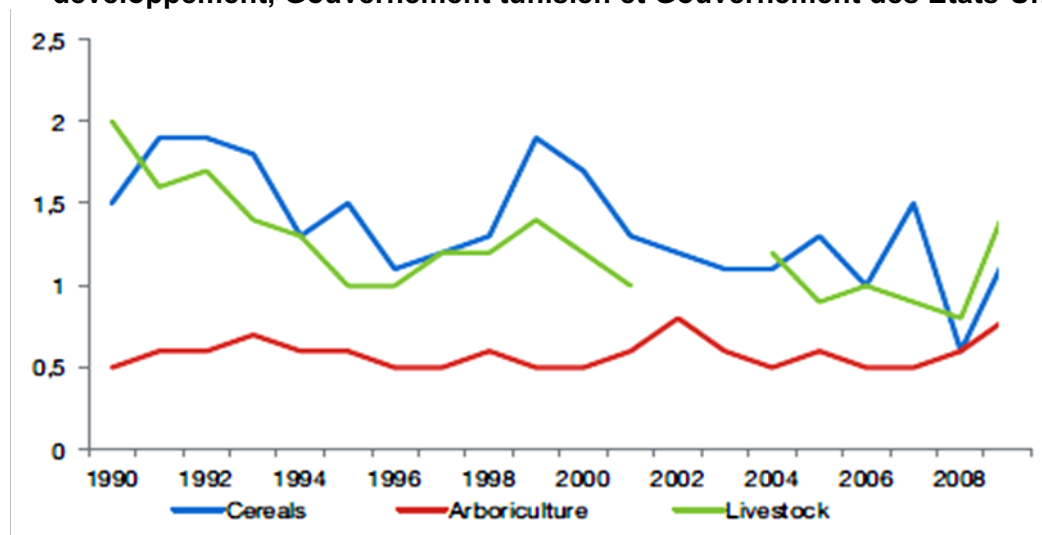
332. La Banque africaine de développement a calculé le taux effectif de la protection de l'agriculture et de l'industrie en tenant compte des politiques de contrôle des prix, des taxes et des subventions des intrants et des extrants. L'agriculture dans son ensemble a bénéficié d'un taux effectif de protection de 1,16 en 2009. L'industrie manufacturière était aussi légèrement protégée en 2008 avec un taux effectif de 1,08 (Banque africaine de développement, Gouvernement tunisien et Gouvernement des États-Unis, 2013).

Figure 40 : Tarifs douaniers et taxes d'accise réels appliqués sur les importations en provenance de l'UE



Source : BAD (2013)

Figure 41 : Taux effectif de protection de l'agriculture (Banque africaine de développement, Gouvernement tunisien et Gouvernement des États-Unis, 2013)



Source : BAD (2013)

a.3. Autres protections et avantages accordés au secteur agricole

333. Parmi les autres encouragements au secteur agricole nous pouvons citer notamment :

- Le soutien aux prix du marché par le biais des offices : par la mise en oeuvre d'un prix minimum garanti⁵⁴ et les interventions à l'achat offertes par les offices de commerce de l'Etat pour le lait, la betterave à sucre et le tabac. Ce soutien représente plus de 30 pourcent des transferts budgétaires totaux à l'agriculture (Banque mondiale, 2014).
- La régulation des prix pour faire face aux situations de surproduction et éviter l'effondrement des prix et des filières qui pourrait en résulter.⁵⁵
- Les subventions aux intrants (telles que les semences améliorées, les semences fourragères, l'énergie, l'eau d'irrigation, etc.) qui représentent environ 20 à 25 pourcent des transferts budgétaires totaux au cours de ces dernières années⁵⁶.
- Le contrôle des marges des commerçants au détail de plusieurs produits, et les pressions sur les grossistes afin de maintenir leurs prix bas⁵⁷.
- Les subventions à la consommation pour les produits alimentaires clés. En 2009, le coût budgétaire des subventions alimentaires était d'environ 1.5 pourcent du PIB, et ce montant a grimpé à plus de trois pourcent du PIB en 2012 (Banque mondiale, 2014).

b- Le Programme national de mise à niveau des exploitations agricoles PNME

334. Prenant la suite du programme de promotion des exportations agricoles mis en place en 2006, et préparant une intégration plus approfondie de l'économie tunisienne à celle européenne, la première version de ce projet-pilote a été expérimentée à partir de 2010 sur des exploitations disposant d'un potentiel d'exportation.

335. Sur la première phase de cinq ans, ce programme a ciblé la mise à niveau de 20 000 exploitations et de 300 organisations professionnelles, ainsi que la mobilisation de 540 et 300 conseillers/accompagnateurs des exploitations agricoles et des organisations professionnelles respectivement.

336. Alors que le nombre d'exploitations agricoles ayant adhéré à ce projet est resté très inférieur à ce qui était prévu, l'évaluation de cette expérience a conclu que la transposition d'un programme de mise à niveau des entreprises « standard », s'inspirant des

54 Ce mécanisme est notamment appliqué aux producteurs de céréales. Le niveau de prix garantis est annuellement déterminé par les offices du commerce concernés, prenant en compte les prix internationaux, les coûts de production et la situation du marché national

55 C'est ainsi par exemple, qu'une décision d'augmenter le prix du lait au niveau de la production et de l'industrialisation a récemment été prise tout en faisant supporter cette légère hausse par la caisse de compensation http://www.huffpostmaghreb.com/2017/03/02/agriculteurs-utap_n_15109186.html

56 En 2008-2009, la part la plus importante a été attribuée aux subventions aux carburants (environ 40 pourcent du total des subventions aux intrants), aux primes à la collecte de lait (environ 40 pourcent), et aux subventions à l'irrigation (environ 18 pourcent). Les subventions aux engrais ont été supprimées en 1991

57 L'Etat régule par les importations lorsque les prix augmentent (y compris pour les produits comme les légumes pour lesquels il n'y a pas de prix garantis), paie des primes de qualité inadéquates pour les céréales et plafonne les prix des produits alimentaires transformés.

programmes spécifiques à l'industrie ou au tourisme n'est pas appropriée au secteur agricole. En effet (Ministère de l'agriculture, AFD, 2015) :

- Il existe des spécificités propres à chaque produit ou « chaîne de valeur » agricole ; à chaque type d'exploitations et à chaque territoire (ou terroir). Ces spécificités ne peuvent, dans leur ensemble, être prises en considération dans une seule approche,
- La mise à niveau des exploitations agricoles recouvre un aspect multidimensionnel qui va au-delà des normes sanitaires et de gestion, des dimensions économiques, sociales et environnementales,
- La mise à niveau suppose une prise en compte des limites du modèle de développement agricole antérieur et une révision des priorités issues des changements politiques,
- La mise à niveau devrait s'élargir d'une simple « mesure d'accompagnement » de l'ouverture commerciale -voire des négociations qui l'encadrent- à l'accompagnement d'une politique de modernisation des exploitations en lien avec la stratégie de développement agricole,
- La mise en œuvre devrait reposer sur un montage cohérent : un positionnement institutionnel fédérateur qui développe et exploite des compétences partagées dans le cadre d'une approche globale en évitant les concurrences institutionnelles ; des diagnostics complets qui évitent toutes les formes de biais et des incitations financières adaptées.

337. Suite à cette évaluation, une deuxième phase du programme de mise à niveau a été formulée avec pour objectifs de (Ministère de l'agriculture, AFD, 2015) :

- Contribuer à relancer l'investissement agricole,
- Renforcer les organisations professionnelles et leur rôle dans la structuration des filières,
- Développer un dispositif d'appui-conseil performant pour les exploitations agricoles.

338. Une unité de gestion du programme chargée de sa coordination et de sa mise en œuvre a été installée. Elle est supervisée par un comité de pilotage présidé par le ministre de l'Agriculture.

339. Le coût total du programme est estimé à environ 680 millions de dinars sur cinq ans (ONAGRI, 2016)

C- La question de l'agriculture biologique

c.1. Un dispositif juridique et institutionnel incitatif

340. La Loi n° 99-30 du 5 avril 1999 organise les activités de production, de préparation et de commercialisation des produits de l'agriculture biologique. Elle instaure notamment un système de contrôle et de certification ainsi qu'une commission nationale consultative de l'agriculture biologique. Les opérateurs qui ne respectent pas les dispositions de la loi en question encourrent une amende de 1000 à 10 000 dinars et, tout organisme de contrôle et

de certification contrevenant à cette loi risque une peine d'emprisonnement d'un mois à un an et une amende allant de 1000 à 20000 dinars.

341. Plusieurs arrêtés viennent préciser les modalités de déploiement et d'organisation de l'agriculture biologique (voir annexe N° 7):

342. Au cœur du dispositif de promotion et d'encadrement de l'agriculture biologique, figure un centre technique ayant pour principales missions de ⁵⁸:

- Assurer l'adaptation des résultats de la recherche avec les conditions réelles des exploitations agricoles selon les demandes et les besoins des producteurs et de leurs structures et organisations professionnelles,
- Réaliser les programmes relatifs à la mise en exécution des résultats des recherches et ouvrir pour leur adaptation aux spécificités régionales des différentes zones agricoles.
- Assurer les actions de vulgarisation permettant le transfert rapide et efficace du progrès technique dans ce domaine,
- Organiser la diffusion des techniques de production les plus efficaces en collaboration avec les différents organismes exerçant dans le domaine des recherches agricoles et constituer une banque de données en vue d'assurer une exploitation rationnelle des données et connaissances techniques enregistrées,
- Œuvrer pour l'appui du développement agricole par la formation, le recyclage et le perfectionnement des vulgarisateurs de terrain, des agriculteurs, des formateurs et enseignants agricoles,
- Assurer l'encadrement technique et économique des producteurs, afin de les aider à résoudre les problèmes ayant trait notamment aux :
 - Techniques culturelles et techniques de la pêche,
 - Amélioration de la productivité,
 - Amélioration de la qualité des produits,
 - Maîtrise des coûts de production,
 - Techniques commerciales,
 - Techniques de stockage et de conditionnement.
- Développer des échanges avec les organismes similaires ou de mêmes intérêts nationaux ou étrangers ainsi qu'avec les organisations internationales,
- Entreprendre toute étude et réunir toute documentation scientifique et technique se rapportant au secteur pour les diffuser auprès des utilisateurs,
- Participer à la réalisation de toutes autres missions susceptibles d'intéresser directement ou indirectement le développement du secteur agricole.

343. Un arrêté du Ministère de l'Agriculture du 28 février 2001, précise que les semences utilisées dans la production selon le mode biologique doivent être produites selon ce mode de production pendant au moins une génération, tout en respectant le cahier des charges type de la production végétale selon le mode biologique⁵⁹.

344. Toutefois, est autorisée, durant une période transitoire expirant le 31 décembre 2020, l'utilisation des semences non obtenues selon le mode de production biologique prévue à

⁵⁸ <http://www.ctab.nat.tn/index.php/fr-fr/presentation2/missions/missions-generales>

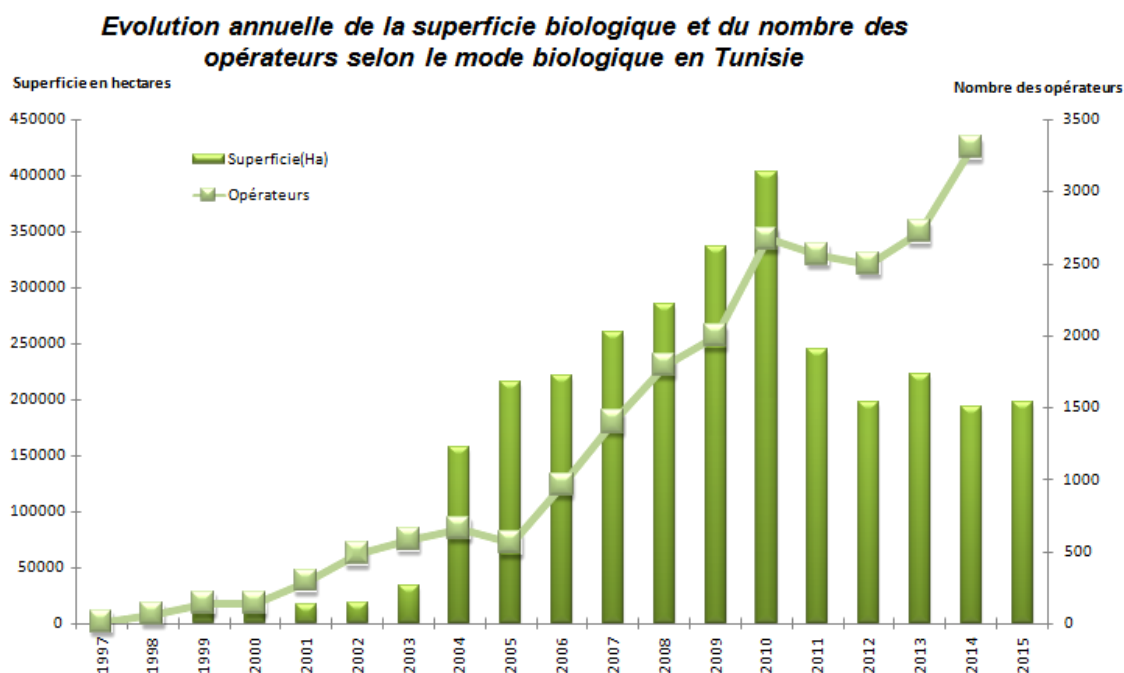
⁵⁹ Arrêté du Ministère de l'Agriculture du 28 Février 2001 - J.O.R.T. N°19 du 06 Mars 2001

l'article 5 de la loi n°99-30 du 5 avril 1999, relative à l'agriculture biologique dans la mesure où les conditions suivantes sont satisfaites⁶⁰:

- Les utilisateurs des semences peuvent prouver, d'une manière jugée suffisante par la commission nationale de l'agriculture biologique, qu'ils n'ont pas pu obtenir sur les marchés nationaux un matériel de reproduction pour une variété appropriée de l'espèce en question.
- Les semences utilisées doivent être non traitées avec des produits phytosanitaires en figurant par deux annexes du cahier des charges types de production végétale selon le mode biologique.

345. Ainsi, pour faciliter la disponibilité de l'information pour les opérateurs biologiques, le CTAB prépare en collaboration avec les différents organismes agricoles, durant chaque campagne agricole, une base de données relative à la liste préliminaire des semences auto produites selon le mode biologique et non traitées en Tunisie.

Figure 42 : Évolution de l'agriculture biologique en Tunisie



Source : Site Ministère de l'agriculture (2017)

d- Critiques de la politique agricole

346. Dans son introduction, un récent rapport de la Banque mondiale, affirme que « Quoique prévue pour soutenir les agriculteurs, la politique agricole a fait du tort au secteur en soutenant les produits pour lesquels la Tunisie n'est pas compétitive. Paradoxalement, cette situation est en train de pénaliser les régions de l'intérieur » (Banque mondiale, 2014, p31).

⁶⁰ Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 9 février 2016 – J.O.R.T. N°14 du 16 Février 2016

347. L'hypothèse défendue dans ce rapport est que « la Tunisie n'a pas vraiment une politique agricole mais une politique de sécurité alimentaire qui, en fait, entrave le développement de son secteur agricole » (p 278).

348. A la fois peu efficaces et pas équitables, ces politiques agricoles contribueraient paradoxalement à accroître le chômage et les disparités régionales ».

349. Deux types de biais ont caractérisé les choix des politiques agricoles en Tunisie :

- Un biais pour la sécurité alimentaire assurée aux consommateurs en Tunisie, au détriment de la compétitivité agricole qui permettrait la conquête des marchés (et des consommateurs) à l'étranger : « Les politiques actuelles sont fortement ciblées vers le soutien aux produits continentaux considérés comme stratégiques pour la sécurité alimentaire et pour le développement des régions de l'intérieur (céréales, lait et boeuf), imposant implicitement une discrimination négative à l'encontre des produits méditerranéens (...) pour lesquelles la Tunisie peut être compétitive ». en effet, La Tunisie possède un avantage comparatif dans les cultures à plus forte intensité de main d'oeuvre (l'arboriculture, les fruits, les légumes, huile d'olive, tomate, oranges, pommes de terre, la pêche, le blé dur) et un désavantage dans les cultures à forte intensité de terres (notamment les céréales et plus particulièrement le blé tendre où elle ne peut espérer être compétitive que pour les zones irriguées jouissant d'une pluviométrie plus favorable (Nord et Nord-Ouest) ; l'orge ; la viande de bœuf et le lait). (BM, 2014, p 279).
- Un biais pour les « insiders » (les producteurs et les acteurs actuels) au détriment des nouveaux entrants et de l'investissement : Entre 2000 et 2009, la part du soutien des prix du marché et des subventions aux intrants a augmenté de 31 à 53 pourcent alors que celle de l'aide à l'investissement (fonds budgétaires pour soutenir les petits agriculteurs et les subventions à l'investissement accordées dans le cadre du Code d'Incitation aux Investissements et visant les projets intégrés) et celles visant les services généraux ont en fait baissé (soutien à la recherche et au développement, préservation de l'environnement naturel à travers le travail du sol et des forêts et la lutte contre certaines maladies à travers des campagnes de vaccination et de traitement)

350. Selon la Banque mondiale, les conséquences de ces deux biais sont multiples (Banque mondiale, 2014) :

- Les montants payés en soutien et transfert de ressources à l'agriculture sont plus importants que les avantages réellement reçus par le secteur agricole, ce qui implique une perte nette pour le pays. »
- Les transferts budgétaires (supporté par les contribuables, les consommateurs et le reste de l'économie) ont artificiellement gonflé la croissance du secteur et auraient pu être affectés à des produits ou des secteurs alternatifs. Il est ainsi estimé que le coût annuel de protection de l'emploi dans le secteur des céréales est de quatre fois le revenu national par habitant ;
- Les coûts de la bureaucratie qui gère ces transferts ont nettement augmenté ;
- Les consommateurs ont été obligés de payer des prix supérieurs aux prix du marché mondial. Ces montants supplémentaires « affectent particulièrement les personnes à

faibles revenus, qui tendent à dépenser une part supérieure de leurs revenus sur les achats de produits alimentaires » ;

- Des distorsions au niveau de la production qui sont sources d'inefficacités :
 - La protection de l'agriculture encourage les producteurs à maintenir plus de ressources dans l'agriculture et empêche celles-ci d'être allouées à d'autres secteurs,
 - Il y a eu une réallocation de capital et de main d'oeuvre vers les produits surprotégés au détriment de produits alternatifs pour lesquels les exportations tunisiennes ont un avantage comparatif (création d'un biais anti-exportation),
- Un effet négatif (d'éviction) sur le secteur non-agricole : La faible valeur ajoutée des emplois agricoles empêche l'accumulation d'actifs et la libération de la main d'œuvre et du capital pour soutenir la croissance du secteur non agricole. » (Banque mondiale, 2015).
- Une aggravation des inégalités : la politique agricole « profite essentiellement à quelques grands propriétaires (produisant du blé, du lait et du boeuf), qui sont souvent les plus prospères, car la plus grande partie du soutien est fournie sur la base de la production et la taille d'exploitation agricole ».

II-1-3- La gestion des ressources naturelles et les politiques de l'environnement

a- Les réformes foncières

- 351.** L'importance de la question foncière pour la bonne utilisation des terres disponibles, l'accroissement de la production et la promotion de l'emploi ont été à l'origine d'une politique foncière nationale combinant réformes et incitations.
- 352.** La première réforme (dès 1956) et la plus importante a concerné le statut des propriétés agricoles. En effet 4 statuts coexistent en Tunisie : les terres privées immatriculées au livre foncier ou bien objet d'actes notariaux, les terres collectives, les terres domaniales (provenant notamment de la nationalisation des terres appartenant aux colons français) et les terres habous.
- 353.** Le principe adopté pour la réforme du système a été la recherche de l'unification de la forme d'appropriation des exploitations sur la base de la propriété individuelle.
- 354.** Ce choix s'est traduit par la privatisation des terres collectives qui sont passées de 3 millions d'hectares à 265000 hectares et la liquidation de l'essentiel des biens habous (80000 hectares seulement étaient encore sous ce régime en 1994) et l'apurement foncier des terres communautaires.
- 355.** Quant aux objectifs poursuivis ils visent essentiellement à :
- Limiter les conflits en matière de droit de propriété,
 - Inciter à l'investissement pour promouvoir la production et la productivité,

- Lutter contre la pauvreté,
 - Améliorer la gestion du patrimoine foncier national,
 - Faciliter l'accès aux crédits bancaires.
- 356.** La deuxième réforme d'importance dans le domaine foncier a été la réforme agraire. Cette réforme a été également engagée dès les premières années de l'indépendance (loi du 11 juin 1958) tout d'abord dans la basse vallée de la Medjerda, ensuite elle a été étendue aux périmètres publics irrigués et enfin aux périmètres irrigués ou en secs. Cette réforme a touché depuis 1963 environ 475000 hectares.
- 357.** La troisième action est d'ordre financier. Il s'agit d'une incitation à l'acquisition de propriétés agricoles par de jeunes promoteurs. Par cette mesure il n'est demandé aux jeunes promoteurs qu'un autofinancement de 5%, le reste leur est octroyé sous forme de prêt, dont le plafond s'élève à 150000 dinars remboursables sur 25 ans avec un taux d'intérêt de 5%. Cette mesure vise également à faire baisser la moyenne d'âge des agriculteurs (les plus de 60 ans représentent une grande partie des exploitants). Cet avantage vient d'être renforcé dans le cadre du nouveau code des investissements.
- 358.** Récemment, l'Etat tunisien a décidé de régulariser la situation foncière de tous les agriculteurs qui ont obtenu des terres avant 1986. Les terres communes devraient être apurées grâce à l'intervention du gouverneur ou alors sur intervention du tribunal foncier. Les jeunes sont encouragés à se mettre en groupement ou coopératives pour travailler ensemble et accéder au foncier.
- 359.** Pour les grandes fermes qui exigent un forte mobilisation de moyens, l'Etat Tunisien compte sur les SMVDA afin de réaliser les investissements nécessaires. Pour les cultures ciblées et qui exigent un fort savoir faire technique, il a recours aux listes de distribution de « lots techniciens ». Enfin, pour les problèmes sociaux et pour retenir la main d'œuvre agricole, l'Etat a mis en place des listes de « jeunes agriculteurs » qui sont gérées par les gouverneurs et le Ministère des domaines de l'Etat.
- 360.** Le plan de développement de la Tunisie pour la période 2016-2020 prévoit les principales actions suivantes :
- Élaborer un code unique des affaires foncières,
 - Mettre en place une instance chargée du contentieux de l'État en vue de consacrer le principe de la transparence et de l'indépendance du chargé général du contentieux de l'État,
 - Créer une agence des réserves foncières,
 - Modifier la loi sur les terres collectives,
 - Modifier la loi Sur l'expropriation pour utilité publique,
 - Modifier la législation régissant les carrières,
 - Modifier la législation régissant le domaine public agricole.

b- Les stratégies de conservation des eaux et des sols (CES)

361. Après l'indépendance, deux stratégies de CES ont vu le jour :

- La première stratégie (1991-2001) a été appuyée par la promulgation du code des eaux (1995) qui avait fixé le cadre de l'intervention en matière de CES et donne les grandes lignes de l'organisation des bénéficiaires des travaux en question (les associations de CES),
- Un second programme 2002 – 2011 a insisté sur la participation de la population pour la réussite et l'intégration de la CES dans un projet de développement plus large. Ce programme a mis l'accent sur l'adoption de l'approche participative à travers l'organisation des exploitants, un aménagement intégral et une valorisation optimale des ressources afin d'améliorer la rentabilité des projets (FAO, 2008).

362. En 2007, une « Stratégie nationale de protection des terres agricoles » a été annoncée avec un budget de 1130 M DT. L'objectif était d'accélérer la protection des ressources naturelles, de renforcer l'approche participative et partenariale et d'intégrer la CES dans une approche globale du développement rural.

363. La Direction Générale de l'Aménagement et de la Conservation des Terres Agricoles (ACTA) qui est chargée de la mise en œuvre des politiques nationales en matière de conservation des eaux et des sols, semble focalisées sur les études et manque de performance à cause du fait que l'Etat aurait « mis au second plan la question de la préservation des sols » (Ben Nasr, 2016).

364. Les stratégies tunisiennes de CES ont ainsi évolué pour passer « d'une approche interventionniste axée sur la conservation à une approche de plus en plus intégrée, participative qui cherche à concilier conservation et valorisation des ressources » (FAO, 2008).

365. Malgré la mise en place de ces deux stratégies nationales de la conservation de l'eau et du sol (CES) (1990-2001 ; 2002-2011) qui ont absorbé des crédits d'aménagement de bassins versants et de lutte contre l'érosion de plus de 1000 millions de DT observe encore des taux d'érosion qui dépassent parfois les 45 % (surface affectée par rapport à la surface totale) à l'image des gouvernorats de Siliana, du Kef et de Kasserine. » (Mtimet, 2015).

366. Les faiblesses au niveau de la consolidation et de l'aménagement des ouvrages réalisés, dénotent d'une faible adhésion des populations à ceux-ci, alors qu'ils sont de plus en plus réalisés sur des terres privées.

367. El Batti (2014) considère que les stratégies CES en Tunisie ont souffert des faiblesses suivantes :

- Faible adhésion des bénéficiaires et faibles prises en charge des travaux réalisés par l'Etat,
- Coordination limitée entre les intervenants dans le secteur
- Absence d'une stratégie nationale de Gestion des Ressources Naturelles,
- Faible conscience de la gravité de la dégradation des RN

- Budgétisation sectoriel

368. Ainsi, l'approche participative reste limitée à des projets pilotes ou à des actions bien précises difficilement généralisables à cause du manque de moyens humains, du manque de savoir faire de la part des agents de l'administration et des problèmes d'organisation des populations. Celle-ci devrait se faire dans le cadre d'un processus de décentralisation plus avancé qui permettrait l'instauration d'une réelle gouvernance locale des ressources naturelles et des actions de développement.

369. Enfin, l'évaluation de l'impact de tous ces travaux de CES à la fois par rapport à l'objectif de protection des ressources et de celui de leur mobilisation pour la contribution au développement local et l'amélioration des revenus des populations et de leur conditions de vie, reste problématique.

370. La cour des comptes tunisienne s'est penchée sur l'évaluation des stratégies de CES et a dégagé plusieurs faiblesses et pistes d'améliorations (Cour des comptes, 2012)

- En ce qui concerne la planification, la programmation et le suivi des travaux, il n'a pas été procédé à l'actualisation des études réalisées depuis dix ans, et ce contrairement à ce qui a été prévu par le onzième plan de développement, ce qui a concouru au report du démarrage de certains travaux
- L'absence de suivi des réalisations par bassin versant et par catégorie de travaux des interventions relatives à la protection des barrages
- Concernant la conservation des terres agricoles, les réalisations en matière de stabilisation des ouvrages n'ont pas dépassé 20 % des superficies touchées par les travaux d'aménagements en cours de la période 2002-2009
- Seulement 2 lacs collinaires ont été réalisés dans la région du Grand Tunis sur un total de 15 prévues dans le cadre d'une étude globale effectuée suite aux inondations survenues en 2004.
- Une étude géologique, confiée à l'office National des Mines, suite aux divers cas de glissement de terrain survenus au nord du pays à partir de la saison agricole 2003-2004, n'a toujours pas été réalisée. Ceci a amené les arrondissements régionaux à recourir à des interventions urgentes dans certaines zones sinistres sans un réel impact.
- L'exécution des marchés, relatifs aux ouvrages hydrauliques, a été entachée de certaines carences dues, notamment, au manque de précision des études d'exécution des lacs collinaires qui a expliqué l'abandon définitif de la réalisation de certains lacs tels que « Akerma » et « Lessouda » à Sidi Bouzid et la dégradation de certains autres quelques années après leur réalisation à l'instar du lac « Machraa » à Bizerte et « Ksar Ellouz » à Nabeul.
- Certains lacs collinaires construits dans des zones pluvieuses ont subi des dégâts à cause de l'utilisation de matériaux non adaptés dont on recense 28 à Bizerte et 14 à Jendouba
- L'examen d'un échantillon de 139 lacs, sur un total de 597 lacs construits jusqu'à 2010 et destinés à l'exploitation agricole, a relevé un taux d'exploitation ne dépassant pas 60 %, outre le retard constaté dans la réparation des dégâts subis par certains lacs faute de crédits suffisants ce qui a rendu ces réparations compliquées voir impossibles comme cela a été vérifié à Bizerte où 10 lacs ont été abandonnés en 2009.

371. Afin de promouvoir les techniques permettant la conservation et la gestion efficiente de l'eau dans le sol et l'augmentation de la fertilité des terres, Achouri M (1995) suggère les actions suivantes:

- La création d'un programme consultatif national qui fasse autorité pour la coordination et le suivi des projets des différents opérateurs en matière de CES, l'ajustement des programmes et la sensibilisation des décideurs et du public.
- La mise en place de cellules d'études au niveau des arrondissements CES capables de planifier, de programmer et de suivre la réalisation des projets de CES dans les délais prévus et à coût raisonnable.
- L'élaboration de référentiels CES adaptés aux zones représentatives et naturelles du Nord, du Centre et du Sud du pays.
- Une meilleure connaissance des besoins de la population cible et son implication dans la prise en charge des travaux CES
- La mise à disposition du ministère de l'agriculture de cadres techniques qualifiés en matière de CES. Les CRDA disposeront d'ingénieurs et de vulgarisateurs compétents pour appliquer ces programmes CES
- La mise en place d'un système permanent de suivi évaluation des projets CES
- La valorisation des travaux de recherche
- L'ajustement du cadre juridique qui harmonise la législation en matière de CES.

372. Pour sa part, El Batti (2014) préconise les 9 axes d'intervention suivants :

- Préservation et Gestion des Ressources Naturelles au niveau de la parcelle pour un DD de l'espace rural ;
- Redéfinir l'intervention de l'état : État investisseur/ exploitant aménageur ;
- Actions préventives dans l'exploitation/infrastructure dans l'espace commun ;
- Valorisation agricole des actions réalisées ;
- Équité sociale entre les régions ;
- Recherche-développement centrés sur la gestion de l'eau à la parcelle ;
- CES par objectif orienté à des projets GIRN ;
- CES comme mesure d'adaptation aux changements climatiques ;
- La collaboration internationale.

C- La gestion des ressources en eau

373. Le climat de la Tunisie se caractérise à la fois par sa diversité (il varie d'une région à une autre - humide au nord, semi-aride et aride au centre et désertique au sud), et surtout par

son irrégularité (avec la succession d'années excédentaires en précipitations et d'années déficitaires - 11 Md de m³ lors des années déficitaires et jusqu'à 90 Md de m³ pour les années excédentaires soit un rapport de 1 à 8). Ces années de déficit pluviométrique étant en général plus fréquentes que les premières.

- 374.** Cette variabilité climatique ainsi que la surexploitation, depuis des années, des ressources en eau du pays du fait de l'accroissement des besoins ayant accompagné le développement économique ont eu comme conséquence une baisse importante des ressources disponibles en eau par habitant et cette tendance va continuer à s'aggraver notamment du fait des changements climatiques prévus.
- 375.** Dès le début des années 70, la Tunisie a mis en place une stratégie basée sur trois plans directeurs des eaux : le plan directeur des eaux du Nord, le plan directeur des eaux du Centre et le plan directeur des eaux du Sud. Actualisés à la fin des années 1990, ces plans ont notamment permis la construction de plusieurs barrages et une plus grande exploitation des ressources souterraines.
- 376.** Conscient de l'importance de cette question et de ses répercussions sur la sécurité alimentaire du pays, la santé des citoyens, la croissance économique et la préservation de l'environnement, les autorités politiques ont engagé dès 1975 un programme ambitieux de mobilisation des ressources en eau du pays. Le principe est de récupérer le maximum de quantités possibles durant les années excédentaires pour pouvoir les utiliser durant les années déficitaires. Ce programme est constitué de trois composantes : le plan directeur des eaux du nord, le plan directeur des eaux du centre et le plan directeur des eaux du sud. Le but recherché à travers ces plans était d'assurer la gestion la plus efficace possible de cette ressource précieuse par la réalisation des infrastructures adéquates de mobilisation, de transfert, de distribution, d'exploitation et de mise en valeur des ressources disponibles. Des régions étant excédentaires et d'autres étant déficitaires il a été décidé de procéder au réseautage de ces différentes composantes.
- 377.** En plus de ces investissements dans l'infrastructure une attention particulière a été accordée à l'aspect bonne gestion des ressources disponibles en faisant participer à cette action les utilisateurs par le biais de groupements de développement agricole (GDA).
- 378.** Enfin et dans le cadre de l'effort destiné à faire face à l'accroissement de la demande, les autorités ont eu recours à la solution des eaux non conventionnelles et aux unités de dessalement de l'eau de mer pour approvisionner particulièrement certaines unités touristiques.
- 379.** Ainsi, malgré l'accroissement de la demande et malgré la rareté de cette ressource, le pays n'a pas connu à ce jour de difficultés majeures en matière d'approvisionnement de nature à entraver gravement son développement économique ou de mettre en péril l'approvisionnement des ménages.
- 380.** Toutefois, la mobilisation des ressources hydriques a pratiquement atteint ses limites. Pire encore, les changements climatiques attendus, aggraveront certainement, dans un proche avenir, la situation hydrique du pays. C'est pour cela que plusieurs études, dont plusieurs propositions seront reprises dans le chapitre relatif aux recommandations, ont été engagées aussi bien par le Ministère chargé de l'Agriculture que par le Ministère chargé de l'environnement. Ces études ont permis d'identifier des mesures destinées à faire face aux

nouveaux défis qu'aura à affronter la Tunisie et d'initier deux projets d'avenir pour faire face aux risques hydrauliques : le projet « Eau 2050 » et le projet d'un nouveau code des eaux.

c.1. Evaluation des programmes de traitements des eaux usées et leurs utilisations

- 381.** Le volume des eaux usées préalablement épurées est de l'ordre de 500 millions de mètres cubes par an soit l'équivalent de la retenue du barrage de Sidi Salem. Ce volume devrait s'accroître avec la consommation du résidentiel, de l'industrie et du tourisme (Zaanouni, 2016).
- 382.** Un rapport de mission réalisé par la Cour des comptes de Tunisie en 2014 a dégagé plusieurs limites qui affectent la politique de traitement des eaux usées et leurs utilisations :

Tableau 20 : Limites de la politique de traitement des eaux

Limites environnementales	Limites sanitaires
<ul style="list-style-type: none"> • Faible taux de couverture par les services d'assainissement (37% des communes et 10% des zones rurales) ; • Déversement de 75,8 millions de mètres cubes d'eaux usées non traitées dans le milieu naturel ; • Forte proportion de non-conformité des eaux traitées à la spécification tunisienne : 61% des volumes ne sont pas conformes avec absence totale de conformité au niveau de 33 stations d'épuration ; • 74% des entreprises industrielles déversent des eaux usées non conformes aux spécifications ; • 9 éléments seulement sur 55 sont analysés; • Seulement 37% des stations d'épuration sont contrôlées ; • Seulement 4% des infractions ont fait l'objet de PV ; • Dégradation écologique du milieu récepteur, les Oueds et la mer, surtout au niveau du golfe de Tunis et de la vallée de Medjerda. 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation d'eaux traitées non conformes à la spécification tunisienne dans le domaine agricole (50% des eaux ne sont pas conformes) ; • Absence de contrôle sur les variétés agricoles irriguées avec les eaux traitées ; • Absence de spécifications et de dispositions légales organisant l'utilisation des eaux traitées dans les espaces verts et les terrains de golf.

c.2. Les contrôles de la qualité des eaux⁶¹

- 383.** La Tunisie a instauré un réseau de suivi, de mesure et d'observation des ressources en eaux réparti sur l'ensemble du pays (800 stations pluviométriques ; 100 points de mesures sur l'ensemble du réseau hydroFigure ; 60 stations hydrologiques automatiques et 12

⁶¹ Ministère de la santé, Ministère de l'environnement et du développement durable (2010), Stratégie d'Adaptation du Secteur de la Santé au Changement Climatique. Tunisie. MSP/MEDD.

stations de télétransmission pour l'annonce des crues ; plus de 1100 piézomètres ; 1200 points de mesure de la qualité des eaux souterraines) (Tiili, 2009) .

- Les eaux usées : une soixantaine de stations de traitement d'eaux usées sont fonctionnelles. Le volume des eaux usées traitées atteint presque 200 millions de m³ par an dont à peu près 40 millions de m³ (25 %) sont mobilisés pour l'irrigation d'une douzaine de périmètres agricoles de plus de 6500 hectares (Ministère de la santé, Ministère de l'environnement et du développement durable, 2010). Avec le changement climatique et la multiplication de projets agricoles irrigués par les eaux usées traitées, il est nécessaire de contrôler régulièrement les risques parasitaires,
- L'eau potable en milieu urbain: Le contrôle de l'eau potable dans le milieu urbain, est assuré par la société tunisienne d'exploitation et de distribution des eaux (SONEDE), selon un programme préétabli basé sur 3 grands types de contrôles: le contrôle quotidien ou pluriquotidien de l'efficacité de la désinfection à travers le dosage du chlore résiduel libre, celui de la qualité bactériologique et enfin le contrôle de la composition physico-chimique qui se fait à un rythme semestriel ou annuel et se réfère aux mêmes normes suscitées,
- L'eau potable en milieu rural: le contrôle se fait aussi bien sur les réseaux gérés par la Direction du génie rural du Ministère de l'Agriculture que sur les points d'eau communautaires (puits, sources) ou les réservoirs y attachés,
- Les eaux de surface : des centaines d'analyses bactériologiques, sont effectuées, chaque année, sur les eaux d'oued,
- Enfin, le contrôle se fait également au niveau des usines ou stations de production d'eau potable et aux réservoirs intermédiaires.

384. La qualité des ressources en eau contrôlé par les laboratoires de la SONEDE et les services de l'hygiène du Ministère de la Santé Publique est jugée globalement acceptable. Il subsiste néanmoins, certaines régions (Sud, centre et cap Bon) où les ressources en eau sont encore trop chargées en sel ou en fer et nécessitent l'installation de stations de traitement spécifiques (ITES, 2015).

385. Le projet d'amélioration de la qualité de l'eau piloté par la SONEDE vise à ne plus distribuer d'eau à plus de 1,5 gr de salinité. Même si cela peut être un peu variable en fonction de la demande et du moment de l'année.

c.3. Projets d'avenir pour faire face aux risques hydriques

386. Les projets actuels de la SONEDE : Selon le site de la SONEDE, trois grands projets de sécurisation de l'approvisionnement de la région du Grand Tunis, des centres urbains du Nord et du Centre sont en cours.

- Pour le Grand Tunis, il s'agit de la réalisation d'une station de traitement des eaux d'une capacité de 3 m³/s à Ghédir El Golla (complexe de production d'eau), l'amélioration de la capacité de stockage d'eau et l'exécution des travaux de forage,
- Pour la région du Sahel et Sfax, il s'agit de la réalisation d'une retenue d'eaux brutes de capacité 26 millions de m³ et d'une station de traitement d'une capacité de 3 m³/s dans la région de Kalâa El Kébira. Ceci devrait permettre d'assurer

l'approvisionnement du Sahel et de Sfax en cas d'interruption de l'alimentation à partir des adductions du Nord,

- Enfin, un dernier projet concerne la rive sud de Bizerte et vise à renforcer les adductions de la rive sud de Bizerte et à sécuriser son approvisionnement en eau.

387. « La charte de l'économie de l'eau et de la rationalisation de son utilisation » : lancée en 2017 par le gouvernement, cette charte est accompagnée d'une campagne nationale portant sur l'économie de l'eau.

388. Projet «Eau 2050» : ce projet avait été initialement lancé dans le cadre du Plan quinquennal de développement socioéconomique de la Tunisie 2009-2014. Il a été mis en attente et après deux reports, le département de l'Agriculture a entamé la réalisation d'une stratégie du secteur de l'eau à l'horizon 2050 "Eau 2050"⁶².

389. Projet d'un nouveau code des eaux entamé également en 2009, ce projet est sur le point d'être finalisé et adopté. En mettant l'accent sur une gouvernance participative dans laquelle l'eau est un « patrimoine » collectif et ne concerne pas que l'État, ce code stipule notamment la création de conseils régionaux de l'eau et tente d'impulser une nouvelle relation avec les groupements de gestion de l'eau de façon à décentraliser la gestion de ce bien et à préserver les ressources hydriques de la surexploitation et de la pollution, En application de la nouvelle constitution (notamment son article 13 et 44⁶³), ce projet de code, reconnaît explicitement le droit à l'eau et à l'assainissement, mais ne lui donne pas un contenu explicite. Par contre, il donne une place importante aux partenariats public-privé (PPP) dans le domaine de l'eau. Enfin, ce projet renforce les sanctions pour les infractions liées au domaine public hydraulique qui peuvent désormais aller jusqu'à la privation de liberté⁶⁴.

390. Plan national d'économie de l'eau : ce plan a été lancé en mars 2017, et s'étalera sur quatre ans. Il prévoit notamment la mobilisation d'une enveloppe de 380 millions de dinars pour réaliser des projets de dessalement des eaux (Sfax, Zarat, Djerba, Sahel) et la construction de 4 nouveaux barrages.

d- La politique des semences et des plants

391. La Tunisie ne dispose pas d'une stratégie nationale intégrée et documentée visant la récupération, la centralisation, la conservation et la valorisation du patrimoine génétique national en semences et plants

392. La cour des comtes a procédé à l'évaluation du secteur des semences et des plants. Il en ressort notamment (Cour des comptes, 2016) :

62 La mise en œuvre du projet intitulé «Elaboration de la vision et de la stratégie du secteur de l'eau à l'horizon 2050», dont le coût total est évalué à 2 655 000 euros sera cofinancé par trois dons. La Facilité africaine de l'eau (FAE) participe à hauteur de 1.345.000 euros. La Banque de développement allemande KfW engagera un montant minimal de 950.000 euros et l'organisme de coopération technique allemand GIZ participe par un montant de 281.000 euros. Quant à la contribution du gouvernement tunisien, elle est estimée à 79.000 euros.

63 L'article 44 de la constitution [3] affirme que l'ensemble de la société Tunisienne est partie prenante de la gouvernance de l'eau

64 <http://initiativeeau.blogspot.com/2015/10/securite-hydrique-en-tunisie-le-futur.html>

- Insuffisance quantitative des catégories locales récupérées auprès des banques génétiques étrangères et des organismes nationaux,
- Les normes internationales applicables en matière de conservation des ressources génétiques végétales ne sont pas respectées,
- La base de données du patrimoine génétique et la gestion du stock ne sont pas actualisées automatiquement après chaque mouvement de l'une des catégories concernées,
- Les opérations d'inventaire ne sont pas périodiquement effectuées,
- Défaut de programmes de recherche de synthèse dans le domaine des légumes et des arbres fruitiers,
- Absence d'évaluation et de structure chargée du suivi des indicateurs de performance et de contrôle qualité des semences par les laboratoires certifiés ISO 17025 ,L'encadrement juridique fait défaut à la production des semences et des plants aussi bien biologiques que génétiquement modifiés,
- La commission technique des semences et des plants se limite à l'étude des demandes d'inscription et de protection et ne traite pas les causes des problèmes qui handicapent le secteur et les moyens d'y remédier en vue de le développer,
- Pas assez de ressources au profit du fonds de concours affecté à la protection des végétations, afin de financer les programmes de mise à niveau du secteur,

e- La politique de la biodiversité et de bio sécurité

- 393.** Le modèle de développement de l'agriculture tunisienne a abouti à l'intensification de l'utilisation des engrais chimiques et surtout des pesticides. Ceci constitue une menace sur la diversité biologique de la faune et de la flore.
- 394.** Conscient des risques et des enjeux de cette diversité, le gouvernement tunisien a lancé une stratégie nationale pour la diversité biologique et a créé une banque des gènes en vue de sauvegarder le patrimoine végétal et animal tunisien.

e.1. La Stratégie nationale pour la biosécurité.

- 395.** En 2013, le Ministère de l'Environnement a mis en place une « Stratégie Nationale et Plan d'Action en Biosécurité ». Cette stratégie se base sur les trois principales dimensions suivantes :
- Création de la Commission Nationale de Biosécurité (CNB) comprenant des sous-comités tels que le Comité de biovigilance,
 - Création d'un dispositif de contrôle des OGM/pathogènes,
 - Elaboration de textes de la loi pour les OGM, les Pathogènes et leurs Toxines, les organismes Exotiques et Invasifs.
- 396.** Un Partenariat Tuniso-allemand pour l'Excellence en matière de Sécurité Biologique et Sanitaire, a ainsi débouché sur un programme d'une durée de trois ans (2013-2016) axé notamment sur la formation et le transfert des connaissances.
- 397.** Le site du Ministère de l'environnement tunisien présente une synthèse de cette Stratégie Nationale sur la Biosécurité qui repose sur trois orientations : une orientation

politique, une orientation juridique et enfin, une orientation technique⁶⁵ L'orientation politique devrait impliquer:

- Une approche globale, équilibrée et cohérente : prenant en compte les exigences de précaution, économiques et sociales et permettant à la Tunisie de se positionner en tant que consommateur, producteur ou les deux à la fois,
- Une approche prospective et progressive prenant en considération l'évolution de la situation mondiale et permettant une démarche progressive (recherche, capacité matérielle et situation économique),
- Une intégration régionale et internationale impliquant le respect des réglementations et normes internationales, l'ouverture et l'intégration de la Tunisie dans les espaces économiques,
- Une coopération et un partenariat portant notamment sur la recherche scientifique, la mise en place de dispositif de contrôle d'évaluation des risques et de suivi des OGM et l'échange d'informations,
- Une démarche participative visant à construire un consensus national par l'implication d'un maximum d'acteurs nationaux, la mise en place d'un dispositif participatif de prise de décision, d'information et de sensibilisation.

398. L'orientation juridique et institutionnelle prévoit notamment l'application des principes suivants :

- Principe de précaution basé sur le contrôle à priori par un système de double autorisation (agrément préalable octroyé par le Ministre de l'environnement, Autorisation octroyée par le ministre chargé du secteur selon le type d'utilisation) et la nécessité d'établir des plans d'interventions au cas par cas,
- Principe de transparence nécessitant la bonne circulation de l'information ; l'étiquetage et la traçabilité des produits et des intrants,
- Principe de vigilance continue et de contrôle spécifique par le respect des obligations et des procédures légales et réglementaires et l'imposition d'une surveillance continue par la création d'un comité de biovigilance,
- Principe de reconnaissance internationale du dispositif national de contrôle et d'évaluation des risques : cette orientation exigera la mise en place de laboratoires accrédités approuvés par le Ministre de l'environnement et par le conseil national d'accréditation ainsi que la création d'un réseau de laboratoires accrédités,
- Principe de séparation des autorités, des responsabilités décisionnelles et des compétences de consultation scientifique, la séparation entre les compétences décisionnelles et celles du contrôle et la séparation entre les responsabilités de production, de commercialisation, de recherche et de contrôle,
- Principe de Responsabilisation à travers un système d'action prévenant tout risque de contamination et d'instauration d'un système de réparation des dommages occasionnés

65 http://www.environnement.gov.tn/index.php?id=204#.WSS_rdy1vIU

notamment par la création d'un fond d'indemnisation regroupant les cultivateurs d'OGM à l'instar du FIPOL.

399. Orientation en matière de renforcement des capacités de la stratégie de biosécurité. La stratégie nationale de bio sécurité prévoit notamment de :

- Instaurer une politique nationale de biosécurité en harmonie avec la réglementation internationale et régionale,
- Former les ressources humaines,
- Informer et sensibiliser en ayant recours à des méthodes et des outils performants et adaptés,;
- Développer une coopération internationale active et efficace en matière de recherche.

e.2. La Stratégie nationale pour la diversité biologique.

400. Élaborée en 1998, la stratégie nationale pour la diversité biologique s'est fixé les objectifs suivants (République tunisienne-PNUD, 2014) :

- Offrir un cadre favorable de collaboration entre les acteurs autour de la protection de la diversité biologique dans un contexte de changement et de développement continu ;
- Couvrir l'ensemble des composantes de la biodiversité terrestre, marine et aquatique et mettre l'accent sur la conservation de la biodiversité locale ;
- Reconnaître que de nombreux programmes et activités méritent ou nécessitent de la persévérance, des ressources et l'implication des communautés d'utilisateurs de la biodiversité, et que ces activités en tant que telles ne représentent qu'une partie de la solution de la conservation de la biodiversité.

401. Le Plan stratégique 2011-2020 relatif à la biodiversité comprend 20 grands objectifs pour 2015 et 2020. Ce plan a fait l'objet d'une évaluation indépendante qui a abouti aux résultats suivants (République tunisienne-PNUD, 2014):

Tableau 21 : Réalisation des objectifs de la stratégie nationale de bio-diversité

Objectifs	Taux de réalisation
Objectif 1 : D'ici à 2020 au plus tard, les Tunisiens sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.	Moyen
Objectif 2 : D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon les besoins et dans les systèmes de notification.	Moyen

Objectif 3 : D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales.	Faible
Objectif 4 : D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.	Faible
Objectif 5 : D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites	Assez bien
Objectif 6 : D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres.	Moyen
Objectif 7 : D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.	Moyen
Objectif 8 : D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique.	Moyen
Objectif 9 : D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.	Faible
Objectif 10 : D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.	Faible
Objectif 11 : D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.	Assez bien
Objectif 12 : D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.	Moyen
Objectif 13 : D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.	Assez bien

Objectif 14 : D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.	Faible
Objectif 15 : D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stock de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.	Faible
Objectif 16 : D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.	Moyen
Objectif 17 : D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.	Moyen
Objectif 18 : D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.	Faible
Objectif 19 : D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.	Moyen
Objectif 20 : D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.	Faible

402. Globalement, l'avancement dans l'exécution du plan national de biodiversité semble donc au dessous de la moyenne.

e.3. La Banque Nationale des Gènes

403. Afin de lutter contre l'érosion génétique et la disparition irréversible des ressources génétiques locales, des programmes de collecte, de caractérisation et de conservation sont réalisés par des institutions de recherche ainsi que la Banque Nationale des Gènes (BNG) (République tunisienne-PNUD, 2014).

404. Créée en vertu du décret n° 2003-1748 du 11 août 2003 et inaugurée en 2007, la Banque Nationale de Gènes (BNG), a pour mission principale la conservation et des ressources génétiques végétales, animales, et micro-organismes ainsi que la coordination entre les différents opérateurs dans le domaine et la promotion des activités de conservation et d'utilisation durable des ressources génétiques. La BNG est dotée de neuf groupes thématiques (céréales et légumineuses à graines, plantes fourragères, arbres fruitiers, cultures maraîchères, condimentaires et florales, plantes forestières et pastorales, plantes

médicinales et aromatiques, microorganismes, ressources génétiques marines et plantes ornementales). La BNG conserve actuellement près de 40000 accessions et dispose d'un laboratoire de détection et d'évaluation des OGM qui est en cours d'accréditation (République tunisienne-PNUD, 2014).

- 405.** Mise sous tutelle du Ministère de l'environnement, la banque des gènes a une activité entièrement tournée vers le secteur agricole et jouit d'une réputation internationale et d'un rayonnement fort importants sur la plan africain (elle dispose notamment du premier laboratoire d'OGM en Afrique).
- 406.** Selon le site de la BNG « En Tunisie, l'évaluation de l'état des biotechnologies laisse ressortir que les recherches en biotechnologie ayant lien avec les OGM se développent à pas réguliers dans les laboratoires et unités de recherche dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'environnement et de l'agroalimentaire. La Tunisie doit prendre les mesures juridiques, administratives et techniques appropriées pour s'acquitter de ses obligations au titre du Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la Diversité Biologique. »
- 407.** Dans ce cadre, un réseau de laboratoires officiels ayant pour mission le contrôle (identification et quantification) des OGM dans les différentes filières (agriculture, environnement, santé et industrie) a été créé. Le laboratoire de contrôle des OGM de la BNG fait partie de ce réseau en tant que Laboratoire National de Référence.
- 408.** La BNG a réalisé plusieurs collectes principalement pour les céréales (orge blé dur), espèces apparentées (genre *Tritium* et *Horde*) et légumineuses à graines. La BNG a également participé à la duplication et conservation de collections maintenues par des institutions de recherche ainsi qu'au rapatriement d'accessions tunisiennes maintenues chez des institutions internationales » (République tunisienne-PNUD, 2014).
- 409.** La banque de gènes mène des missions de collecte dans les différentes régions du pays, permettant de récupérer des accessions de céréales et de fourrages, confinées dans de petits périmètres et utilisées, de façon quasi confidentielle par de petits exploitants agricoles. Ces missions de prospection ont généré la collecte de 38000 accessions, dont 5000 rapatriées des banques de gènes étrangères.
- 410.** Grâce à son travail de terrain, la banque a fait passer le nombre d'espèces de céréales locales conservées dans les plantations de sept en 2010 à 32 en 2016. Simultanément, le nombre d'agriculteurs bénéficiant de semences des espèces locales est passé de dix en 2010 à soixante-dix en 2016.
- 411.** La Banque apporte une aide substantielle à la formation et à l'encadrement des jeunes chercheurs. Elle apporte également une aide aux associations environnementales et organise des ateliers de sensibilisation des agriculteurs. Dernièrement elle a mis en place une bibliothèque des ressources génétiques tunisiennes ainsi qu'une base de données ouverte au public.
- 412.** Afin d'encourager les espèces locales et d'améliorer aussi bien leur usage que leur qualité, la banque des gènes a recours à des « sélections participatives » des meilleures espèces avec les agriculteurs. Un processus lent, mais qui commence à donner des résultats fort encourageants. Une autre solution préconisée pour le Blé local est de faire en sorte que l'État rachète les espèces locales à un prix plus élevé que le reste. Pour cela, il

faudrait par exemple qu'au niveau de l'office des céréales il y ait des silos pour le produit local et biologique et un prix de rachat spécifique.

413. Le choix de mettre la banque des gènes sous la tutelle du Ministère de l'environnement et non celle de l'agriculture est révélateur d'une inclinaison à privilégier l'aspect protecteur et conservateur des ressources et des espèces à celui du développement de ceux-ci dans la perspective d'une plus grande valeur ajoutée de l'agriculture.

f- La protection de l'environnement

414. Le principe de base de la politique environnementale de la Tunisie est que chaque citoyen a droit à un environnement sain, et ce conformément aux dispositions de la constitution qui stipule dans son article 45 que : « l'Etat garantit le droit à un environnement sain et équilibré ... Il incombe à l'État de fournir les moyens nécessaires à l'éradication de la pollution de l'environnement »

415. La politique environnementale en vigueur, tente de concilier entre les impératifs du développement économique et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles dans le respect des impératifs d'un développement durable. Elle est organisée notamment autour des grandes orientations ci-après :

- La préservation de la nature,
- La rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles,
- La conservation des écosystèmes.

416. Les principales réalisations peuvent être résumées comme suit :

- Un taux de raccordement au réseau public d'assainissement d'environ 90%,
- Plus de 100 stations d'épuration réparties sur l'ensemble du territoire,
- Réutilisation d'une part importante des eaux usées traitées,
- Mise en place de programmes pour la gestion des déchets ménagers et industriels, ainsi qu'un système de gestion durable des déchets hospitaliers,
- Développement de filières de collecte de certains déchets (plastique, piles et accumulateurs usagés et huiles usées),
- Protection des ressources naturelles par l'instauration d'un réseau d'aires protégées et la création d'une banque de gènes, Promotion de l'esthétique urbaine,
- Incitation des entreprises pour la réalisation de leur mise à niveau environnementale.

II-1-4- La politique sociale : sécurité alimentaire et protection sociale

- 417.** Les filets de sécurité sociale, qui sont une composante majeure des systèmes de protection sociale, font partie des instruments principaux pour améliorer la résilience et protéger les plus vulnérables dans des situations fragiles.
- 418.** Le système de protection sociale est un mécanisme dont le rôle est d'atténuer et, chaque fois que c'est possible, éliminer l'insécurité alimentaire et la faim à l'échelle des ménages et de chacun de leurs membres. Des programmes de protection sociale bien conçus et bien mis en œuvre peuvent traiter efficacement les causes de l'insécurité alimentaire.
- 419.** Mais la protection sociale ne peut pas à elle seule « résoudre » toutes les causes de l'insécurité alimentaire et de son incidence sur la nutrition. Pour assurer la sécurité alimentaire il faudrait soutenir l'agriculture, stimuler l'emploi et encourager l'investissement dans les infrastructures et mettre en œuvre des politiques commerciales favorables.
- 420.** La Tunisie a très tôt pris conscience du caractère important de cette question et a mis en place une stratégie basée sur deux instruments de politique économique : la Caisse générale de compensation et le Programme national d'aide aux familles nécessiteuses, ainsi qu'un programme national d'alimentation scolaire (PNAS) qui servent de filet social aux plus démunis et contribuent à préserver la paix sociale et lutter contre la pauvreté dans le pays.

a- La Caisse Générale de Compensation

- 421.** Créée par la loi de finances pour la gestion 1971 sous la forme d'un fond spécial du trésor avec une enveloppe initiale de 7MD dans le but de rationaliser les dépenses en matière de subvention, la Caisse Générale de Compensation (CGC) est un instrument de politique économique utilisé par l'État pour la mise en œuvre de sa politique dans le domaine social.
- 422.** L'autorité politique cherche, par le biais de cet instrument à asseoir sa légitimité en satisfaisant à deux exigences fondamentales au regard de toute société :
- Une exigence éthique d'abord, car la solidarité est à la base du vouloir-vivre ensemble exprime le soutien de l'État à ses administrés en situation précaire. D'ailleurs aucune nation ne peut maintenir sa cohésion sans un minimum de solidarité,
 - Une exigence économique ensuite, en effet tant que le plein emploi n'est pas atteint et tant que la pauvreté n'est pas éradiquée le besoin de recourir à cet instrument est une fatalité pour tous les gouvernants, quel que soit leur couleur politique.
- 423.** Pour la majorité de la population, cet instrument a acquis avec le temps une importance sociale telle que sa suppression par les autorités publiques serait interprétée comme une provocation dont les conséquences peuvent être très graves à l'instar de ce qui s'est passé en 1984 lorsque les autorités ont voulu supprimer la subvention sur les dérivés des céréales. Ceci est valable partout et quel que soit le niveau de développement du pays, car chaque fois qu'une autorité politique a cherché à remettre en cause cet instrument, la réponse populaire a toujours été violente. C'est ce qui explique l'extrême prudence des pouvoirs en place dans tous les pays du monde, vis-à-vis de cet instrument. D'ailleurs dans un pays aussi libéral que les États-Unis d'Amérique plus de 45 millions d'Américains bénéficient actuellement des tickets alimentaires soit environ 15% de la population du pays

et 55% des écoles sont concernées par la distribution gratuite de repas pour les élèves nécessiteux.

424. Pour les pouvoirs publics, la Caisse Générale de Compensation a constitué un instrument pratique, d'utilisation facile. C'est pour cela qu'ils ont pris rapidement l'habitude d'y recourir chaque fois qu'ils se sont trouvés dans l'obligation d'agir pour régler un problème sans avoir à passer par les procédures en vigueur, souvent compliquées et/ou qui nécessitent des délais relativement longs. Ainsi la Caisse Générale de Compensation est devenue un instrument multi dimensionnel, évoluant au cours du temps de l'objectif de rationaliser les dépenses de subvention pour améliorer la capacité concurrentielle de l'économie nationale, vers l'objectif de mise en œuvre de la politique sociale du gouvernement, pour devenir enfin un outil pour soutenir les populations mais également divers secteurs économiques (industrie, agriculture, infrastructures).

425. La caisse a ainsi été utilisée pour subventionner des produits aussi divers que le pain, le lait, le sucre, la viande, le tourteau de soja, l'huile de colza, le maïs, le cahier scolaire, le livre culturel, la collecte de lait, la semence de pomme de terre, les engrais, voire le ciment, etc....

426. Le recours excessif à cet instrument s'est traduit par des dérapages périodiques et un accroissement important des charges de compensation qui ont mis en péril l'équilibre des finances publiques.

Tableau 22: Évolution des charges de la C.G.C (en M.D)

2010	2015	2016	2017
730	1634	1570	1605

427. Néanmoins toutes les études effectuées sur cet instrument ont mis en exergue son rôle de filet social notamment par :

- Sa contribution à la baisse du taux de pauvreté,
- Son rôle dans l'amélioration du niveau nutritionnel des plus démunis,
- La réduction des inégalités grâce à ses effets redistributifs en faveur des plus pauvres,;
- L'augmentation du revenu de la population rurale,;
- Le contrôle l'inflation.

Tableau 23: Niveau de subvention de certains produits (en millimes)

	Prix revient	Prix vente	subvention	%
Semoule	999	450	684	122
Gros pain	422	230	192	83
Huile alimentaire	2325	900	1425	158

428. Le niveau élevé de subvention pose la question de la soutenabilité de ce genre de politiques et des difficultés que rencontreront les autorités le jour où elles seront acculées à procéder aux nécessaires ajustements.

429. Cette situation de la C.G.C a obligé les autorités à réagir. Le discours officiel fait du projet « identifiant social unique » le moyen de solutionner le problème des subventions en Tunisie. Si elle peut améliorer la traçabilité des subventions, cette solution ne résoudra pas tous les problèmes de la compensation. En effet la réforme de la Caisse nécessite :

- Une vision : l'autorité politique doit arrêter des objectifs et faire des choix,
- Une volonté : seule une volonté politique effective est capable de maîtriser et de contrôler les dépenses de compensation,
- Des réformes : elles doivent viser à corriger les distorsions qui existent actuellement. Dans ce cadre il est proposé :
 - De mettre en œuvre un programme pluriannuel d'augmentation des prix spécifique à chaque produit. Le but est d'éviter les distorsions inhérentes à des prix n'ayant aucun rapport avec les prix réels (gaspillage, détournement de destination, etc.) et de limiter la contrebande (estimée à 100M.D/an),
 - De procéder à une étude sur la marge de mouture des minotiers, la dernière étude remonte à 1988. L'objectif devant être de déterminer le coût réel de cette activité et de déterminer un prix du son permettant aux minotiers de recouvrer leurs coûts ce qui permettra de supprimer un niveau de compensation,
 - De procéder également à une étude sur la marge des pastiers (la dernière étude remonte à 1982) ainsi qu'à une étude sur la marge de panification (la dernière ayant été effectuée en 1979). L'objectif est de corriger les distorsions nées des actualisations périodiques de ces marges (prise en compte des augmentations de coût tout en occultant les gains de productivité),
 - De centraliser l'achat des produits subventionnés auprès de l'O.C.T,
 - De continuer à accompagner les ajustements de prix par la revalorisation des aides accordées dans le cadre du P.N.A.F.N ,
 - D'initier une politique de ciblage multiforme : ciblage par les produits (ne garder sur le long terme dans la caisse que les produits consommés par les pauvres à savoir les céréales), ciblage géographique (n'autoriser les boulangeries fabriquant le gros pain que dans les zones défavorisées), ciblage par produit (distribution de tickets aux plus démunis pour l'achat de semoule), distribution directe de lait dans les écoles primaires des zones défavorisées.

b- Le Programme national d'Aide aux Familles nécessiteuses

430. Ce programme a été mis en place en 1986 pour :

- Accompagner le programme de limitation des dépenses de compensation et in fine remplacer l'instrument cité plus haut et ce dans le cadre d'une vision privilégiant le ciblage direct au lieu du système universel en matière de subvention utilisé dans le cadre de la Caisse Générale de Compensation,
- Consacrer les valeurs de solidarité et d'entraide entre les différentes catégories sociales,
- Assurer l'égalité des chances en éliminant toutes les formes d'exclusion et de marginalisation.
- Le nombre de bénéficiaires de ce programme a fortement augmenté depuis 1987 passant de 78 000 en 1987 à 118 000 en 2010 et à 235 000 en 2014.

431. Il constitue à ce jour le seul programme de transfert monétaire en vigueur. Le montant des transferts monétaires a évolué comme suit :

Tableau 24 : Évolution des transferts (en dinars/mois)

1987	2010	2015
7,7	56,7	150

432. L'enquête d'évaluation effectuée par le C.R.E.S a abouti aux constats suivants :

- Les bénéficiaires du programme se répartissent presque également entre hommes et femmes,
- 62% des bénéficiaires ont plus de 60 ans,
- Près de 15% des bénéficiaires ont intégré le programme au cours des 3 premières années de son démarrage,
- Parmi la population ayant intégré le programme après 2010 ceux âgés entre 40 et 59 ans et entre 60 et 79 ans représentent respectivement 20,2% et 17,6% de la population totale,
- 50,9% des bénéficiaires du programme vivent dans les régions de l'ouest du pays (la population de ces régions représente 30% de la population totale),
- Niveau élevé des erreurs d'inclusion et d'exclusion pour bénéficier du programme (environ la moitié des bénéficiaires).

C- Le Programme national d'alimentation scolaire (PNAS)

433. Conscient de l'importance des programmes d'alimentation scolaire dans la promotion de la scolarisation et de l'assiduité des élèves des zones défavorisés et dans l'augmentation de leurs capacités d'apprentissage, le Gouvernement Tunisien a décidé de relancer le programme sur une grande échelle et a demandé, dans ce but la poursuite du partenariat avec le PAM pour lui fournir une assistance dans l'amélioration de la

qualité de son programme d'alimentation scolaire renouvelée basée sur la stratégie de pérennisation des cantines scolaires, avec des liens vers la production alimentaire locale. Le but de l'intervention du PAM est donc de fournir une assistance technique et de renforcer les capacités nationales afin d'opérationnaliser et de mettre en œuvre la stratégie de pérennisation de l'alimentation scolaire, y compris l'essai de nouvelles modalités, de mise en œuvre de l'alimentation scolaire innovatrices, efficaces qui soutiennent le développement local

434. Dans les projets pilotes, d'importantes économies d'échelle, une gestion rationalisée et des gains dans les processus de contrôle devraient aboutir à l'amélioration des repas scolaires ; qui seront distribués à partir des cuisines centrales vers les écoles environnantes au niveau de la délégation. Des liens seront établis avec les groupes d'agriculteurs locaux, notamment à travers les organisations communautaires de femmes rurales, pour promouvoir l'utilisation des denrées produits localement et favoriser le développement local. Les jardins scolaires appuieront la nutrition et l'éducation environnementale, et encourageront la participation de la communauté, démontrant aux enfants et aux familles comment adopter et améliorer un régime alimentaire en y ajoutant des légumes et des fruits frais.

435. La Stratégie de pérennisation de l'alimentation scolaire, vise comme ses objectifs :

- La durabilité : Améliorer la qualité et la viabilité du programme d'alimentation scolaire ;
- L'éducation : Contribuer à améliorer le taux de fréquentation et d'assiduité et réduire le risque d'abandon en particulier dans les zones rurales ;
- La santé et la nutrition : Offrir aux écoliers des repas nutritifs et une alimentation équilibrée et diversifiée en utilisant des produits appartenant à plusieurs groupes d'aliments de préférence du terroir afin de pallier aux déficiences nutritionnelles et tenir compte des préoccupations nouvelles liées au surpoids et à l'obésité ;
- La protection sociale : Assurer un filet de protection sociale efficace et cohérent ; et
- Le gouvernance : Mettre en place un système de gouvernance et de gestion qui garantit la durabilité du PNAS.

d- L'autonomisation des femmes rurales

436. Le ministère de la femme, de la famille et de l'enfance a lancé une stratégie d'autonomisation économique de la femme qui peut contribuer indirectement à l'amélioration de l'état de la sécurité alimentaire, notamment, pour les groupes vulnérables. Dans ce contexte, deux programmes ont démarré⁶⁶ :

- Le premier programme lancé en 2012 concernant l'autonomisation des femmes chef de familles monoparentales généralement non diplômées et qui consiste à leur attribuer une somme qui varie de 2000 à 5000DT comme une aide afin de créer une source de revenu pour la famille. Ce projet touche essentiellement des femmes

⁶⁶ Entretien avec le chef de service dans la direction générale de la femme et de la famille au sein du ministère de la femme, de la famille et de l'enfance

rurales qui cherchent à se procurer du bétail ou des équipements de tissage, coutures, etc. Ce programme a touché 14 gouvernorats et 80% des projets qui ont été mis en place ont permis de réaliser les objectifs souhaités,

- Le deuxième programme en partenariat avec l'UE, constitue une ligne financière à la banque qui permet à des femmes diplômées d'avoir accès à des crédits à 0% d'intérêt pour des projets d'entrepreneuriat. Le programme a été lancé en 2015.

II-1-5- La politique de santé

a- Caractéristiques générales du système de santé

437. La politique de santé a été conduite et pensée en fonction du principe selon lequel la santé est un droit pour le citoyen. D'ailleurs le droit à la santé figure aussi bien dans la constitution de 1959 que dans celle de 2014.

438. Dans le cadre de cette politique les efforts de l'État se sont successivement concentrés, notamment sur :

- La construction d'une infrastructure hospitalière (hôpitaux et centres de santé) afin de couvrir l'ensemble du pays,

Tableau 25: Infrastructures publiques de santé (nombre)

	2011	2015
Hôpitaux	32	35
Hôpitaux régionaux et de circonscription	142	140
Centres de santé de base	2091	2123

- L'organisation de campagnes sanitaires pour juguler les maladies endémiques,
- **Le lancement de programmes de lutte contre la malnutrition et les maladies infectieuses,**
- La mise en place d'une infrastructure fournie d'enseignement de la médecine (facultés de médecine, faculté de chirurgie dentaires, faculté de pharmacie, écoles de santé).

Tableau 26 : Personnel médical

	2011	2015
Médecins	13686	14507
Paramédical	28656	43197
Infirmiers et techniciens	38077	43197

- La réforme des soins de santé de base dans le but d'améliorer la qualité des soins dans les domaines de la santé maternelle, des maladies infantiles et de la lutte contre les maladies infectieuses et parasitaires,

- La subvention des médicaments essentiels par la Pharmacie Centrale de Tunisie,
- Le développement d'une industrie publique et privée du médicament,
- La mise en place d'une infrastructure de contrôle des aliments et du milieu ainsi que d'une structure pour les médicaments (octroi des autorisations) avec des capacités dans la lutte contre le dopage ;,
- L'unification des caisses d'assurance maladie en vue de conférer à leur action plus d'efficacité.

439. Parallèlement à cet effort de l'autorité publique, le pays a connu un développement spectaculaire du secteur privé : 7675 cabinets de libre pratique en 2015 et 5000 lits dans 90 cliniques privées. Ce secteur constitue de plus en plus une alternative au secteur public qui souffre du manque de moyens. De plus il dispose de grandes potentialités à l'exportation.

Tableau 27: Infrastructure privée de santé (nombre)

	2011	2015
Cabinets	6715	7675
Cabinets dentaires	3214	2800
cliniques	81	90

b- La loi sur la sécurité sanitaire, la qualité des produits alimentaires et des aliments d'animaux

440. Le besoin d'une loi alimentaire a été évoqué en 2003 à la suite d'une étude effectuée par l'Office du Commerce sur le contrôle obligatoire à l'exportation mis en œuvre par le ministère du commerce sur certains produits d'exportation tels que l'huile d'olive, les dattes et les produits de la mer d'une part et également à cause de la multiplication des opérations de refoulement des produits tunisiens de la part des autorités sanitaires européennes.

441. A l'époque, il était question de créer une agence pour la sécurité alimentaire chargée principalement de l'analyse des risques et d'une refonte de la loi sur la protection du consommateur dans sa partie relative aux produits destinés à la consommation aussi bien humaine qu'animale. Mis en sourdine après la révolution, le projet de loi sur la sécurité alimentaire a connu une nouvelle impulsion à la fin de l'année 2014, suite à un consensus entre les quatre ministères concernés (MS, MC, MA et MI). Le nouveau projet de loi a été élaboré sous l'autorité d'un comité de pilotage restreint au sein du Ministère du Commerce. Il prévoit notamment l'intégration de l'alimentaire dans une problématique générale de contrôle des produits (alimentaires, industriels, médicaments et produits de santé), la création de quatre agences indépendantes et la mise de l'agence en charge du contrôle alimentaire, sous la tutelle du MA.

442. Les domaines couverts par la nouvelle loi sont conformes à ceux du codex alimentaire et de l'UE (contrôle de chaîne entière, alimentation animale en plus des DA, principe d'Analyse des Risques, système d'alerte alimentaire et responsabilité claire des exploitants). En outre, elle couvre le principe de loyauté des transactions (spécifique à la répression des fraude et la protection du consommateur qui sont bien développés dans la loi actuelle n°92-117),

443. L'association maghrébine de sécurité sanitaire des aliments a organisé un débat sur le projet de loi alimentaire en 2016. Il en est ressorti les principales critiques et remarques suivantes⁶⁷ :

- Même si l'état n'est plus aussi engagé qu'avant dans la production directe, cette loi met le contrôle de la chaîne alimentaire sous l'autorité du département qui a également la responsabilité de la production, ce qui est de nature à créer un conflit d'intérêt,
 - La notion d'autorité compétente comporte encore une certaine incertitude qui rappelle le flou actuel sur les responsabilités des différents intervenants,
 - Le texte donne au ministère de l'agriculture l'autorité de mettre en place les critères microbiologiques des aliments (seuils d'acceptabilité pour la contamination aussi bien par des germes banaux que pathogènes) sans consulter d'autres autorités,
 - Certains domaines ne sont pas spécifiés (alimentation des rues, alicaments) et des définitions importantes qui manquent
-
- Les articles consacrés aux exploitants portent à confusion (ils donnent l'impression qu'ils sont chargés du contrôle, tellement l'accent est mis sur leurs responsabilités),
 - Le profil des contrôleurs n'est pas défini (pré-requis, formation à l'inspection, etc),
 - L'article 9 qui parle de l'application du principe de précaution va poser des problèmes de barrières techniques au commerce,
 - Le texte crée une grande structure difficile à contrôler et pour laquelle la double tutelle peut nuire à son efficacité ;

444. Même lorsqu'elle sera adoptée, cette loi risque donc de poser des difficultés techniques et de gouvernance.

445. Enfin, si les textes sont conformes aux standards de l'union européenne, la problématique de la protection des consommateurs tunisien doit faire face à un élément de complexité supplémentaire lié à l'importance grandissante de la contre bande et du marché informel en Tunisie.

C- Les contrôles des résidus de pesticides dans les aliments

446. En Tunisie, les engrais chimiques et les pesticides sont vendus aux agriculteurs à des prix inférieurs à leurs coûts de revient, grâce à des subventions publiques (BAD, 2012). L'utilisation des pesticides dans les cultures est donc encouragée par ce système de subvention aux intrants.

447. En l'absence d'une norme locale, la norme européenne n°396/2005 est considérée comme référence et des limites maximales de résidus de pesticides (L.M.R) dans les aliments ont été fixées afin d'éviter de mettre en danger la santé humaine. Néanmoins,

⁶⁷ Association maghrébine de sécurité sanitaire des aliments (2016), sixième conférence/débat, la loi alimentaire en Tunisie, Rapport

aucun plan de surveillance n'a été mis en place pour garantir la sécurité des fruits commercialisés et l'application des bonnes pratiques agricoles.

448. Par contre, en ce qui concerne le Blé, l'Office des Céréales exige l'absence de résidus de pesticides et mycotoxines, ainsi que l'absence d'insectes vivants ou autres. Afin de garantir la qualité des céréales importées, l'office procède à des contrôles avant le chargement, et mobilise des contrôleurs hors de la Tunisie ou des sociétés de surveillance privées. A l'arrivée des navires les laboratoires des silos portuaires ou régionaux contrôlent la qualité pendant le déchargement en prenant des échantillons tous les 2000 tonnes déchargées (ELMAKARI, 2016).
449. Pour l'exportation des agrumes vers l'Europe, la Tunisie doit fournir des garanties prouvant que les systèmes de surveillance des résidus assurent des niveaux de protection équivalents à ceux des pays de l'Europe.
450. L'Agence Nationale de Contrôle sanitaire et environnemental des Produits (ANCSEP) a été créée en 1999 et placée sous la tutelle du Ministère de la Santé publique. Si elle annonce avoir réalisé plusieurs études et enquêtes en rapport avec l'impact de la consommation sur la santé, l'ANCSEP devrait publier celles-ci sur son site pour mieux rassurer les consommateurs et pour donner des indications précises aux producteurs et aux différentes composantes de la société civile concernées par cette problématique.
451. L'ANCSEP et d'autres structures des ministères concernés ont été associés au Programme africain relatif aux Stocks de Pesticides obsolètes dans sa composante prévention pour la Tunisie. L'agence a notamment été chargée de la mise en place d'un système national de vigilance pour la maîtrise des risques liés aux pesticides en Tunisie (SNVP)⁶⁸.
452. Deux types de politiques sont envisageables pour faire face au problème des pesticides et des herbicides dans l'alimentation. Celle qui mise sur la biotechnologie pour explorer la possibilité de mettre au point des variétés et des techniques permettant de réduire l'utilisation d'engrais et de pesticides et celle qui mise sur le développement de la **production biologique** pour limiter le recours aux pesticides⁶⁹. Pour l'instant, la Tunisie semble avoir privilégier la deuxième option.

II-1-6- La Politique de gestion des risques et des catastrophes naturelles

453. Face à l'exacerbation du risque des maladies infectieuses émergentes, la Tunisie a mis en place un Centre National de Veille Zoosanitaire pilotant six unités d'observations régionales⁷⁰.

68 Ce projet a bénéficié d'un appui budgétaire du Fonds Français pour l'Environnement Mondial

69 La Tunisie occupe la 2eme place en Afrique et 23eme à l'échelle mondiale en termes de superficie consacrée à l'agriculture biologique » (ITES, (2015)

70 Décret n° 2007-1015 du 24 avril 2007

- 454.** Un plan national pour la prévention et le contrôle de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) 2007-2008 avait été mis en place. Outre la mise en place d'une commission; ce plan reposait sur cinq axes : Epidémiologie-vigilance et Veille sanitaire ; Renforcement des capacités des laboratoires ; Gestion des foyers et prise en charge médicale ; Communication et Information et collaboration régionale et internationale. Ce plan prévoyait six niveaux de risques et les actions qui en découlent.
- 455.** Afin de faciliter la circulation et la disponibilité de l'information qui permettrait aux pays d'anticiper toute introduction ou dissémination de maladies, une base de données des informations sur les bactéries et les problèmes phytosanitaires dans les pays du Maghreb a été mise en place. Partie d'une proposition de la FAO et de l'Union du Maghreb Arabe, cette base permettra un partage des connaissances sur les plans d'actions, les analyses de risques et les informations scientifiques⁷¹.
- 456.** La coopération internationale et régionale notamment avec les deux pays voisins (la Libye et l'Algérie) est nécessaire afin de contrôler et d'éradiquer certains fléaux.
- 457.** Par ailleurs, la Tunisie est confrontée à différents types de risques tels que les inondations, les incendies et particulièrement les feux de forêt, la sécheresse, les orages violents, les tempêtes de sable, les invasions acridiennes. En sus de ces risques, le pays est également confronté à d'autres catégories de risques à l'instar des risques technologiques.
- 458.** Eu égard aux répercussions socio-économiques des calamités naturelles et/ou technologiques auxquelles est exposé le pays et à la nécessité de minimiser l'impact résultant de la survenue de ces calamités, l'État, ne semble pas avoir fait de la gestion des risques inhérents à ces phénomènes une priorité. Mais la Tunisie n'a pas pour autant complètement négligé cette question et différentes actions ont été menées, durant la période 1956-1990. Ces actions ont notamment permis le renforcement des moyens matériels et humains de lutte contre les catastrophes d'une part et la réalisation d'ouvrages de protection des personnes et des biens d'autre part (exemple : protection de la ville de Sfax).
- 459.** Ce n'est qu'à partir de 1991, qu'une véritable politique de gestion des risques a été mise en place. Le cadre légal et réglementaire de cette politique a été organisé par la loi du 8 juin 1991 et son texte d'application le décret du 26 avril 1993 tel que modifié par le décret du 21 décembre 2004. Les textes cités précédemment ont permis de par la création d'une commission nationale permanente ainsi que de commissions régionales à l'échelle de chaque gouvernorat ; l'élaboration et la mise en application d'un plan national et de plans régionaux de gestion des risques majeurs aussi bien naturels que technologiques. Ces plans définissent particulièrement la façon dont les secours doivent être organisés et listent les mesures à prendre pour prévenir les catastrophes et pour y faire face. Ils sont périodiquement actualisés.
- 460.** Ce cadre de gestion des risques naturels et technologiques comporte plusieurs points faibles : il est focalisé sur la gestion des catastrophes et post-catastrophes et beaucoup moins sur la prévention ; il ne prévoit aucun rôle à la société civile dans l'élaboration des politiques de prévention des risques et de leur Gestion et est caractérisé par l'absence

71 <http://www.flehetna.com/fr/actu/nationale-internationale/3213-une-base-de-donnees-maghrebine-sur-les-bacteries-et-les-problemes-phytosanitaires>

d'une étroite coordination entre les différents intervenants. Cette situation a fait en sorte que des travaux ont été engagés dès 2011 en vue d'améliorer la performance ainsi que l'efficacité du système en place.

461. Ces travaux réalisés avec l'appui de plusieurs institutions internationales insistent surtout sur la nécessité :

- Du développement de l'activité de l'analyse des risques,
- De la mise en place de bases de données en partage, dynamiques et accessibles et de systèmes d'alerte précoce opérationnels,
- De l'adoption d'une législation adaptée,
- De la programmation de la relève des compétences partant à la retraite,
- D'une budgétisation spécifique à la réduction des risques catastrophes.

462. Enfin il est entendu qu'une politique efficiente en matière de gestion des risques implique la participation et la responsabilisation des acteurs de la société civile ainsi que l'adoption d'un cadre juridique en matière d'assurance des risques de catastrophes conforme aux standards internationaux. C'est cette orientation qui est actuellement adoptée.

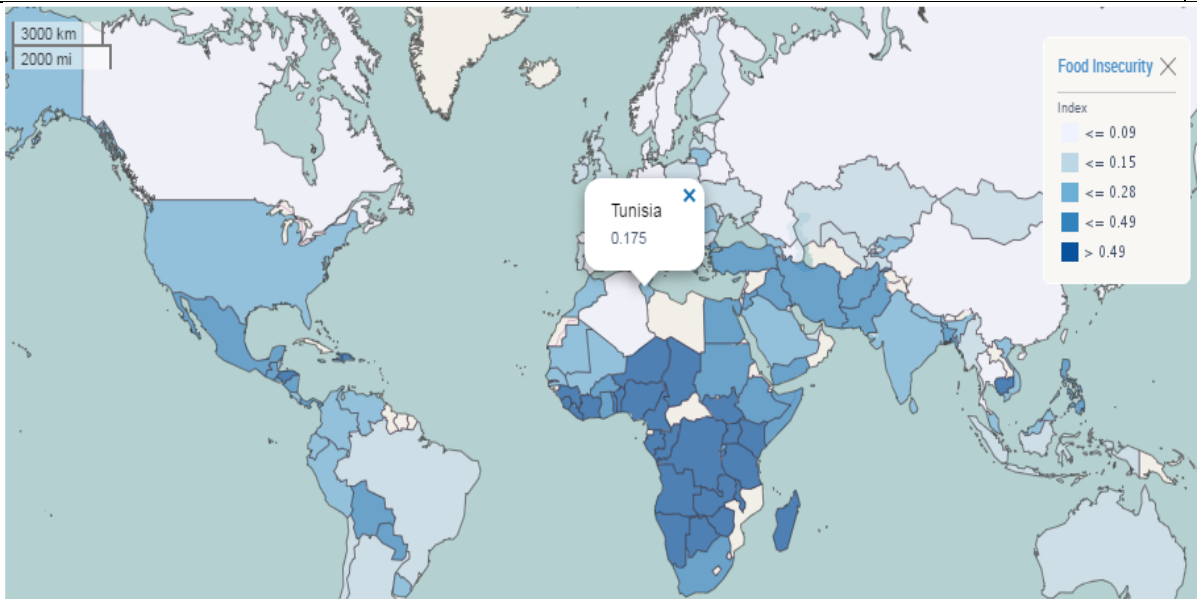
II-2- Les principaux résultats de la Tunisie en matière d'indicateurs de l'ODD 2

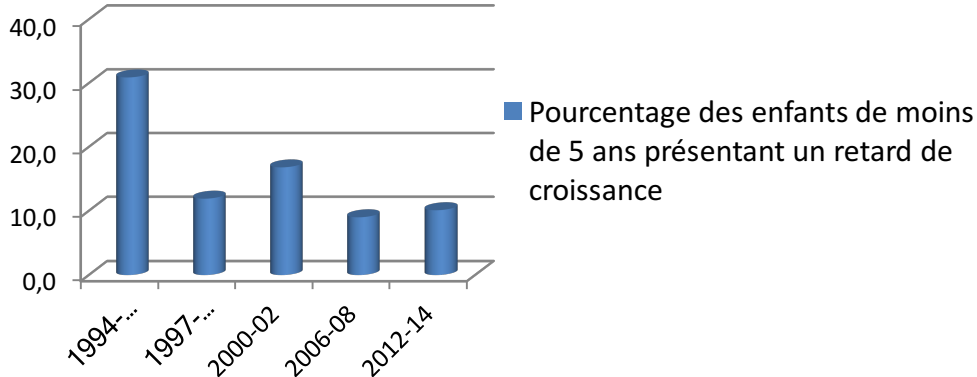
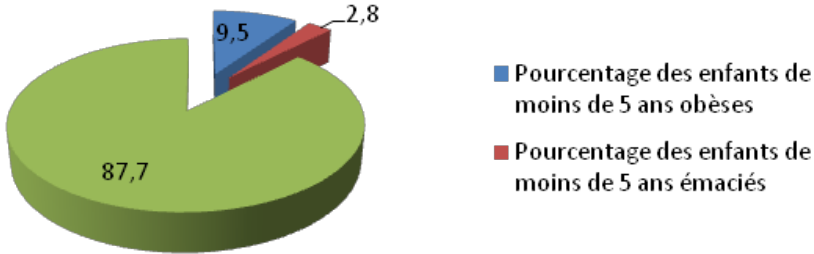
463. Comme de nombreux pays en voie de développement, la Tunisie s'est engagée à réaliser les objectifs du développement durable d'ici 2030 à travers ses stratégies de développement national. En 2015, le pays a pu atteindre les objectifs du millénaire pour le développement OMD (FAO, 2017). L'Indice Global de la Faim est passé de 8,9 en 2000 à 5,6 en 2015 classant ainsi la Tunisie comme un pays à faible niveau de la faim (IFPRI, 2015). Toutefois, plusieurs obstacles liés au contexte conflictuel de la post-révolution, à la crise économique et politique, et à certaines défaillances institutionnelles et structurelles, entravent la réalisation de l'agenda du développement durable et en particulier l'objectif n°2 qui prévoit d'éliminer la faim, d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de promouvoir l'agriculture durable.

464. En effet, pour atteindre ce deuxième objectif, la Tunisie doit faire face à plusieurs défis. Les problèmes d'inflation et de hausse des prix des produits alimentaires, l'altération du pouvoir d'achat, et les disparités régionales réduisent sensiblement la capacité des personnes vulnérables d'assurer une alimentation équilibrée et nutritive et menacent la stabilité sociale. Sans oublier les disparités de genre qui fragilisent les femmes rurales et particulièrement celles qui sont chef de familles monoparentales. D'une autre part, il faudra aussi renforcer la lutte contre la malnutrition et instaurer des stratégies qui garantissent un système alimentaire durable à travers des programmes gouvernementaux qui visent à améliorer les politiques agricole, sociale, commerciale, économique et nutritionnelle.

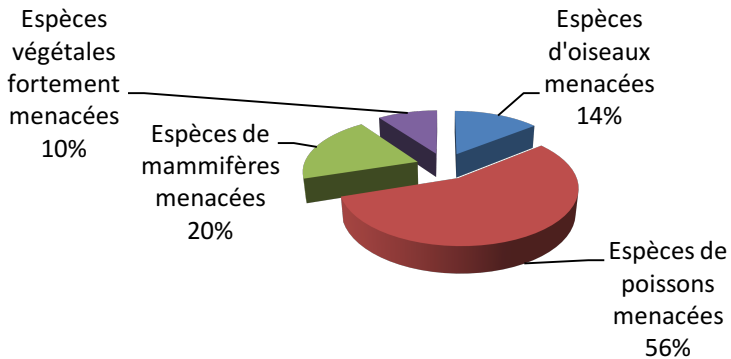
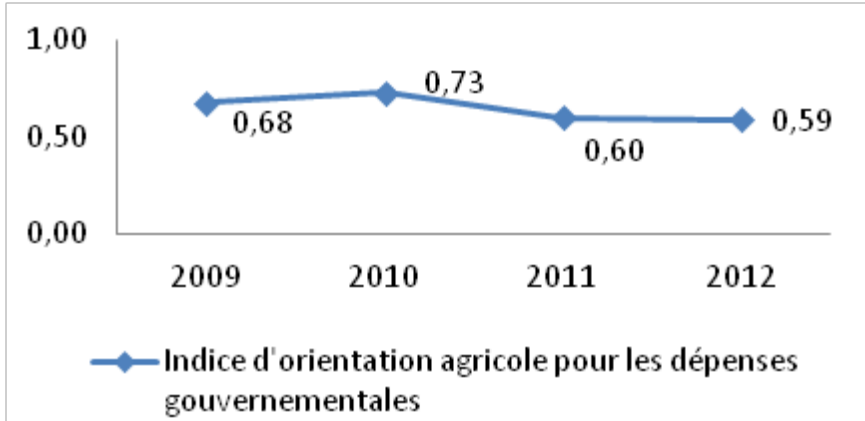
465. A travers des chiffres clés, une évaluation partielle des résultats de la Tunisie en matière d'indicateurs de l'ODD2 est présentée dans le Tableau 28.

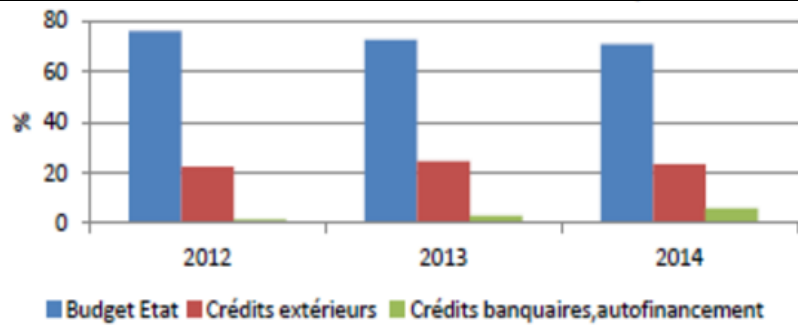
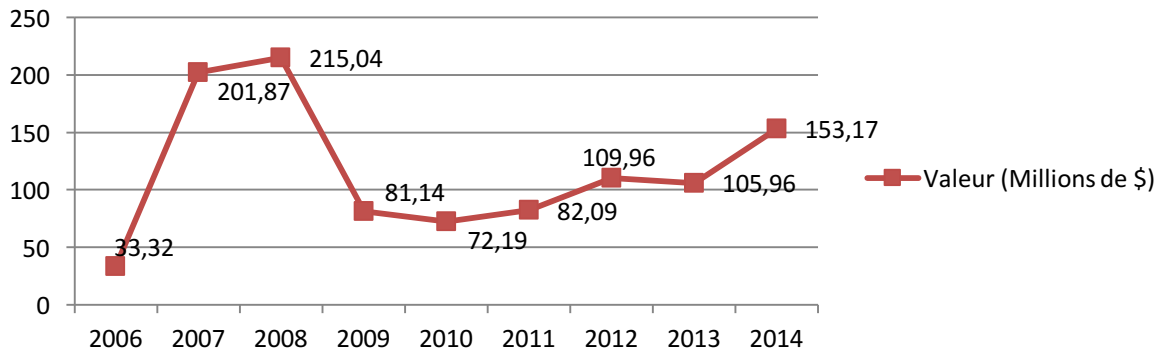
Tableau 28: Les résultats de la Tunisie en matière d'indicateurs de l'ODD 2

Objectif de développement durable 2 - objectifs et Indicateurs		Figure	Source and Date
<p>Objectif ODD 2.1</p> <p>D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</p>	<p>Indicateur 2.1.1: Prévalence de la sous-alimentation</p>	<p>Depuis les années 1990, la prévalence de la sous-alimentation en Tunisie se situe autour des 5%. Ce taux est l'un des plus faibles à l'échelle mondiale.</p>	<p>BM, 2016</p>
	<p>Indicateur 2.1.2: Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère dans la population, selon l'Échelle d'Expérience de l'Insécurité Alimentaire (EEIA)</p>	 <p>Figure 1 : Indice d'insécurité alimentaire 10,27% de la population souffre d'insécurité alimentaire sévère ou modérée. Les différences selon le milieu et le sexe sont minimales. En contre partie, 14% des personnes menacées d'insécurité alimentaires sont des adolescents entre 15 et 17 ans et 9% sont des adultes de plus de 50ans</p>	<p>FAO, 2017</p>

<p>Objectif ODD 2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées</p>	<p>Indicateur 2.2.1: Prévalence du retard de croissance (Taille pour l'âge <-2 écart-type de la médiane de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) Normes de Croissance de l'Enfant) chez les enfants de moins de 5 ans</p>	 <p>■ Pourcentage des enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance</p> <p>Figure2 : Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans En 2012/2014, La prévalence du retard de croissance chez les enfants âgés de moins de 5 ans est estimée à 10,1%. Elle a considérablement chuté depuis 1994. Cependant, une certaine irrégularité caractérise son évolution.</p>	<p>FAO, 2016</p>
	<p>Indicateur 2.2.2: Prévalence de la malnutrition (poids pour la taille > +2 ou <-2 écart-type de la médiane des normes de croissance de l'enfant de l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans, par type (émaciation et surpoids)</p>	 <p>■ Pourcentage des enfants de moins de 5 ans obèses ■ Pourcentage des enfants de moins de 5 ans émaciés</p> <p>Figure 3 : Prévalence de la malnutrition Actuellement, les problèmes d'obésité touchent plus d'enfants que l'émaciation</p>	<p>Institut de la Nutrition et de Technologie Alimentaire, 2012 (MICS4, 2012-2013)</p>
<p>Objectif ODD 2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles</p>	<p>Indicateur 2.4.1: Proportion de la superficie agricole productive et durable</p>	<p>La Tunisie n'a pas de chiffre officiel qui estime la proportion de la superficie agricole productive et durable. A travers l'évolution annuelle de la superficie biologique et de la superficie destinée à l'agriculture de conservation, on peut avoir une idée approximative de cet indicateur. Une stratégie nationale a été mise au point et a abouti à un développement du secteur. En effet, les superficies de l'agriculture biologique ont atteint 197 milles hectares en 2015 contre 18 600 hectares</p>	<p>Centre Technique d'agriculture biologique, 2016</p>

<p>résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols</p>		<p>en 2002 et 300 ha en 1997. Quant au nombre d'opérateurs, il a passé de 481 en 2002 à 3300 en 2014 (CTAB, 2016). En plus des superficies consacrées à l'agriculture biologique 12000 hectares sont cultivées en mode d'agriculture de conservation en 2010. Ce chiffre s'accroît depuis les années 2000 (PNUD, 2014).</p>	
<p>Objectif ODD 2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des</p>	<p>Indicateur 2.5.1 Nombre de ressources génétiques végétales et animales pour l'alimentation et l'agriculture consenti dans les installations de conservation à moyen ou à long terme.</p>	<p>Selon ONU (2016), il n'y a aucune donnée reçue pour la formulation actuelle de cet indicateur. La Tunisie compte plus de 2200 espèces végétales, d'environ 550 espèces animales et plus de 670 espèces d'invertébrés. Elle représente aussi un centre de diversification génétique secondaire de certaines espèces d'intérêt agronomique telles que le blé dur, l'orge et certaines espèces fruitières. La flore et faune marine compte plus de 4000 espèces mais ce nombre est sous-estimé par manque d'exploration spécifique de certains genres. En ce qui concerne le développement et la gestion des aires protégées, depuis 2010, la Tunisie a renforcé son réseau par la création de 20 nouvelles aires protégées, comprenant 9 parcs et 11 réserves ramenant ainsi, le taux de couverture du réseau de 3.5 % à environ 6 % de la superficie totale de la Tunisie. Ce réseau d'aires protégées est appelé à s'accroître d'une façon très significative, dans les années à venir, notamment après l'adoption de la loi sur les aires marines protégées. La conservation de la biodiversité et particulièrement l'agro-biodiversité, est institutionnalisée à travers le réseau d'aires protégées mais également par le biais de la Banque Nationale de Gènes. Concernant l'amélioration des connaissances, notamment sur l'état des espèces et des populations nécessitant une protection particulière, une liste rouge a été identifiée dans le cadre d'une étude intitulée : Registre National des Espèces Sauvages (REGNES) qui englobe un premier noyau constitué de 213 espèces terrestres animales et végétales.</p>	<p>ONU, 2016 (https://unstats.un.org/sdgs/files/metadata-compilation/Metadata-Goal-2.pdf)</p> <p>PNUD, 2014. (5^{ème} rapport sur la diversité biologique)</p>

<p>ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.</p>	<p>Indicateur 2.5.2 Proportion des races locales menacées, non menacées ou a un niveau inconnu de risque d'extinction</p>	 <p>Figure 4 : Proportion des espèces animales et végétales menacées d'extinction en Tunisie en 2016.</p>	<p>BM, 2016</p>
<p>Objectif ODD 2.a Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement,</p>	<p>Indicateur 2.a.1 Indice d'orientation agricole pour les dépenses gouvernementales</p>	 <p>Figure 5: Évolution de l'indice d'orientation agricole L'indice d'orientation agricole est inférieur à 1 en Tunisie ce qui veut dire qu'il reste faible. Durant les années 2011 et 2012 (après la révolution) cet indicateur a encore diminué.</p>	<p>FAO, 2012 http://www.fao.org/faostat/fr/?#data/CISP</p>

<p>en particulier des pays les moins avancés</p>		 <p>Figure 6 : Sources de financement des investissements publics</p> <p>Les investissements publics dans le secteur agricole sont en baisse par rapport à celle du secteur privé. En 2014 ils ne représentaient plus que 23%. La majorité de ces investissements (71%) sont issus du budget de l'État et 23% par les crédits extérieurs. la majorité de ces investissements (37%) sont alloués à l'irrigation</p>	<p>ONAGRI, 2014</p>
	<p>Indicateur 2.a.2 Total des flux officiels (aide publique au développement ainsi que d'autres flux officiels) au secteur de l'agriculture</p>	 <p>Figure 7 : Total des flux officiels au secteur de l'agriculture</p> <p>Les aides au secteur agricole reçues par la Tunisie ont brusquement chuté entre 2008 et 2010. Depuis une augmentation progressive est enregistrée.</p>	<p>FAOSTAT, 2014</p>

466. A partir du Tableau 28, on constate que la Tunisie a déjà fait d'importants progrès pour atteindre les cinq cibles du deuxième objectif du développement durable. **Cependant, ces cibles représentent encore des vrais défis et nécessitent plus d'engagement de la part de l'Etat et plus de mobilisation de ressources humaines et financières par le secteur privé.**

467. D'après les indicateurs de la première cible, pour être en mesure d'éliminer la faim et de faire en sorte que chacun ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante, d'ici 2030, **la Tunisie doit faire face à l'insécurité alimentaire qui menace encore environ 10% de la population.**

468. Pour ce qui est de mettre fin à toutes les formes de malnutrition. Plusieurs actions et programmes sont prévus ou à prévoir pour faire face à ce fléau et au fléau de maladies non transmissibles reliées à l'alimentation. **Les chiffres sont de plus en plus alarmants notamment en ce qui concerne l'obésité et le surpoids.**

469. Concernant la troisième cible qui stipule que d'ici à 2030, il va falloir doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires (en assurant l'égalité d'accès aux facteurs de production et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi), il n'y a pas suffisamment de données disponibles qui permettent d'évaluer les indicateurs de cette cible. Ceci représente une faille importante dans la stratégie de développement durable à l'échelle nationale qui mérite plus d'attention et d'initiative.

470. **L'amélioration de la proportion des superficies agricoles productives et durables indique que la Tunisie est sur la bonne voie en ce qui concerne la réalisation des résultats de la quatrième cible de l'ODD2.** Cette cible prévoit d'assurer à l'aube de 2030 la viabilité des systèmes de production alimentaire et de mettre en œuvre des pratiques agricoles permettant d'accroître la productivité et la production tout en préservant les écosystèmes et en renforçant les capacités d'adaptation aux changements climatiques.

471. En ce qui concerne, la cinquième cible de l'ODD2, elle vise la préservation de la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées. La création de la Banque Nationale de Gènes ainsi que le réseau d'aires protégées contribuent à la conservation de la biodiversité et particulièrement l'agro-biodiversité en Tunisie. Par ailleurs, certaines espèces sont fortement menacées et notamment les espèces maritimes qui représentent environ 56% des espèces menacées d'extinction.

472. D'autres cibles secondaires sont directement associées à l'ODD2. Parmi celles-ci on trouve celui d'accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies afin de renforcer les capacités productives agricoles. D'après les indicateurs de cette cible, l'orientation vers le secteur agricole a besoin de renforcement. Le nombre de vulgarisateurs par rapport au nombre des agriculteurs est très faible et reflète l'inefficacité de ce secteur. Par ailleurs, l'amélioration progressive de la valeur de l'aide internationale reçue par la Tunisie durant les dernières années représente une bonne opportunité afin d'améliorer la situation et réaliser cette cible

473. Les données statistiques permettant l'estimation des indicateurs de deux autres cibles secondaires sont insuffisantes et méritent plus de considération. Ces cibles sont premièrement la correction et la prévention des restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles. Deuxièmement, il s'agit de l'adoption des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires.

Partie III : Les défis de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole en Tunisie

474. Le rapport de l'AFD (2011) portant actualisation de la politique agricole tunisienne constate que les interventions publiques relatives à la consommation des denrées alimentaires sont confrontées à trois grandes catégories de problèmes (République tunisienne, AFD, 2011):

- Un ciblage insuffisant des subventions à la consommation destinées à améliorer la sécurité alimentaire des consommateurs les plus démunis,
- L'émergence d'un régime alimentaire déséquilibré et trop riche en produits à base de céréales notamment de blé tendre, en sucre et en matière grasse en particulier d'origine végétale. Parallèlement à cette tendance, des signes annonciateurs de pathologies liées à la suralimentation commencent à être observés et à s'installer comme problème de santé publique,
- La trop faible prise en compte par les consommateurs des critères de qualité nutritionnelle et sanitaire des aliments achetés.

475. Nous considérons que les enjeux et défis relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dépendent également des problématiques auxquelles l'agriculture tunisienne est confrontée.

III-1- Les défis liés à la gestion du foncier et des terres agricoles

476. Un usage à la fois plus efficace et durable du foncier agricole tunisien implique de pouvoir traiter plusieurs problématiques en rapport avec ses faiblesses actuelles :

477. Le besoin de développer une connaissance fine de la situation écologique, sociologique et économique des territoires tunisiens. Cela passe notamment par la mise à jour de la carte agricole régionale actuelle et le développement d'une carte de vulnérabilité à l'érosion,

478. La sécurisation de la propriété, l'accès à la terre et la possession d'un titre foncier (sécurité du droit foncier) est un élément fondamental de la capacité d'investissement des agriculteurs et de l'économie agricole en général. La superposition de plusieurs régimes de propriété (qui passent progressivement de systèmes informels et coutumiers à des systèmes formalisés avec enregistrement de droits et procédures bureaucratiques) constitue un élément de complexité défavorable à cette sécurisation. De même, les textes qui régissent les locations et ventes des terres agricoles, l'existence et les possibilités de recours aux institutions susceptibles de résoudre les conflits de propriété et la qualité des arbitrages et des jugements rendus par ces institutions et tribunaux sont essentiels pour mettre en confiance les agriculteurs. La non-généralisation et la situation complexe du cadastre et du registre fonciers source d'insécurité foncière et l'absence d'un État fort

accentue le flou juridique entourant les droits de propriété et le manque de capacité des collectivités locales à encadrer le droit de l'urbanisme,

479. L'allocation des terres à ceux qui sont capables de mieux les exploiter et le fonctionnement efficient du marché foncier. Celui-ci reste contraint par le refus des petits et moyens agriculteurs de toucher à l'héritage familial. En effet, la terre est souvent perçue dans sa dimension symbolique comme patrimoine familial plutôt que comme actif économique facilement cessible. D'autres commerçants, hommes d'affaires ou riches épargnants du secteur des services, utilisent la terre agricole comme valeur refuge en vue d'une thésaurisation, d'une spéculation ou plus simplement pour leur propre agrément. Combiné au régime successoral, cela contribue au morcellement des terres notamment dans les périmètres irrigués,

480. L'équité dans la distribution des terres et l'accès à celles-ci comme moyen de lutte contre la pauvreté et d'inclusion financière. La distribution initiale des terres et la nature des régimes et des politiques fonciers exercent une influence directe sur l'étendue de la pauvreté rurale et l'accès à la terre est le déterminant le plus fondamental des possibilités de revenu dans les zones rurales des pays en développement et en transition (SELM, ABASSI, 2013). Souvent perçue comme « propriété des ancêtres », l'attribution des terres domaniales est encore régulièrement contestée et il existe encore un fort sentiment de discrimination dans l'accès à la terre selon le genre et l'âge qui défavorise les femmes et les jeunes. Les jeunes, parce qu'un certain droit d'aînesse est toujours en vigueur dans les zones rurales tunisiennes. Les femmes parce que la société patriarcale résiste encore aux efforts de modernisation et d'égalité hommes-femmes. C'est ainsi que seuls 4% parmi les entrepreneurs agricoles femmes détiennent des titres de propriété foncières. Et même si les textes en vigueur dans le foncier donnent aux femmes rurales un accès équitable à la propriété foncière, dans la pratique, elles acceptent souvent de céder leur part d'héritage à leurs frères contre des dédommagements financiers ou, dans le cadre du mariage. La propriété revient ainsi dans 85 % des cas, à l'homme (Union européenne, République tunisienne, 2014). Une approche plus participative de la question foncière (et plus particulièrement des terres domaniales) et une discrimination positive en faveur des femmes pourraient contribuer à une plus grande équité dans la gestion des terres,

481. La concentration foncière qui induit une augmentation des prix du foncier. Le renchérissement du foncier périurbain décourage l'investissement agricole et pousse certains propriétaires à céder leur propriété à des projets immobiliers, à la pratique d'une agriculture de loisir ou encore comme placement spéculatif à plus ou moins long terme en attendant le changement de vocation du foncier. Cette pression pose le défi de mieux contrôler les changements induits de vocation des terres agricoles qui servent à aménager des zones d'habitation,

482. Si l'idée actuellement discutée dans les milieux politiques et administratifs, de forages pour le gaz de schiste sur les terres agricoles devait se concrétiser, ceci pourrait bouleverser l'équilibre environnemental et agricole dans plusieurs régions de la Tunisie.

III-2- Les défis liés à la gestion de l'eau

483. Alors qu'elles étaient relativement rares, les coupures d'eau dans de nombreuses régions du pays sont devenues répétitives. En 2016, les autorités ont même annoncé un éventuel

recours au rationnement des eaux destinées aux zones irriguées si la sécheresse se poursuit.

III-2-1- Le défi de la surexploitation et de la qualité des eaux

484. Au Sud, la surexploitation des nappes phréatiques menace les oasis ce qui risque d'entraîner l'avancée du désert.

485. Dans les autres régions du pays, l'agriculture intensive et les monocultures (céréales, pommes, tomates, pistaches, etc.) accentuent l'usage des pesticides ce qui porte atteinte à la qualité des sols.

486. Plusieurs entreprises et industries polluent l'air et la nappe phréatique sans qu'il n'y ait de véritable contrôle.⁷²

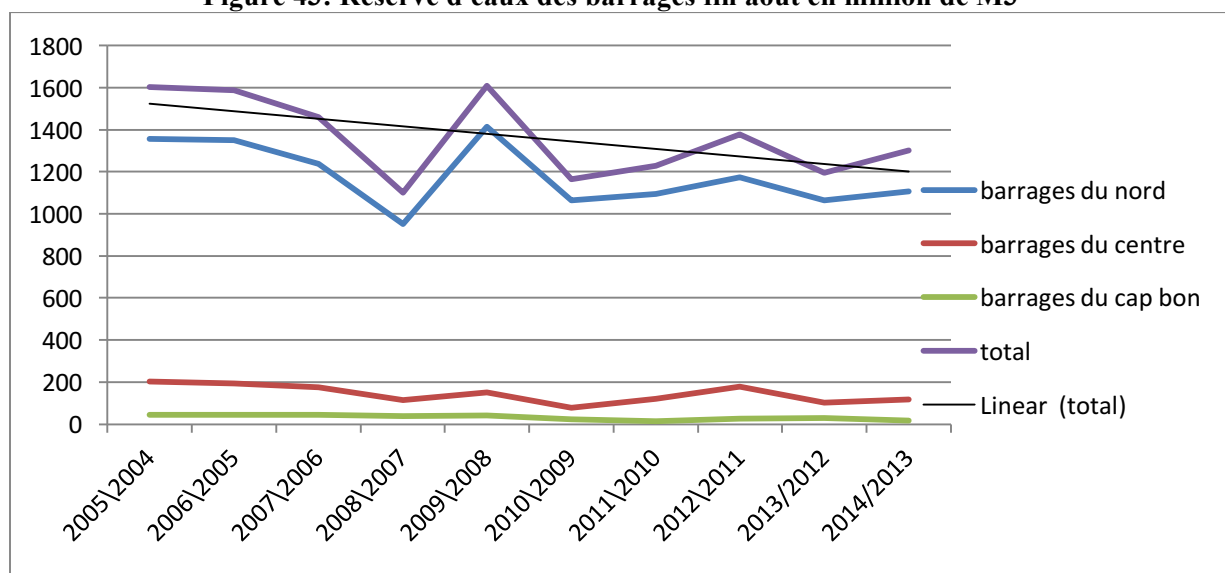
487. Parallèlement, et profitant de la quasi absence de l'État après la chute du régime en 2011, des milliers de puits ont été creusés illégalement, ce qui pèsera sur l'avenir des exploitations agricoles.

488. Au problème de surexploitation des eaux se rajoute celui de leur salinité puisque 53% des eaux ont une salinité supérieure à 1,5 gr et 35% ont un taux qui dépasse les 2gr et 30% des ressources en eaux tunisiennes mobilisables présentent une salinité supérieure à 3g/l (ONAGRI, 2015).

III-2-2- Le défi de la perte des capacités des barrages

489. Les réserves d'eaux des barrages sont en nette et constante régression. Ceci est lié à la faible pluviométrie, au réchauffement des températures et à la mauvaise maintenance de ces ouvrages construits, dans leur majorité, il y a plus de trente ans.

Figure 43: Réserve d'eaux des barrages fin aout en million de M3



Source : Annuaire statistique de l'agriculture, 2014

72 Exemple du golf de gabes, Sfax, Gafsa et Kasserine « Le chlore et le mercure rejetés par l'usine de cellulose menacent les nappes phréatiques et l'atmosphère jusqu'à 40 kilomètres de l'usine » <https://reporterre.net/La-Tunisie-est-confrontee-a-la-pollution-et-au-manque-d-eau>

490. L'envasement des barrages qui s'est accentué faute d'entretien (notamment après 2011), engendre des menaces pour la qualité de l'eau. Dans un rapport de 2006, la Banque mondiale avait estimé à environ 17 millions de m³ par an, soit 0,7 % de la capacité de stockage Les pertes de capacité de stockage dues à ce phénomène (Banque mondiale, 2006).

491. Les sédiments charriés et non traités constituent un grand défi pour la gestion de l'eau. Selon, Louati (2010), les volumes des tranches mortes des barrages en exploitation en 2009 à cause du manque d'entretien⁷³, sont évalués à 140 millions de m³; soit 5.4% de leur capacité totale initiale. Les volumes de sédiments à cette date sont de l'ordre de 480 millions de m³; soit 17% de leur capacité initiale globale. Le pourcentage d'envasement du barrage de mellègue est de 51,8%, Nebhana, 38,5%, Chiba, 30%, Sidi Sada, 26,41% et Sidi Salem 25,34%. De plusieurs sources concordantes, l'ensablement des barrages s'est nettement aggravé après la révolution sans que l'on puisse trouver des chiffres exacts sur cette question.

492. En 2050, la perte de capacité de stockage des barrages, actuellement en exploitation, pourrait atteindre 43% de leur capacité initiale (Louati, 2010).

493. De grands travaux de sauvetage et d'entretien des infrastructures actuelles, de construction de barrages de substitution et de conservation des eaux et des sols sont nécessaires pour espérer réduire le taux d'alluvionnement et prolonger la durée de vie des grands réservoirs.

III-2-3- Le défi des pertes de l'eau d'irrigation

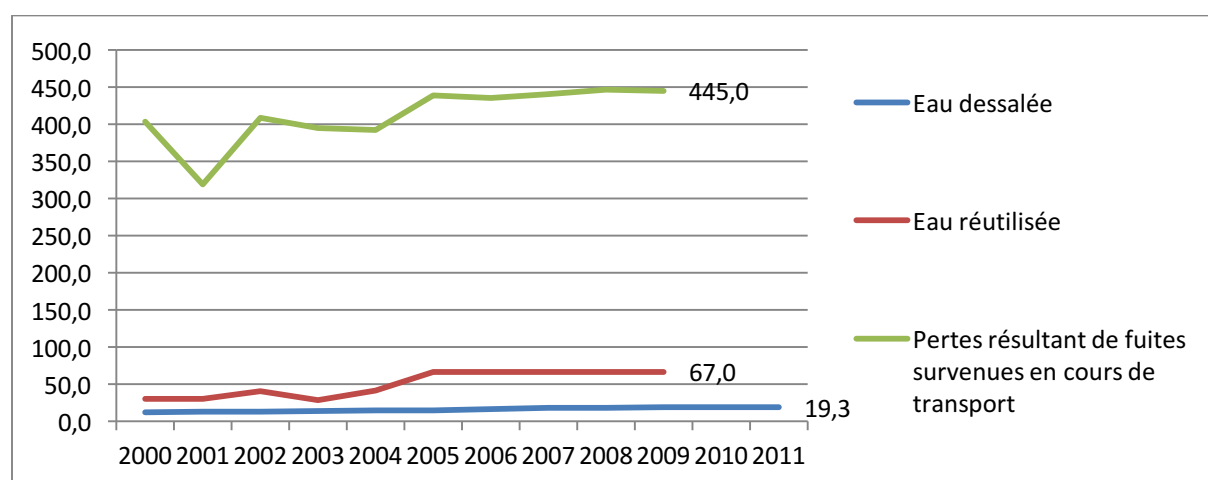
494. Les gaspillages et pertes d'eau du fait de l'évapotranspiration ou de fuites atteignent 88,32% du total de l'eau douce rendue utilisable. Ces pertes sont largement dues au vieillissement de l'infrastructure hydraulique.

495. Selon El Batti (2014), 19 milliard de m³ des pluies sont perdus par évaporation; 500 millions de m³ sont déversés dans la mer et les lacs salins.

496. La limitation de ces pertes d'eaux constitue un défi à relever dans les prochaines années et le plus rapidement possible.

73 Des barrages mais également des canalisations

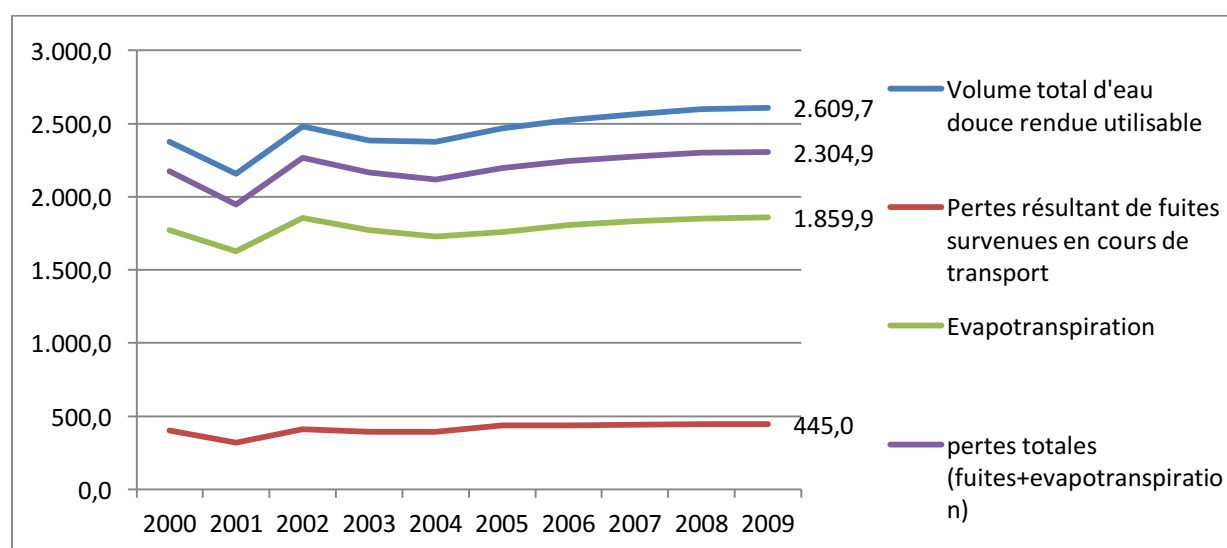
Figure 44: Pertes d'eaux résultant de fuites



Source : INS, Unité : Million m3/an

497. Le traitement des fuites survenues en cours du transport et du stockage permettrait de rendre disponibles des quantités d'eau nettement supérieures à ce qui existe aujourd'hui comme eaux non conventionnelles.

Figure 45: Pertes totales d'eaux



Source : INS, Unité : Million m3/an

498. La Tunisie a connu un certain engouement pour les méthodes d'irrigation réduisant les pertes et ce grâce à d'importantes subventions pouvant atteindre les 60% du coût de l'investissement (République tunisienne, GIZ, 2012).

499. Mais une enquête menée par Miri, (2014) dans le sud Tunisien a montré que la charge assumée par les agriculteurs pour renouveler les équipements d'irrigation (goutte à goutte) les a incité à abandonner ce mode d'irrigation et à retourner aux méthodes d'irrigation traditionnelle.

500. Il s'avère donc qu'une grande marge d'amélioration de la productivité des eaux agricoles existe (« more crop per drop » et/ou « more income per drop »). Mais les progrès en la matière sont encore lents.

III-2-4- Le défi du gaspillage de l'eau potable et des rendements en baisse

501. Le défi d'économie et de rationalisation de l'utilisation des eaux agricoles est doublé d'un ensemble de défis relatifs à l'eau potable et plus précisément à l'action de la SONEDE.

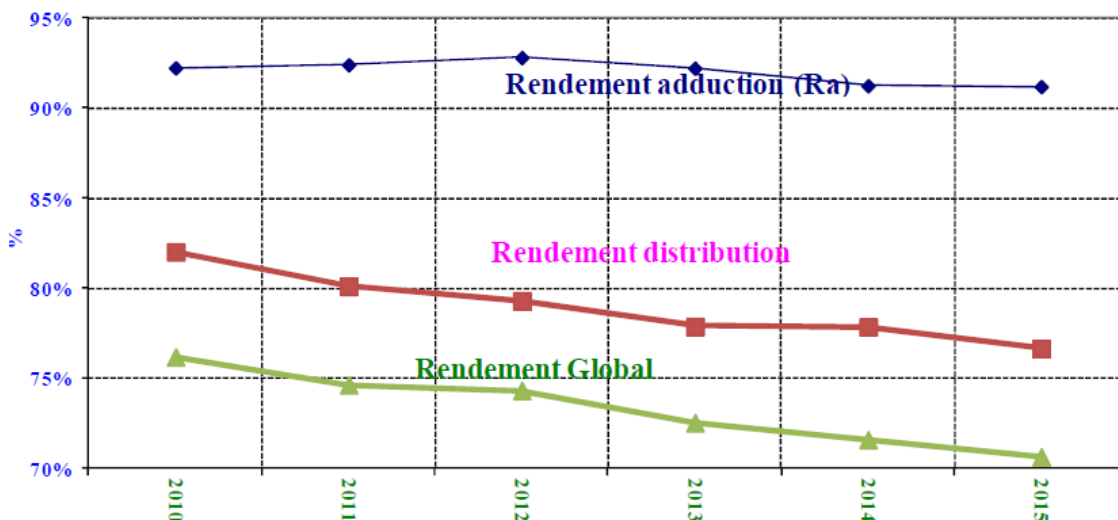
502. Selon une étude élaborée par Gafrej (2017), sur les données de la SONEDE pour la période de 2010 à 2015 :

- La population desservie par la société a évolué de 8%;
- Le volume consommé et facturé à la population desservie a évolué de 10% (même si les secteurs industriel et touristique ont vu leurs consommations baisser de 14,3% pour l'industrie et de 31,3% pour le tourisme pour la même période⁷⁴) ;
- Le volume prélevé au milieu naturel a augmenté de 24% ;
- Les pertes réelles (ou physiques) ont évolué de 67%

503. C'est ainsi qu'en 2015, le volume d'eau consommé par les différents abonnés a atteint 66,3 % du volume d'eau prélevé à partir du système naturel (SONEDE, 2015) et les pertes physiques représentent 25% du volume d'eau brute prélevé au milieu naturel. Il s'en suit que pour fournir un m³ d'eau au robinet, il faut soutirer au milieu naturel 1,542 m³ d'eau brute.

504. Si on rajoute le volume des eaux non facturés, les pertes globales des réseaux (par rapport au volume consommé et facturé) passent de 37,3% en 2010 à 54,2% en 2015.

Figure 46 : Évolution du rendement des réseaux au cours de la période (2010-2015)



Source : SONEDE (2015)

74 Ces baisses peuvent être expliquées par la baisse de leurs activités mais également par un recours plus important aux nappes profondes.

505. C'est au niveau des districts où l'approvisionnement en eau se fait par le recours au dessalement des eaux saumâtres que les taux de rendement sur distribution sont les plus faibles (52,5 % à Tataouine, 60,1 % à Medenine et 61% à Gabes)

506. La baisse du rendement moyen sur distribution pourrait être expliqué par:

- La défaillance au niveau du macro-comptage,
- La facturation des compteurs bloqués (facturation prorata, non-facturation, etc.) au nombre de 155 Mille à fin 2015 dont 98 Mille au Sud du pays,
- La consommation des compteurs dysfonctionnels (usés sous-comptant) ou résiliés qui consomment,
- Le vieillissement, la corrosion et la détérioration des réseaux de distribution avec un faible taux de réhabilitation et de renouvellement des conduites.

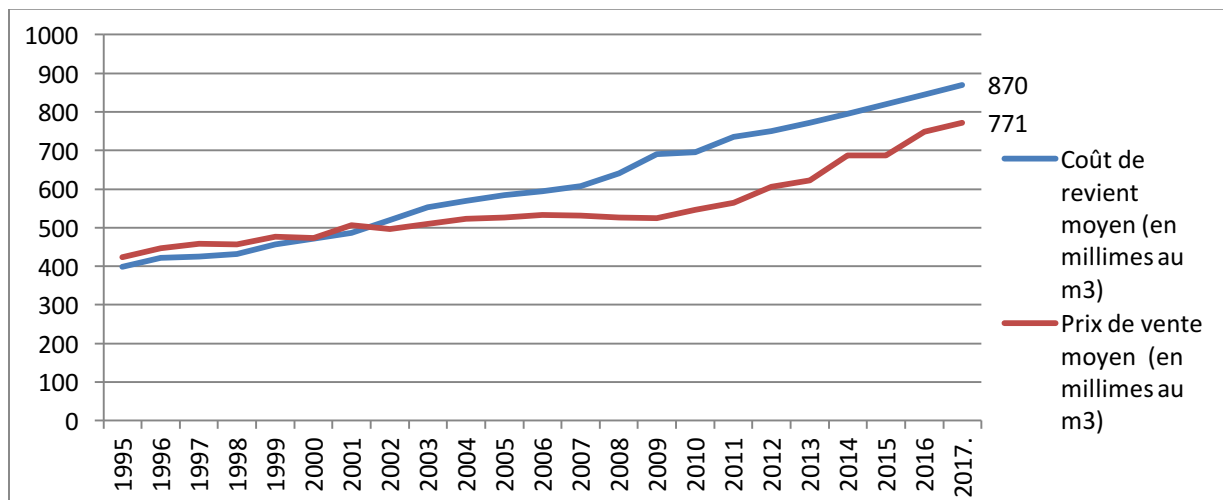
a- Les pertes et gaspillages dus aux problèmes de tarification

507. La SONEDE subit une contrainte majeure qui pèse sur de nombreuses entreprises publiques : celle de vendre à des prix qui ne reflètent pas la valeur du bien.

508. La perte subie par la SONEDE est estimée à 100millimes pour chaque metre³ d'eau vendue. Dans la tranche inférieure, le mètre³ est vendu à 200 millimes alors qu'il coute 750 millimes.

509. Certes il y a la compensation, mais la SONEDE est toujours très perdante.

Figure 47: Comparaison Coût de production/prix de vente de l'eau potable



Source : SONEDE, 2015

510. D'un point de vue strictement économique, les gros investissements de dessalement, d'entretien du réseau, d'amélioration de la qualité et de raccordement des zones les plus reculées devraient être accompagnés par un relèvement notamment des tranches inférieures

511. Le plan de développement de la Tunisie pour la période 2016-2020 prévoit les principales actions suivantes en vue d'améliorer la maîtrise de l'utilisation des ressources hydriques :

- Maitrise des eaux de ruissellement, construction et interconnexion des barrages, dessalement des eaux de mer et des eaux souterraines salines ;
- Promulgation d'un nouveau code des eaux, raffiner la qualité des eaux potables et optimiser la qualité des prestations,
- Améliorer la qualité des eaux traitées et élargir le domaine de leur utilisation,
- Généraliser l'utilisation des techniques d'économie de l'eau.

512. Les principaux défis d'accès durable de la population à une eau potable de qualité seront de (ITES, 2015):

- Maitriser l'augmentation du coût des ressources mobilisées avec des adductions de transferts plus coûteuses, la nécessité de renouveler et réhabiliter les réseaux (qui ne génèrent pas des ressources supplémentaires) et le recours aux ressources non conventionnelles (dessalement des eaux saumâtres et de l'eau de mer) ;
- Garantir la sécurisation de l'approvisionnement des grands centres urbains, notamment avec l'arrivée à la limite des ressources mobilisables, l'augmentation de la fréquence des extrêmes climatiques (notamment la sécheresse), et l'exacerbation de la concurrence avec les autres secteurs consommateurs (irrigation, tourisme, industrie),
- Satisfaire les exigences des clients pour une meilleure qualité de service et l'amélioration de la qualité de l'eau,
- Assurer l'alimentation des zones rurales les plus éloignées du réseau et les plus difficiles d'accès (logements, écoles et centres de soins de base), dont le coût sera très élevé.
- Subvenir aux exigences croissantes en milieu rural pour des branchements individuels (standards de la SONEDE) au lieu des systèmes collectifs.
- Pallier à la faible capacité technique et financière des GDAs, dont les responsables sont bénévoles.
- S'adapter à la nouvelle donne municipale et à la future émergence des pouvoirs locaux et régionaux⁷⁵.

513. S'agissant de l'eau potable, il faudrait notamment :

- Élaborer un diagnostic et une étude des solutions possibles pour couvrir les besoins en eau potable des zones rurales qui deviendront des municipalités comme l'exige la constitution. Selon Gafrej (2017), « Ni la capacité actuelle des réseaux, ni la disponibilité d'eau de surface, ni le dessalement d'eau de mer, dont le potentiel à l'horizon 2020 est estimé à 75 millions de m³/an, ne pourront satisfaire les besoins en eau potable si de nouvelles mesures ne sont pas envisagées ».
- Investir dans la réduction des pertes et le gaspillage d'eau par la SONEDE (rénovation des infrastructures), dans la dépollution du bassin versant de la Medjerda, dans l'entretien des infrastructures d'eau existantes et dans le transfert des eaux existantes.

514. S'agissant des eaux pluviales et pour l'irrigation, il faudrait :

⁷⁵ Les municipalités sont appelées à couvrir l'ensemble du territoire de la Tunisie.

- Choisir les espèces, les cultures et les techniques agricoles en tenant compte de la contrainte de l'eau,
- Réhabiliter les techniques ancestrales pour encourager la culture biologique.

515. En tout état de cause il est urgent de finaliser la stratégie de l'eau pour les prochaines années. Celle-ci pourrait s'inspirer des axes suivants :

Tableau 29: Éléments pour une stratégie de gestion de l'eau

Axe 1 : Améliorer l'existant:

- Meilleure gestion de la ressource

- Maîtrise des connaissances sur les ressources, les besoins, les volumes alloués.
- Améliorer les performances des établissements de gestion de service public de l'eau (taux de comptage, élimination des branchements illicites, taux de recouvrement...).
- Poursuivre la mise en œuvre des réformes institutionnelles, juridiques, et organisationnelles.
- Introduire des nouvelles formules de partenariat.
- . Amélioration de la maîtrise d'ouvrage
- . Meilleure intégration des projets (réduire le décalage entre la réalisation des ouvrages de mobilisation et celle des ouvrages d'utilisation.
- . Maîtrise de la gestion de la demande, dans un objectif d'économie de l'eau.

- Préservation quantitative et qualitative de la ressource

- . Réhabilitation des réseaux
- . Lutte contre les fuites, les gaspillages, les piquages illicites
- . Introduction des techniques d'irrigation au goutte-à-goutte Lutte contre les pollutions...
- . Mise en œuvre d'un programme de communication et de sensibilisation à l'économie de l'eau et à la préservation de la qualité.
- . Encourager la création d'associations d'intérêt collectif.

- Meilleure Intégration des projets.

Axe 2 : Poursuivre le programme de mobilisation des ressources conventionnelles en veillant à une meilleure intégration des projets.

- Poursuivre et accélérer le programme de construction de barrages et de retenues collinaires.
- . Introduire de nouvelles idées d'aménagement
- . Interconnexions de barrages
- . Utilisation de technique susceptible de piéger les ruissellements de crue
- . Systématisation des techniques de recharge artificielle des nappes souterraines
- . Renforcer les capacités en particulier (secteur privé, ONG, société civile...).

Axe 3 : Mobilisation des ressources non conventionnelles

- Réutilisation des eaux usées épurées en irrigation
- Recours au dessalement d'eau de mer pour résorber le déficit dans les zones côtières.

Source : Tlili (2009)

III-3- Les défis liés à la gestion des ressources humaines agricoles

516. L'agriculture représente près de 20 pour cent de l'emploi (directement dans l'agriculture et indirectement dans les industries agroalimentaires) et fournit un emploi à presque toutes les femmes en milieu rural. Mais l'agriculture connaît également un vieillissement rapide de ses effectifs (50% à 60% des agriculteurs ont plus de 60 ans) et près de 70% des agriculteurs ont le niveau d'éducation primaire (contre seulement 1,5% qui ont le niveau supérieur).

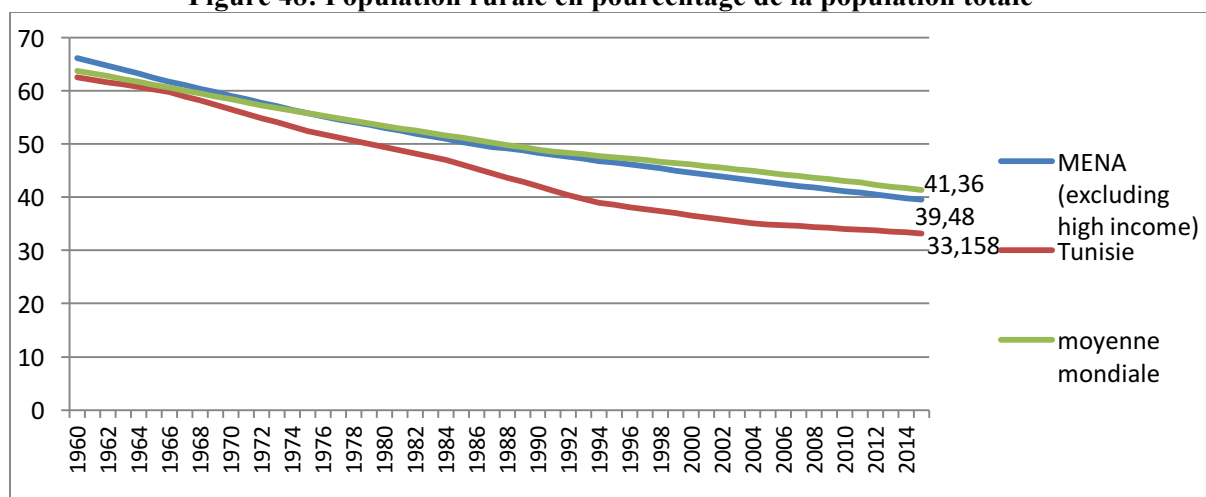
517. L'agriculture tunisienne souffre d'un gaspillage des ressources naturelles, mais également des ressources humaines et des connaissances nécessaires au développement agricole. Il s'agit là d'un grand défi qui devra être relevé le plus rapidement possible pour ne pas prendre le risque d'évoluer vers une agriculture sans agriculteurs.

III-3-1- Le défi de l'exode rural et du désintérêt pour l'agriculture

518. Pour l'essentiel, l'assiette des ressources humaines du secteur agricole est issue de la population rurale. En 2015, celle-ci était estimée à 3.725 millions et celle urbaine à 7.509,91 millions (soit 33,15% de la population est rurale).

519. En 1990, la population rurale était de 3.421 et celle urbaine de 4714,07 (42,05% de l'ensemble de la population était rurale), il apparaît ainsi que la baisse de la part relative de la population rurale par rapport à la population totale, se fait plus rapidement en Tunisie que dans les pays voisins ou dans la moyenne mondiale ce qui, à terme, risque de constituer une menace pour l'agriculture tunisienne (notamment familiale).

Figure 48: Population rurale en pourcentage de la population totale



Source : Banque mondiale

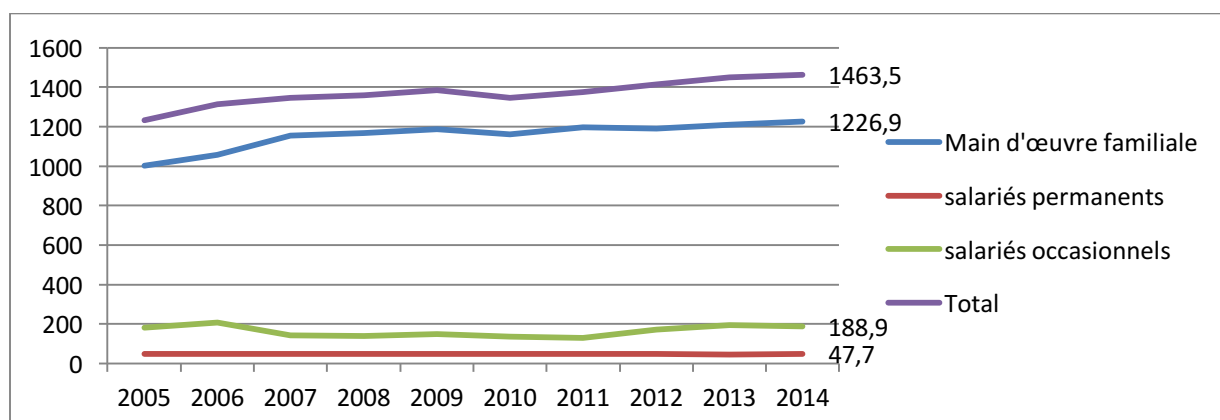
520. Cet exode rural, plus fort en Tunisie que dans les pays de la région MENA et comparativement à la moyenne mondiale, peut être expliqué par les mauvaises conditions de vie dans les régions intérieures du pays, par le morcellement des terres agricoles souvent favorable au frère aîné à l'exclusion des autres membres de la famille, par le faible

rendement du secteur ainsi que par le différentiel de salaires entre le secteur agricole d'une part et celui industriel et celui du bâtiment de l'autre. Cet exode entraîne un vieillissement et une féminisation de la main d'œuvre agricole.

521. Le rapport « La révolution inachevée » remarque qu'il y a eu une sorte de réaffectation de la main d'œuvre d'une agriculture à faible valeur ajoutée à une industrie à faible valeur ajoutée (« le seul avantage étant la CNSS »). Ainsi, l'industrialisation tirée par la sous-traitance n'a pas constitué un changement de fond synonyme de développement. Le passage de l'emploi de l'agriculture vers le secteur industriel « n'a pas coïncidé avec un décollage de la productivité globale. L'industrie supposée créer à la fois plus d'emplois et une plus forte valeur ajoutée – et donc plus d'emplois de meilleure qualité- n'a pas tenu ses promesses »(Banque mondiale, 2014).

522. Le coût de la main-d'œuvre agricole, qui se fait de plus en plus rare, a également augmenté ainsi que le poids des charges sociales.

Figure 49: Évolution de la main-d'œuvre agricole



Source : annuaire de l'agriculture, 2014

523. Globalement, le secteur agricole reste dominé par la main-d'œuvre familiale. Les permanents ne représentent que 3,25% de l'effectif de l'ensemble de la main-d'œuvre agricole et 9% du nombre total de jours de travail. La part relative du travail des permanents a même reculé depuis 2005, ce qui signifie que ce secteur est de plus en plus précaire et dépendant de la main-d'œuvre familiale.

III-3-2- Le défi de la qualité et de la structure de l'emploi agricole

524. Les petits agriculteurs accepteront d'autant moins de devenir des ouvriers agricoles que leurs droits sont bafoués. En effet, le passage de la paysannerie à l'agriculture passe par l'accès à des droits (dont celui réel de propriété des moyens de production et plus particulièrement des terres). Il faudrait que l'emploi agricole devienne un emploi à part entière, garantissant un revenu décent et une reconnaissance sociale.

525. La sécurité alimentaire et nutritionnelle c'est tout d'abord la sécurisation du personnel agricole. Le défi n'est pas que d'arrêter l'exode rural et de rendre disponible une main d'œuvre jeune et relativement bien formée. Il est également d'augmenter la productivité du travail agricole, le niveau et la qualité de vie des agriculteurs

III-3-3- Le défi de la perte d'emplois agricoles

Tableau 30 : Pertes d'emplois dans le secteur agricole

Désignation	2012	2013	2014	2015
Agriculture et pêche	-4,1	-13,2	8,5	-11,6
Mines et énergie	5,7	2,7	0,2	-6,5
Bâtiment et génie civil	1,6	21,6	5,3	2,4
Industries manufacturières	29,9	28,3	3,1	-1,6
Transport et communications	12,5	-0,6	4,4	-10,6
Tourisme	-6,2	13,5	6,3	-21,5
Autres services marchands	28,1	31,5	12,1	40,1
Administration	17,6	29,1	5,1	-2,4
Total	85,1	112,9	45,0	-11,7

Source, Rapport de la Banque centrale de Tunisie, 2015

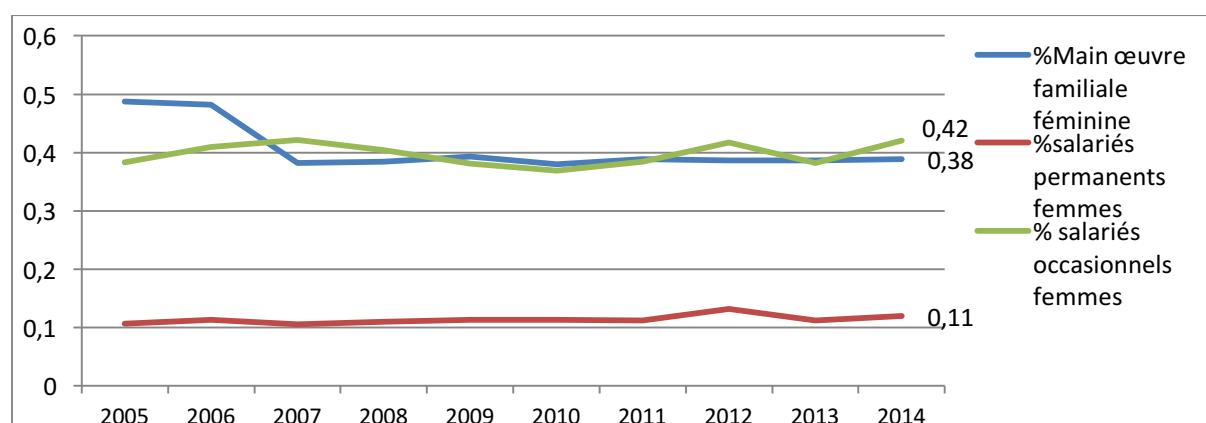
526. La perte d'environ 12 mille postes d'emplois en 2015 est liée à la forte régression de la production des céréales durant la campagne agricole 2014-2015,

III-3-4- Le défi de la qualité de l'emploi féminin

527. Bien que fortement lésées, les femmes jouent un rôle essentiel dans l'agriculture comme elles constituent le maillon central de l'économie familiale et contribuent à la réalisation de la sécurité alimentaire de leurs familles en tant qu'aides familiales, ouvrières ou, rarement, comme chefs d'exploitation. Les femmes représentent environ 58% de la main-d'œuvre rurale.

528. Mais le travail des femmes dans le secteur agricole souffre d'une grande précarité. Sur les 3% d'employés permanents dans le secteur agricole, seules 11% sont des femmes soit 1,5% de l'ensemble des travailleurs dans le secteur.

Figure 50 : Les femmes dans la main-d'œuvre agricole



Source : Annuaire statistiques agricoles, 2014

529. Statistiquement, la contribution des femmes est sous-estimée, car leur travail est assimilé à une extension de leurs activités productives ce qui a mené à leur marginalisation dans les programmes de développement et d'agriculture. De plus, la difficulté d'accès à la propriété est un facteur important de la vulnérabilité et de la propension à la pauvreté des

femmes ; en effet, bien que la contribution des femmes à la constitution du patrimoine du ménage soit loin d'être négligeable, dans la plupart des cas, la propriété revient au mari quel que soit le niveau de sa contribution.

Tableau 31: Place de la femme dans l'agriculture

	femmes	hommes
Exploitants agricoles	33 000 (6.4%)	48 3000 (93.6%)
Ouvriers permanents	4 4000 (8.3%)	48 4000 (91.7%)
Ouvriers occasionnels	610 400 (57.9%)	44 4400 (42.1%)

Source : Ministère Agriculture, (2013)

530. Sur un total de 21 297 800 jours de travail par an, les femmes assurent 8 134 9000 jours, soit environ 38%.

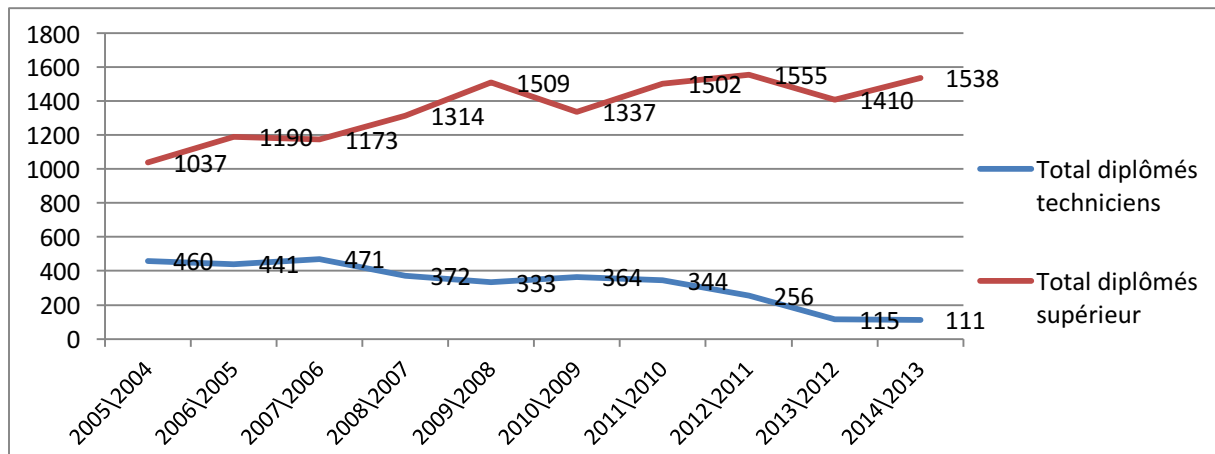
531. Si elle alourdit le fardeau des femmes, la féminisation de l'agriculture devrait se faire par le « haut » et non uniquement par le « bas ». il s'agit de leur donner les moyens de décider et de participer à la prise de décision à tous les niveaux. C'est à cette condition que la féminisation sera synonyme d'autonomisation et non d'aggravation de la dépendance et de la précarité.

III-3-5- Le défi de la formation et de la productivité des travailleurs agricoles

532. La modernisation du secteur agricole passe nécessairement par la formation des compétences. Si l'État tunisien a investi dans les formations agricoles en multipliant les centres et les instituts spécialisés⁷⁶, on remarque une chute du nombre de diplômés techniciens au profit de celui des ingénieurs, des docteurs et des vétérinaires. Une situation d'autant plus aberrante que ces mêmes diplômés du supérieur se retrouvent de plus en plus au chômage.

Figure 51 : Évolution des diplômés de l'enseignement agricole

76 Aujourd'hui la Tunisie dispose de 22 organismes d'enseignement et de recherche agricole ce qui peut signifier une dispersion des moyens et des efforts.



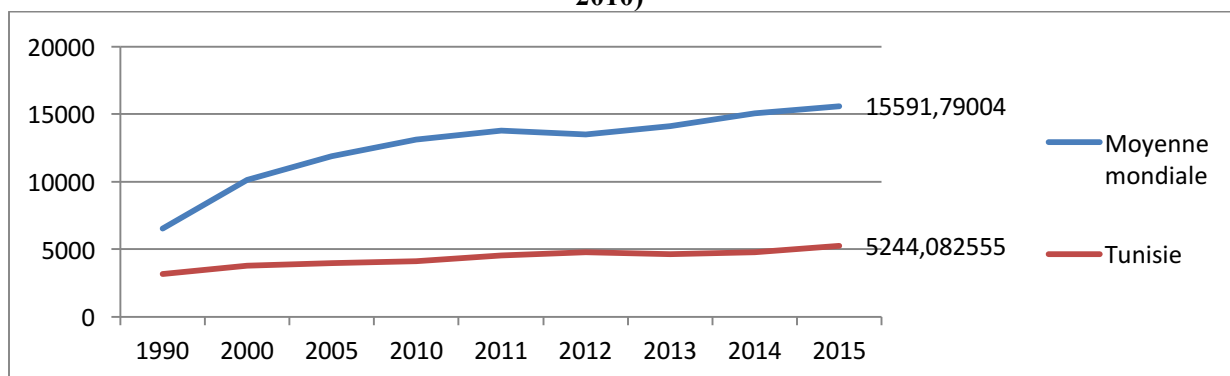
Source : INS

533. Actuellement, le dispositif public de formation professionnelle agricole et de pêche compte (Bessaoud, Ton Nu, 2017):

- Une structure centrale (l'Agence de Vulgarisation et de Formation agricoles : AVFA) chargée de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de formation professionnelle,
- Un organe d'appui (Institut National pédagogique et de Formation continue agricole à Sidi Thabet - INPFCA) chargé de l'ingénierie de formation agricole tunisien et de la formation de formateurs,
- 39 établissements de formation répartis sur tous les gouvernorats dont 30 établissements de formation opérant dans le domaine de la formation initiale et continue et 9 centres Sectoriels.

534. L'enjeu des compétences dans le secteur agricole est intimement lié à celui de la productivité. De 1984 à 1994, le taux de croissance de la productivité par travailleur du secteur agricole a été de 2,3%. Il a chuté à 2% entre 1994 et 2004, avant d'évoluer négativement (-4,6%) entre 2004 et 2010 (BAD, 2013). En termes de productivité par travailleur, la Tunisie est classée 87 sur 178 pays et se trouve bien en deçà de la moyenne mondiale (une valeur ajoutée par travailleur agricole trois fois inférieure à la moyenne mondiale)

Figure 52: Productivité du travail agricole (Valeur ajoutée par travailleur en prix constants de 2010)



Source : Knoeame, Banque mondiale

535. La formation de la main-d'œuvre agricole souffre notamment des maux de la formation professionnelle tunisienne et de l'absence de référentiels métiers pourtant nécessaires pour les différentes accréditations.

III-4- Les défis liés au financement des activités et à l'assurance des produits agricoles

III-4-1- Le défi de la sous bancarisation

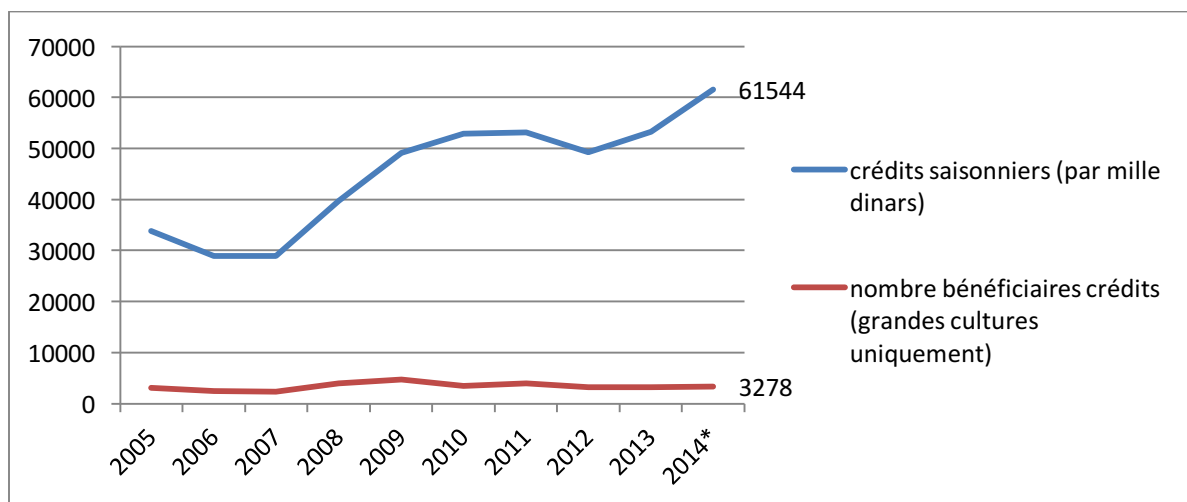
536. Le secteur agricole tunisien est encore largement sous-bancarisé. Ceci est dû à de multiples facteurs dont notamment le morcellement des terres, l'insécurité foncière, la faible taille des exploitations (dont la grande majorité ne dépasse pas les 5 ha), l'absence d'un système de comptabilité fiable et le peu d'intérêt qui lui est porté par le système bancaire (dont notamment la Banque nationale Agricole).

537. Alors que les banques ne financent que 11% de l'investissement agricole total, seuls 7% des agriculteurs bénéficient de crédits et 70% d'entre eux sont financés sur fonds propres. Quant au crédit de campagne, il ne couvre que 1/14ème de l'utilisation des intrants agricoles.

538. La seule banque spécialisée dans le financement du secteur agricole en Tunisie, à savoir la Banque Nationale agricole (BNA), ne mobilise que 17 % du volume global de ses crédits dans le financement des projets agricoles dont la majorité profite aux grands investisseurs (Abidi, 2016).

539. Mises à part les solidarités familiales, la principale source de crédit de campagne est généralement le fournisseur d'intrants qui couvre les besoins de ses clients en leur accordant la possibilité d'un paiement échelonné (Belhadj, 2016). Mais les conditions de ces crédits fournisseurs sont accablantes surtout pour les petits agriculteurs.

Figure 53 : L'endettement des agriculteurs



Source : Annuaire statistiques agricoles, 2014

540. Si le montant des crédits saisonniers a nettement augmenté durant les dernières années, le nombre de bénéficiaires (3278) est resté stable. Les efforts de l'État semblent donc bénéficier aux mêmes acteurs et structures.

541. Selon le syndicat des agriculteurs SYNAGRI, seulement 3,5 % des agriculteurs demandent des crédits de campagne et 58 % les obtiennent. En conséquence, seulement deux agriculteurs sur dix ont accès au crédit. Selon le syndicat UTAP, moins de 7% des agriculteurs ont accès au crédit bancaire et les banques commerciales ne contribuent qu'à 15% du total des investissements agricoles. Si leurs dettes envers les banques s'élèvent 1161 millions de dinars, deux tiers de cette somme sont constitués des intérêts et des pénalités de retard de paiement cumulés⁷⁷.

III-4-2- Le défi de financement des femmes agricultrices

542. Les femmes rurales représentent 26 % des bénéficiaires de microcrédits et lorsqu'elles arrivent à recevoir un financement auprès d'une institution officielle, cela se fait souvent avec des conditions bien moins avantageuses que celles accordées aux hommes (Union européenne, République tunisienne, 2014). Elles sont moins soutenues que les hommes aussi bien par les structures formelles (crédit bancaire ou microcrédit d'une ONG) qu'informelles et familiales. Ne pouvant offrir de garanties personnelles suffisantes ces femmes sont considérées moins solvables que les hommes. Aussi, les femmes rurales bénéficiaires des micros crédits des Associations de Microcrédit sont peu nombreuses, alors que celles bénéficiaires des crédits d'ENDA constituent 65% du total des bénéficiaires⁷⁸.

543. 52,8% des femmes qui désirent lancer un projet, ont des difficultés à le faire à cause des sources de financement contre 73,7% pour les hommes. Pour ces derniers les obstacles sont principalement les sources de financement, alors que les femmes rencontrent 4 fois plus d'obstacles liés à la formation ou aux responsabilités familiales (Mahfoudh D, D, 2013).

544. Conscient de ces difficultés, le gouvernement a relevé le plafond des crédits. Avec le nouveau Code d'investissement, l'APIA, (agence de promotion des investissements agricoles), propose un prêt foncier de 250 000 dinars, au taux de 5 %, à condition d'avancer 5 % de l'investissement. Bien que potentiellement utiles pour les petits agriculteurs de l'intérieur du pays, ces facilités restent insuffisantes pour les régions périurbaines et périphériques notamment du grand Tunis, où la spéculation a fait en sorte que les prix des terrains agricoles ont considérablement augmenté.

III-4-3- Le défi du développement de l'assurance agricole

545. Malgré les changements climatiques et la démultiplication des phénomènes météorologiques extrêmes, le secteur des assurances agricoles ne représente encore que 2,78% du chiffre d'affaires global du marché des compagnies d'assurances tunisiennes.

⁷⁷ Malgré l'annonce fin 2015 de l'effacement des dettes des agriculteurs ayant contracté un crédit de moins de 3000 DT pour un total de 160 millions de dinars.

⁷⁸ ENDA est la plus importante institution de microcrédit en Tunisie. <http://www.uneca.org/fr/stories/1%E2%80%99acc%C3%A8s-in%C3%A9gal-au-financement-maintient-les-femmes-rurales-dans-la-pr%C3%A9carit%C3%A9-en-afrique-du>

546. Les compagnies d'assurance privées, même celle spécialisée en assurance agricole (la CTAMA), refusent d'assurer les agriculteurs contre le sinistre de plus en plus récurrent de la grêle.

547. Le taux des superficies assurées par rapport aux superficies emblavées ou cultivées ne dépasse pas 5 pour cent pour la céréaliculture, et tourne autour de 1,2 pour cent et 1,5 pour cent pour l'olivier et l'arboriculture fruitière (Bessaoud, Ton Nu, 2017).

548. L'État a mis en place deux mécanismes d'assurance pour les risques non couverts par le privé :

- Un Fonds national de garantie a été mis en place au début des années 90. Ce fond était destiné à garantir le dénouement notamment des crédits accordés à l'ensemble des agriculteurs contre les risques de sécheresse et les microcrédits accordés par les associations (SRARFI, 2006). Les ressources du FNG proviennent d'une commission de garantie prélevée par les banques sur les découverts bancaires et la contribution des bénéficiaires des crédits, stagne à cause des dysfonctionnements dans les modalités de sa mise en œuvre.
- Le gouvernement a récemment décidé de relancer un fond pour faire face aux calamités naturelles agricoles⁷⁹. Alors que les modalités précises de financement et de fonctionnement de ce fond solidaire restent à définir, le principe retenu par les autorités est celui d'un financement tripartite (par l'État, les consommateurs et les agriculteurs) qui permettrait aux agriculteurs de faire face aux risques liés aux catastrophes naturelles⁸⁰.

III-5- Les défis liés à la gestion des changements climatiques

549. Si elle intègre la dimension environnementale, la politique agricole tunisienne reste plutôt focalisée sur la question de l'aridité.

550. Sur le plan institutionnel, le Ministère de l'Agriculture doit faire face au défi de l'absence de :

- Batterie suffisamment complète d'indicateurs de développement agricole durable,
- Informations suffisamment précises et détaillées sur les coûts, les impacts, la durabilité et, a fortiori, sur les ratios « impact/coût » des différentes stratégies, options et variantes en matière d'action environnementale et de promotion d'une agriculture plus durable,
- Référentiels technico-économiques et d'argumentaires permettant de convaincre les décideurs, et

79 Ce fond avait été créé par la Loi n° 86-106 du 31 décembre 1986, portant loi de finances pour l'année 1987 (1) et la création d'un Fonds de mutualité pour l'indemnisation des dommages agricoles dus aux calamités naturelles, et le Décret n° 88-949 du 21 mai 1988 fixant les modalités et les conditions d'intervention de ce fonds. Il n'a jamais été opérationnel.

80 <http://www.flehetna.com/fr/2017-03-17-13-40-32/3187-2017-05-15-11-55-56>

- Moyens humains et compétences suffisantes, au niveau de ses services de proximité, en matière de conseil/vulgarisation en agriculture durable, d'approche participative et d'animation de la bonne gestion locale des ressources naturelles.

551. Ce ministère devrait donc notamment :

- Développer la recherche agronomique consacrée à l'adaptation à ces évolutions,
- Lutter plus efficacement contre l'érosion hydrique en ayant recourt aux techniques agronomiques légères de conservation des eaux et des sols,
- Encourager davantage de techniques d'agriculture durable aussi bien en zone pluviale ou en irrigué,
- Accorder plus d'importance à la prévention de la pollution par les engrais, insecticides, herbicides et fongicides,
- Adopter un principe de précaution en matière d'utilisation agricole des eaux usées,
- Recourir à des mécanismes efficaces d'incitation financière ou de répression.

III-6- Les défis liés à la gestion de la biosécurité et de la biodiversité

552. La gestion du patrimoine génétique tunisien pose trois grands défis :

- Celui de la préservation et de la protection de ce patrimoine face à la « concurrence » de variétés dites « améliorées » et au risque de piratage des espèces locales,
- Celui de l'amélioration et de l'innovation qui devraient être menées localement à la fois pour défendre le patrimoine génétique et pour l'amener à s'adapter aux nouvelles contraintes économiques et écologiques,
- Celui enfin, des OGM, de la transgénèse et du brevetage du vivant.

553. Répondre à ces défis suppose de traiter certaines questions stratégiques : comment maîtriser les évolutions possibles de façon à concilier l'intérêt économique et celui écologique des agriculteurs tunisiens et ne pas créer de nouvelles dépendances par rapport à des logiques strictement économiques d'acteurs globaux ? Comment informer et protéger les consommateurs ? Quelles réponses institutionnelles aux défis génétiques (quel débat national, quelles structures et quelles réglementations) ? Quels rôles pour les différents acteurs du secteur public, privé et du tiers secteur ?

554. Au niveau de la recherche, l'état des biotechnologies en Tunisie est caractérisé par le fait que la plupart des travaux sont encore au stade du laboratoire. Deux grands points forts se dégagent: Un grand nombre de laboratoires développent des recherches en biotechnologie traitant des problématiques nationales à caractère prioritaire ; et les chercheurs tunisiens disposent d'un savoir-faire indéniable. Par contre, plusieurs points faibles caractérisent également cette recherche (Ministère de l'environnement, 2017):

- Nombre très faible des chercheurs maîtrisant les techniques de contrôle des OGM,

- Les normes de sécurité exigées par la manipulation d'OGM au niveau des bâtiments, des serres et des équipements sont rarement respectées,
- Manque de responsables chargés de biosécurité.

555. Au niveau du dispositif de biosécurité, la Tunisie souffre encore d'une incomplétude du cadre juridique et d'un manque de coordination et de structuration des différents services pouvant s'impliquer dans la chaîne de contrôle des OGM.

556. Les orientations stratégiques de la Tunisie en matière de biotechnologies peuvent être caractérisées relativement à trois volets (Ministère de l'environnement, 2017) :

- Orientations politiques : l'approche adoptée se veut globale, équilibrée et cohérente tout en prenant en considération des exigences de précaution, économiques et sociales. Elle se veut également prospective et progressive par la prise en considération de l'évolution de la situation mondiale, le respect des réglementations et normes internationales et la recherche de l'intégration dans les espaces économiques. En visant la coopération et le partenariat l'approche encourage la recherche scientifique et l'échange d'informations sur les risques et le suivi des OGM. Enfin, la démarche se veut participative de façon à atteindre un consensus national.
- Orientations juridiques et institutionnelles : la Tunisie a choisi d'adopter un principe de précaution basé sur le contrôle a priori et sur un système de double autorisation (ministère de l'environnement et ministère du secteur concerné) ; la transparence au niveau de la circulation de l'information, de l'étiquetage et de la traçabilité ; la vigilance continue et le contrôle spécifique grâce notamment au comité de biovigilance ; la reconnaissance internationale par la mise en place d'un réseau de laboratoires accrédités ; la séparation des autorités (entre les compétences décisionnelles et celles du contrôle et entre les responsabilités de production, de commercialisation, de recherche et de contrôle) et la responsabilisation (par la mise en place d'un système d'action prévenant tout risque de contamination, l'instauration d'un système de réparation des dommages occasionnés et la création d'un fond d'indemnisation regroupant les cultivateurs d'OGM).
- Orientations de renforcement des capacités : l'approche annoncée par la Tunisie implique une harmonisation entre la politique nationale de biosécurité et la réglementation internationale et régionale ; la formation des ressources humaines ; l'information et la sensibilisation et le développement d'une coopération internationale active et efficace en matière de recherche.

III-7- Les défis de la « bonne » Gouvernance

557. L'agriculture tunisienne souffre d'un faible maillage et d'un manque d'appui aux organisations professionnelles ; d'une faible structuration de filières et d'une faible autonomie des organisations des producteurs (Ben Becher, 2016).

III-7-1- Le statut d'agriculteur

558. Selon le président du syndicat Synagri, « l'agriculture doit être reconnue comme une profession à part entière. D'abord pour sécuriser les producteurs et leur permettre d'accéder aux aides et aux soutiens publics et, ensuite, pour éviter que des intrus ou des

producteurs « occasionnels » ne détournent ces mêmes aides à leur avantage de façon indue. » (Ben Becher, 2016).

559. Permettant l'accès à un certain nombre d'avantages, d'aides et de subventions, la reconnaissance du statut d'agriculteur a des enjeux économiques, sociaux, politiques et syndicaux.

560. L'augmentation continue du nombre des ayant droits agricoles sans pour autant qu'ils ne soient de vrais agriculteurs aggrave la tendance au morcellement des terres et à l'émiettement des aides de l'Etat (Ben Becher, 2016). La mise en place d'un cahier de charges organisant le statut d'agriculteur aiderait à mieux rationaliser le secteur et à mieux défendre les intérêts de ses acteurs⁸¹.

III-7-2- Les structures syndicales : UTAP, SYNAGRI et pluralisme syndical

561. Premier syndicat agricole, l'UTAP reçoit près de 75% de son financement de l'Etat (ATIDE, 2013). L'UTAP possède des ramifications dans toutes les régions de la Tunisie par l'entremise de structures nommées Unions Régionales de l'Agriculture et de la Pêche (URAP). L'UTAP est également présente à travers des structures locales actives dans les gouvernorats, communément appelées Unions Locales de l'Agriculture et de la Pêche.

562. En 2008, ce syndicat comptait plus de 200 000 adhérents. (ATIDE, 2013) D'après les données transmises par ses représentants, l'organisation compte aujourd'hui près de 350 000 membres..

563. Ce nombre cache un faible engagement réel et qualitatif dans les organisations professionnelles. En effet, c'est l'UTAP qui délivre aux agriculteurs un certificat qui établit leur statut et qui est souvent nécessaire pour avoir accès à un emprunt bancaire (Centre d'investissement de la FAO, 2013).

564. Dès l'indépendance, l'UTAP comme toutes les autres structures syndicales a été confrontée à la question de son autonomie par rapport aux structures gouvernementales et au parti unique au pouvoir. Pour une structure supposée encadrer les populations rurales, la marge de manœuvre était bien étroite et c'est sans grande surprise qu'après la chute du régime de Ben Ali, une nouvelle structure syndicale (SYNAGRI) a vu le jour, revendiquant le droit au pluralisme syndical et une approche non partisane des questions agricoles.

565. Au-delà des éternels conflits de personnes et des appartenances régionales, c'est la pluralité des intérêts en présence et des représentations du fait agricole qui posent le plus problème et qui expliquent largement le très faible engouement pour l'action syndicale en milieu rural.

81 Selon le SYNAGRI, l'UTAP a longtemps eu le privilège d'orienter les subventions de l'Etat et en contre partie il exigeait que les demandeurs d'une subvention ou d'un privilège, s'inscrive au syndicat en tant qu'agriculteur avec tout ce que cela implique comme avantages. Ainsi On deviendrait membre du syndicat « pour profiter des subventions et non pas par conviction ».

III-7-3- Les Sociétés Mutuelles de Services Agricoles (SMSA) ⁸²

566. Actuellement il existe 177 Sociétés Mutuelles de Services Agricoles (SMSA) qui se répartissent comme suit⁸³:

- 12 sociétés mutuelles de services agricoles centrales comptant 2412 adhérents et fournissant des services à 20756 usagers,
- et 165 sociétés mutuelles de services agricoles de base comptant 24381 adhérents et fournissant des services à 34669 usagers,

567. La loi de 2005 sur les sociétés mutuelles, en cours de révision, est considérée comme une entrave au développement du secteur coopératif. En effet, ces SMSA font face à plusieurs problèmes (Abidi, 2016) :

- Faible couverture des Agriculteurs (pas plus de 5% de l'ensemble des agriculteurs),
- Les sociétés mutuelles de services agricoles de base sont concentrées principalement dans les régions côtières (64 %),
- Le champ d'activité des sociétés mutuelles de services agricoles est concentré essentiellement dans la filière laitière (61 sociétés mutuelles de services agricoles exerçaient des activités de collecte de lait),
- Problèmes d'autonomie de décision : les SMSA sont soumises à une triple tutelle (le ministère de l'Intérieur représenté par la personne du gouverneur, le ministère d'agriculture représenté à travers les commissariats régionaux de développement agricole, et le ministère des Finances⁸⁴). Une logique de contrôle semble se substituer aux autres formes de coopération (logique de formation et vulgarisation),
- Problèmes de financement (26 sociétés mutuelles souffrent de difficultés de survie, dont 21 qui ont abandonné leur fonctionnement ; endettement des sociétés mutuelles de services agricoles centrales est estimé à 400 millions de dinars). Les contributions financières des adhérents dans le capital de constitution des sociétés restent faibles,
- Problèmes de gestion et de compétences : parmi les 165 sociétés mutuelles de services agricoles de base seulement 29 sociétés disposent d'un règlement intérieur. Il y a souvent un manque de compétences et de capacités pour la réalisation des travaux techniques ou de management,
- Limitation du champ d'activités des sociétés mutuelles de services agricoles à l'octroi des services (afin de faire face au morcellement des exploitations agricoles ainsi qu'au manque de moyens techniques et financiers des petits et moyens agriculteurs il serait pertinent de créer des sociétés mutuelles de production agricole (Smpa)),

82 Selon la loi de 18 octobre 2005, les sociétés mutuelles de services agricoles sont définies comme suit : " une société mutuelle de services agricoles est une société de service qui procède à l'acquisition de tous les produits nécessaires à l'activité agricole et de pêche et aussi toutes les opérations de stockage, de conditionnement , de transformation de transport et de vente de tous les produits agricoles et de pêche, issues des exploitations des membres , à condition de gérer rationnellement ce matériel et équipement ". Il s'agit ici des SMSA de base auquel il faudrait rajouter 12 sociétés mutuelles de services agricoles centrales

83 Institut de prospective économique du monde méditerranéen, L'économie sociale et solidaire au Maghreb : Quelles réalités pour quel avenir. Novembre 2013 Page, 146

84 A titre d'exemple, les sociétés mutuelles de services agricoles de base sont obligées de présenter leurs rapports financiers prévisionnels, les rapports financiers finaux ainsi que les rapports d'audit des comptes à la personne du gouverneur.

- Problèmes d'installation des nouvelles Sociétés Mutuelles de Services Agricoles (SMSA) et de diminution de leur nombre,
- Problème d'image : il existe un manque de confiance vis-à-vis des conseils d'administration des sociétés mutuelles et les SMSA ont du mal à profiter des subventions prévues par les textes⁸⁵.

568. Les objectifs fixés à l'horizon 2018 pour le secteur des Sociétés Mutuelles de Services Agricoles (SMSA) sont⁸⁶:

- atteindre un taux d'adhésion de 20% du nombre total des agriculteurs,
- accroître la création des SMSA pour passer de 165 à 500 SMSA,
- améliorer le taux d'encadrement des SMSA,
- améliorer les investissements des SMSA pour atteindre 50 projets /an,
- améliorer le taux de du financement du secteur agricole de 7% à 14% et
- améliorer le taux de couverture de l'assurance du secteur agricole pour passer de 7% actuellement à 20%.

III-7-4- Les groupements de développement de l'agriculture et de la pêche (GDA)

569. Il s'agit d'associations à but non lucratif bénévoles dont l'objectif est la gestion collective des ressources naturelles d'une zone clairement identifiée⁸⁷.

570. En 2011 le nombre de GDA est estimé à 2742 pour un total de 526830 adhérents, dont 1267 groupements de développement agricole d'eau potable, 1243 groupements de développement agricole d'irrigation et 232 groupements de développement agricole et groupement de développement de la pêche.

571. L'investissement total géré par les GDA d'accès à l'eau potable est estimé à environ 365 millions de dinars (environ 1000 points d'eau). Elles contribuent ainsi à la desserte de 232000 familles rurales équivalant à 1600000 habitants des zones soit 50% de l'espace rural en Tunisie (Ministère de l'Agriculture, 2012).

572. Avant 2011, les GDA ainsi que les conseils d'administration des SMSA étaient souvent sous l'emprise et au service du RCD local ou d'appartenances tribales si bien que « dans la mémoire collective tunisienne, les groupements de développement agricole sont considérés comme étant des structures créées et manipulées par le système politique » (Abidi, 2016)

573. Parmi les autres problèmes qui affectent les performances des GDA, et qui constituent des défis pour une véritable relance de ces structures, on cite (Abidi, 2016):

85 Prime d'installation de 50000 dinars au profit des sociétés nouvellement créées, des promesses d'octroi d'un crédit bancaire de 300000 dinars durant les trois premières années d'installation et enfin une subvention de 40% sur l'investissement dans l'achat de matériel agricole.

86 Compte rendu de l'Atelier national sur « situation et perspectives des Organisations Professionnelles Agricoles en Tunisie : cas des sociétés mutuelles de services Agricoles ». « Mardi 9 octobre 2012 à l'hôtel Ramada Plaza : Gammarth »

87 Leur statut a été créé par la loi du 10 mai 1994 et modifié par la loi du 15 mai 2004.

- La bureaucratie et le manque d'autonomie : les groupements de développement agricole sont sous la tutelle de deux ministères : le Ministère de l'Agriculture et des Ressources hydriques et le Ministère de l'Intérieur à travers la personne du gouverneur,
- La faiblesse de l'intervention et du soutien du ministère de l'Agriculture pour ce qui concerne l'accompagnement, la formation et la vulgarisation,
- Le surendettement : l'endettement des GDA d'accès à l'eau est estimé à 39 millions de dinars en 2014.⁸⁸
- Le problème de normalisation des compteurs d'eau, de raccordements sans mettre le compteur et de refus de payer sa consommation à la SONEDE et à la STEG,
- Le manque de compétences et de capacités pour la réalisation des travaux de maintenance des systèmes d'accès en eau potable,
- L'existence de pratiques de corruption au sein des GDA.

III-7-5- La Gouvernance de l'Eau

574. Mis sous tutelle du Ministère de l'agriculture qui en assure la mobilisation, le secteur de l'eau est également piloté par le Ministère de l'environnement qui est chargé de protéger et de conserver les ressources hydriques. D'autres départements ministériels (dont notamment celui de l'équipement) jouent un rôle fort important dans la mobilisation et l'utilisation des ressources hydriques. Ceci pose fréquemment des problèmes de coordination entre les différents intervenants.

575. Selon Gana (2013), « le transfert de la gestion de l'eau agricole à des associations d'usagers a rarement donné lieu à une véritable prise en charge de la ressource par les agriculteurs. Bien au contraire, dans de nombreux cas, la mise place des associations d'intérêt collectif (AIC) a favorisé un accaparement de la ressource par les acteurs les plus influents et a renforcé la capacité des autorités locales à intervenir dans l'allocation de l'eau, ceci, aussi bien au détriment des usagers que des services agricoles ».

576. Une récente étude de l'OCDE (2014) a montré que la gouvernance de l'eau se caractérise par une forte centralisation des responsabilités et de la prise de décision, et par une inertie institutionnelle qui fait obstacle à toute réforme. En outre, l'instabilité politique de la période de transition a affaibli la capacité de construire une stratégie cohérente pour le secteur, et a conduit, face aux revendications sociales, à un mode de gestion de crise⁸⁹.

577. Finalement, la nouvelle gouvernance agricole devrait relever les quatre principaux défis suivants⁹⁰ :

- La pleine expression du pluralisme syndical - La redéfinition du cadre juridique des organisations de base et le renforcement de leurs capacités,
- L'établissement d'un nouveau système statistique collaboratif permettant de mieux structurer la gouvernance du secteur agricole,

⁸⁸ 2 millions dinars envers la société nationale d'exploitation et de distribution des eaux (SONEDE), 16 millions de dinars envers la société tunisienne d'électricité et de gaz (STEG) et 21 millions de dinars envers les commissariats régionaux de développement

⁸⁹ Banque mondiale (2015), Tunisie, Diagnostic systématique

⁹⁰ Leith Ben Becher (2016), Tunisie : une nouvelle politique agricole pour relever les défis de la durabilité, CIHEAM, Watch Letter n°37 - Septembre 2016

- La mise en place des cadres de concertation pour définir les politiques agricoles et accompagner le développement sur le terrain : Conseil national de l'Agriculture réformé et Chambres d'agriculture au - L'instauration des structures interprofessionnelles pour gérer des filières agricoles intégrées,
- La réforme du Ministère de l'Agriculture, en séparant les activités de production et celles de régulation (comme les Offices)

III-8- Les défis liés à l'accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA)

578. Visant une « intégration plus profonde de l'économie tunisienne dans l'espace économique euro-méditerranéen », cet accord qui concernera les produits agricoles, les produits agricoles transformés et les produits de la pêche, vise notamment à⁹¹:

- Harmoniser progressivement les réglementations de l'environnement commercial, économique et juridique,
- Réduire les obstacles non tarifaires,
- Simplifier et faciliter les procédures douanières,
- Améliorer les conditions d'accès des produits et services aux marchés respectifs.

579. Même si l'ALECA est considérée par certains experts comme une « opportunité historique pour mettre à niveau le secteur agricole tunisien », la majorité des acteurs du secteur agricole en ont une perception relativement négative⁹² et trois grandes critiques lui ont été adressées⁹³ :

- L'abolition des tarifs douaniers peut avoir des effets positifs si les acteurs et les systèmes de production peuvent s'adapter par l'innovation ou la formation qui leur apporteraient de nouveaux produits et surtout de nouvelles méthodes de production. En Tunisie, du fait de pesanteurs tout aussi administratives que sociales et d'une main-d'œuvre moins bien formée qu'en Europe « les familles rurales auront beaucoup de difficulté d'apprendre de nouveaux métiers. En outre, il leur est difficile d'investir dans une technologie agricole améliorée à cause des faiblesses du crédit rural »⁹⁴. Enfin, il n'existe quasiment pas de filet de sécurité sociale qui permettrait une adaptation graduelle.

91 <http://www.aleca.tn/decouvrir-l-aleca/presentation-de-l-aleca/>

92 Le comité de pilotage du National Business Agenda, composé de représentants de l'IACE, l'UTICA, l'UTAP et la Présidence du Gouvernement, a publié début juin 2017, la 2ème édition de l'indice de perception de l'ALECA. Avec un score global de 44, c'est le secteur agricole qui se prononce contre son adoption alors qu'avec un score de 69, le secteur industriel se prononce en faveur de l'adoption de l'ALECA.

93 Le lancement des négociations sur l'Aleca, a eu lieu à Tunis, le 13 octobre 2015 et le premier round des négociations s'est tenu, à Tunis, en avril 2016.

94 BAD, (2012), Distorsions aux incitations et politique agricole en Tunisie : une première analyse, Note économique

- Les principaux produits d'exportation de l'agriculture tunisienne sont l'huile d'olive les dattes et les agrumes. Ces produits ont des avantages comparatifs certains. L'enjeu se situe au niveau de la production des fruits et légumes, des produits de la mer, de l'élevage et des céréales. Il se trouve que l'essentielle de la production de ces produits est adressée au marché intérieur et qu'elle est fortement consommatrice de ressources naturelles. Non seulement l'agriculture tunisienne ne dégage pas un excédent exportable, mais les « 400 000 hectares irrigués consacrés actuellement aux cultures maraichères et fruitières, les petites exploitations sont dominantes et sont cause de gaspillage d'eau et de faibles rendements »⁹⁵.
- Le libre échange proné par l'ALECA néglige les spécificités sociales et politiques de l'agriculture tunisienne et se focalise sur des questions de marché au détriment des autres volets qui concernent la production agricole.

580. Les négociations relatives à l'ALECA devraient prendre en compte les différents besoins spécifiques de l'agriculture tunisienne par :

- Une approche globale et intégrée : La négociation ne devrait pas se limiter à la question de l'augmentation des quotas préférentiels et des procédures bureaucratiques d'accès au marché, elle devrait intégrer la dimension environnementale et climatique et envisager les moyens pour l'agriculture tunisienne de faire face aux barrières non tarifaires (normes et standards) actuelles et futures prescrites par l'Union européenne.
- Une approche fine et sectorielle prenant en compte les spécificités des filières sensibles associées à une prise en compte des aspects transversaux et multisectoriels.
- Une mise à niveau des structures agricoles et un renouveau technologique des méthodes agricoles. Il s'agit notamment de l'amélioration des techniques d'irrigation de façon à développer les superficies irriguées sans prélèvement supplémentaire sur les ressources naturelles⁹⁶.
- Une démarche participative et un consensus élargi : malgré l'opposition des syndicats, la Tunisie a mis en place une Unité de gestion par objectif (UGPO) de l'Accord, relevant de la présidence du Gouvernement en œuvre un effort pour faire participer la société civile à un débat qui serait national

581. Par ailleurs, certaines actions plus ponctuelles pourraient être préalablement mises en œuvre afin d'espérer relever les défis de l'ALECA⁹⁷ :

- La cartographie par imagerie satellitaire et aérienne de toutes les exploitations des cultures maraichères et fruitières,
- L'intervention de l'Agence Foncière Agricole pour prendre en location les petites exploitations et les sous-louer à des promoteurs modernes après les avoir

95 Mustapha Zaanouni (2016), L'ALECA : les obligations de l'Union Européenne, <http://www.aleca.tn/category/kiosque/?print=print-search>

96 Il s'agit notamment de la généralisation du goutte à goutte et la limitation voire l'interdiction graduelle de la pratique traditionnelle gravitaire, la purification et réutilisation des eaux usées, la limitation de l'évapotranspiration et des pertes

97 Mustapha Zaanouni (2016), L'ALECA : les obligations de l'Union Européenne, <http://www.aleca.tn/category/kiosque/?print=print-search>

préalablement agglomérées en lots de superficies assurant la rentabilité des équipements d'irrigation goutte à goutte,

La formation d'un grand nombre de travailleurs agricoles dans l'utilisation appropriée des nouveaux équipements, Le lancement d'appels d'offre auxquels participeront fabricants tunisiens et étrangers d'équipements de goutte-à-goutte,

- L'organisation du transport des fruits et légumes exportables par frets maritime, ferroviaire et aérien,
- La mise en œuvre d'un programme de traitement de la totalité des eaux usées actuelles et futures en qualité permettant leur utilisation pour l'irrigation de l'arboriculture et des cultures maraichères.

582. Rajoutons que le processus de mise en œuvre de l'ALECA devrait encourager et aider la Tunisie à mieux diversifier ses marchés à l'extérieur et à mieux maîtriser son marché intérieur (en particulier pour maîtriser le secteur informel).

III-8-1- Le défi de l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)

583. L'Union européenne a mis en place des exigences pour se prémunir contre le dumping environnemental et la concurrence déloyale des entreprises issus des pays qui ne respectent pas ces exigences. Ceci devrait encourager les entreprises tunisiennes à adopter la norme ISO 14001 et d'Ecolabels mais pour l'instant le nombre d'entreprise certifiées ISO 14001 en Tunisie (198 entreprises en 2013) est resté faible.

584. Les mesures sanitaires et phytosanitaires garantissent l'approvisionnement sur la base de normes appropriées. Mais afin de ne pas en faire des barrières non tarifaires, elles ont été couvertes et réglementées par l'accord de l'OMC.

585. Pour l'instant et en ce qui concerne la Tunisie, « La traçabilité des produits animaux ou végétaux reste, à quelques exceptions, près insuffisante par rapport aux exigences des circuits de distribution moderne et aux exigences des marchés à l'exportation. »⁹⁸

586. Dans le cadre de l'ALECA, la Tunisie est appelée à harmoniser sa législation SPS avec celle de l'UE. Pour cela elle devrait :

- Développer les réglementations internes qui régissent la santé animale et végétale,
- Améliorer le niveau de contrôle du marché intérieur (hygiène, traçabilité, etc.)⁹⁹,
- Mettre en place une commission de pilotage ,
- Consacrer les financements nécessaires pour compenser les coûts de conformité généralement assez lourds et pour assurer la transition d'une production non conforme

98 Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricoles (AVFA), (2016), Référentiel du développement agricole durable en Tunisie

99 Actuellement les mesures prises sur les produits de l'élevage soient plus percutantes que celles sur la qualité des produits frais végétaux

à une autre qui respecte les normes SPS sans porter atteinte aux revenus des exploitants,

- Renforcer le cadre juridique et faire évoluer les méthodes de contrôle et d'inspection pour passer d'un aspect curatif (vérification aléatoire) à un autre préventif qui s'intéresse à toute la chaîne de production y compris les intrants (les pesticides, les engrais, les additifs alimentaires, etc.), les locaux de production, le savoir-faire du personnel et son hygiène,
- Allouer les ressources de façon à cibler les filières qui respectent les normes SPS,
- Passer d'une administration classique à une autre moderne numérique (budget, ressource humaine et programme) pouvant informer en temps réel,
- Développer un système d'information fiable qui respecte les normes de notification et les règles de présentation adoptées par le comité de l'agriculture de l'OMC.

III-9- Les défis liés au climat des affaires

587. La Concurrence déloyale : En interne, l'enquête de l'ITCEQ auprès des entreprises, en 2010 a montré que Plus de 50 % des entreprises intérieures ont déclaré que la concurrence et les pratiques déloyales sur le marché, notamment des abus de position sur le marché et une concurrence déloyale du secteur informel, constituaient un obstacle majeur à leur activité.

588. Selon la Banque mondiale, « bien au-delà des pertes associées à la corruption et à l'extraction des rentes, le copinage, la concurrence déloyale et la possibilité de prédation ont impacté négativement la performance du secteur privé tunisien et ont ainsi freiné la croissance et la création d'emplois »¹⁰⁰.

589. La contrebande vers la Libye et l'Algérie a été à l'origine de plusieurs épisodes de pénuries et d'une inflation qui ont touché certains produits alimentaires. Ceci a obligé l'État à recourir à des importations qui sont venues concurrencer l'offre des producteurs qui respectent les voies formelles et légales. La contrebande concerne également certains produits agricoles importés de façon frauduleuse et qui concurrencent la production nationale ainsi que des intrants agricoles vendus à des prix bradés, mais dont la qualité pose problème.

590. La violence : La Banque mondiale (2015) constate qu'« Au-delà d'une propagation généralisée des violences dans la vie quotidienne (augmentation des vols, de la petite délinquance et des agressions), on constate une recrudescence des violences d'origine sociale, politique et religieuse ».¹⁰¹

591. Selon le Journal Le Maghreb, rien que dans le « Dans le gouvernorat de Sfax, sur un total de 31 lots appartenant à des techniciens, 23 lots ont fait l'objet de vols de récoltes

100 Banque mondiale (2015), Tunisie ; diagnostic-pays systématique, P151647

101 Banque mondiale (2015), Tunisie ; diagnostic-pays systématique, P151647

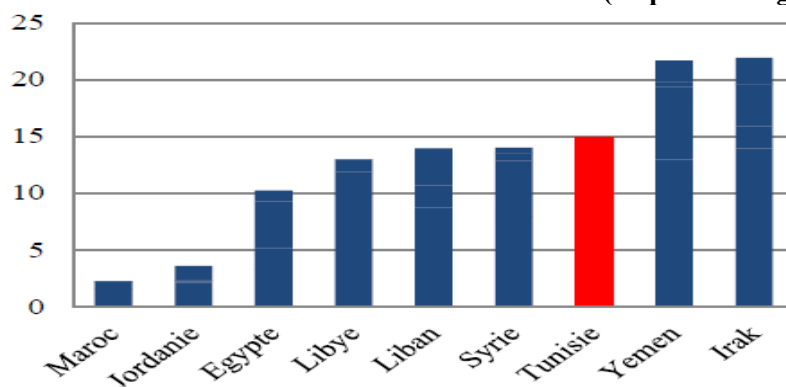
d'olives lors de la campagne 2012-2013, avec des pertes estimées à plusieurs centaines de milliers de dinars (Le Maghreb du 3 février 2013). »¹⁰²

592. Le besoin de contrôles : Ameer, Boudiche et Khaldi (2016), proposent la multiplication des contrôles économiques sérieux sur les circuits de distribution des produits agricoles afin de lutter contre l'exportation illégale des produits alimentaires et le commerce illégal responsable de la hausse des prix de certains produits alimentaires¹⁰³.

593. La bureaucratie : Dans son rapport sur la révolution inachevée, la Banque mondiale a estimé à 13 pour cent des ventes annuelles des entreprises les efforts déployés pour se conformer aux réglementations. Plus de la moitié de ces coûts sont provoqués par les pertes associées au vol et au gaspillage (phénomène répandu après la révolution)¹⁰⁴.

594. Globalement, les pertes dues au mauvais climat des affaires sont évaluées à 15% du chiffre d'affaires des entreprises tunisiennes

Figure 54: Pertes dues aux faiblesses du climat de l'investissement (en pourcentage des ventes)



Source : Banque mondiale ¹⁰⁵

III-10- Les défis liés aux recours aux TIC et à l'agriculture intelligente

595. Les TIC apportent une révolution dans l'information des acteurs et la coordination de leurs actions. Les nouvelles possibilités de collecte, traitement et partage des informations affectent aussi bien l'action des institutions publiques chargées de piloter et de mettre en

102 Mohamed Elloumi, (2013), Les terres domaniales en Tunisie, Histoire d'une appropriation par les pouvoirs publics, Appropriations des ressources naturelles au sud de la Méditerranée Études rurales, 192 | 2013,

103 Mehrez Ameer, Sonia Boudiche et Raouda Khaldi, (2016), Crise économique et volatilité des prix agricoles et agroalimentaires en Tunisie au cours de la période de transition post-révolution, Watch Letter n°36 - Avril 2016

104Banque mondiale (2014), La Révolution Inachevée Créer des opportunités, des emplois de qualité et de la richesse pour tous les Tunisiens May 2014

105 Enquête de la Banque mondiale auprès des entreprises de Tunisie en 2012

œuvre les politiques alimentaires et agricoles que celle des acteurs privés (producteurs et consommateurs).

596. Du choix et la négociation des intrants, jusqu'à la livraison et la consommation des produits agricoles, tous les éléments du processus de création de valeur sont potentiellement concernés¹⁰⁶.

597. Dans une première revue de l'état actuel du secteur des TIC agricoles, Dhrif (2016)¹⁰⁷ affirme qu'il existe actuellement en Tunisie, 8 solutions informatiques qui sont centrées sur la veille et la productivité, 10 solutions qui traitent de gestion et rentabilité des exploitations agricoles et 4 focalisées sur le commerce et la logistique. 81,3% de ces solutions ont été financées sur fonds propres. Ces difficultés de démarrage des TIC agricoles sont liées à l'absence d'études approfondies du marché agricole, à l'existence de solutions certes technologiquement intéressantes, mais qui ne sont pas toujours adaptées aux besoins des petits agriculteurs et à la mauvaise structuration du secteur agricole et au besoin de faire émerger des groupements d'agriculteurs.

598. La plateforme régionale multi acteurs pour la diffusion des innovations constitue une initiative à encourager et à faire connaître.

599. Début 2012, dans le cadre des jumelages européens, la Tunisie a bénéficié d'un programme court piloté par la France consacré à « l'Appui à la mise en place d'un Système d'Information de prévision des surfaces céréalières par satellite »¹⁰⁸.

600. La Tunisie dispose de compétences humaines et de chercheurs capables, à condition d'être financés et suivis, de proposer des solutions technologiques propices à l'agriculture de précision. Mais cette opportunité reste conditionnée par sa réussite à relever le défi de la valorisation de la recherche scientifique.

III-11- Les défis liés à la sécurité alimentaire stricto sensu

601. Le droit à l'alimentation est reconnu par les Nations Unies comme un droit fondamental de l'Homme. Le diagnostic de la situation de la sécurité alimentaire en Tunisie permet de mieux cerner les défis que la Tunisie doit relever afin de garantir une alimentation saine et équilibrée pour la totalité de la population.

III-11-1- Défis liés à la disponibilité alimentaire

106 Citons à titre non exhaustif : la vulgarisation et l'information des agriculteurs, le contrôle et le suivi de leurs actions, l'amélioration des processus de production, la planification des interventions, l'apprentissage, les prévisions météo, les alertes maladies ou autre, l'irrigation, la protection de l'environnement, la traçabilité des produits et le suivi des moyens de production, la connaissance des marchés, le transport, la logistique, le stockage, la négociation, la gestion des exploitations, les paiements, la coordination des intervenants, etc.

107 Hassen Dhrif, (2016), Agri-TIC Tunisie, Communication rencontre GIZ

108 <http://agriculture.gouv.fr/tunisie>

602. Les principaux défis liés à la disponibilité alimentaire concernent essentiellement le déficit de la balance commerciale et la production agricole. Étant un importateur net de céréales, la Tunisie n'a d'autre choix que de relever les défis suivants :

- Amélioration des performances des filières exportatrices (huile d'olive, dattes et agrumes) et de leur contribution à minimiser le déficit de la balance commerciale du secteur agricole,
- Une meilleure gestion des importations.

A l'échelle de la production agricole, plusieurs défis se présentent. Il s'agit principalement de faire face :

- A l'augmentation des coûts de production due à la hausse des prix des différents intrants en particulier sur le marché mondial et le manque de main-d'œuvre agricole,
- Aux changements climatiques,
- A la dégradation des ressources naturelles notamment l'eau et le sol.
- A la dégradation et à la volatilité de la production céréalière afin de réduire les risques liés aux fluctuations des marchés extérieurs.

603. Ceci nous renvoie vers une série de défis que le secteur agricole doit relever :

- Réaction au vieillissement des agriculteurs
- Incitations pour la main-d'œuvre agricole,
- Limitation de l'abandon des terres,
- Résolution du problème de sous investissement agricole, etc.

604. Malgré les risques pesants sur la stabilité des disponibilités alimentaires qui nécessitent une intervention rapide et efficace, les défis de la sécurité alimentaire, en Tunisie, sont plus associés à l'inégalité de la répartition qu'à la quantité d'aliments disponibles. En effet, c'est l'accès aux aliments qui pose plus de problèmes.

III-11-2- Défis liés à l'accès physique et économique aux aliments

605. Parmi les défis à relever pour assurer un meilleur accès physique et économique à l'alimentation nous citons :

- Meilleure maîtrise des circuits de distribution,
- Réduction des disparités régionales qui touchent notamment l'infrastructure routière, sanitaire, d'approvisionnement en eau potable, les réseaux d'assainissement, le nombre d'entreprises actives et les opportunités d'emploi,
- Réduction des disparités socio-économiques engendrées par le chômage et la pauvreté,
- Amélioration de la situation économique des petits agriculteurs, de la main-d'œuvre agricole de la femme en général et de la femme rurale, en particulier,

- Revoir le système de protection sociale vers plus de cohérence et de complémentarité ,
- Le risque de perturbation de l'économie locale par l'approvisionnement excessif des cantines par des produits extérieurs à l'environnement de l'école.
- Meilleure attribution des subventions alimentaires.

III-11-3- Défis liés à l'utilisation des aliments

606. Les Tunisiens sont confrontés à plusieurs problèmes de malnutrition. Les principaux défis associés à ce point sont :

- Sensibilisation des consommateurs aux dangers d'une alimentation excessive en sel, sucres et matière grasse et de l'importance d'une alimentation saine et équilibrée,
- Prévention et lutte contre les maladies non transmissibles associées à l'alimentation (anémies, obésité, retard de croissance, diabète, maladies cardiovasculaires, etc.),
- Renforcement du système de sécurité sanitaire des produits alimentaires notamment les produits importés (législation et moyens de contrôle),
- Réduction du gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne de production et de commercialisation, au niveau de la restauration publique et privée et au sein des ménages,
- Adoption d'un mode de vie plus sain et moins sédentaire (pratiques sportives, attention à l'hygiène alimentaire, lutte contre la malbouffe, etc.).

III-11-4- Défis liés à la stabilité alimentaire

607. Les principaux défis associés à ce point sont :

- Maitrise de la volatilité des prix des produits alimentaires et de leur augmentation rapide et incontrôlée sur le marché local ;
- Réduction de la dépendance aux importations de céréales ;
- Accélération du développement économique ;
- Amélioration du niveau de la sécurité nationale et de la stabilité sociale.

III-12- Les défis liés au dispositif de protection sociale

608. Le dispositif de protection sociale confronte des défis qui risquent d'impacter la sécurité alimentaire et nutritionnelle, parmi ses défis nous pouvons citer :

- Défi N° 1 : Adapter les instruments aux besoins :

L'existence de nouveaux instruments de protection sociale répond à la nécessité de faire face aux différents enjeux de la sécurité alimentaire et de construire la résilience des populations vulnérables. Chaque instrument est plus ou moins adapté à un facteur de la faim (disponibilité de la nourriture, accès, malnutrition résilience), à un type d'insécurité

alimentaire (transitoire, cyclique structurelle) et à un groupe de personne (enfants, personnes âgées ou femmes).

- **Défi N°2 : Bâtir un système cohérent :**

Idéalement, une bonne politique de protection sociale combine plusieurs instruments, permettant de répondre aux différents besoins de groupes divers et ce dans des contextes économiques et institutionnels donnés.

- **Défi N°3 : Des dispositifs de plus en plus pérennes :**

Ces dispositifs avaient historiquement pour objectif de répondre aux chocs, la Caisse Générale de compensation (CGC), par exemple, créée en 1971 dans le but de rationaliser les dépenses en matière de subvention, elle est un instrument de politique économique utilisé par l'État pour la mise en œuvre de sa politique dans le domaine social a ainsi été utilisée pour subventionner des produits divers. Le recours excessif à cet instrument s'est traduit par des dérapages périodiques et un accroissement important des charges de compensation qui ont mis en péril l'équilibre des finances publiques. Le Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN) n'a pas échappé à cette règle- crée en 1986, pour accompagner la mise en œuvre du Plan d'Ajustement Structurel (PAS) l'effectif des familles bénéficiaires a évolué de 78 000 en 1987 à 235 000 et le montant mensuel de l'allocation monétaire est passé de 7.7 DT en 1987 à 150 DT en Février 2015. Le niveau élevé de subvention pose la question de la soutenabilité de ce genre de politiques et des difficultés que rencontreront les autorités le jour où elles seront acculées à procéder aux nécessaires ajustements.

- **Défi N°4: Un ciblage efficace :**

L'efficacité du ciblage des programmes et leurs capacités à atteindre les populations effectivement nécessiteuses. Les faiblesses institutionnelles et la mauvaise coordination entrave l'identification directe des familles incapables de subvenir à leur besoins essentiels de façon permanente ou transitoire, engagent alors vers des programmes sociaux basés sur des transferts indirect ou direct selon des mécanismes de ciblage sur la base d'indicateurs estimés fortement corrélés avec le niveau de vie des familles. S'ajoute à ça les difficultés conceptuelles et méthodologiques relatives à la définition de la pauvreté.

- **Défi N°5 : la mise à niveau du programme national d'alimentation scolaire:**

Pour améliorer sa qualité et sa pérennité, ce programme nécessite la revue de son cadre réglementaire et les outils dans le domaine de la gouvernance, le ciblage, l'efficacité, la qualité et la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que du suivi et l'évaluation et la participation communautaire.

Partie IV- Recommandations

609. A ce stade, il est important pour la Tunisie d'avoir une stratégie de sécurité alimentaire nationale multisectorielle claire et cohérente avec les cibles de l'ODD2 et de mobiliser les fonds nécessaires pour sa réalisation. Une série de recommandations qui touchent les politiques agricole, commerciale et sanitaire ainsi que quelques pistes d'ordre techniques peuvent contribuer à la réalisation de cet objectif.

IV-1- Construire une vision de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole

610. L'élaboration d'une politique nationale de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole implique de partir d'une compréhension et d'une vision commune de celle-ci ainsi que des principaux arbitrages qu'elle présuppose.

IV-1-1- Evolution des conceptualisations de la sécurité alimentaire

611. La conceptualisation de la sécurité alimentaire est passée par plusieurs phases. Dans un premier temps et juste après les indépendances, la majorité des pays en développement pensait la question de la sécurité alimentaire en termes d'indépendance alimentaire. Le problème essentiel était celui de satisfaire la demande interne et de substituer les importations par des biens produits localement de façon à éviter tout risque de rupture d'approvisionnement. Dans un deuxième temps, et avec la libéralisation des échanges internationaux et le recul de la part de l'agriculture dans la production nationale, la sécurité alimentaire est devenue une question d'équilibre de la balance commerciale. Le problème n'est plus tellement de « produire soi-même ce que l'on consomme, et de consommer ce que l'on produit », mais d'être compétitif, de développer les exportations et de générer suffisamment de revenus pour, le cas échéant, importer les produits agricoles nécessaires. Pour cela, un pays doit chercher à exporter les produits susceptibles de rapporter les devises nécessaires à l'équilibre de sa balance commerciale et la priorité des politiques agricoles porte alors sur les produits (y compris ceux agricoles) où le pays dispose d'un avantage comparatif lui permettant de s'imposer sur les marchés externes même si, par ailleurs, ces produits ne sont pas consommés localement.

612. Avec le productivisme auquel a débouché la course pour la conquête des marchés agricoles, la surexploitation des ressources naturelles et la montée en puissance des revendications écologiques, la question de la sécurité alimentaire s'oriente vers celle de la durabilité. Il s'agit alors d'éviter que l'agriculture ne devienne le pire ennemi de l'environnement et ne porte atteinte aux droits des générations futures à une alimentation saine et suffisante. La production agricole devrait être orientée vers les produits et les techniques les moins gourmands en ressources naturelles et la sécurité alimentaire devient donc une question de durabilité plutôt que de souveraineté, d'autosuffisance ou d'équilibre de la balance commerciale. Politiquement et philosophiquement, on passe du paradigme de la construction de l'Etat national dont la souveraineté tient à sa capacité à produire ce que ses citoyens consomment, à la durabilité et au commerce équitable qui explorent les possibilités de satisfaire les besoins des générations futures, en passant par le paradigme du commerce mondialisé et du libre échange.

IV-1-2- La Sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole comme maîtrise de risques

613. Tout d'abord, il faudrait délimiter les contours de ce qui est entendu par sécurité et inversement insécurité alimentaire. S'agit-il d'une situation objective mesurable par des indicateurs qui obéissent à des standards nationaux ou internationaux ou bien d'un construit subjectif qui relève des représentations collectives, d'une culture du risque, voire d'une forme d' « inconscient collectif » qui affecte non seulement les représentations et les réactions, mais également les décisions publiques ou individuelles ?

614. Si les probabilités de l'avènement d'un phénomène donné (un changement climatique ou autre) relève d'une logique formelle et « mathématisable » les risques et leurs perceptions renvoient à des dimensions beaucoup plus subjectives et difficiles à cerner. Il faudrait agir autant sur la conscience des risques que sur leur ordonnancement réel. En effet, « la sécurité est toujours et indissociablement une situation objective et un état subjectif »¹⁰⁹. Si bien que l'élément qui pèse le plus sur les décisions individuelles et collectives, c'est moins la sécurité ou l'insécurité alimentaire « objective » que le sentiment et la représentation de celles-ci¹¹⁰.

615. En tant que pays méditerranée, nord-africain, arabo-musulman, la Tunisie n'échappe pas à ces logiques sociales qui déterminent la définition, la perception et la réponse aux problèmes de sécurité et d'insécurité alimentaire ou autre.

616. Si elle doit prendre en compte les données objectives et les contraintes sociales, techniques, économiques et écologiques nationales et internationales qui tendent à imposer une grille de lecture et des réponses standardisés aux problématiques, aux aléas et aux risques de la production agricole et de la consommation alimentaire, une politique de la sécurité alimentaire n'a de chances de réussir et de ne pas devenir en elle-même un facteur d'insécurité que si elle prend en compte la dimension collectivement subjective de ces problématiques. Certaines recherches (notamment G. Hofstede pour les comparaisons internationales ou R. Zghal pour la culture nationale tunisienne) peuvent éclairer les choix publics en matière de gestion des représentations et par suite des actions en rapport avec la sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole en Tunisie.

617. Un deuxième aspect non moins important qui affecte la modélisation de la sécurité et de l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole, leur représentation et les politiques de leur prise en charge, concerne la perception du risque ou plutôt des risques en la matière. S'agit-il prioritairement des risques perçus comme subis et liés à des formes plus ou moins ténues de dépendance et de limites imposées à la liberté de choix des agriculteurs, des consommateurs et de l'Etat ou de risques résultants d'un mauvais usage de cette marge de liberté et de mauvais choix individuels ou collectifs ?

618. La première représentation des risques renvoi notamment aux aléas climatiques (que les recherches scientifiques veulent maîtriser et « internaliser »), aux dépendances technologiques (pesticides, OGM, etc.) et/ou aux risques de dépendances économiques (exemple : de ressources naturelles rares et non extensibles).

109 Frédéric Gros, *Le Principe Sécurité*, Paris, Gallimard, « NRF – Essais », 2012, 304 p

110 Les « peurs collectives »

619. Dans la deuxième approche, l'insécurité alimentaire, nutritionnelle ou agricole est une conséquence de plus ou moins long terme d'un mauvais choix opéré par les acteurs privés ou publics. L'insécurité alimentaire résulte par exemple de mauvais choix de politique agraire plutôt que de la contrainte subie d'un territoire trop étroit. Elle résulterait également et prioritairement d'un mauvais usage de l'eau, plutôt que de mauvaises conditions climatiques.

620. Certes, ces deux conceptions déterministe ou volontariste de la sécurité et de l'insécurité se complètent et sont quasiment inextricables, mais dans la définition des politiques de sécurité il est important d'en faire la distinction quitte à ce que par la suite et dans un deuxième temps, une approche volontariste de prise en charge simultanée des risques subis et de ceux créés par des actions et des choix volontaires, soit pensée et mise en œuvre.

621. Enfin, un troisième dilemme accompagne la définition de l'insécurité et termes de risques à gérer. Il s'agit de la conception globale et systémique des risques ou de leur définition en rapport avec des évolutions et des objets précis, sectoriels voire au cas par cas.

622. Penser la sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole en termes de grands équilibres et d'apports non seulement à la santé mais au bien-être des populations est une chose. Penser la sécurité alimentaire comme résultante des conditions de l'équilibre de l'offre et de la demande de blé, en est une autre.

623. Ces deux conceptions de la sécurité alimentaire ne sont pas exclusives et doivent être conciliées. Mais nombreuses sont les politiques publiques qui ratent leur objectif à cause d'une approche strictement sectorielle et sériee des problèmes analysés.

624. Si l'approche de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole peut être contingente et orientée vers certaines catégories sociales ou certains produits agricoles plus que d'autres, si elle doit être suffisamment ciblée pour prendre en compte les spécificités sectorielles, elle se doit également d'être systémique et globale. Encore faut-il être conscient de cette complexité, ne serait-ce que pour éviter de faire de la sécurité alimentaire le premier obstacle à celle agricole. Car c'est de la tension et de la coordination entre le global et le partiel, le système et les parties que naissent les premières formes d'insécurité ou de sécurité alimentaire ou autre.

IV-1-3- Sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole pour qui ?

625. La définition de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole en termes de maîtrise de risques complexes, conduit à un deuxième groupe de questionnement qui devrait être explicitement posé en vue de définir les politiques idoines. De façon globale, ces politiques se doivent de faire un choix politique raisonné, explicite et possiblement négocié (et donc collectif) par rapport à la question : « sécurité pour qui » ? ou bien, alternativement, « pour qui en priorité » ?

626. Si on laisse de côté l'hypothèse d'une sécurité qui serait prioritairement garantie aux agents publics et aux bureaucraties en charge de dessiner les contours des politiques et des choix publics, et si on prend sérieusement en compte les limites techniques et politiques de l'Etat providence qui serait chargé d'apporter une assurance raisonnable et équivalente à tous ses citoyens, deux catégories de dilemmes se posent aux décideurs : soit la sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole résulterait prioritairement des arbitrages entre les

intérêts des consommateurs et ceux des producteurs, soit la sécurité serait moins immédiate ou en tout cas prendrait en compte les dynamiques temporelles, et résulterait d'un arbitrage entre les intérêts de la génération actuelle (à supposer que l'on puisse la penser comme entité relativement homogène) et ceux des générations futures.

627. S'agissant du dilemme et de l'arbitrage entre sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole pour (et par) les producteurs et/ou pour les consommateurs, il est important de rappeler ici que du point de vue des agriculteurs tunisiens, les politiques tunisiennes ont pêché par le biais qu'elles ont véhiculé en faveur des consommateurs urbanisés et politiquement mieux mobilisés au détriment des producteurs, satellisés, périphériques et le cas échéant « objets » de politiques d'inclusion.

628. Si la sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole devait être assurée prioritairement aux producteurs, ne serait-ce que parce que la situation et l'action de ceux-ci précéderait et déterminerait celle des consommateurs, il faudrait penser les instruments de sécurisation/motivation de ces agriculteurs (suffit-il par exemple de se limiter à leur garantir une « bonne » marge de profit ?), et surtout faire la distinction entre petits et grands producteurs et entre propriétaire (terriens) et non propriétaires (ouvriers ou travailleurs du secteur). Il en va de la question du dualisme agricole, des intérêts parfois contradictoires des paysans et des agriculteurs et du passage d'une agriculture rentière à une autre plus compétitive.

629. D'autre part, si la sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole devait être assurée prioritairement aux consommateurs, et si, comme l'affirme le rapport de la Banque mondiale, nous pouvons admettre que la Tunisie ait eu une politique alimentaire et nutritionnelle sans pour autant développer une politique agricole, il faudrait penser cet accès aux aliments en termes de contraintes, de conditions d'approvisionnement et d'importation des aliments et surtout en termes de prix compensés pour certains produits « sociaux » ou « stratégiques » ou alternativement de subventions directes, d'assistance (plus ou moins temporaire) et de transferts en nature (produits alimentaires) ou en espèce.

630. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de soutenir le pouvoir d'achat des consommateurs en décidant quoi subventionner et qui subventionner. Ces deux questions soulevant des difficultés réelles de suivi, de traçabilité et d'équité.

631. Cette complexité des intérêts servis par la sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole montre l'importance de situer celle-ci dans un cadre plus englobant assimilable à une forme de contrat social permettant de concilier les intérêts et de développer des formes de solidarité dans la prise en charge des risques des « producteurs » et des « consommateurs » des biens agricoles et alimentaires.

632. S'agissant du dilemme et de l'arbitrage entre sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole pour (et par) les générations actuelles et/ou les générations futures, il va sans dire que les choix de nourrir les populations présentes peut compromettre les chances des générations futures d'accéder à une alimentation saine et équilibrée et à une agriculture performante.

633. Mais contrairement aux conceptions réductrices, ce lien de dépendance et d'opposition entre les intérêts des générations ne se limite pas au niveau de la production et de l'usage qui pourrait être optimal pour une génération donnée mais fatal pour l'autre, de moyens de production limités (notamment la terre et l'eau). Ce lien passe également par la

consommation et les habitudes et traditions de celle-ci. Le risque est que d'une génération à l'autre on transmette non seulement moins de moyens de production mais également autant de mauvaises habitudes de consommation. Les excès et les gaspillages du mois-saint de Ramadan en constituent la plus éclatante des illustrations.

634. La solution technologique ou scientifique n'est que partiellement efficace pour prendre en charge cette tension d'une sécurité alimentaire et agricole pour les générations présentes et celles pour les générations futures. En effet, cette recherche et ses applications technologiques n'échappent pas non plus à des considérations de court-terme renforcées par la privatisation de son financement.

IV-1-4- Sécurité par l'offre et/ou par la demande : sécurité alimentaire et nutritionnelle versus sécurité agricole ?

635. Si elles sont indissociables, l'insécurité agricole qui concerne en premier lieu les aspects d'offre et de production n'est pas de même nature et ne relève pas des mêmes logiques que celle alimentaire et nutritionnelle, qui renvoie à des questions essentiellement de demande et de consommation.

636. La construction de la sécurité agricole par le développement de la production peut être mise en échec à cause de l'absence de débouchés et de problèmes de commercialisation ; d'une faible compétitivité des structures agricoles ; de l'usage de techniques inappropriés ou peu efficaces ; de la dépendance à certains intrants ; des limites quantitatives et qualitatives des moyens de production et de la non maîtrise des circuits de distribution. L'un des principaux dilemmes qui accompagnent les politiques de production est celui de leur degré de diversification/spécialisation. La spécialisation de la Tunisie dans la culture d'un ou de quelques produits agricoles peut engendrer des profits importants, mais elle menace la qualité des sols et conduit les agriculteurs à prendre des risques de pertes relativement importants en cas de retournement du marché.

637. Si on prend en compte les contraintes structurelles au niveau de la disponibilité des moyens de production (notamment les limites des terres cultivables), la Tunisie aurait intérêt à s'orienter vers les cultures méditerranéennes (arboriculture et horticulture, olivier, fruits et légumes irrigués) pour lesquels elle dispose d'un avantage comparatif à l'international¹¹¹, plutôt que vers les productions continentales (blé, orge, lait) qui répondent à la demande locale. Mais si on se situe du côté de la demande interne et des impératifs de la souveraineté alimentaire, les choix devraient être plus nuancés en prenant en compte notamment le bilan hydrique que ces options impliquent.

638. La politique visant à exploiter les avantages comparatifs de la Tunisie en matière agricole, plutôt qu'à poursuivre la sécurité alimentaire immédiate par la satisfaction d'une demande disponible, implique d'orienter les soutiens et subventions de l'Etat non pas vers la consommation (caisse de compensation, prix subventionnés, etc.) mais vers l'amélioration des conditions de production des produits à exporter (subventions aux intrants, à la qualité, à l'infrastructure matérielle et immatérielle, à la recherche scientifique, à la vulgarisation, à l'apurement foncier, à l'irrigation, au financement, etc.). C'est à partir

111 Ces cultures sont intensives en main d'œuvre, bénéficient d'une demande relativement importante sur le marché européen et n'exigent pas de grandes superficies foncières.

du moment où l'agriculture crée suffisamment de valeur que s'installe l'accumulation d'actifs et le transfert de la main-d'oeuvre et des capitaux afin de soutenir la croissance du secteur non agricole. Le cycle du développement économique est ainsi amorcé.

639. Par ailleurs et s'agissant toujours de la production agricole, une trop grande variabilité de l'offre entraîne une instabilité des prix des produits agricoles et risque ainsi de porter atteinte à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

640. Pour sa part, la politique de la demande se focalise sur l'évaluation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'aune de la disponibilité/pénurie des aliments ; de l'accès à ceux-ci et de l'efficacité des chaînes d'approvisionnement ; de l'utilisation et des gaspillages qui l'accompagnent et de la stabilité de ces dimensions de façon à éviter les saisonnalités et d'opérer une forme de ciblage dans le temps qui lisse les oscillations des revenus ou des productions. La régularité d'un revenu même peu élevé est plus importante que le niveau moyen de celui-ci pour la sécurité alimentaire.

641. Dans cette deuxième conception, la question du pouvoir d'achat devient centrale. En effet, la demande de produits alimentaires dépend fortement des revenus disponibles.

642. S'agissant des agriculteurs et des couches les plus vulnérables de la population, ces revenus sont souvent de différentes origines et ne dépendent pas que des activités strictement agricoles. Il faudrait donc envisager le pouvoir d'achat des agriculteurs en des termes globaux et en prenant en compte toutes les ressources disponibles qui permettent d'atténuer la saisonnalité de leurs revenus. Par ailleurs, l'utilisation des revenus dans les ménages dépend souvent du niveau d'éducation des membres de la famille et de la personne qui les contrôle. Bien que cela soit rarement le cas, il a été remarqué qu'un revenu contrôlé par des femmes est davantage utilisé pour les dépenses alimentaires¹¹². Les effets des variations des prix sont différenciés selon le niveau de revenu des ménages et l'origine rurale ou urbaine de ceux-ci.

643. La logique de l'offre et celle de la demande de produits agricoles se complètent. Mais la sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole peut (dans certains cas), conduire à un arbitrage ne serait-ce que provisoirement favorable et l'une des deux logiques plutôt qu'à l'autre.

IV-1-5- La sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole passive et active

644. La construction de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole par la maîtrise des risques « objectifs » ou « subjectifs » est généralement une question de choix pensés et décidés par l'autorité centrale. Mais ces choix sont orientés voire déterminés par une certaine conception de l'incertitude et de la responsabilité des acteurs face aux évolutions futures.

645. En ce sens, si l'Etat providence procède d'une tradition de prise en charge des risques par la protection des acteurs économiques (producteurs ou consommateurs) en leur garantissant un niveau de revenu donné ou un accès à une ration alimentaire « minimale »,

112 Sandrine DURY, Arlène ALPHA, Anne BICHARD, (2014), Effets des interventions agricoles sur la nutrition : Identifier et limiter les risques, CIRAD ; Action contre la faim.

l'Etat stratège mise sur la responsabilisation de ces intervenants en les considérant comme agents potentiellement actifs plutôt que comme victimes potentielles et sujets passifs.

646. Ceci concerne aussi bien le choix des produits et des méthodes de production, que les modèles de consommation (aujourd'hui occidentalisés et extravertis) que les modes de vie (de plus en plus sédentaires).

647. La politique de sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole accorde un rôle central à l'Etat-garant qui serait sécurisant sans forcément devenir sécuritaire ni confondre la protection des personnes avec une forme de paternalisme déresponsabilisant.

648. Concrètement, face au risque d'insécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole, l'Etat procédera par la protection de ses sujets (producteurs et consommateurs), mais également par leur responsabilisation. Mais la frontière entre ces deux orientations n'est pas facile à établir.

649. Au lieu de choisir une orientation « protectionniste », qui vise à garantir un revenu minimum aux agriculteurs, ou un pouvoir d'achat (confondu avec un faible prix de vente) aux consommateurs, l'Etat peut choisir de les responsabiliser en leur donnant les moyens d'être des producteurs et des consommateurs actifs. Pour cela, il peut procéder, par des aides ciblées et remplacer les compensations anonymes par des subventions ou des transferts ciblés.

650. Pour les producteurs, ces aides peuvent accroître l'efficacité voire le productivisme agricole ou bien encourager une culture agricole respectueuse des exigences, des besoins et des contraintes écologiques).

651. Pour les consommateurs, le soutien à la consommation peut déboucher sur un consumérisme dilapidateur (consommer comme condition et finalité du bien être) ou bien alternativement procéder d'une forme d'inclusion sociale (consommer pour ne pas être exclu).

652. En choisissant de responsabiliser les producteurs ou les consommateurs en leur transférant les moyens nécessaires à leur autonomisation et à leur action responsable, l'Etat peut donc involontairement encourager ces deux formes d'excès.

653. La réponse aux dangers et aux défis liés à l'alimentation, à la nutrition et à l'agriculture est également prise entre deux conceptions de la réforme et de la maîtrise des risques : celle du progressisme parfois utopiste et celle du conservatisme trop souvent passéiste.

654. En effet, face à un risque plus ou moins imminent et à un besoin de changement, certains acteurs vont prôner le « saut en avant » technologique, d'autres vont s'accrocher aux certitudes du passé, des traditions et de la répétition. Cette dualité est bien présente dans les débats sur les vertus de l'agriculture traditionnelle et de la permaculture et dans la confiance que certains placent dans les technologies comme fondement d'une agriculture de précision tout aussi compétitive qu'en rupture d'avec ce qui serait des bricolages de paysans à l'ancienne.

655. Ces deux courants balisent les politiques de sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole qui, dans certains cas, prônent le conservatisme ou le retour aux « bonnes vieilles techniques », semences, méthodes voire organisations sociales et professionnelles et qui

dans d'autres situations, prônent le « saut technologique » indépendamment et au-delà de toute considération éthique ou sociale. Il s'agit donc de conceptions parfois diamétralement opposées de la sécurité et des meilleures approches pour y parvenir : Le conservatisme « bio » et interventionniste versus l'utopie technophile qui fait confiance au marché pour éliminer toutes les formes d'insécurité.

656. Il faudrait revaloriser l'ancestral sans faire du passéisme et rompre avec les pesanteurs du passé avec discernement et précaution et avec suffisamment de confiance pour investir dans le futur. Ce « débat » entre ces deux attitudes et ces deux approches de la sécurité n'est pas que rationnel. Il recouvre des enjeux politiques, technologiques et économiques profonds.

657. Enfin, une troisième dualité structure les choix politiques de construction de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole. Il s'agit du rôle joué par la libre concurrence et de la place donnée à l'interventionnisme étatique. En effet, les réponses aux défis et aux risques de cette sécurité peuvent impliquer la recherche d'une plus grande compétitivité au travers d'un plus grand recours aux mécanismes du marché et en laissant disparaître les moins « adaptés » au profit d'un soutien plus prononcé pour les acteurs les plus performants. Elle pourrait également impliquer une plus grande intervention de l'Etat, une plus grande solidarité et « assurance » pour les acteurs qui auraient du mal à s'adapter de façon à leur apporter une certaine sécurité et à leur épargner le « choc » de la compétitivité et du marché. La sécurité par l'efficacité n'annule pas celle par la solidarité. Mais ces deux logiques ne devraient pas être confondues au risque de créer une incohérence et (donc) une insécurité généralisée. Si le discours écologique et l'exigence de durabilité agricole appellent souvent un interventionnisme étatique, il n'en demeure pas moins que c'est au nom de la protection des ressources naturelles, de la lutte contre les gaspillages des intrants et des produits agricoles (avec ce que cela produit comme surconsommation) et pour éviter que les éventuelles incitations ne profitent à ceux qui ont en le moins besoin, que certaines institutions internationales prônent la libéralisation des échanges et des importations même si, pour exporter et être compétitif (il s'agit essentiellement de la compétitivité prix), cela peut déboucher sur un dumping écologique.

IV-1-6- L'articulation politique agricole-politique de développement

658. L'agriculture a un rôle central dans le développement économique. Mais la question du développement agricole ne peut être pensée en dehors de celle du développement rural et de celui du développement des autres secteurs de l'économie de façon générale.

659. Si, pour toute société, il est toujours possible de se passer de biens d'équipement ou de certains services, ceci n'est pas possible pour les produits alimentaires qu'il faudra toujours soit produire soi-même, soit importer.

660. C'est cette deuxième éventualité qui permet ou légitime une certaine marginalisation tout aussi lente que délibérée de l'agriculture.

661. Incapable de nourrir la population à de faibles prix, ou de créer de la valeur ajoutée pour l'accumulation nécessaire à son évolution et sa transformation, l'agriculture risque d'être marginalisée voire mise à contribution pour maîtriser les coûts des intrants d'autres secteurs de l'économie.

662. La transformation structurelle de l'économie qui devrait orienter une part de plus en plus importante de la valeur ajoutée et de l'emploi vers le secteur non agricole, s'opère non pas grâce au développement de l'agriculture par une modernisation de ses structures et une plus grande productivité mais par un appauvrissement de ce secteur agricole et un plus grand dualisme de l'économie.

663. Le rapport entre l'agriculture et le reste de l'économie se présente donc soit sous forme d'un cercle vertueux, où le développement de la première sert de levier au développement des autres secteurs économiques et vice versa, soit sous forme d'un cercle vicieux où le développement d'un pan de l'économie se ferait au détriment de l'autre avec pour conséquence, le creusement des inégalités régionales et l'aggravation du dualisme agricole et économique et la rupture entre une société et une élite moderne et une autre traditionnelle.

664. Traditionnellement, cette jonction entre l'agriculture et le reste de l'économie passe notamment par la mise à disposition de la main d'œuvre, l'approvisionnement en différents intrants agricoles, le financement et l'alimentation.

IV-1-7- La politique agricole au croisement de la politique économique et sociale

665. A cette complexité des relations entre l'agriculture et le reste de l'économie et plus particulièrement l'industrie que, parfois, les décideurs politiques croient pouvoir développer indépendamment du secteur primaire, se conjuguent d'autres dualités qui complexifient encore plus les choix de politique agricole et nutritionnelle : faut-il privilégier les petits paysans et l'agriculture de subsistance ou les grandes entreprises agricoles et les cultures commerciales capables de passer d'une logique de rente à une logique d'efficacité ? Comment concilier les intérêts des différents acteurs et groupes sociaux en présence tout en faisant preuve de suffisamment de cohérence dans les politiques et de crédibilité dans l'action ? Quel rôle devrait jouer le secteur privé et quel degré de privatisation de l'agriculture ? Comment concilier protectionnisme (même celui qui ne porte que sur certaines filières) et ouverture sur le monde (à commencer par l'union Européenne) ? Comment résorber la fracture entre les villes et les campagne ?

666. Si l'économie est au service du social, la politique agricole doit pouvoir conjuguer l'économique et le social dans la perspective d'assurer la sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole.

IV-1-8- La sécurité alimentaire au croisement de la politique agricole et de la politique sociale

667. La politique de sécurité alimentaire résulte d'une articulation entre plusieurs types de politiques publiques dont notamment celle de la politique agricole et celle de la politique sociale. En effet, il s'agit le plus souvent de combiner un soutien aux producteurs leur permettant de produire au plus bas prix, des quantités de plus en plus importantes, avec un soutien à des catégories sociales vulnérables de façon à préserver leur pouvoir d'achat. Ceci implique des subventions directes à ces catégories ou un plafonnement des prix à la consommation avec une compensation aux producteurs. Dans les situations d'urgence ou de précarité sociale importante, c'est le volet réduction de la pauvreté et soutien à la consommation qui prime. Mais ce type d'intervention ne peut être durable que si les

producteurs agricoles arrivent à s'autonomiser pour répondre de façon satisfaisante (en prix, qualité et quantités) aussi bien à la demande interne qu'externe.

668. L'ensemble de ces arbitrages et les solutions qui les accompagnent impliquent des coûts de divers natures. De façon pragmatique, les décideurs politiques doivent comparer ce que coûte la sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole à ce qu'elle rapporte pour les générations actuelles et futures afin de déterminer ce que la communauté est prête à payer pour cette sécurité.

IV-2- (P)rendre compte de la complexité de la politique de sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole

669. Les questions de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole appellent une approche pluridisciplinaire où les sciences de l'ingénieur se combinent aux sciences du vivant, à l'économie, à la sociologie et à la gestion et où les considérations politiques et éthiques jouent un rôle majeur même si, souvent, elles ne sont pas suffisamment explicitées.

670. Cette approche conceptuellement et analytiquement pluridisciplinaire, est nécessaire afin d'espérer construire des représentations communes des problématiques posées et d'aboutir à des solutions négociées qui transcendent les points de vues et les intérêts particuliers.

671. Même si elle peut être source d'ambiguïtés voire d'incohérences, cette approche relève nécessairement de la complexité dans le sens où une place centrale doit être donnée à la dialogique (de l'économique et de l'écologique, de l'économique et du social, etc.), aux phénomènes de reliance, de désordre, de récursivité, etc. Cette complexité concerne notamment cinq dimensions :

IV-2-1- La « nature » de l'agriculture : un bien économique comme les autres ?

672. La conception de l'agriculture est fondamentale aux politiques mises en œuvre pour sa promotion ou sa sécurisation. Conformément à la pensée de la complexité, la réponse à cette question ne peut être manichéenne et doit dépasser le raisonnement par les statu pour intégrer la pluralité et les identités multiples.

673. En effet, si l'agriculture n'est qu'un bien économique parmi d'autres, alors la question de la sécurité alimentaire peut-être dissoute dans celle de la politique économique et des équilibres commerciaux. Par contre, si l'agriculture est abordée en tant qu'activité spécifique n'obéissant que marginalement à une rationalité économique, et si on considère que sa vocation se limite à nourrir les hommes, et non pas les enrichir, alors la question de la sécurité alimentaire risque d'être dissoute dans celle de la politique sociale et environnementale.

674. Afin d'éviter ces extrêmes, il faudrait que l'approche et la politique de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole puisse distinguer, séparer et ensuite relier la politique agricole à la politique de sécurité alimentaire ; la sécurité alimentaire à l'autosuffisance alimentaire ; la politique agricole à la politique sociale et enfin, la politique agricole aux contingences politiques du moment.

IV-2-2- Les rôles de l'Etat : protecteur et stratège

675. La thèse de la fin de l'Etat providence dans un contexte où les inégalités et la précarité (qui ont justifié le développement de cette forme d'Etat) sont exacerbées, constitue une simplification d'une réalité complexe que les politiques de sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole doit prendre en charge.

676. Contrairement aux visions manichéennes du rôle de l'Etat dans la réalisation de cette sécurité, il est important de pouvoir concilier la protection de certaines catégories sociales face à certains risques avec leur responsabilisation.

677. A l'Etat providence, souverain et protecteur de protéger certains intérêts collectifs de certains risques (notamment liés à l'alimentations) et à l'Etat stratège et acteur régulateur, d'arbitrer entre les risques et de les « gérer » notamment en convertissant certains de ceux-ci en points de focalisation, en intérêts communs et en action collective grâce notamment à un rôle de pédagogie, de vulgarisation et de responsabilisation.

678. Toutes les formes de sécurité et en particulier celle alimentaire et nutritionnelle impliquent la protection de l'Etat, mais elles risquent d'être provisoires et dispendieuses si elles n'impliquent pas également la responsabilisation des personnes et des acteurs concernés (agriculteurs, consommateurs, intermédiaires, facilitateurs, etc.). C'est là l'une des principales missions de l'Etat stratège.

IV-2-3- La politique agricole : dépassement provisoire ou résolution définitive des contradictions économiques, politiques et sociales

679. L'Etat protecteur et stratège élabore les politiques de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole. Celles-ci sont souvent pensées comme étant des choix rationnels, simples et cohérents en faveur d'une option ou d'un groupe social plutôt que d'un autre. La réalité est beaucoup plus complexe. La sécurité ne résulte pas d'un faux arbitrage mais du maintien de la dynamique des systèmes qui se nourrit des contradictions, des tensions et des synergies qui en résultent. L'approche de la complexité implique que c'est du dépassement toujours provisoire des contradictions du système nutritionnel et agricole et non de leur résolution définitive que résulte le progrès.

680. Il s'agit notamment des contradictions et des synthèses toujours provisoires :

- Entre secteurs : même si les syndicats agricoles considèrent que le secteur agricole n'a pas eu une politique de promotion de ses capacités pour lui-même, il ne s'agit pas de trancher en faveur du secteur agricole aux dépens d'autres secteurs, mais de penser la nature dialogique (faite de conflit et de coopération) entre les secteurs économiques (une politique de promotion des capacités de l'agriculture pour le secteur lui-même et pour les autres secteurs et non une logique de « gagnant-perdant » où les gains d'un secteur se feraient au détriment des autres) ;
- Entre groupes d'intérêt : les politiques agricoles jusqu'à présent mis en œuvre ont été accusées de perpétuer un biais en faveur des consommateurs « urbains » plutôt que les producteurs (les ruraux) par la fixation de prix à la production sans réellement prendre en compte l'ensemble des coûts de revient. L'Etat aurait voulu préserver le pouvoir d'achat des travailleurs des autres secteurs économiques qui pouvaient ainsi baser leur compétitivité sur une main d'œuvre à bas coût ou sur une alimentation peu

chère (comme cela est le cas pour le tourisme)¹¹³. Le développement des villes devait « tirer » la campagne pensée comme archaïque et incapable de « pousser » le développement. Ceci a fait dire à la Banque mondiale que « la Tunisie n'a pas de politique agricole, elle a une politique alimentaire ». En réalité, il s'agira de penser et d'intégrer les intérêts des consommateurs (les « urbains ») en même temps que ceux des producteurs (les ruraux) ; les intérêts des propriétaires des moyens de production (notamment les propriétaires fonciers) et ceux des travailleurs du secteur ;

- Entre types d'agriculture : l'agriculture familiale et de subsistance doit être développée en même temps que l'agriculture de croissance et de compétitivité. Il s'agira de faire face au dualisme agricole : agriculture familiale, de subsistance et de lutte contre la pauvreté et agriculture de croissance, de création de valeur ajoutée et de compétitivité. N'étant pas suffisamment compétitifs sur les produits consommés localement, les agriculteurs ont été encouragés à se tourner vers les produits pour lesquels la Tunisie pouvait espérer gagner des marchés à l'exportation. Mais, ne pouvant répondre à la demande interne et aux peurs collectives (de dépendance) que suscite la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture risque de manquer du soutien institutionnel et politique et de ne pas pouvoir se positionner comme secteur légitimement prioritaire.

IV-2-4- Les moyens de l'intervention de l'Etat «protecteur» des producteurs et des consommateurs

681. La sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole se construit aussi bien au niveau de l'offre agricole que de la demande alimentaire.

- Au niveau des producteurs: l'intervention du pouvoir exécutif peut se faire soit par des aides, des subventions et une assistance directes à la production, soit par une compensation pour un manque à gagner ou des incitations après coups et indirectes qui garantissent un prix et des quantités rachetés sur certains produits particuliers (dis sociaux). Dans le premier cas, on subventionne des producteurs, dans le deuxième, on encourage un produit en garantissant des marges de profit ou des prix. Le problème du ciblage se résume à deux questions : qui subventionner ? quoi subventionner ? les subventions et aides accordées aux producteurs peuvent venir couvrir soit un prix de vente artificiellement faible, soit des coûts de production anormalement élevés.
- Au niveau des consommateurs: l'Etat peut intervenir par des subventions et une assistance directe et ciblées (même temporaire) à certains groupes sociaux ou bien, alternativement, en fixant des prix plafonds à la consommation et à la revente pour certains produits considérés comme « sociaux » ou « stratégiques ». Ce soutien à la consommation peut avoir des effets pervers. C'est ainsi, par exemple, qu'on continue à subventionner certains produits de base (notamment les produits céréaliers, l'huile et le sucre) afin de les rendre accessibles à l'ensemble de la population, alors qu'on observe l'apparition à grande échelle de problèmes de surpoids et d'obésité.

682. Que cela soit au niveau de la production ou de la consommation, le ciblage pose des problèmes techniques mais également politiques et éthiques. En effet, si la question des bénéficiaires du ciblage et de ses modalités techniques n'est pas suffisamment et publiquement prise en charge, il peut être orienté de façon à former (et récompenser) une clientèle pour le gouvernement. Par ailleurs, trop souvent, ce ciblage profite à ceux qui

113 Frédéric Gros, Le Principe Sécurité, Paris, Gallimard, « NRF – Essais », 2012, 304 p

consomment ou produisent le plus, autrement dit, ces incitations risquent d'être inégalitaires et de profiter aux plus aisés/performants.

683. Les aides et subventions devraient être décidées non seulement en prenant en compte leurs impacts sur les revenus des agriculteurs et le pouvoir d'achat des consommateurs, mais également en considérant leurs effets sur leur santé et sur les usages et utilisations des produits concernés.

IV-2-5- La création de valeur ajoutée agricole

684. S'agissant de la création de valeur ajoutée agricole, deux grandes options sous forme de dilemmes se présentent au décideur public : Soit viser la création de valeur par la maîtrise des volumes et des coûts des intrants en exploitant les avantages comparatifs et les dotations « naturelles » du pays, soit miser sur différentes formes d'innovations afin de créer de nouvelles règles du « jeu » (technologiques, nouvelles formes d'agriculture), de faire autrement et de développer de nouvelles combinaisons des moyens de production.

IV-3- La question de la libéralisation du secteur agricole

685. Se situant dans la perspective de l'ALECA et du renforcement de l'intégration de l'économie Tunisienne à celle européenne, Le rapport de l'AFD (2011) relatif à l'actualisation de la politique agricole tunisienne propose une orientation stratégique consistant à « Faire évoluer le concept de sécurité alimentaire en termes d'alimentation suffisante, de qualité requise et équilibrée »¹¹⁴. Cinq mesures sont préconisées :

- La définition et l'application de programmes de formation et de communication focalisés sur la qualité des denrées alimentaires et adaptés aux différentes catégories de consommateurs ;
- L'étude des possibilités d'amélioration du ciblage des subventions a la consommation afin d'accroître leur équité et réduire les gaspillages ;
- Le renforcement du contrôle de la qualité générique, en généralisant les méthodes de traçabilité et en dotant les structures de contrôle des moyens nécessaires à l'exercice de leurs fonctions ;
- L'amélioration du système de catégorisation et de classification des produits, notamment par l'accélération des actions prévues dans le cadre du programme de mise à niveau des circuits de distribution des produits alimentaires ;
- La définition et la mise en œuvre d'une stratégie interministérielle de rationalisation de la consommation de certains produits stratégiques à travers la politique de prix, d'une part, et des programmes d'éducation nutritionnelle, d'autre part.

686. Suite à un diagnostic fouillé des biais qui ont accompagné la définition des politiques agricoles tunisiennes, la Banque mondiale a proposé cinq grandes mesures de libéralisation du secteur. Il s'agit essentiellement de¹¹⁵ :

- Réduire et supprimer progressivement les prix administrés (prix garantis à la production et subventions aux intrants) pour les céréales, le sucre, et le tabac ;

114 République tunisienne, AFD (2011), ACTUALISATION CONCERTÉE DE LA POLITIQUE AGRICOLE, Orientations pour un Nouvel Agenda Agricole Tunisien

115 Banque mondiale, (2014), La révolution inachevée : Créer des opportunités, des emplois de qualité et de la richesse pour tous les Tunisiens.

- Convertir les restrictions quantitatives aux importations en équivalent tarifaire et ensuite réduire tous les droits de douane dans le secteur agricole (atterrissage en douceur) ;
- Progressivement mettre fin à l'intervention directe de l'Etat dans la distribution des produits agricoles.
- Remplacer les compensations et les subventions « universelles », « anonymes » et indirectes par des aides ciblées et directes et traiter les problèmes de l'agriculture dans une logique purement économique et indépendante des considérations sociales. Autrement dit, la politique sociale de l'Etat devrait s'appliquer directement aux populations vulnérables concernées et ne plus s'incruster dans les questions d'agriculture ou de nutrition.
- Alléger le poids de la bureaucratie étatique, limiter les procédures, les autorisations, les contrôles inefficaces ou inutiles.

687. Cette politique de libéralisation du secteur agricole devrait être accompagnée par un certain nombre de mesures et de choix stratégiques qui concernent quatre niveaux d'intervention : le niveau économique, le niveau social, le niveau des politiques agricoles et le niveau de la gouvernance :

Tableau 32: Mesures d'accompagnement de la libéralisation du secteur agricole selon la Banque mondiale

Niveau économique	<ul style="list-style-type: none"> • Affecter les économies budgétaires qui découlent de la réduction des prix garantis à la production et de la suppression des subventions aux intrants à la dynamisation de l'investissement privé dans les régions rurales par: <ul style="list-style-type: none"> ○ l'investissement dans l'infrastructure rurale, ○ améliorer l'infrastructure légère et lourde et les services au secteur agricole, ○ renforcer la recherche, l'irrigation, le cadastre foncier, le financement et l'infrastructure de transport (...)
Niveau social	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en oeuvre des programmes ciblés d'assistance sociale et de soutiens directs aux revenus des citoyens pauvres et vulnérables. Ce type de réforme ne créerait pas de distorsions et serait en accord avec les changements vers la Politique Commune Agricole de l'UE depuis la moitié des années 1990» (p 285).
Niveau des politiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier les politiques horizontales qui ne favorisent pas une culture au détriment d'une autre ou alors qui favorisent les cultures méditerranéennes pour lesquelles la Tunisie peut être compétitive.
Niveau de la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Réorienter l'intervention de l'Etat vers les questions de réglementation, protection de la santé et des ressources naturelles, la facilitation et la sécurisation des activités, la recherche scientifique; • Améliorer le cadre légal et institutionnel des intrants et produits : <ul style="list-style-type: none"> ○ Redéfinir le rôle des associations professionnelles agricoles ○ Concentrer le travail du Ministère de l'Agriculture sur la révision des programmes et objectifs vers la fourniture de biens publics essentiels à l'encouragement de produits de haute qualité ○ Mettre beaucoup plus l'accent sur la recherche, le développement et la formation ○ Mettre en oeuvre un système de gestion intégrée de l'eau ○ Faciliter la consolidation des lots de terrain en simplifiant le cadre juridique et réglementaire ; créer des guichets uniques pour les transactions foncières, et favoriser le développement du marché foncier ○ Simplifier et améliorer l'accès aux terres (notamment les terres domaniales) et le processus d'enregistrement des terres et le cadastre. Il est également nécessaire de permettre les baux immobiliers à long terme afin de faciliter les investissements importants dans l'agriculture ○ Améliorer l'accès au financement pour le secteur agricole. L'accès au financement est particulièrement difficile pour les investissements dans

	<p>l'arboriculture (huile d'olive et fruits) qui nécessitent plusieurs années entre l'investissement initial et le début de la phase de production.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Etablir un cadre pour faciliter la gestion du risque dans l'agriculture. Par exemple la promotion du développement d'instruments d'assurance contre les aléas climatiques ○ simplifier les procédures et améliorer l'efficacité de l'administration publique. En 2012, sur 212 procédures identifiées, le ministère a proposé d'éliminer 61 (24 pourcent) et de simplifier 109 (43 pourcent) et de garder uniquement 42 (17 pourcent)
--	--

688. La Banque mondiale propose quatre pistes pour faire face à la vulnérabilité alimentaire (BM 2014, p 290) :

- Œuvrer à l'autosuffisance en développant les approvisionnements céréaliers nationaux,
- Acquérir des terres étrangères afin d'assurer l'approvisionnement de la consommation nationale,
- Réduire les risques commerciaux à travers une meilleure coordination et intégration régionales, et/ou
- Investir dans des réserves stratégiques (matérielles et virtuelles en rapport avec les marchés à terme afin de couvrir environ trois mois d'importations).

689. Le diagnostic et les recommandations de la Banque mondiale ont le mérite de mettre l'accent sur certains des principaux défis que la Tunisie devrait affronter en vue de moderniser son agriculture. Certaines recommandations notamment celles relatives à l'allègement des procédures et à la lutte contre les pesanteurs bureaucratiques sont de bon sens. Sauf que sur plusieurs points, les recommandations sous-estiment les contraintes et les risques économiques, sociaux et politiques qu'ils véhiculent. En effet,

- Les pesanteurs sociales du secteur agricole sont trop importantes pour une adaptation rapide et lisse aux évolutions internationales et même aux choix publics des autorités nationales. Dans ce secteur, beaucoup plus qu'ailleurs, on ne change pas les comportements par de simples décrets,
- Cette libéralisation risque d'aggraver la tendance vers une alimentation à deux vitesses : d'une part, des denrées de qualité destinées à des consommateurs tunisiens avertis et à fort pouvoir d'achat ou à l'exportation soumises à des normes préventives et des contrôles rigoureux. De l'autre, celle des denrées à faible prix de vente, à la qualité douteuse, destinées au marché local, en particulier les produits primaires vendus en vrac et pas toujours suffisamment contrôlés,
- Le rapport de la Banque mondiale admet que l'élimination des barrières tarifaires sur les produits agricoles entraînerait une perte d'environ 87 000 emplois dans l'agriculture qui « devraient être absorbés par d'autres secteurs » (p 287). Une situation d'autant plus intenable que c'est le secteur agricole qui, habituellement, joue le rôle d'amortisseur des crises qui touchent les autres pans de l'économie,
- La compétitivité de la Tunisie sur un produit donné n'est pas qu'une question d'intensité en main d'œuvre ou en terre. Elle est également liée aux évolutions des prix sur le marché mondial des produits finis et des intrants. Les réformes qui touchent à l'agriculture ont un coût politique probablement plus important que leur coût économique. Enfin, cette libéralisation risque d'aggraver le dualisme structurel et

technologique de l'agriculture tunisienne et de marginaliser encore plus celle-ci. Une fois soumise aux pressions concurrentielles notamment des producteurs européens, et dépouillée de sa dimension sociale, l'agriculture tunisienne risque de ne plus être « rentable » ni sur le plan économique ni sur celui social (le statu d'agriculteur ne permettant plus d'accéder aux aides et instruments de la politique sociale de l'Etat).

IV-4- Recommandations relatives à l'alimentation et à la santé humaine

690. Les recommandations liées à la nutrition s'articulent autour des principaux thèmes dégagés à travers cette revue stratégique à savoir l'alimentation des groupes vulnérables (tels que les enfants, les femmes enceintes et les groupes démunis) et les aspects transversaux, relatives à l'éducation, la formation, le contrôle sanitaire, la qualité nutritionnelle, l'étiquetage, l'information des consommateurs, et l'activité physique.

691. Pour ce qui est des groupes vulnérables, la réalisation d'études visant à mieux identifier les personnes en situation d'insécurité alimentaire en tenant compte des spécificités des territoires, urbains comme ruraux ainsi que les différentes formes d'aide alimentaire et de leurs impacts, est recommandée.

692. L'amélioration de l'efficacité du dispositif de protection sociale qui constitue un solide investissement dans le capital humain et un moyen efficace d'inclusion sociale. L'État est censé de mettre en œuvre et renforcer un socle de protection sociale concernant les garanties élémentaires de la sécurité sociale. Ces garanties devraient assurer au minimum à toute personne dans le besoin, tout au long de la vie :

- L'accès aux soins de santé essentiels, y compris les soins de maternité ;
- La sécurité élémentaire de revenu pour les enfants, accès à l'alimentation, à l'éducation, aux soins et à tous les autres biens et services nécessaires ;
- La sécurité élémentaire de revenu pour les personnes d'âge actif qui sont dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant, notamment pour les cas de maladie, de chômage, de maternité ou d'invalidité;
- La sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées.

693. En considérant les inégalités sociales, il est nécessaire de renforcer les mesures de prévention et de dépistages des maladies non transmissibles liées à l'alimentation en développant des actions plus opérationnelles et ciblées sur des populations spécifiques.

694. Concernant la nutrition des enfants, il est important de considérer la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de prévention de l'obésité infantile. Cette stratégie peut comprendre :

- L'information des femmes en âge de procréer et en particulier les femmes enceintes et les mères des bénéficiaires d'une alimentation variée et équilibrée, de la pratique régulière d'une activité physique, et des dangers du tabac.
- L'amélioration du dépistage et la prise en charge précoces de la surcharge pondérale et du diabète gestationnel.
- L'encouragement de l'allaitement maternel, entre autre, par l'introduction des dispositions légales qui favorise l'allaitement maternel à travers la révision de la durée

du congé de maternité ainsi que la facilitation de la poursuite de l'allaitement à la reprise du travail.

- Sensibilisation des parents et des professionnels en contact avec les enfants de l'importance de l'activité physique et des risques liés à la sédentarité.
- La mise à disposition de l'eau potable et la possibilité d'accès à des fruits frais dans des lieux publics fréquentés par les enfants (milieu scolaire, centres de loisirs, lieux sportifs, etc.).
- La sélection de produits de « bonne qualité nutritionnelle » en restauration collective.

695. En ce qui concerne l'alimentation scolaire les principales recommandations dégagées sont :

- Mener un playdoyer stratégique en faveur de l'alimentation scolaire dans l'optique d'accroître l'engagement politique et la participation sociale et d'augmenter le financement public pour la nutrition,
- Focaliser le programme sur des axes stratégiques développés dans cette revue incluant entre autre une alimentation scolaire à base de produit locaux, favoriser l'achat local, développer les formes de participation communautaire dans le programme, En tant que filet de protection sociale le programme est appelé à concentrer ses efforts sur les plus démunis, cela conduit à revoir le mode de ciblage des bénéficiaires,
- Intégrer l'alimentation et la nutrition sous forme d'un enseignement pratique qui inclut l'achat d'aliments, la lecture des étiquettes, les ateliers de dégustation de produits frais, la préparation des repas équilibrés et l'analyse critique du contenu publicitaire, et
- Assurer la formation continue relative à l'alimentation, à ses dimensions sociales et culturelles et à l'activité physique, des professionnels de santé, de l'éducation, de l'activité physique et sportive, de l'alimentation et de la communication.

696. Pour le contrôle sanitaire, les principales recommandations déduites concernent, d'une part, la valorisation de la responsabilité des entreprises de l'Industrie agroalimentaire dans la sécurité sanitaire des produits alimentaires à travers :

- Clarifier, systématiser et encourager l'appropriation des normes de sécurité sanitaire des aliments par les entreprises et l'ensemble des parties prenantes.
- Veiller à l'application des bonnes pratiques et mettre en œuvre des obligations d'autocontrôle en tenant compte des effets des variables microéconomiques.
- Créer des mécanismes financiers qui favorisent la mise à niveau des entreprises du secteur afin qu'elles puissent satisfaire au mieux les exigences de sûreté sanitaire.

697. D'une autre part, elles incluent l'amélioration de l'efficacité du système public de contrôle sanitaire en :

- réévaluant le partage des contrôles sanitaires entre les produits végétaux et les denrées animales en fonction de la réalité des risques et des moyens humains et budgétaires disponibles,
- adaptant le système de contrôle à des nouvelles formes de commercialisation des aliments par voie numérique,
- définissant une législation harmonisée dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments.

698. En relation avec la qualité nutritionnelle, l'étiquetage et l'information des consommateurs il faut :

- Veiller à ce que l'information nutritionnelle délivrée au consommateur intègre les connaissances nutritionnelles les plus actualisées.
- Souligner le rôle de l'Organisation Tunisienne de Défense du Consommateur pour l'optimisation de la qualité nutritionnelle des produits commercialisés, de la production aux conditions de distribution et de promotion.
- La reformulation des produits, afin de proposer des produits plus sains (réduction des teneurs en sel, sucre, matières grasses) ;
- La création de nouveaux produits locaux qui s'adaptent aux besoins spécifiques de certaines catégories de consommateurs (nourrisson, bio, sans gluten, etc.)
- La mise en avant des produits bruts par des prix attractifs

699. Par rapport à l'activité physique, il est important de :

- Créer de plusieurs parcours sanitaires, salles de sport, clubs et parcs à proximité de toutes les agglomérations urbaines.
- Diffuser les messages qui mettent en valeur l'activité physique adaptée au quotidien des personnes et découragent la sédentarité.

IV-5- Les mesures structurelles et transversales relatives à l'agriculture

IV-5-1- Diversifier et élargir les fonctions économiques et sociales de l'agriculture

700. Quatre grands axes stratégiques sont à explorer :

- **L'agriculture durable capable de concilier quatre types d'exigences :**
 - L'exigence économique impliquant une amélioration de la compétitivité des productions,
 - L'exigence sociale, impliquant un meilleur partage et une meilleure répartition des résultats de la croissance entre les différentes catégories d'intervenants, les différents secteurs de production et les différentes régions,
 - L'exigence environnementale, impliquant une gestion durable des ressources naturelles et le recours à des techniques de production et des modalités de consommation prenant en compte les capacités de résilience des systèmes naturels,
 - L'exigence technologique : que cela soit au niveau du génie génétique et climatique, de l'agriculture de précision ou des usages du web, l'agriculture est de plus en plus un enjeu de recherches scientifiques et d'innovations technologiques.
- **Les nouvelles formes d'agriculture. Celles-ci peuvent se déployer en fonction :**

- Du contexte : agriculture urbaine et péri urbaine, agriculture dans les zones touristiques, etc.
 - Des formes d'organisation et de mutualisation des moyens de production et de commercialisation: nouvelles formes juridiques d'entreprises, différentes formes d'associations et de coopératives
 - Des niveaux de production : permaculture, agroforesterie, agriculture neutre pour le climat, agriculture de précision, agriculture hors sols, etc.
 - Des niveaux de commercialisation : vente directe, plateformes de commercialisation, commerce en ligne (qui risque de bouleverser les pratiques agricoles), autres formes et possibilités de circuits courts de distribution, etc.
 - Des acteurs de la production : production dans les écoles, dans les prisons, dans les universités, dans les lieux touristiques, etc.
- L'économie sociale et solidaire capable de concilier le profit avec les valeurs qui fondent le vivre ensemble.
 - L'économie circulaire capable de créer et de renforcer les cycles vertueux entre les différents secteurs de l'économie, mais également entre la production, la consommation et le recyclage.

IV-5-2- Une gouvernance plus participative et mieux ciblée

701. Créer un ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

702. Faire de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans sa double dimension de développement agricole et rural durable et de renforcement de l'accès direct à la nourriture de la part des plus nécessiteux la cadre d'une intégration et d'une mise en cohérence des stratégies sectorielles.

703. Mettre à niveau l'appareil statistique de façon à pouvoir suivre l'évolution de l'ensemble des cibles des ODD et notamment celles relatives à l'ODD 2.

704. Élaborer une charte alimentaire qui engagera le gouvernement et les parties prenantes.

705. Promulguer une loi contre le gaspillage alimentaire en Tunisie.

706. Création d'une politique alimentaire et agricole commune pour les 11 pays du sud et de l'est de la Méditerranée (PSEM), construite dans le cadre d'un partenariat euro-méditerranéen¹¹⁶.

707. Une meilleure implication du secteur privé nécessite une nouvelle culture administrative.

708. L'agriculture de précision coûte cher et exige des investissements qui ne sont pas à la portée des petits exploitants.

709. Programme de mise à niveau devrait décider de l'orientation globale à donner à l'agriculture tunisienne en rapport avec ces possibilités d'insertion dans l'économie mondiale et de réponses aux priorités du pays. Elle devrait également porter sur des filières et des régions précises.

116 IPAMED (2012), Pour une politique agricole et alimentaire euro-méditerranéenne, Note de synthèse

710. Elaborer une base de donnée sur les femmes rurales et agricultrice ainsi qu'une programme national les concernant (avec notamment des dispositions spécifiques relatives au financement des projets des femmes rurales).

711. Veiller au respect du droit du travail en milieu rural et agricole.

712. Lancer une étude sur le statut d'agriculteur et l'opportunité d'élaborer un cahier de charges pour bénéficier de ce statut.

713. Faire participer la profession aux opérations d'importation de produits agricoles.

714. Systématiser l'évaluation indépendante des anciennes stratégies mises en œuvre.

715. Miser sur l'éducation des enfants et des adolescents aussi bien pour les questions et défis relatifs à l'environnement qu'à ceux qui concernent l'alimentation.

716. Aider les agriculteurs non pas à consommer de l'eau, mais à l'économiser. Si les usages et utilisations ne changent pas, c'est la disponibilité et l'accès à cette ressource rare qui seront remis en question. Ceci passe par des tarifs et des subventions appropriés.

717. Opérer un meilleur ciblage afin d'atteindre à la fois plus d'équité et moins de gaspillages

IV-5-3- Se prémunir contre la faim et éradiquer les formes de malnutrition

718. Sur le plan politique, afin d'améliorer la production agricole et agroalimentaire nationale, il est nécessaire de revaloriser l'agriculture et d'encourager les investissements dans le secteur agricole. Sur un plan opérationnel, l'amélioration du salaire minimal agricole garanti, la protection des terres agricoles de l'urbanisation anarchique, l'amélioration de l'accès des producteurs aux marchés nationaux et internationaux et l'exploration de nouveaux marchés sont des actions qui peuvent contribuer à encourager la production nationale. Il est également nécessaire de promouvoir l'entrepreneuriat à travers un meilleur encadrement et plus de financement, notamment pour les jeunes et les femmes, ainsi qu'une meilleure exploitation du nouveau code d'investissement.

719. La ratification d'une loi sur la sécurité sanitaire des aliments permettrait de perfectionner le cadre juridique et pratique pour garantir des produits fiables et concurrents et une alimentation salubre.

720. Garantir une bonne éducation nutritionnelle aussi bien dans les établissements scolaires qu'à travers des campagnes de sensibilisation touchant toutes les catégories et notamment les mères de famille permet de réduire les risques de malnutrition.

IV-5-4- Améliorer la productivité et le revenu des petits exploitants

721. En raison des ressources hydriques et édaphiques limitées, l'amélioration de la productivité agricole n'est envisageable qu'à travers l'innovation et l'amélioration technologiques, en passant de l'amélioration technique dans les parcelles agricoles, à

l'innovation au niveau de la formation et de la recherche appliquée (amélioration génétique des variétés, agricultures de précision, efficacité des intrants et progrès technologiques des pratiques agricoles.)

722. Afin de garantir de meilleurs revenus pour les petits exploitants et notamment pour les femmes rurales, plusieurs actions peuvent être entreprises :

- La création d'une chaîne de valeur autour des produits de terroir,
- Le regroupement des petits producteurs permettrait d'améliorer leur productivité, leur accès aux marchés et leur garantir des meilleurs revenus, et
- L'agrégation et organisation des filières agroalimentaires.

IV-5-5-Avoir des systèmes agroalimentaires durables

723. Dans le contexte de la pénurie d'eau qui menace le pays, trouver un équilibre qui permet de compenser aussi bien le déficit commercial que le déficit hydrique représente un grand défi pour la Tunisie qui nécessite l'intégration de nouveaux indicateurs tels que l'eau virtuelle et l'empreinte eau dans ses politiques environnementales, agricoles et commerciales. En tant que pays manquant fondamentalement de ressources hydriques. L'importation des produits agricoles fortement consommateurs d'eau permet de compenser le déficit hydrique de la balance alimentaire. L'exportation de produits à faible teneur en eau virtuelle et de haute valeur ajoutée atténuera le déficit de la balance commerciale.

724. Des révisions des politiques agricoles pour réduire la consommation de plusieurs denrées importées et encourager la production nationale de produits de qualité. La promotion de l'industrie agroalimentaire est aussi considérée comme indispensable pour créer des emplois.

725. Des initiatives pour améliorer la commercialisation, la distribution et le contrôle de la qualité des aliments sont à entreprendre.

726. Les interventions intégrées parallèles (dispositifs de protection sociale, lutte contre la pauvreté, gestion des ressources hydriques, etc.) à l'échelon local peuvent venir en aide aux groupes vulnérables.

IV-5-6- Atteindre le zéro perte ou gaspillage de produits alimentaires

727. Il est important de mettre en place de plan national de lutte contre toutes les formes de gaspillage pré et postproduction.

728. Prévoir une loi qui encourage la grande distribution et les restaurants à offrir le reste des plats et des produits alimentaires au profit des associations caritatives en les exemptant, en contrepartie, de certaines taxes pourrait représenter une bonne initiative.

IV-6- Les mesures sectorielles et spécifiques

729. Des mesures sectorielles spécifiques sont présentes dans l'Annexe n° 8, y comprises des recommandations pour pallier à des :

- Risques liés aux eaux d'irrigation,
- Risques liés à l'eau potable,

- Risques liés aux terres (foncier, disponibilité, usages, répartition),
- Risques liés aux sols (désertification, salinisation, érosion, etc.),
- Risques liés à l'énergie (pétrole, gaz, etc.),
- Risques liés aux moyens techniques utilisés dans l'agriculture (matériel agricole, etc.),
- Risques liés aux financements des investissements,
- Risques liés aux financements des récoltes,
- Risques liés à l'entreposage et aux possibilités de stockage des productions agricoles,
- Risques liés à la main-d'œuvre agricole,
- Risques liés à l'attractivité du métier, la disponibilité, l'engagement et la compétence des agriculteurs,
- Risques liés aux Intrants/semences/graines,
- Risques liés aux ressources génétiques végétales et aux variétés,
- Risques liés aux ressources génétiques animales et variétés de cheptels,
- Risques liés aux pesticides,
- Risques liés aux engrais,
- Risques liés au transport (routes et ports, accès aux terres et aux marchés) et à la logistique,
- Risques liés aux circuits de distribution,
- Risques liés aux informations sur les intrants, la production et la commercialisation,
- Risques liés au manque de soutien institutionnel (CRDA, cellules territoriales de vulgarisation, etc.),
- Risques liés aux virus, maladies, risques acadien ou autre,
- Risques liés aux mauvaises anticipations/prévisions de la part des agriculteurs
- Risques liés au recours à de mauvaises méthodes agricoles (irrigation, systèmes de production ou autre),
- Risques sécuritaires (vols, dégradations),
- Risques liés aux conflits liés à la propriété des moyens de production (notamment la terre),
- Risques liés aux évolutions défavorables des prix des produits agricoles,
- Risques liés aux comportements opportunistes de la part des grossistes ou intermédiaires,
- Risques liés à la faible demande ou à la surproduction,
- Risques liés aux changements climatiques,
- Risques liés à la concurrence déloyale,
- Risques liés aux pertes post-récolte, ainsi que
- Autres propositions.

Conclusion

730. Supporté en totalité par le budget de l'Etat, l'impact de la crise alimentaire mondiale de 2007 n'a pas été, contrairement à ce qui s'est passé dans plusieurs pays, ressenti par la population tunisienne. Ceci a été possible grâce à une stabilité macroéconomique, une croissance du P.I.B supérieure au taux d'inflation et à un climat social et sécuritaire plutôt stable.

731. Si la part de l'agriculture dans le PIB a nettement baissé, il serait dangereux que l'État renonce à s'y investir tant les enjeux économiques, sociaux et écologiques sont importants.

732. La prochaine étape se caractérisera par des conditions politiques, économiques, sociales et sécuritaires plus contraignantes. Les changements climatiques et les pressions sur les ressources naturelles ne manqueront pas de provoquer des tensions sociales et politiques qui pourraient devenir intenable si des réponses adéquates ne sont pas rapidement apportées.

733. La sécurité alimentaire devrait être pensée en tant que stratégie et projet à part entière fruit d'une collaboration entre plusieurs ministères, plutôt que comme effet émergent d'actions et de politiques sectorielles. Cette stratégie devrait se concentrer sur une gestion préventive et prospective des différents risques agricoles, alimentaires et nutritionnels.

734. A la question faut-il produire soi-même ou importer les produits qui répondent à la demande nationale se superpose une autre question non moins importante : faut-il se focaliser (et se « spécialiser ») sur les produits pour lesquels la Tunisie aurait un avantage comparatif de façon à être compétitif, à viser l'exportation en répondant à une demande internationale ou bien produire afin de répondre aux besoins et à la demande interne et minimiser/substituer les importations (en confondant de moindres importations avec une plus grande sécurité alimentaire) ? La réponse à ces questions ne peut être exclusivement économique. Le débat n'est pas que technique et ne devrait pas être limité aux experts.

735. Mais ce débat ne s'arrête pas non plus aux frontières de la Tunisie. En effet, s'agissant de phénomènes naturels et sociaux transfrontaliers et vu la situation géopolitique (notamment la crise Libyenne), la Tunisie a tout intérêt à promouvoir un débat régional et méditerranéen sur la sécurité commune agricole, alimentaire et nutritionnelle.

736. L'engagement dans une politique de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et agricole devrait respecter certaines lignes directrices :

- L'État doit trouver un juste milieu entre la nécessaire compétitivité de l'agriculture et la course vers le productivisme. La fonction de l'agriculture n'est pas uniquement de produire des aliments, mais de développer les ressources naturelles. D'autres mesures et approches s'imposent ne serait-ce que pour évaluer le « rendement » de l'agriculture
- Concilier une approche horizontale des problématiques agricoles avec une réponse adaptée aux spécificités locales des filières et des produits agricoles. La politique agricole devrait être plurielle et territorialisée tout en gardant sa cohérence.
- La gestion des risques alimentaires, nutritionnels et agricoles suppose une approche préventive plutôt que réactive, de ceux-ci.

- Le souci de développer la production agricole ne doit pas occulter la problématique de la santé. C'est ainsi, par exemple, qu'alors qu'un pourcentage de plus en plus important de la population souffre de problèmes de surpoids et d'obésité, l'État continu à subventionner des produits de base (produits céréaliers, huile, sucre) pour les rendre accessibles à l'ensemble de la population.

737. Par ailleurs, il est important de :

- Rattacher la gestion administrative du secteur agroalimentaire au ministère de l'Agriculture
- Œuvrer par des actions concrètes et ciblées à construire une coordination et une coopération qui s'inscrit dans une vision régionale (le Maghreb agricole et la méditerranée agricole)
- Même si l'effort de mobilisation des ressources hydriques est remarquable, il faudrait développer la réutilisation et éviter les gaspillages. Pour cela il faudrait passer d'une politique de l'offre à une politique de la demande en eaux.
- Calculer le rendement non plus à l'hectare, mais au mètre cube d'eau consommé.
- Informer les citoyens sur la qualité et les défauts nutritifs des aliments notamment ceux importés (exemple : le sucre)
- Ne plus traiter la question de la vulgarisation en tant que « résidu »
- Développer les appellations d'origine contrôlée
- Faire un recensement précis des terres agricoles et actualiser les chiffres officiels de morcellement qui datent de 2004
- Renforcer le contrôle phytosanitaire au niveau des frontières
- Mettre en place un système d'information spécifique à la sécurité alimentaire et à l'approvisionnement
- Développer des filières » et des « chaînes de valeurs », impliquant un ensemble d'intervenants pour un produit donné qui peuvent aller des intrants à la commercialisation.

738. Il est proposé, en sus de ce qui a été évoqué ci-dessus de :

- Elaborer un indice national de sécurité alimentaire : établi périodiquement par l'I.N.S, cet indice permettra de suivre l'avancement de la stratégie nationale et ce en vue d'apporter en temps utile les correctifs nécessaires aux politiques mises en œuvre
- Mettre en place un Conseil National de la Sécurité Alimentaire pour exprimer l'existence d'un engagement politique au plus haut niveau fortement impliquée dans la réalisation des objectifs de la stratégie et de Conseils régionaux de la sécurité alimentaire pour promouvoir les mécanismes de consultation participatifs, examiner, affiner, mettre à jour et améliorer continuellement les programmes régionaux mis en œuvre
- Engager un programme de soutien spécifique aux petits exploitants (services techniques, crédit, achats institutionnels, et infrastructures rurales et élimination des déchets dans de bonnes conditions) et compléter ce programme par des ajustements aux politiques macroéconomiques (libération du marché de travail par exemple)
- Compléter le dispositif de protection sociale qui constitue un solide investissement dans le capital humain et un moyen efficace d'inclusion sociale tout en signalant que ce dispositif doit couvrir l'alimentation scolaire, qui constitue un transfert de revenu fiable pour les familles les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce dispositif constitue également un moyen pour compenser les frais de scolarité et les dépenses alimentaires ; une importante source de nourriture pour les enfants des familles en situation d'insécurité alimentaire chronique ; un moyen de préserver la nutrition de l'enfant et un instrument de réduire le risque que les enfants soient retirés de l'école.

Bibliographie

- ABIDI W, (2016), ANALYSE DE L'ORGANISATION COOPÉRATIVE DANS L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE EN TUNISIE, RESEARCH COLLECTIVE ON AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT AND LABOUR IN THE ARAB WORLD, [HTTP://WWW.ATHIMAR.ORG/](http://www.athimar.org/)
- ACHOURI M (1995), LA CONSERVATION DES EAUX ET DU SOL EN TUNISIE : BILAN ET PERSPECTIVES, IN ZEKRI S. (ED.) , LAAJIMI A. (ED.) .AGRICULTURE, DURABILITE ET ENVIRONNEMENT ZARAGOZA : CIHEAM CAHIERS OPTIONS MEDITERRANEENNES; N. 9, PAGES 35- 47
- ANCSEP, (2006), ETUDE SUR LA CONTAMINATION DE LA CHAINE ALIMENTAIRE PAR LES RESIDUS DE PESTICIDES.[HTTP://WWW.ANCSEP.RNS.TN/INDEX.PHP/ARCHIVES/LES-ETUDES-ET-ENQUETES-ARCHIVES](http://www.ancsep.rns.tn/index.php/archives/les-etudes-et-enquetes-archives)
- ANDRIEU E., CAILLAVET F., LHUISSIER A., MOMIC M. ET REGNIER F.(2006). L'ALIMENTATION DES POPULATIONS DEFAVORISEES COMME DIMENSION SPECIFIQUE DE LA PAUVRETE EN FRANCE. DEPARTEMENT DE SCIENCES SOCIALES, INRA (FRANCE).
- API (2014), LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES EN TUNISIE
- AVFA, (2016), « REFERENTIEL DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE EN TUNISIE – DOCUMENT DE BASE POUR LA FORMATION ET LE CONSEIL AGRICOLE », [WWW.AVFA.AGRINET.TN](http://www.avfa.agrinet.tn)
- AYEL,G, R. BEAUJEU, R.BLEIN, J. COSTE, F. GÉRARD, S. KONATÉ, H. LETURQUE, P.RAYÉ, G. SIAM (2013). LES STOCKS ALIMENTAIRES ET LA RÉGULATION DE LA VOLATILITÉ DES MARCHÉS EN AFRIQUE, 210PP.
- BAD, (2012), DISTORSIONS AUX INCITATIONS ET POLITIQUE AGRICOLE EN TUNISIE :UNE PREMIERE ANALYSE, NOTE ECONOMIQUE
- BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT, GOUVERNEMENT TUNISIEN ET GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS (2013), VERS UN NOUVEAU MODELE ECONOMIQUE POUR LA TUNISIE, RAPPORT.
- BANQUE MONDIALE (2015), TUNISIE, DIAGNOSTIC SYSTEMATIQUE
- BANQUE MONDIALE, (2006), TUNISIE, EXAMEN DE LA POLITIQUE AGRICOLE, RAPPORT NO. 35239-TN
- BANQUE MONDIALE, (2014), LA REVOLUTION INACHEVEE : CREER DES OPPORTUNITES, DES EMPLOIS DE QUALITE ET DE LA RICHESSE POUR TOUS LES TUNISIENS.
- BANQUE MONDIALE, (2017). [HTTP://DONNEES.BANQUEMONDIALE.ORG/PAYS/TUNISIE?VIEW=CHART](http://donnees.banquemondiale.org/pays/tunisie?view=chart)
- BELHADJ A, (2016), INTERVENTION À LA TABLE RONDE « VERS UNE AGRICULTURE TUNISIENNE CRÉATRICE DE CROISSANCE », MAGHREB ECONOMIC FORUM, TUNIS
- BEN BECHER LEITH (2016),TUNISIE : UNE NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE POUR RELEVER LES DÉFIS DE LA DURABILITÉ, CIHEAM, WATCH LETTER N°37 - SEPTEMBRE 2016
- BEN NASR, T, (2016), NOS SOLS SE MEURENT : MAIS DES SOLUTIONS EXISTENT, NAWAT, [HTTPS://NAWAAT.ORG/PORTAIL/2016/02/26/NOS-SOLS-SE-MEURENT-MAIS-DES-SOLUTIONS-EXISTENT/](https://nawaat.org/portail/2016/02/26/nos-sols-se-meurent-mais-des-solutions-existent/)

- BEN ROMDHANE H., KHALDI R., OUESLATI A., SKHIRI H., (2002). TRANSITION EPIDEMIOLOGIQUE ET TRANSITION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE EN TUNISIE
- BESBES, M, (2011), L'EAU EN TUNISIE, CONFERENCE DU 28 MAI 2011 A L'AUDITORIUM DE L'INAT, ORGANISEE PAR LE GROUPE DE REFLEXION CITOYENNE (GREC) DE FRANÇAIS DU MONDE - ADFE – TUNISIE.
- BESSAOUD, O; TON NU, C, (2017), ÉTUDE SUR L'AGRICULTURE FAMILIALE A PETITE ÉCHELLE AU PROCHE-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD PAYS FOCUS TUNISIE, ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, CENTER DE COOPÉRATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT, INTERNATIONAL CENTRE FOR ADVANCED MEDITERRANEAN AGRONOMIC STUDIES
- BOUGUERRA L, (2016), POUR UNE AGRICULTURE PERFORMANTE ET DES ALIMENTS SAINS, [HTTP://WWW.LEADERS.COM.TN/ARTICLE/19213-POUR-UNE-AGRICULTURE-PERFORMANTE-ET-DES-ALIMENTS-SAINS](http://www.leaders.com.tn/article/19213-pour-une-agriculture-performante-et-des-aliments-sains)
- CENTRE DE RECHERCHE ET DES ÉTUDES SOCIALES, (2012). ENQUETE SUR LA STRUCTURE DES SALAIRES DANS LE SECTEUR PRIVE EN TUNISIE
- CLAPP J, (2017), BIGGER IS NOT ALWAYS BETTER : DRIVES AND IMPLICATIONS OF THE RECENT AGRIBUSINESS MEGAMERGERS, COLLOQUE INTERNATIONAL, THE FUTURE OF FOOD AND CHALLENGES FOR AGRICULTURE IN THE 21ST CENTURY: DEBATES ABOUT WHO, HOW AND WITH WHAT SOCIAL, ECONOMIC AND ECOLOGICAL IMPLICATIONS WE WILL FEED THE WORLD, [WWW.ELIKADURA21.EUS](http://www.elikadura21.eu)
- COUR DES COMPTES (2016), VINGT-NEUVIEME RAPPORT ANNUEL, LE SECTEUR DES SEMENCES ET DES PLANTS
- COUR DES COMPTES, (2012) / VINGT-SEPTIEME RAPPORT DE LA AGRICULTURE, PECHE ET ENVIRONNEMENT
- DEKHIL H, (2014), LA MAÎTRISE DES RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX LIÉS AUX PRODUITS, ANCSEP
- EL BATTI FAOUZI, (2014), CONSERVATION DES EAUX ET DU SOL EN TUNISIE ATELIER INTERNATIONAL : AMENAGEMENT INTEGRE DES BASSINS VERSANTS ISTANBUL, 24-25 FEVRIER 2014
- ELMAKARI MOHAMED MAALAININ (2016), ORGANISATION DE LA CHAINE LOGISTIQUE DANS LA FILIERE CEREALIERE EN TUNISIE. ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES, MEMOIRE DE MASTER, CENTRE INTERNATIONAL DE HAUTES EUDES AGRONOMIQUES MEDITERRANEENNE
- FAO (2008), ANALYSE DE L'IMPACT SOCIO ECONOMIQUE ET ELABORATION D'INDICATEURS D'IMPACT ET D'ÉVALUATION SOCIO–ECONOMIQUE DES AMENAGEMENTS DE CES, RAPPORT DE SYNTHESE
- FAO, (2004). BILANS ALIMENTAIRES : HISTORIQUE, SOURCES, CONCEPTS ET DEFINITIONS - FORMATION SUR LES BILANS – DISPONIBILITE ET UTILISATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET AGRICOLES ET LES BILANS ALIMENTAIRES, KIGALI, 12 – 14 MAI 2004
- FAO, (2015), EGYPT, JORDAN, MOROCCO AND TUNISIA KEY TRENDS IN THE AGRIFOOD SECTOR, COUNTRY HIGHLIGHTS REPORT

- FAO, (2016). FOOD SECURITY INDICATORS. [HTTP://WWW.FAO.ORG/ECONOMIC/ESS/ESS-FS/ESS-FADATA/EN/#.WU9GNF](http://www.fao.org/economic/ess/ess-fs/ess-fadata/en/#.WU9GNF)
- FAO, (2017), L'AVENIR DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE - TENDANCES ET DEFIS. RAPPORT
- FAOSTAT, (2016). [HTTP://WWW.FAO.ORG/FAOSTAT/EN/#HOME](http://www.fao.org/faostat/en/#home)
- GAFREJ, R, (2016), AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, QUEL AVENIR DE L'AGRICULTURE EN TUNISIE ? CIHEAM, WATCH LETTER N°37
- GANA A (2013), AUX ORIGINES RURALES ET AGRICOLES DE LA REVOLUTION TUNISIENNE, MAGHREB – MACHREK, 2013/1 (N° 215)
- GIZ, GOUVERNEMENT TUNISIEN (2014), LE SECTEUR AGRICOLE TUNISIEN FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, RAPPORT
- INC, (2016). ENQUETE SUR L'EVOLUTION DES HABITUDES DE CONSOMMATION [HTTP://INC.NAT.TN/AR/](http://inc.nat.tn/ar/)
- INN, (2000). EVALUATION DE L'ETAT NUTRITIONNEL DE LA POPULATION TUNISIENNE. ENQUETE NATIONALE DE NUTRITION, 1996-97. INSTITUT NATIONAL DE NUTRITION, MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE. TUNIS. 312 PP.
- INNTA, (2000). EVALUATION DE L'ETAT NUTRITIONNEL DE LA POPULATION TUNISIENNE. ENQUETE NATIONALE 1996/97. MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE, TUNIS 2000 :312P
- INS, (2010). INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE. ENQUETE SUR LA CONSOMMATION DES MENAGES TUNISIENS. PARTIE B, RESULTATS DE L'ENQUETE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE.
- INS, (2010). RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LA CONSOMMATION DES MÉNAGES 2010.
- INS, (2015). ENQUETE SUR LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE DES MENAGES (2015)
- INS, (2016). INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE. [HTTP://DATAPORTAL.INS.TN](http://dataportal.ins.tn)
- INS, (2017). INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE. RESULTATS PRELIMINAIRES DE L'ENQUETE SUR LA CONSOMMATION DES MENAGES TUNISIENS 2015.
- INS, (2017). RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LA CONSOMMATION DES MENAGES 2015.
- INS, INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS), (2014). ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA TUNISIE 2010-2014. 367P
- INSTITUT NATIONAL DE NUTRITION ET DE TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE AVEC L'APPUI DE L'INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT.(2007), IMPACT DE LA GRANDE DISTRIBUTION SUR LA QUALITE DE LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE DES HABITANTS DU GRAND TUNIS, 2007, PRINCIPAUX RESULTATS.
- ITCEQ, BENCHABANE M, (2016), RÉTROSPECTIVE DE LA PRODUCTIVITÉ SUR LA PÉRIODE 1961-2015 ET 13ÈME PLAN 2016-2020 CAHIERS DE LA PRODUCTIVITÉ N°3, JUIN
- ITES, (2009), PROBLEMATIQUE DE L'EAU DANS LE MONDE, DANS LA REGION MEDITERRANEENNE ET EN TUNISIE, RAPPORT
- ITES, (2015), DEFIS DE DEVELOPPEMENT ET VISION POUR LA TUNISIE 2030:
- ITES, (2016), LE SECTEUR DES CEREALES EN TUNISIE : ETAT DES LIEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES
- JAOUEDI, N, (2015), TERRES DOMANIALES: UNE EQUATION A PLUSIEURS INCONNUES, REALITES, 18 AVRIL 2015

- KHALDI, R, (2017), ETAT DES LIEUX DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LE MONDE, SEMINAIRE REGIONAL DE SENSIBILISATION ET DE VULGARISATION SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE SFAX 23 FEVRIER 2017
- LOUATI MED HEDI (2010), RAPPORT NATIONAL
- MAHFOUDH DORRA DRAOUI (2013), RECHERCHE SUR LA SITUATION DE FEMMES EN MILIEU RURAL ET LEUR ACCES AUX SERVICES PUBLICS DANS ONZE GOUVERNORATS DE LA TUNISIE, SECRETARIAT D'ÉTAT DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE
- MICS, (2013) SUIVI DE LA SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES ENQUÊTE PAR GRAPPES À INDICATEURS MULTIPLES 2011 - 2012
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT, AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT (2011), ACTUALISATION CONCERTÉE DE LA POLITIQUE AGRICOLE, ORIENTATIONS POUR UN NOUVEL AGENDA AGRICOLE TUNISIEN
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, (2012), PLAN NATIONAL DE PROMOTION DES SOCIÉTÉS MUTUELLES DE SERVICES AGRICOLES, 2012
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, (2013), ENQUÊTE SUR LES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES POUR LA CAMPAGNE DE 2012.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, (2017), SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LA BIOSECURITE, PUBLICATION SUR LE SITE WEB
- MINISTERE DE LA SANTE, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (2010), STRATÉGIE D'ADAPTATION DU SECTEUR DE LA SANTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE. TUNISIE. MSP/MEDD
- MINISTERE DE LA SANTE, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (2010), STRATÉGIE D'ADAPTATION DU SECTEUR DE LA SANTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE. TUNISIE. MSP/MEDD
- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, (2012). [HTTP://WWW.EQUIPEMENT.TN/INDEX.PHP?ID=158&L=1](http://www.equipement.tn/index.php?id=158&L=1)
- MINISTERE DES AFFAIRE DE LA FEMME, (2011) BUDGET TEMPS DES FEMMES ET DES HOMMES EN TUNISIE, TUNIS.
- MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT, INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION, (2011), LA MODERNISATION DU COMMERCE DE DISTRIBUTION ET SON INFLUENCE SUR LE COMPORTEMENT DU CONSOMMATEUR ET SES DEPENSES, AVRIL 2011, P. 22 - 23.
- MIRI M, (2014), MESURE DE L'EFFICIENCE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS LES REGIONS ARIDES DE LA TUNISIE, MEMOIRE UNIVERSITE LAVAL
- MTIMET, A, (2015), L'IGNORANCE QU'UN SOL EST AUSSI UN ÊTRE... PARMIS LES VIVANTS. ARTICLE PUBLIÉ LE 20.04.2015 SUR [HTTP://WWW.LEADERS.COM.TN/ARTICLE/16861-L-IGNORANCE-QU-UN-SOL-EST-AUSSI-UN-ETRE-PARMI-LES-VIVANTS](http://www.leaders.com.tn/article/16861-l-ignorance-qu-un-sol-est-aussi-un-etre-parmi-les-vivants)
- OCDE (2014), LA GOUVERNANCE DES SERVICES DE L'EAU EN TUNISIE : SURMONTER LES DÉFIS DE LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ, ÉTUDES DE L'OCDE SUR L'EAU, ÉDITIONS OCDE [HTTP://DX.DOI.ORG/10.1787/9789264213807-FR.](http://dx.doi.org/10.1787/9789264213807-fr)

- OMS, (2004). GLOBAL STRATEGY ON DIET, PHYSICAL ACTIVITY AND HEALTH. FIFTY-SEVENTH WORLD HEALTH ASSEMBLY. DOCUMENT A57/9.
- OMS, (2017). RESULTATS PRELIMINAIRES DE L'ENQUETE « TUNISIAN HEALTH EXAMINATION SURVEY » (2016)
- ONAGRI (2014), LES ECHANGES COMMERCIAUX DES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DE LA TUNISIE : OBSERVATION DES FAITS ET ANALYSE DES TENDANCES
- ONAGRI, (2014). OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'AGRICULTURE. ANNUAIRE STATISTIQUE AGRICOLE 2014. [HTTP://WWW.ONAGRI.NAT.TN/UPLOADS/STATISTIQUES/ANNUAIRE-STATISTIQUE-2014.PDF](http://www.onagri.nat.tn/uploads/statistiques/annuaire-statistique-2014.pdf)
- ONAGRI, (2015) LETTRE, TRIMESTRE 2 2015
- ONAGRI, (2016) LETTRE VOLUME 2, N°1 TRIMESTRE 1- 2016
- ONAGRI, (2017), RECAPITULATIF DE LA BALANCE ALIMENTAIRE
- ONAGRI, (2017). OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'AGRICULTURE. [HTTP://WWW.ONAGRI.NAT.TN/BALANCES](http://www.onagri.nat.tn/balances)
- PADILLA, M., Z. AHMED, AND H. WASSEF., (2005). EN MEDITERRANEE: SECURITE ALIMENTAIRE QUANTITATIVE MAIS INSECURITE QUALITATIVE. RAPPORT ANNUEL AGRI.MED 2005 DU CIHEAM.
- PAM (2014). LE SYSTEME DE L'ALIMENTATION SCOLAIRE EN TUNISIE.
- PAM (2014). LE PROGRAMME D'ALIMENTATION SCOLAIRE: ÉTUDE DES COÛTS.
- POULIOT, (2008). ETUDE EXPLORATOIRE DE L'ACCESSIBILITE PHYSIQUE AUX ALIMENTS DANS LA REGION DE LA CAPITALE-NATIONALE. MEMOIRE PRESENTE A LA FACULTE DES ETUDES SUPERIEURES DE L'UNIVERSITE LAVAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MAITRISE EN NUTRITION.
- POUR UNE APPROCHE BASEE SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE, RAPPORT
- RASTOIN, J-L ET EL HASSAN BENABDERRAZIK E-H, (2014), CÉRÉALES ET OLÉOPROTÉAGINEUX AU MAGHREB , CH3 TUNISIE, IPEMED
- REPUBLIQUE TUNISIENNE, AFD (2011), ACTUALISATION CONCERTEE DE LA POLITIQUE AGRICOLE, ORIENTATIONS POUR UN NOUVEL AGENDA AGRICOLE TUNISIEN
- REPUBLIQUE TUNISIENNE, GIZ, (2012), STRATEGIE NATIONALE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, RAPPORT DE LA STRATEGIE. RAPPORT FINAL
- REPUBLIQUE TUNISIENNE, PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA TUNISIE (2016-2020)
- REPUBLIQUE TUNISIENNE-PNUD (2014) ; 5EME RAPPORT NATIONAL SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE
- SELMI A ET ABASSI M, (2013), POLITIQUE FONCIERE ET UTILISATION OPTIMALE DES TERRES, CONTRIBUTION À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PROSPECTIVE SUR « LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENTALE EN TUNISIE », ITES
- SELMI A, ET ABASSI M, (2013, c), RESSOURCES GÉNÉTIQUES, CONTRIBUTION À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PROSPECTIVE SUR « LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENTALE EN TUNISIE », ITES

- SELMI AET ABASSI M, (2013, B), LA DEGRADATION DES TERRES : UNE MISE EN PERSPECTIVE A L'HORIZON 2050, CONTRIBUTION À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PROSPECTIVE SUR « LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENTALE EN TUNISIE », ITES
- SONEDE (2015), RAPPORT DES STATISTIQUES
- SRARFI MOUFIDA JABALLAH (2006), LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT PRIVE DANS LE SECTEUR AGRICOLE EN TUNISIE : LE ROLE DU SYSTEME BANCAIRE
- THE 2016 ENVIRONMENTAL PERFORMANCE INDEX EST UN PROJET MENE PAR LE « YALE CENTER FOR ENVIRONMENTAL LAW & POLICY (YCELP) AND YALE DATA-DRIVEN ENVIRONMENTAL SOLUTIONS »
- TLILI, I, (2009), STRATEGIE NATIONALE INTEGREE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN TUNISIE : CAS DE LA SECHERESSE, SECRETARIAT INTERNATIONAL FRANCOPHONE POUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ACTES DU COLLOQUE INTERNATIONAL DE NIAMEY.
- UNION EUROPEENNE, REPUBLIQUE TUNISIENNE, (2014), « PROFIL GENRE DE LA TUNISIE".
- USAID, (2015), CLIMATE CHANGE INFORMATION FACT SHEET TUNISIA
- ZAAOUNI, M (2016), L'ALECA : LES OBLIGATIONS DE L'UNION EUROPEENNE, <http://www.aleca.tn/category/kiosque/?print=print-search>

NETOGRAPHIE

- FAOSTAT, 2017. (<http://www.fao.org/faostat/en/#home>)
- <http://agriculture.gouv.fr/tunisie>
- <http://initiativeeau.blogspot.com/2015/10/securite-hydrique-en-tunisie-le-futur.html>
- <http://www.apia.com.tn/lagriculture-tunisienne-investmenu->
- <http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2013/08/05/obsolete-pesticide-stockpiles-an-unwanted-legacy-of-the-african-landscape>
- http://www.commerce.gov.tn/Fr/programme-national-de-mise-a-niveau-des-circuits-de-distribution-des-produits-agricoles-et-de-la-peche-2007-2016_11_77
- <http://www.ctab.nat.tn/index.php/fr-fr/presentation2/missions/missions-generales>
- http://www.environnement.gov.tn/index.php?id=204#.WSS_rdy1vIU
- <http://www.environnement.gov.tn/index.php?id=72#.WSYKNNy1vIU>
- <http://www.flehetna.com/fr/actu/nationale-internationale/3177-coup-d-envoi-au-systeme-de-transfert-des-eaux-du-nord-vers-le-centre-et-le-cap-bon>
- <http://www.flehetna.com/fr/actu/nationale-internationale/3178-le-taux-moyen-de-conformite-aux-bonnes-pratiques-d-hygiene-dans-les-unites-de-production-de-jus-reste-faible>

- <http://www.flehetna.com/fr/actu/nationale-internationale/3213-une-base-de-donnees-maghebine-sur-les-bacteries-et-les-problemes-phytosanitaires>
- <http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/certifdbi.asp?action=list&idsect=05> consulté le 7 mai 2017
- <http://www.uneca.org/fr/stories/l%E2%80%99acc%C3%A8s-in%C3%A9gal-au-financement-maintient-les-femmes-rurales-dans-la-pr%C3%A9carit%C3%A9-en-afrique-du>
- <https://reporterre.net/La-Tunisie-est-confrontee-a-la-pollution-et-au-manque-d-eau>
- <https://www.babnet.net/cadredetail-121023.asp>

ANNEXES

ANNEXE N°1

Institut tunisien d'études stratégiques

Questionnaire d'évaluation de la sécurité et des risques agricoles dans les régions

(Vous pouvez répondre en arabe ou en français)

Gouvernorat concerné :

I-1-1- Évaluation des risques qui pèsent sur la disponibilité, la qualité et le coût des intrants dans les exploitations agricoles dans votre région (notamment pour les petits et moyens agriculteurs)

D'une façon générale, et pour les 5 prochaines années, veuillez accorder une note **entre 1 et 7** pour évaluer l'**importance des risques** qui pèsent globalement sur les intrants suivants dans votre gouvernorat (en termes de **disponibilité, qualité et coût**)

(Note de 1 : si le risque est très faible ; 7 si le risque est très élevé)

(Exemple : si les risques en termes de disponibilité, de qualité ou de coût de l'eau dans votre région sont maximales pour les 5 prochaines années, accordez une note de 7) :

Nature du risque qui pèse sur...	Niveau Risques	Vos propositions pour atténuer/maîtriser les risques
Eau et ressources hydriques		
Terres (foncier, disponibilité, usages, répartition)		
Sols (désertification, salinisation, érosion, etc.)		
Énergie (pétrole, gaz, etc.)		
Moyens techniques (matériel agricole, etc.)		
Financements des investissements		
Financements des récoltes		
Entreposage, possibilités stockage		
Main-d'œuvre agricole		
Agriculteurs (attractivité métier, disponibilité, engagement, compétence)		
Intrants/semences/graines (ressources génétiques végétales et variétés)		
Ressources génétiques animales et variétés de cheptels		
Pesticides		
Engrais		
Transport (routes et ports, accès aux terres et aux marchés)		

Circuits distribution		
Informations sur intrants, production, commercialisation		
Soutien institutionnel (CRDA, cellules territoriales de vulgarisation, etc.)		
Autre (merci de préciser) :		

I-1-2- Évaluation des risques qui pèsent sur la production et la commercialisation des produits agricoles issus de la région (notamment pour les petits et moyens agriculteurs).

D'une façon générale, et pour les 5 prochaines années, veuillez accorder une note **entre 1 et 7** pour évaluer **l'importance des risques** qui pèsent sur **la production et la commercialisation** des produits agricoles issus de votre gouvernorat (note de 1 : si le risque est très faible ; 7 si le risque est très élevé)

	Niveau risque	Vos propositions pour atténuer/maîtriser les risques
Virus, maladies, Risques acadiens ou autre		
Mauvaises anticipations/prévisions de la part des agriculteurs		
Mauvaises méthodes agricoles (irrigation, systèmes de production ou autre)		
Sécuritaires (Vols, dégradations)		
Conflits sur propriété des moyens de production (notamment la terre)		
Évolution défavorable des prix des produits agricoles		
Comportements opportunistes de la part des grossistes ou intermédiaires		
Faible demande / surproduction		
Changements climatiques		
Concurrence déloyale		
Pertes post-récolte		
Transport et logistique		
Autre (merci de préciser) :		

Merci beaucoup pour votre coopération

ANNEXE N°2 :

Guide d'entretien l'Etat nourricier

(Chargé des « repas/alimentation » par ministère : éducation ; enseignement supérieur, justice, santé ; défense, femme)

1- Évolution du nombre de repas servis annuellement par votre département (sur les six dernières années)

2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010

2- Combien cela coûte à l'État (évolution du budget alloué)?

2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010

3- Est-ce qu'il y a un système de contrôle de la qualité des repas servis ? Si oui, quelles sont les principales caractéristiques/dimensions de ce contrôle ?

4- Quels sont les principaux risques associés à ce service d'alimentation?

5- Qu'est-ce qui a été fait pour faire face à ces risques ?

6- Avez-vous une stratégie pour sécuriser l'alimentation au niveau de votre département (en quantité et qualité)? Si oui, veuillez la décrire brièvement (les principales décisions, les principaux choix).

7- Quelles recommandations pour mieux sécuriser l'alimentation au niveau de votre département?

Si vous avez des documents relatifs à l'alimentation au niveau de votre département nous vous prions de nous les communiquer.

Merci de votre coopération

ANNEXE 3

LISTE DES ENTRETIENS EFFECTUES

1. INS
2. SYNAGRI
3. Banque des gènes
4. SONEDE
5. Institut national de la Nutrition
6. Société de Viande
7. Universitaire
8. Protection civile
9. Ministère de l'éducation
10. Ministère de la femme
11. Ministère de l'agriculture
12. Ministère affaires sociales

ANNEXE 4

Annexe 4 a : Évaluation des risques qui concernent les intrants agricoles

risque pèse sur...	KEBILI	BEJA	KASSERINE	BEN AROUS	SOUSSE	GAFSA	TUNIS	BIZERTE	SIDI BOUZID	MANOUBA	ZAGHOUAN	MEDENINE	TATAOUIN E	SFAX	KAIROUAN	MAHDIA	ELKEF	TOZEUR	JENDOUBA	KASSERINE	NABEUL	moyenne
Eau et ressources hydriques	7	5	3	7	4	7	1	7	7	5	6	7	5		5	7	4	7	4	3	7	5,40
Terres (foncier disponibilité)	7	6	4	7	4	5	7	5	7	3	4	5	3	5	4	4	5	4	1	4	7	4,81
Sols (désertification)	5	7	3	5	4	5	2	6	6	5	5	5	4	4	4	3		5	3	3	7	4,55
Énergie (pétrole, gaz, etc.)	-		5	4	2	6	5	4	6	2	4		6		3	5	4	3	1	5	4	4,06
Moyens techniques (matériel)	7	4	4	5	4	5	4		6	2	4	5	2	3	4	2	6	3	3	4	4	4,05
Financements des investissements	3	7	6	4	5	5	1	6	6	2	5	5	5	4	4	5	5		3	6	5	4,60

Financements des récoltes	3	4	7	3	5	6	2	4	6		3	7	2		4	4	7	5	3	7	7	4,68
Entreposage, possibilités stockage	3			3	2	5	3	3	5	1	4	6	2	5	1	2	4	1	3		4	3,17
Main-d'œuvre agricole	4	6	7	5	4	5	7	6	7	3	5	7	5	5	4	4	6	6	6	7	7	5,52
Agriculteurs (attractivité métier)		5	7	6	4	5	7	5	7	3	4		3	5	4	5	5	3	4	7	7	5,05
Intrants/semences/graines (ressources)	4	5	5	7	3	6	1	4	7	4	5	4	7	6	3	5	7	4	3	5	7	4,86
Ressources génétiques animales	4	4	6	4	3	6	1	4	7	2	5	3	5		3	4	6	5	2	6	7	5,00
Variétés de cheptel	4	4	6	4	3	6	1	4	7	2	5	3	5		3	4	6	2	3	6	7	4,25
Pesticides	4	4	5	6	3	6	1	4	6	4	5	4	7	7	3	5	7	3	5	5	7	4,81
Engrais	3		5	6	3	5	1		6	4	3	4	4		3	5	7	1	4	5	4	4,06

Transport (routes et ports, accès)	3	4	6	5	3	5	1	5	6	2	4	5	4	6	3	4	7	4	5	6	6	4,48
Circuits distribution	5	6	6	7	4	6	7	5	7	4	6	5	4		4	4	6	3	5	6	7	5,35
Informations sur intrants, production,	4	4	5	6	2	5	5	5	5	1	5	4	4	4	2	5	6	1	4	5	7	4,24
Soutien institutionnel (CRDA,	3	5	7	6	7	7	3	3	6	2	4	6	4	5	7	3		5	3	7	5	4,90

Annexe 4 b : Évaluation des risques qui concernent la production et commercialisation agricoles

Nature du risque qui pèse sur...	KEBILI	BEJA	KASSERIN E	BEN AROUS	SOUSSE	GAFSA	TUNIS	BIZERTE	SIDI BOUZID	MANOUBA	ZAGHOUAN	MEDENINE	TATAOUIN E	SFAX	KAIROUAN	MAHDIA	ELKEF	TOZEUR	JENDOUBA	KASSERIN E	NABEUL	moyenne
Virus, maladies, Risques acadiens ou autre	5	4	5	6	5		2	5	6	3	7		2			3	7	6	2	5	7	4,71
Mauvaises anticipations/prévisions de la part des agriculteurs	3		4	4	4		2	5		2	5		3			3	5	5	5	4	5	3,93
Mauvaises méthodes agricoles (irrigation, systèmes de production ou...)	3	4	5	3	4		1	4	6	2	4		4			3	6	5	4	5	3	3,88
Sécuritaires (Vols, dégradations)	3	4	6	4	6		7	6	6	4	5		2			4	4	6	2	6	7	4,82
Conflits sur propriété moyens de production (notamment la terre)	4	4		3	3		3		6	2	5		5			3	4		2		5	3,77
Évolution défavorable des prix des produits agricoles	3	6	6	7	5		7	5	6	2	6		5			6	5	7	6	6	7	5,59

Comportements opportunistes de la part des grossistes ou intermédiaires	5	4	7	6	6		7	5	6	3	6		7			6	6	7	5	7	7	5,88
Faible demande / surproduction	2	4	6	4	2		1		6	2	5		4			3	5	5	5	6	5	4,06
Changements climatiques	4	7	5	6	6		2	6	7	5	7		7			4	7	6	5	5	7	5,65
Concurrence déloyale	3	5	6		5		7			2	7		7			4			4	6	5	5,08
Pertes post-récolte	3	4	5	4	5		5	5	6	2	3		5			4	5	5	5	5	5	4,47
Transport et logistique	2	4	6	2	4		2	4	6	2	4		5				3	2	2	6	5	3,69
	4	4,85	5,4	5	4,033	5,56	3,5	4,84	6,21	2,76	5	5,13	4,4	4,92	3,61	4,1	5,52	4,25	3,61	5,45	5,935	#DIV/0!

ANNEXE 5

Synthèse de la consommation des tunisiens

Tableau 1 : Evolution des disponibilités alimentaires (Kg/personne/an) entre 1985-2013

	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2013
Céréales	215,82	218,67	216,65	206,26	212,31	212,44	205,7
Légumes	153,75	165,67	158,01	178,65	197,7	253,25	251,28
Fruits	61,51	67,31	69,12	88,28	82,6	89,15	90,59
Viandes	19,52	19,57	21,28	26,69	25,18	27,34	30,28
Produits laitiers	70,46	71,68	78,07	98,35	94,6	107,6	114,47
Sucre	26,09	28,4	28,99	28,8	33,83	34,78	34,86
Huiles végétales	17,95	20,4	18,26	20,72	17,35	17,96	18,95
Œufs	6,16	5,21	5,76	7,37	7,23	7,4	7,67

Source : FAOSTAT, 2017

Tableau 2 : Evolution des quantités consommées par personne et par an (en kg) 1985-2015

	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015*
Total céréales (1)	204,4	196,4	187,0	180,4	182,6	180,7	174,3
Légumes frais	77,6	81,5	72,7	76,2	78,3	78,5	85,3
Légumes transformés (2)	46,8	52,2	52,6	54,7	60,2	60,8	64,0
Fruits	38,9	53,0	43,1	61,2	70,8	66,0	80,8
Viande et Volaille	17,8	19,9	21,0	24,8	26,9	29,8	32,5
Poissons	6,1	7,1	5,8	6,7	9,4	9,7	9,3
Laits	37,5	38,8	40,0	44,5	53,9	95,0	109,7
Produits laitiers (3)	14,1	19,6	25,2	33,5	29,6	34,2	40,7
œufs (pièce)	77,0	97,0	98,0	119,0	132,8	166,7	186,9
Huiles végétales	20,8	25,1	23,0	24,1	22,7	23,9	25,7
Sucre et produits sucrés	16,5	17,4	16,1	17,4	16,7	15,8	15,3

Source (INS, 2010). (1) En équivalent grains, (2) En équivalent légumes frais, (3) En équivalent lait frais.

* chiffres préliminaires de l'enquête sur la consommation des ménages (INS, 2017)

Tableau 3: Evolution de la production des principaux produits alimentaires (2008-2014)

Produits alimentaires	2008	2009	2010	2011	2012	2014*
Lait de boisson (millions de litres)	421	400	456	447	465	546
Farine et semoule (mille tonnes)	1534	1481	1489	1539	1585	1621
Pâtes alimentaires et couscous (mille tonnes)	290	295	304	315	321	-
Huile d'olive (mille tonnes)	210	175	170	146	207	340
Huile végétale (mille tonnes)	540	560	575	584	580	-
Concentré de tomate (mille tonnes)	138	118	140	140	134	111,1
Sucre en poudre (mille tonnes)	143	100	103	129	129	157,8
Vins et produits vinicoles (mille hl)	300	300	255	262	273	215
Eaux minérales (millions de bouteilles)	609	670	737	755	785	-
Aliments de bétail (mille tonnes)	1590	1600	1750	1765	1780	-
Boissons gazeuses (mille hl)	4292	4400	4488	4540	4722	-

Source : APII, 2014 ; *Source : INS, 2014

Tableau 4 : Origines de la ration en Kilocalories, Protéines, Fer et Calcium selon les groupes de produits(en%)

Produits	Kcal	Protéines	Fer	Calcium
Céréales	49,2	50,9	42,5	19,0
Légumineuses/ Condiments	2,2	4,1	10,6	8,4
Légumes	5,7	6,8	23,5	13,4
Fruits	3,6	1,9	5,4	4,4
Viandes et volailles	8,1	15,3	8,1	1,4
Poissons	0,7	3,2	0,8	0,7
Lait et dérivés et Œufs	10,4	15,5	6,1	50,8
Sucre et produits sucrés	3,4	0,3	0,6	0,5
Huiles	13,7	-	-	-
Boissons et aliments pris à l'extérieur	2,8	1,9	2,3	1,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Protéines animales	-	34,1	-	-
Protéines végétales	-	65,9	-	-

Source : INS, 2017

Tableau 5 : Apports, besoins et taux d'adéquation des nutriments en 2015

Nutriment	Taux d'adéquation en %	Besoin moyen par jour	Apport moyen par jour
Calcium	53,4	468,2	718,2
Protéine	158,2	30,6	79,0
Calories	5,1	2265,0	2381,0
Fer	10,9	14,6	16,1
Vitamine A	74,5	651,3	1136,7
Vitamine B1	52,0	0,9	1,4
Vitamine B2	-5,4	1,2	1,2

Source : INS, 2017

Tableau 6 : les Taux d'adéquation négatifs selon les régions

Nutriment	Région	% du déficit de l'apport par rapport au besoin
Calories	Sud Est	-0,7
Vitamine B2	Nord Est	-0,8
Vitamine B2	Nord Ouest	-12,2
Vitamine B2	Centre Est	-8,6
Vitamine B2	Centre Ouest	-13,5
Vitamine B2	Sud Est	-11,7
Vitamine B2	Sud Ouest	-8,1
Vitamine B3	Sud Est	-6,1

Source : INS, 2017

Tableau 7 : Indicateurs de sécurité alimentaire liés à la disponibilité

	1990-1992	1995-1997	2000-2002	2005-2007	2009-2011	2010-2012	2012-2014	2014-2016
Suffisance des apports énergétiques alimentaires moyens (%)	141	140	138	137	141	142	145	148
Valeur moyenne de la production alimentaire (\$/capita)	304	279	265	336	328	338	346	
Part de l'approvisionnement en énergie alimentaire provenant des céréales, des racines et des tubercules (%)	56	56	53	53	53			
Proportion moyenne de protéines (gr/capita/jour)	85	87	90	91	97			
Disponibilités protéines moyennes d'origine animale (g/personne/jour)	19	20	25	25	26			

Source : FAO, 2015

Tableau 8 : Indicateurs de la sécurité alimentaire associés à l'utilisation (FAO, 2016)

Utilisation	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Accès à des sources d'eau améliorées (%)	89,4	92,8	95,9	96,4	96,8	97,7		
Accès à des installations d'assainissement améliorées (%)	81,9	85,7	89,1	89,8	90,4	90,9	91,6	91,6
Pourcentage des enfants de moins de 5 ans émaciés (%)	2,9	-	-	-	2,8	-	-	-
Pourcentage des enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance (%)	16,8	-	-	-	10,1	-	-	-
Pourcentage des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (%)	3,5	-	-	-	2,3	-	-	-
Prévalence de l'anémie chez les femmes enceintes (%)	32,0	30,9	29,1	28,9	-	-	-	-
Prévalence de l'anémie chez les enfants de moins de 5 ans (%)	23,9	26,5	28,8	29,5	-	-	-	-
Prévalence de carence en iode (%)								

Tableau 9: Indicateurs de la sécurité alimentaire associés à la stabilité

Stabilité	1990-1992	1996-1998	2000-2002	2005-2007	2009-2011	2011-2013	2012-2014	2014-2016		
Taux de dépendance à l'égard des importations céréalières (%)	35,0	49,6	79,5	60,9	60,0					
Pourcentage des terres arables équipées pour l'irrigation (%)	13,0	13,4	14,1	15,5	16,3		16,5			
Valeur des importations alimentaires par rapport aux exportations totales de marchandises (%)	11	11	10	9	11	13				
	1990-1992	1996	2000	2005	2009	2011	2012	2013	2014	2015
Score de Stabilité politique et d'absence de violence/terrorisme		0,16	0,27	0,04	0,06	-0,37	-0,74	-0,93	-0,85	-0,87
Indice de volatilité des prix intérieurs des produits alimentaires			4,2	7,0	9,5	3,8	7,1	7,3	4,6	
Variabilité de la production alimentaire par habitant en\$ constant (2004-2006)/capita	31,6	60,6	60,9	46,2	11,8	14,0	15,7	15,2		
Variabilité des disponibilités alimentaires par habitant en kcal/capita/jour	22	26	82	31	22	24				

ANNEXE 6

L'INDICE DE SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

L'indice de sécurité alimentaire mondiale « Global Food Security Index » (GFSI) examine les questions fondamentales de l'accessibilité, la disponibilité, la qualité et la sécurité des aliments dans un ensemble de 113 pays. Il s'agit d'un modèle d'analyse comparative quantitative et qualitative dynamique, construit à partir de 28 indicateurs qui mesurent les facteurs de sécurité alimentaire dans les pays en développement et développés. Tous les scores sont normalisés sur une échelle de 0-100 où 100 indique l'état le plus favorable. Les scores des catégories sont calculés à partir de la moyenne pondérée des scores des indicateurs sous-jacents. Le score global est une moyenne pondérée des scores (The Economist Intelligence Unit, 2017)¹¹⁷. Selon cet indice la Tunisie occupe la 53ème place et son score global est de 57,9 en 2016. L'évolution du score global, des scores d'accessibilité, de la qualité et de la stabilité entre 2012 et 2016 indique une amélioration de la position de la Tunisie entre 2012 et 2016. Seul le score de disponibilité a enregistré une diminution très légère (Tableau ...)

Tableau1: Scores et Rangs de la Tunisie selon l'indice de sécurité alimentaire mondiale
Source : global food security index (2016)

	Score / 100					rang / 113				
	2012	2013	2014	2015	2016	2012	2013	2014	2015	2016
Score global	55,9	54,8	56,6	57,3	57,9	55	=56	=54	55	53
accessibilité	53,5	52,3	55,8	55,8	56,7	61	64	58	59	59
Disponibilité	56,7	55,3	56,3	57,7	57,4	54	58	54	55	56
Qualité et stabilité	59,6	59,5	59,5	60,1	62,2	=52	52	53	51	50

En se basant sur les résultats de ce modèle, les principales forces et faiblesses liées à la sécurité alimentaire en Tunisie sont récapitulées dans le Tableau...

¹¹⁷ Source : <http://foodsecurityindex.eiu.com/Country/Details#Tunisia>

Tableau 2 : Principales forces et faiblesses liées à la sécurité alimentaires en Tunisie selon les scores des indicateurs de l'indice de sécurité alimentaire mondiale

Forces (Scores : 75 et plus)	
Salubrité des aliments	98,1
Proportion de la population sous le seuil de la pauvreté mondiale	91,0
Suffisance de l'offre	85,0
Gaspillage	84,7
Présence de programmes de filet sociale de sécurité alimentaire	75,0
Faiblesses (Scores : 25 et moins)	
Les dépenses publiques en R & D agricole	12,5
La volatilité de la production agricole	9,5
Produit intérieur brut par habitant (\$ PPA)	7,3

Scores modérés (entre 25 et 75)	
Urbanisation	74,5
Normes nutritionnelles	69,2
Part de dépenses alimentaire / ménage	65,0
Infrastructures agricoles	61,1
Tarifs des importations agricoles	60,5
Disponibilité des oligo-éléments	55,4
Qualité des protéines	51,9
Accès des agriculteurs au financement	50,0
Corruption	50,0
Diversification de l'alimentation	48,2
Risque d'instabilité politique	44,4

ANNEXE 7

CADRE JURIDIQUE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- Loi n° 99-30 du 5 avril 1999 relative à l'agriculture biologique. (J.O.R.T N° 29 – 9 avril 1999).
- Décret n° 2000-409 du 14 février 2000, fixant les conditions d'agrément des organismes de contrôle et de certification et les procédures de contrôle et de certification dans le domaine de la production biologique. (J.O.R.T N° 16 – 25 février 2000).
- Décret n° 2000-544 du 6 mars 2000, fixant la liste des équipements, instruments et moyens spécifiques à la production conformément au mode de production biologique. (J.O.R.T N° 23 – 21 mars 2000).
- Arrêté du ministre de l'Agriculture du 28 février 2001, portant approbation du cahier des charges type de la production végétale selon le mode biologique. (J.O.R.T N° 19 – 6 mars 2001).
- Arrêté du ministre de l'Agriculture du 28 février 2001, fixant la durée de la période d'autorisation d'utilisation des semences et des produits de multiplication végétative non obtenus selon le mode de production biologique. (J.O.R.T N° 19 – 6 mars 2001)
- Arrêté du ministre de l'Agriculture du 04 juillet 2001, fixant les procédures d'octroi des autorisations aux exportateurs privés pour l'exportation de l'huile d'olive tunisienne biologique et l'huile d'olive tunisienne mise en bouteille sous la marque tunisienne dans le cadre du quota annuel accordé en Tunisie par l'Union européenne. (J.O.R.T N° 56 – 13 juillet 2001).
- Communication du 29 août 2003, fixant la liste des organismes de contrôle et de certification agréés par le Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources hydrauliques dans le domaine de l'agriculture biologique. (J.O.R.T N° 69 – 30 août 2003).
- Arrêté du ministre de l'Agriculture et des Ressources hydrauliques du 9 juillet 2005, portant approbation du cahier des charges types de la production animale selon le mode biologique (J.O.R.T N° 57 – 19 juillet 2005).
- Arrêté du ministre de l'Agriculture et des Ressources hydrauliques du 3 décembre 2005, portant approbation du cahier des charges types de la préparation des produits agricoles selon le mode biologique (J.O.R.T N° 99 – 13 décembre 2005) (en arabe).
- Décret n° 2007-1002 du 23 avril 2007, portant suspension des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée dus sur certains intrants nécessaires à l'aquaculture et à l'agriculture biologique (J.O.R.T N° 36 - 4 mai 2007).
- Arrêté du ministre de l'Agriculture et des Ressources hydrauliques du 25 novembre 2008, portant modification de l'arrêté du ministre de l'Agriculture du 28 février 2001, fixant la durée de la période d'autorisation d'utilisation des semences et des produits de multiplication végétative non obtenus selon le mode de production biologique (J.O.R.T N° 96 - 28 novembre 2008).
- Décret n° 2010-1547 du 21 juin 2010, portant création d'un logo pour les produits de l'agriculture biologique tunisiens et fixant les conditions et les procédures de son octroi et de son retrait (J.O.R.T N° 51 - 25 Juin 2010).

- Arrêté du ministre de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche du 27 septembre 2010, portant modification du cahier des charges types de la production animale selon le mode biologique approuvé par l'arrêté du 9 juillet 2005 (J.O.R.T N° 79 - 1 Octobre 2010).
- Décret n° 2011-4801 du 10 décembre 2011, modifiant le décret n° 2010-1547 du 21 juin 2010, portant création d'un logo pour les produits de l'agriculture biologique tunisiens et fixant les conditions et les procédures de son octroi et son retrait (J.O.R.T N° 99 - 30 décembre 2011). (en arabe)
- Décret n° 2012-2819 du 20 novembre 2012, modifiant et complétant le décret n° 2000-409 du 14 février 2000, fixant les conditions d'agrément des organismes de contrôle et de certification dans le domaine de l'agriculture biologique (J.O.R.T N° 94 - 27 Novembre 2012).

ANNEXE 8

LES MESURES SECTORIELLES ET SPÉCIFIQUES

1. Risques liés aux eaux d'irrigation

Économiser et bien utiliser l'eau

- Nouvelles technologies pour économiser l'eau d'irrigation
- Rationaliser la consommation et l'utilisation (tuyaux poreux, etc.)
- Utilisation d'outils, d'instruments et de technologies d'économie d'eau
- Limiter les prélèvements souterrains

Recycler et traiter

- Améliorer le traitement des eaux
- Valorisation des eaux de ruissellement
- Améliorer l'utilisation des eaux usées
- Collecte des eaux de pluie y compris dans le milieu urbain

Utiliser des variétés qui ne consomment pas beaucoup d'eau

- Promotion des cultures non consommatrices en eaux

Mettre à disposition

- Réalisation de stations de dessalement de l'eau de mer et des eaux saumâtres (des puits profonds)
- Accélérer le transfert des eaux du nord et l'interconnexion des barrages du nord avec ceux du centre
- Électrifier les puits
- Créer de nouveaux barrages et de lacs collinaires
- Construire des ouvrages pour recharge artificielle des nappes souterraines
- Créer des forages de remplacement

Autres recommandations

- Faire face aux retards d'exécution des projets
- Améliorer la gouvernance participative des ressources en eaux notamment par une plus grande participation des femmes
- Mettre en place des réseaux de suivi et de contrôle de la qualité des eaux
- Organiser des campagnes de sensibilisation et d'information
- Séparer les activités production et distribution et les confier à deux entités juridiques distinctes

2. Risques liés à l'eau potable

Il faudrait éviter :

- La dépendance d'un seul barrage : Le barrage Sidi Salem fournit 74% des besoins en eau de la SONEDE.

- A long terme, le dessalement de l'eau de mer deviendra une obligation et son coût devrait être plus maîtrisé. Mais pour l'instant, cette solution est à prendre avec précaution. En effet, en l'état actuel de la technologie, le dessalement est énergivore, polluant et économiquement au-dessus de la capacité de gestion financière de la SONEDE. Selon Gafrej (2017), à l'extrême Nord de la Tunisie, 435 millions de m³ d'eaux se jettent en mer, soit un budget annuel de 435 millions de dollars (ou 1.044 millions de dinars). Cette somme est quasiment équivalente à ce que coutera la station de dessalement de Sfax qui devrait produire 36 millions de m³ par an pour un investissement de 900 millions de dinars (selon les dernières estimations).¹¹⁸
- L'investissement dans de nouvelles infrastructures (barrages pour couvrir les pertes qui ne font qu'augmenter d'une année à l'autre ou stations de dessalement coûteuses et aux capacités limitées) ne devrait pas se faire au détriment de l'entretien des infrastructures d'eau déjà existantes pour réduire les pertes et les gaspillages dans le système de la SONEDE (C'est ainsi qu'entre 2010 et 2011, le volume supplémentaire produit est presque égal à l'augmentation des pertes globales pour la même année).
- L'option de relever les tarifs en vigueur de façon rapide et en ciblant les grands consommateurs pourrait avoir des conséquences négatives. En effet, pour les hôteliers ou les industriels, cela pourrait encourager le creusement de puits et entraînerait une surexploitation de la nappe.
- Il faudrait limiter les restrictions à l'irrigation (notamment des cultures maraîchères) : en les imposant sans mesures d'accompagnement, cela risque de conduire à une surexploitation des nappes souterraines, des raccordements illicites sur les conduites d'eau potable et encore plus grave le recours à l'utilisation des eaux usées brutes et le dessalement d'eau saumâtre; engendrant des risques sanitaires et des pollutions environnementales irréversibles.

3. Risques liés aux Terres (foncier, disponibilité, usages, répartition)

- Finaliser le programme de réforme agraire et de l'aménagement du foncier
- Interdire la division des terres en dessous d'un certain seuil (exemple 2 hectares).
- Renforcer l'agence foncière agricole
- Créer des représentants régionaux de l'agence foncière agricole et des autres administrations en relation avec le foncier
- Accélérer le rythme de la régularisation et de l'apurement foncier et organiser le cadastre des terres agricoles
- Alléger les procédures administratives et réunir tous les intervenants dans un guichet unique
- Veiller au respect de la vocation des terres
- Augmenter l'accès aux femmes aux crédits et aux terres
- Promouvoir des pratiques novatrices (agriculture de conservation, agroforesterie, systèmes intégrés agriculture-élevage)
- Mise à jour de la carte agricole et usage des outils de télédétection
- Encourager l'agriculture urbaine et rendre cette composante obligatoire dans les plans d'urbanisme
- Mettre en place un fond qui permette d'obtenir des crédits à taux très faible (nul) et avec un délai de grâce long (5 ans) intervenant pour le regroupement des terrains entre héritiers ou de terrains voisins

4. Risques liés aux sols (désertification, salinisation, érosion, etc.)

118 Raaoudha Gafrej (2017), Pourquoi la SONEDE doit-elle être auditée ?, <http://kapitalis.com/tunisie/2017/02/20/pourquoi-la-sonede-doit-elle-etre-auditee-partie-1/>

- Mettre en place un programme pour limiter l'érosion des sols et pour faire face à la salinisation des sols
- Réaliser des travaux de conservation des eaux et des sols (CES) et consolider les aménagements réalisés
- Améliorer les pratiques culturales (assolement, rotation)
- Promouvoir le recours aux espèces autochtones et aux cultures enrichissantes (légumineuses)
- Relancer le programme de protection contre la désertification (installation de brises vent)
- Encourager la recherche scientifique cartographique et notamment les programmes de recherche impliquant le développement et l'usage de drones et de nano satellites
- Investir pour améliorer les systèmes et les réseaux de drainage
- Mettre en place un programme de fertilisation progressive des terres
- Encourager l'amendement organique à l'échelle des exploitations
- Adopter une approche participative pour l'exécution des travaux de conservation des sols et Encourager la fixation des terres par des plantations arboricoles, des arbustes fourragers et des plantations forestières
- Mettre en place des encouragements et primes pour l'utilisation des engrais biologiques
- Appliquer les textes juridiques existants concernant la protection de la faune et de la flore
- Entretenir les drains et les instruments de suivi de la salination des nappes superficielles
- Développer les méthodes de lessivage des sols salinisés
- Encourager les agriculteurs à intégrer l'élevage de bétail et à utiliser les engrais biologiques
- Consacrer une part fixe et relativement suffisante du budget du Ministère de l'Agriculture aux travaux de C.E.S

5. Risques liés à l'énergie (pétrole, gaz, etc.)

- Rationaliser la consommation d'énergie
- Encourager les énergies propres et renouvelables (notamment pour le pompage)
- Généraliser le réseau triphasé dans les périmètres irrigués
- Réviser vers la hausse la prime du carburant détaxé
- Électrifier les points d'eau et les puits de surface
- Revoir la prime des carburants utilisés dans l'agriculture et la pêche
- Encourager l'investissement dans le biogaz
- Séparer totalement les activités de production et de distribution de l'électricité et les confier à deux entités juridiques distinctes. En faire de même pour le gaz

6. Risques liés aux Moyens techniques utilisés dans l'agriculture (matériel agricole, etc.)

- Encourager les énergies alternatives
- Développer des instruments adaptés aux petites exploitations
- Développer des coopératives agricoles et des groupements de développement agricoles (GDAs) surtout pour les femmes
- Encourager l'achat de matériel agricole compatible avec les oasis
- Utiliser des machines agricoles plus récentes
- Encourager l'usage collectif des moyens techniques (exemple : Création de cercles de machines)
- Aider à l'acquisition de machines à traire les vaches et des broyeurs d'aliments
- Rénover et moderniser le parc du matériel agricole
- Encourager la création de sociétés de service agricole SMSA (coopératives agricoles de services CAS)

7. Risques liés aux financements des investissements

- Intervenir auprès des banques pour faciliter l'accès aux crédits agricoles, notamment pour les agricultrices
- Développer les guichets de la Banque tunisienne de Solidarité (pour en faire de vraies agences)
- Ne plus exiger un titre de propriété comme garantie pour les promoteurs agriculteurs
- Restructurer la Banque Nationale Agricole
- Prioriser les zones défavorisées et la population vulnérable surtout les jeunes et les femmes
- Lancer une étude de l'endettement des agriculteurs
- Réviser le règlement des associations de micro finance
- Apporter un appui aux crédits multipartites en impliquant les sociétés mutuelles de services agricoles (SMSA), des industriels et des banques (surtout pour les crédits de campagne)
- Accélérer la régularisation des titres fonciers

8. Risques liés aux financements des récoltes

- Développer une Ligne de financement pour les récoltes
- Financer la main-d'œuvre de récolte et les former
- Financer le stockage
- Diversifier les produits d'assurance
- Réviser le règlement des associations de micro finance
- Apporter un appui aux crédits multipartites en impliquant les sociétés mutuelles de services agricoles (SMSA), des industriels et des banques (surtout pour les crédits de campagne)
- Raccourcir les délais d'octroi des crédits de campagne
- Simplifier les procédures administratives

9. Risques liés à l'entreposage et aux possibilités de stockage des productions agricoles

- Financer les projets pour le stockage
- Augmenter le contrôle au niveau des unités de stockage des dattes
- Inciter les agriculteurs à installer leurs propres entrepôts frigorifiques au niveau de la ferme
- Améliorer les capacités de stockage des produits stratégiques à l'échelle régionale
- Améliorer la capacité de stockage des céréales (qui ne dépassent pas les 700 000 quintaux alors que la production est de l'ordre de 2,5 millions de quintaux)
- Renforcer les contrôles des silos de stockage
- Confier l'importation des céréales destinées à la consommation humaine ainsi que l'importation des huiles végétales subventionnées à l'O.C.T
- Mettre en place de plates formes de collecte et de commercialisation des produits agricoles
- Passer de l'institution du mandataire pour la commercialisation des produits frais à l'institution du grossiste pour permettre une meilleure valorisation des produits et diminuer l'incertitude entourant la commercialisation de ces produits pour les agriculteurs
- Donner des avantages substantiels pour l'investissement dans les stations de conditionnement
- Libérer la marge de commercialisation des fruits et légumes
- Confier la réalisation et la gestion des marchés de gros à des investisseurs privés. En faire de même pour les parcs à bestiaux et les abattoirs.
- Développer des programmes d'appui et d'amélioration des produits de terroir
- Améliorer le contrôle de la chaîne de froid dans les entrepôts
- Améliorer le contrôle des dates limite de consommation
- Créer des unités pilotes dans les zones de production (huile, lait de chamelle, etc.)
- Développer une approche par filière et chaîne de valeur

- Simplifier les procédures administratives pour obtenir une autorisation de construire un frigo et stocker les produits agricoles
- Réhabiliter les stations d'entreposage
- Encourager l'installation de stations frigorifiques

10. Risques liés à la main-d'œuvre agricole

- Développer la mécanisation
- Réglementer le travail dans l'agriculture (CNSS, transport, etc.)
- Augmenter le SMAG
- Mieux former les jeunes aux techniques agricoles
- Encourager la création d'entreprises de service agricole qui se chargeraient de mettre à disposition et de transporter la main-d'œuvre (coopératives agricoles de services CAS).
- Trouver des solutions au problème du transport de la main-d'œuvre agricole
- Relever la contribution de l'État aux cotisations sociales des employeurs agricoles.
- Assurer le contrôle sanitaire de la main-d'œuvre agricole
- Assurer la main-d'œuvre du moins celle exposée à des risques)
- Revoir le programme d'emploi des jeunes dans les communes pour libérer la main-d'œuvre en faveur de l'agriculture

11. Risques liés à l'attractivité du métier, la disponibilité, l'engagement et la compétence des agriculteurs

- Garantir un revenu permanent en rachetant la production à un prix raisonnable
- Encourager les agriculteurs à s'organiser en SMSA
- Généraliser la prise en charge par CNSS et promouvoir l'assurance agricole
- Définir et officialiser le métier d'agriculteur
- Réaliser un recensement agricole
- Renforcer les capacités des organisations des agriculteurs
- Améliorer la couverture et la représentativité des organisations professionnelles
- Donner la priorité aux diplômés de l'enseignement supérieur agricole pour l'octroi des lots aménagés et des subventions
- Encourager l'adhésion aux groupements professionnels
- Créer un fond pour les sinistres et les calamités naturelles

12. Risques liés aux Intrants/semences/graines

- Procéder au renforcement du rôle des structures concernées par le contrôle du secteur des semences et des plants
- Accélérer l'élaboration d'un plan d'action intégré pour promouvoir le secteur
- Mettre en place les cadres et les mécanismes nécessaires à la coordination entre les différents intervenants.
- Veiller à la consolidation du rôle de la commission technique des semences, plants et obtentions végétales.
- Limiter les prix des intrants
- Rendre disponibles les intrants au bon moment (au début de la campagne, surtout pour les grandes cultures)
- Développer la recherche scientifique pour conserver et améliorer les semences locales
- Encourager le développement de pépinière de production de plants de semences
- Mettre en place des unités régionales de la banque des gènes
- Favoriser la production de variétés de semences locales

- Valoriser les variétés autochtones résistantes à la sécheresse et à la salinité
- Encourager le compostage et la valorisation des déchets des oasis
- Encourager la création de pépinières arboricoles
- Promouvoir le recours au compost

13. Risques liés aux ressources génétiques végétales et aux variétés

- Développer et mieux orienter la recherche scientifique
- Améliorer la race locale par l'introduction de races pures surtout pour les vaches laitières
- Appuyer les produits de terroir
- Lancer un programme national pour cartographier les ressources végétales autochtones
- Renforcer les contrôles aux frontières
- Sous-traiter autant que nécessaire certaines actions telles que la vaccination contre la rage ou d'autres maladies contagieuses ou le marquage du cheptel auprès des vétérinaires de libre pratique

14. Risques liés aux Ressources génétiques animales et variétés de cheptels

- Développer et mieux orienter la recherche scientifique
- veiller à rapatrier les semences locales ayant périclité du cultivar tunisien et dont des spécimens existent encore dans des laboratoires ou des banques dans des pays développés.
- Encourager les agriculteurs à (ré) utiliser les semences locales menacées en leur donnant celles-ci et en leur réservant suffisamment de terres domaniales. La Banque Nationale des Gènes joue ici un rôle central.
- Il faudrait que l'Etat rachète les espèces locales de blé à un prix intéressant. Il faudrait par exemple qu'au niveau de l'office des céréales il y ait des silos pour le produit local et biologique et un prix de rachat spécifique
- Même si les textes actuels parlent d'un principe de précaution¹¹⁹, il faudrait que le législateur donne un contenu plus précis à ce concept.
- Donner plus de moyens à la Banque des gènes
- Mieux mobiliser et encadrer les chercheurs tunisiens qui disposent d'un important savoir-faire et maîtrisent la technologie de production d'OGM (notamment de bactéries et de végétaux).
- Mieux maîtriser l'abattage non contrôlé
- Mieux contrôler les frontières avec la Libye pour éviter l'introduction de nouvelles races de ce pays

15. Risques liés aux Pesticides

- S'assurer que les pesticides importés ne sont pas interdits dans leurs pays d'origine ;
- Interdire la vente de pesticides au détail ou par un personnel non qualifié ;
- Doter les laboratoires de moyens d'analyse nécessaires pour contrôler les résidus de pesticides dans les aliments
- Amener les agriculteurs à cesser les épandages plusieurs semaines avant la vente de leurs produits.
- Renforcer la traçabilité des pesticides vendus,
- Sensibiliser les consommateurs pour qu'ils soient plus attentifs et exigeants en matière de qualité des produits consommés

119 Articles 15 et 16 du protocole de Carthagène auquel la Tunisie a adhéré

- Renforcer l'effort de vulgarisation pour que les producteurs soient plus prudents vis-à-vis de ce qui est encore communément appelé « médicament ».
- Donner plus de moyens au laboratoire de détection des pesticides installé au niveau du marché du gros devrait être activé.
- Mettre en œuvre un programme d'information afin de rationaliser l'utilisation des pesticides
- Mieux organiser la vente des pesticides (meilleur contrôle du commerce de pesticides)
- Rationaliser l'utilisation des pesticides
- Lancer des études d'impact des pesticides
- Contrôle des pesticides non conformes aux normes environnementales
- Contrôler les prix de vente et la validité des périodes d'usage
- Encourager les cultures résistantes aux maladies
- Encourager les agriculteurs à ne pas abuser des pesticides
- Renforcer le contrôle des résidus dans les produits d'origine animale
- Limiter les encouragements aux pesticides
- Former et accompagner les agriculteurs et les agricultrices
- Renforcer les contrôles des entreprises qui vendent les pesticides et engrais
- Mieux expérimenter les pesticides avant de les importer
- Installer un réseau de surveillance pour les ravageurs afin de diminuer l'utilisation des pesticides
- Adopter la lutte biologique et intégrée
- Renforcer les contrôles qualité avant l'importation
- Renforcer les sanctions en cas de trafic sur les médicaments et pesticides ou vente illégale
- Multiplier les contrôles pour la recherche des pesticides dans les produits frais commercialisés dans les marchés, d'autant plus que les capacités d'analyse dans ce domaine existent dans le pays depuis plus de 20 ans.

16. Risques liés aux Engrais

- Mettre à disposition les engrais au bon moment
- Mieux organiser le secteur
- Favoriser l'usage des engrais organiques et biologiques (compost et fumier)
- Améliorer le suivi et l'analyse des engrais
- Renforcer l'agriculture biologique et promouvoir l'utilisation des engrais biologiques
- Revoir les prix des engrais potassiques
- Former les agriculteurs
- Soumettre l'utilisation des engrais à l'obligation d'une analyse préalable de la qualité des sols pour déterminer le bon traitement
- Encourager la rotation des cultures

17. Risques liés au transport (routes et ports, accès aux terres et aux marchés) et à la logistique¹²⁰

- Définir et mettre en œuvre un plan de désenclavement des régions défavorisées et un programme national de développement de piste rurales.
- mettre en œuvre un recensement des pistes rurales existantes dans les régions défavorisées ;
- définir des critères de priorité en matière d'infrastructures nouvelles et d'entretien d'infrastructures existantes
- élaborer un programme pluriannuel d'investissement et d'entretien.

¹²⁰ République tunisienne, Banque mondiale (2016), Livre Blanc relatif au secteur des transports et de la logistique, Rapport No : ACS18045

- Améliorer la coordination interministérielle entre le Ministère du Transport, le Ministère de l'Équipement, le Ministère du Développement Régional et celui de l'agriculture.
- Subventionner convenablement les moyens de transport pour les produits agricoles.
- Encourager l'équipement et l'achat de moyens de transport et notamment des camions frigorifiques
- Vulgariser l'information sur les incitations et les subventions sur le transport
- Promouvoir des sociétés pour le transport des produits agricoles
- Encourager la création d'entreprises de services agricoles
- Organiser le transport des ouvriers agricoles
- Améliorer l'infrastructure routière et les pistes agricoles (Réhabiliter, aménager et créer des pistes agricoles)
- Doter les régions des moyens nécessaires pour l'entretien des pistes agricoles
- Exploiter le réseau ferroviaire pour le transport des produits agricoles
- Exiger des passeports lors du transport d'animaux
- Exiger des certificats de véhicules appropriés pour le transport des animaux
- Supprimer l'avantage fiscal accordé aux véhicules de transport de produits agricoles afin de diminuer la fréquence d'arrêt de ces moyens en cours de route

18. Risques liés aux circuits de distribution

- organiser les réseaux de distribution et limiter le nombre d'intervenants (cartes professionnelles)
- Créer plus de centres de collecte
- Rapprocher les marchés (gros, production) à l'échelle locale
- Développer une approche filière
- mettre en place un cadre législatif pour la commercialisation et la distribution des dattes
- développer des abattoirs réalisés par des jeunes diplômés conformément aux normes sanitaires en vigueur et en faire de même pour les parcs à bestiaux pour en finir avec l'institution du maquignon et le délabrement qui les caractérise du fait de leur gestion par les collectivités régionales
- réhabiliter les marchés de gros régionaux par des investisseurs nouveaux et en finir avec la gestion par les collectivités locales
- favoriser la distribution directe courte par des marchés du producteur au consommateur
- mieux contrôler les intermédiaires spéculateurs
- instaurer un système de « contrats de production » entre l'industriel et l'agriculteur avec des garanties de l'État en fonction du tissu industriel de la région
- fixer des prix de référence (comme pour le blé)
- développer un système de veille sur l'évolution des marchés d'exportation

19. Risques liés aux informations sur les intrants, la production et la commercialisation

- Mettre en place un système d'information et des banques de données à la disposition des agriculteurs
- Doter les régions d'un observatoire pour le traitement de l'information agricole sur l'offre, la demande les exportations, etc.
- Faciliter l'accès à l'information et diversifiant les médias
- Étiquetage ou identification obligatoires des animaux et de leurs produits
- Création d'une plateforme virtuelle

20. Risques liés au manque de soutien institutionnel (CRDA, cellules territoriales de vulgarisation, etc.)

- Renforcer les moyens, mettre en place des programmes exécutables, actualiser les programmes d'information
- Soutenir les CRDA et CTV avec le personnel et les moyens logistiques
- Passer d'une logique de vulgarisation à une logique d'accompagnement
- Mettre à niveau les services administratifs et encourager l'administration électronique.
- Doter les CTV des moyens de transport et du personnel qualifié
- Compenser et remplacer les départs à la retraite
- Mettre en œuvre une vraie GRH, une politique de formation et une gestion des compétences
- Limiter l'intervention des CRDA au développement agricole et ne plus l'impliquer dans la gestion des ressources naturelles (vente d'eau d'irrigation, vente de produits forestiers, etc.)
- Consacrer une part fixe du budget du Ministère pour la vulgariser et sous-traiter une partie de cette activité si nécessaire auprès de techniciens de libre pratique

21. Risques liés aux Virus, maladies, Risques acadiens ou autre

- Mettre en place un système de surveillance continu
- Développer la recherche scientifique
- Améliorer les contrôles aux frontières et renforcer les contrôles sur les routes pour faire face aux maladies et ravageurs de quarantaine
- Soutenir les CRDA avec le personnel formé et les moyens logistiques
- Mettre en place un système d'alerte précoce
- Protéger le cheptel des maladies transmises par la contrebande
- Faire prendre en charge ces risques par l'État
- Créer un fond spécial de la santé animale
- Restructurer les services vétérinaires
- Adapter la législation nationale aux normes internationales
- Créer un centre de veille phytosanitaire régional
- Favoriser les luttes intégrée et biologique
- Appliquer des mesures de prophylaxie
- Appliquer la réglementation de mise en quarantaine dans les zones infestées
- Réalisation de campagnes de vaccination contre les maladies animales
- Cultiver plusieurs variétés ayant des gènes de résistance à différentes maladies sur une même parcelle

22. Risques liés aux mauvaises anticipations/prévisions de la part des agriculteurs

- Appliquer les études élaborées dans ce sens.
- Veiller à une meilleure information et formation des agriculteurs
- Prendre en charge ces risques par l'État
- Améliorer la formation des agriculteurs
- Améliorer les moyens de communication
- Promouvoir les contrats de production (agriculture contractuelle)

23. Risques liés au recours à de mauvaises méthodes agricoles (irrigation, systèmes de production ou autre)

- Encadrer et former les agriculteurs. Démultiplier les sessions de formation notamment pour les nouveaux agriculteurs
- Renforcer l'information et les programmes de vulgarisation.
- Mettre en place un système de conseil de proximité
- Renforcer le corps des vulgarisateurs et les encourager à travailler dans les régions difficiles (primes)
- Alléger les procédures administratives
- Améliorer les subventions
- Appui aux cultures à valeur ajoutée élevée (pomme de terre arrière-saison, cultures de primeurs, etc.)
- Encourager les assolements et surtout l'introduction des légumineuses
- Encourager l'agriculture intégrée dans les fermes

24. Risques sécuritaires (Vols, dégradations)

- Mettre en place des lois spécifiques aux vols de produits et de matériels agricoles
- Mettre en place une police spécialisée
- Mieux engager la police et la garde nationale
- Améliorer la subvention des bâtiments et généraliser les systèmes d'alarme
- Identification numérique des cheptels
- Subventions pour développer des moyens de surveillance électronique
- Suivi du cheptel par GPS
- Développer les outils et la demande pour l'assurance des biens agricoles

25. Risques liés aux conflits liés à la propriété des moyens de production (notamment la terre)

- Création de comités locaux qui peuvent gérer les conflits sociaux
- Développer l'agriculture durable
- Améliorer les moyens des tribunaux fonciers

26. Risques liés aux évolutions défavorables des prix des produits agricoles

- restructurer les circuits de distribution
- Faire intervenir l'État en cas de besoin de soutenir les prix
- Création d'un office des dattes
- Mettre en place un cadre législatif pour la commercialisation et la distribution des dattes.
- Créer davantage de points de vente à l'échelle locale du producteur aux consommateurs
- Élaborer des cahiers de charges pour les intermédiaires et favoriser les jeunes diplômés
- Diversifier les marchés de l'exportation (Afrique, Asie,)
- Mettre en place des contrats de production pour garantir le prix
- Donner aux groupements interprofessionnels plus de pouvoir d'intervention dans la fixation des prix quand cela est nécessaire
- Encourager l'adhésion aux groupements professionnels
- Encourager la diversification de la production
- Fixer des prix de référence pour les productions stratégiques

27. Risques liés aux comportements opportunistes de la part des grossistes ou intermédiaires

- Mieux identifier et organiser les intervenants dans les chaînes de commercialisation
- Meilleur contrôle du marché et application plus ferme des sanctions
- Créer des organisations professionnelles solides

- Renforcer les contrôles au niveau des circuits de distribution
- Développer l'économie sociale et solidaire
- Développer une approche filière
- Regrouper les agriculteurs en SMSA ou sous forme d'entreprise solidaire

28. Risques liés à la faible demande ou à la surproduction

- Encourager la transformation primaire à froid à la ferme (surtout pour le lait)
- Accorder des incitations à investir dans la transformation
- Améliorer l'information des producteurs sur les marchés.
- Réviser et renforcer la politique des stocks stratégiques régulateurs de marché
- Installer des unités de transformation et de séchage industriel (exemple pour le cas des fruits, abricot, figue, prune, etc.)
- Regrouper les agriculteurs en SMSA ou sous forme d'entreprise solidaire
- Encourager l'exportation
- Faciliter le stockage
- Faire intervenir l'État pour absorber les surplus et les utiliser en faveur des collectivités locales (écoles, restaurants universitaires, etc.)

29. Risques liés aux changements climatiques

- Encourager la coopération avec les centres de recherches
- Encourager la recherche scientifique appliquée dans le domaine
- Recourir à des espèces et des variétés qui tolèrent la hausse de température et la salinité
- Élaborer une étude régionale sur les risques climatiques et un plan d'adaptation régional
- Prévoir un système d'information rapide contre les risques d'inondations
- Renforcer les mesures et les projets contre la désertification
- Élaborer une carte agrico-climatique qui orientera les pratiques culturelles et agronomiques
- Adopter des techniques culturelles appropriées
- Recours au fond vert des Nations Unies

30. Risques liés à la concurrence déloyale

- Aider les petits agriculteurs à s'organiser et à coordonner leurs actions
- Mettre en œuvre un meilleur contrôle des marchés et des circuits de distribution
- Mieux appliquer la loi
- Regrouper les agriculteurs en SMSA ou sous forme d'entreprise solidaire
- Faire face aux importations non contrôlées et à la concurrence de produits importés de pays où ils sont subventionnés

31. Risques liés aux pertes post-récolte

- Évaluer et analyser les pertes et les gaspillages
- Encourager et informer les agriculteurs
- Développer le compostage
- Assurer la production
- Former des coopératives
- Utiliser le matériel agricole approprié
- Vulgariser la gestion post-récolte
- Valoriser les déchets
- Améliorer les techniques de récolte

- Encourager la création d'entreprises de services agricoles

32. Autres propositions

- Encourager et aider à la formation de coopératives
- Attribuer l'évaluation des risques liés à la santé alimentaire à un organisme spécialisé tel que prévu dans le projet de loi n° 78/2016 sur la création d'un organisme chargé de la sécurité sanitaire et la qualité des aliments.